

GROUPE TMX LIMITÉE

RAPPORT
ANNUEL

2023



Voir le
futur.
Réaliser
l'avenir.

Lettre du président du conseil d'administration



Depuis l'assemblée annuelle des actionnaires de mai 2023, j'ai l'honneur et le privilège d'exercer les fonctions de président du conseil du Groupe TMX. Cette première année de mandat a été jalonnée d'événements marquants et de réussites pour le Groupe TMX, dont la résilience du modèle d'affaires a encore une fois produit des résultats positifs. John McKenzie et l'équipe de direction ont fait des progrès majeurs dans la mise en œuvre de la stratégie de la société, y compris dans son cheminement vers la réconciliation. Comme nous nous y sommes engagés auprès de nos actionnaires, la réconciliation avec les peuples autochtones est une priorité pour le Groupe TMX. En 2023, le Groupe TMX a atteint l'étape 2 du niveau « RPA engagé » du processus de certification du programme Relations progressistes avec les Autochtones (RPA) et a participé à la planification de la réconciliation avec les peuples autochtones, un enjeu national important.

En 2023, le conseil d'administration a travaillé en étroite collaboration avec la direction à la préparation de l'acquisition de VettaFi, qui s'est concrétisée en janvier 2024. L'intégration de TMX VettaFi nous permet d'accélérer notre développement mondial, d'augmenter nos revenus récurrents et d'élargir notre portefeuille de produits. TMX VettaFi est un atout de taille dans la stratégie de croissance mondiale à long terme du Groupe TMX et vous trouverez dans ce rapport des informations qui vous permettront d'en savoir plus sur ses activités. Pour la suite des choses, le Groupe TMX a devant lui d'excellentes occasions de croissance, et le conseil d'administration s'en réjouit.

Je tiens à saluer et à remercier mes collègues administrateurs pour leurs conseils et leur dévouement sans faille. Je veux notamment rendre hommage à Kevin Sullivan, qui prendra sa retraite lors de notre assemblée annuelle de cette année, et souhaiter la bienvenue à Ava Yaskiel, qui s'est jointe au conseil d'administration en mai. J'aimerais remercier Kevin pour ses précieuses contributions au fil des ans. Au nom du conseil d'administration, je veux remercier nos clients pour leur soutien et pour leur collaboration, ainsi que nos membres du personnel pour leur soutien indéfectible à l'accélération de la croissance du Groupe TMX. Je tiens également à vous remercier, vous, nos actionnaires, de la confiance que vous continuez de manifester envers le conseil d'administration.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Luc Bertrand', written in a cursive style.

Luc Bertrand

Président du conseil d'administration
Groupe TMX Limitée
28 mars 2024

Lettre du chef de la direction



La croissance soutenue affichée par TMX en 2023 est le résultat de plus d'une vingtaine d'années consacrées à l'élaboration d'un modèle d'affaires alliant profondeur, diversité et résilience. Cette période a notamment été marquée par la mise en place d'une culture organisationnelle et d'un engagement à rester à l'affût des occasions nous permettant d'évoluer au rythme du marché. Alors que nous faisons le bilan des événements et des réalisations de l'année, l'année 2023 semble déjà loin derrière nous et nous sommes entièrement tournés vers l'avenir. C'est avec un réel enthousiasme que nous envisageons la suite des choses : toutes les mesures que nous avons mises en place en 2023 pour accélérer l'évolution de TMX et tous nos investissements dans notre secteur mondial de l'information en plein essor nous permettront de répondre encore mieux aux besoins d'une clientèle toujours plus nombreuse et de nos parties prenantes, partout dans le monde.

Faits saillants de 2023

Formation de capital

Le chiffre d'affaires du secteur Formation de capital a augmenté de 3 % sur 12 mois en 2023, dans un contexte difficile pour nombre de nos clients émetteurs inscrits et de nos clients potentiels, au Canada comme ailleurs dans le monde. Plusieurs facteurs macroéconomiques, dont l'ampleur des taux d'intérêt et les pressions inflationnistes, ont eu un effet négatif sur les conditions de mobilisation des capitaux.

Malgré cette conjoncture, nous avons connu de grands succès et produit des réussites témoignant de notre compétitivité en 2023; notre écosystème exclusif à deux volets a continué à faire la preuve de sa capacité à générer de la croissance. Au total, 12 sociétés sont passées de la Bourse de croissance TSX (TSXV) à la Bourse de Toronto (TSX) et nous avons accueilli plus d'une douzaine d'émetteurs issus d'autres marchés en 2023. Nous restons extrêmement bien placés sur le plan des inscriptions par rapport à nos concurrents étrangers, la TSX et la TSXV s'étant classées au troisième rang des bourses mondiales au chapitre du nombre de nouvelles inscriptions internationales en 2023.

Négociation et compensation de dérivés

Les produits tirés du secteur Négociation et compensation de dérivés (hors BOX) ont augmenté de 13 % sur 12 mois, grâce notamment à

la hausse des volumes de titres négociés et compensés à la Bourse de Montréal (MX) et à la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CDCC), ainsi qu'aux changements tarifaires. Le volume total de la MX a augmenté de 15 % par rapport à 2022, dans un contexte macroéconomique difficile, marqué par la persistance de l'inflation et par les interventions de la banque centrale. La liquidité des produits phares a par ailleurs beaucoup progressé sur 12 mois et l'intérêt en cours au 31 décembre 2023 était en hausse de 17 % par rapport à la fin de 2022.

Du côté de nos produits les plus récents, les contrats à terme sur le taux CORRA (CRA) ont connu une croissance exceptionnelle dans un contexte où le marché entame les dernières étapes du remplacement du taux CDOR par le taux des opérations de pension à un jour (CORRA), prévu pour juin 2024. Au quatrième trimestre, le contrat CRA de trois mois a dépassé le contrat BAX tant sur le plan des volumes négociés que sur celui de l'intérêt en cours. Les investisseurs manifestent toujours plus d'intérêt pour les contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de deux ans et de cinq ans de la MX, dont les volumes ont respectivement augmenté de 83 % et de 21 % sur 12 mois.

Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse (SGPSA)

TMX Trayport

Le chiffre d'affaires de TMX Trayport a augmenté de 23 % par rapport à 2022 sous l'effet de la hausse de 9 % du nombre d'abonnés négociateurs et des ajustements de tarification annuelle. Nous avons continué à faire croître le succès de TMX Trayport, qui met en lien les négociateurs de produits énergétiques avec des plateformes d'exécution et des chambres de compensation de premier ordre, dans l'ensemble des marchés mondiaux de l'électricité et du gaz naturel. Notre réseau Joule a accueilli 28 nouveaux clients en 2023.

La stratégie de croissance de TMX Trayport mettra l'accent sur les occasions susceptibles de répondre à l'intérêt pour les méthodes de négociation quantitatives et automatisées, qu'il s'agisse des marchés existants ou nouveaux. Les marchés mondiaux du climat évoluent rapidement et nous travaillons à renforcer notre solution de regroupement : nous avons lancé un nouvel écran Web et intégré de nouveaux courtiers, de nouvelles bourses et de nouveaux fournisseurs de données à notre plateforme.

TMX Datalinx

Le chiffre d'affaires de TMX Datalinx a augmenté de 11 % sur 12 mois, ce qui tient compte des produits tirés de la société Wall Street Horizon acquise en novembre 2022. TMX Datalinx continue d'étoffer sa vaste gamme de solutions de données et d'analyse multiactifs et d'élaborer des solutions capables de répondre aux défis de notre clientèle mondiale. Dans le cadre de sa stratégie mondiale en matière d'indices de référence et d'indices boursiers, TMX a joué un rôle de premier plan dans l'adoption par le Canada d'un nouveau taux d'intérêt commercial en participant à la création et à la mise en place du nouveau taux de référence CORRA à terme. Ce nouveau taux de référence sans risque et calculé à partir des opérations offre aux participants du secteur une totale transparence tant sur les sources de ses données que sur sa méthode de calcul.

En octobre, nous avons lancé le Carrefour de données ESG de TMX, qui fait équipe avec des fournisseurs de premier plan pour offrir aux investisseurs des données et analyses leur permettant de prendre des décisions de placement ESG éclairées. Ce nouveau carrefour est conçu pour régler les problèmes de qualité, d'uniformité et d'accessibilité des données qui peuvent nuire à l'intégration des facteurs ESG au processus de placement.

Regard vers l'avenir

En janvier 2024, nous avons procédé à l'acquisition de VettaFi, entreprise américaine spécialisée dans la création d'indices, la distribution numérique, l'analyse de données et le leadership éclairé. Avec TMX VettaFi, le secteur de l'information de TMX s'adjoint une plateforme de pointe dans un marché vaste et porteur, ainsi qu'une équipe au talent éprouvé et dotée d'un solide sens de l'innovation et des affaires. TMX VettaFi se distingue notamment par les caractéristiques suivantes :

- Un moteur de calcul d'indices qui fournit des données sur plus de 300 indices.
- Un grand nombre de clients internationaux pour qui l'accès au contenu de TMX sera un plus.
- Des capacités de distribution numérique de pointe qui permettront aux émetteurs de FNB de distribuer leurs produits plus efficacement auprès d'un réseau de conseillers.

Le secteur Formation de capital, TMX Datalinx et TMX VettaFi travailleront de concert à la mise en place de solutions exclusives et sur mesure qui permettront de répondre aux besoins de nos clients et d'élargir le marché.

Pour finir, je tiens à saluer le travail extraordinaire de nos membres du personnel. Véritable symbole de l'innovation, TMX est depuis 170 ans un moteur de progrès pour le secteur. TMX manifeste un leadership et une vision stratégique ancrés dans sa raison d'être : améliorer les marchés et favoriser les idées audacieuses. Son histoire, TMX la doit à tous ces gens formidables qui, aujourd'hui comme hier, restent unis par un même engagement : répondre aux besoins de nos clients et de nos parties prenantes, dans l'ensemble de nos marchés, avec excellence et intégrité. C'est avec eux également que nous écrivons le prochain chapitre. J'aurai le plaisir de vous faire part de nos progrès à l'occasion de notre assemblée annuelle et extraordinaire du 3 mai 2024.



John McKenzie

Chef de la direction
Groupe TMX
28 mars 2024

Discussion et analyse de la direction 2023

Groupe TMX Limitée

RAPPORT DE GESTION

Le 5 février 2024

Le présent rapport de gestion de Groupe TMX Limitée (le « Groupe TMX ») vise à permettre au lecteur d'évaluer notre situation financière et les changements importants qui s'y sont produits ainsi que notre performance financière, notamment nos liquidités et nos ressources en capital, pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, comparativement à l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi qu'au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022. Le présent rapport de gestion doit être lu à la lumière de nos états financiers consolidés annuels audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (les « états financiers »).

Nos états financiers et le présent rapport de gestion pour 2023 sont déposés auprès des organismes de réglementation canadiens des valeurs mobilières et peuvent être consultés au www.tmx.com et au www.sedarplus.ca. Les mesures financières comprises dans ce rapport de gestion sont fondées sur des états financiers qui ont été préparés conformément aux normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »), sauf indication contraire. Tous les montants présentés sont en dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation de l'information financière adoptée au cours de l'exercice considéré.

Le 2 mai 2023, les actionnaires ont approuvé un fractionnement à raison de cinq pour une des actions ordinaires en circulation du Groupe TMX (le « fractionnement d'actions »). Le 13 juin 2023 (la « date de versement »), les actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 8 juin 2023 (la « date de clôture des registres ») ont reçu quatre actions ordinaires additionnelles par action ordinaire détenue. La négociation des actions ordinaires sur une base rajustée en fonction du fractionnement a commencé le 14 juin 2023. Tous les nombres d'actions ordinaires et les montants par action, y compris les chiffres comparatifs, ont été ajustés pour refléter le fractionnement d'actions.

D'autres informations au sujet du Groupe TMX, y compris la notice annuelle, sont disponibles au www.tmx.com et au www.sedarplus.ca. Ce rapport de gestion ne reprend pas les renseignements figurant dans notre site Web.

Structure du rapport de gestion

Notre rapport de gestion comporte les principales rubriques suivantes :

- Objet, Mission, Vision Priorité client, Croissance durable et Objectifs financiers;
- Initiatives et réalisations – qui présente les initiatives et les réalisations de 2023;
- Conjoncture et perspectives du marché – qui présente une analyse du contexte commercial dans lequel nous évoluons;
- Nos activités – qui présente une description détaillée de nos secteurs et de nos produits et services;
- Résultats d'exploitation – qui présente une comparaison d'un exercice à l'autre de nos résultats;
- Liquidités et ressources en capital – qui présente un exposé de la variation de nos flux de trésorerie, de notre dette en cours et des ressources disponibles pour financer les engagements actuels et futurs;
- Gestion du capital – qui présente un sommaire de nos objectifs au chapitre de la gestion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des titres négociables, du capital social, du papier commercial, des obligations non garanties et des facilités de crédit et de trésorerie;

- Instruments financiers;
- Estimations comptables critiques – qui présente notre goodwill et nos immobilisations incorporelles – évaluation et dépréciation;
- Principales informations financières annuelles et trimestrielles – qui présente les principales informations financières annuelles de 2021 à 2023, une comparaison entre les résultats du quatrième trimestre de 2023 et ceux de la période correspondante de 2022, de même que les résultats des huit derniers trimestres;
- Gestion des risques d'entreprise – qui présente une analyse des risques auxquels notre entreprise est exposée et qui ont été cernés dans le cadre de notre processus de gestion des risques ainsi que de la gestion du risque financier;
- Comptabilité et contrôles – qui présente un exposé des modifications des méthodes comptables adoptées en 2023 et des changements futurs aux méthodes comptables, une évaluation de nos contrôles et procédures de communication de l'information et de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière, ainsi que les modifications apportées à celui-ci;
- Mise en garde concernant l'information prospective.

OBJET, MISSION, VISION PRIORITÉ CLIENT, CROISSANCE DURABLE ET OBJECTIFS FINANCIERS

Objet

Améliorer les marchés et favoriser les idées audacieuses.

Mission

Appuyer les marchés des capitaux et des marchandises grâce à des solutions technologiques globales axées sur les clients.

Vision Priorité client

Offrir aux sociétés du monde entier une solution incontournable pour mobiliser des capitaux et mettre à la disposition des négociateurs et des investisseurs une destination privilégiée leur permettant de prospérer.

Croissance durable¹

Dans nos efforts visant à susciter une croissance durable, nous priorisons les quatre domaines suivants :

- Accélération de la croissance : placer le Groupe TMX en position concurrentielle dans les secteurs présentant un fort potentiel de croissance.
- Talent et culture : investir dans notre personnel pour renforcer l'engagement et la motivation des employés, veiller à offrir un milieu de travail respectueux et inclusif, donner plus d'envergure à notre image d'employeur qui attire et garde en poste des personnes talentueuses, promouvoir la relève et le perfectionnement des employés.

¹ La rubrique *Croissance durable* contient certains énoncés prospectifs. Voir l'exposé des risques et incertitudes que comportent ces énoncés sous la rubrique *Mise en garde concernant l'information prospective*.

- Prôner l'amélioration des marchés : collaborer avec les parties prenantes, notamment les clients, les autorités de réglementation et les instances gouvernementales, afin de rendre les marchés financiers canadiens plus concurrentiels.
- Facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») : intégrer les objectifs et initiatives en matière d'ESG aux objectifs de base du Groupe TMX et positionner le Groupe TMX en tant que marché de premier plan à l'échelle mondiale pour les placements et la finance durables grâce à nos produits et services.

Objectifs financiers²

Nous sommes bien placés pour accélérer la croissance à long terme de nos produits, grâce à notre stratégie commerciale et à nos acquisitions récentes. Nos objectifs à long terme consistent en une forte croissance* du taux de croissance annuel composé (TCAC)³ du total des produits déclarés et présentés ci-dessous avec nos cibles à long terme concernant le résultat ajusté par action et le TCAC du résultat ajusté par action (le « RPA ajusté »)^{3,4}, le ratio de distribution des dividendes⁵ et le ratio dette-BAIIA ajusté⁶.

Objectifs à long terme du Groupe TMX

À deux chiffres TCAC du RPA ajusté		
Forte croissance* TCAC des produits		
Croissance élevée* • Compagnie Trust TSX • Négociation et compensation de dérivés • SGPSA : TMX Trayport • SGPSA : TMX VettaFi	Forte croissance* • Formation de capital (à l'exclusion de Compagnie Trust TSX) • SGPSA : TMX Datalinx	Croissance du marché* • Négociation et compensation de titres de participation et de titres à revenu fixe
40 % à 50 % Ratio de distribution des dividendes cible	1,5 à 2,5 x Cible du ratio dette-BAIIA ajusté	

Note : Croissance élevée s'entend d'un TCAC des produits dans la partie haute de la fourchette à un chiffre ou d'un TCAC à deux chiffres, croissance forte s'entend d'un TCAC des produits supérieur ou égal à 5 % et croissance du marché s'entend d'un TCAC des produits comparable à celui du marché en général.*

En 2023, nous avons acquis une participation d'environ 22 % dans VettaFi, puis nous avons acquis la participation restante d'environ 78 % des parts ordinaires le 2 janvier 2024, après la clôture de la période. TMX VettaFi a été identifiée comme une de nos entreprises à croissance élevée*.

Bien que nous soyons persuadés que ces objectifs financiers à long terme sont raisonnables, nous pourrions ne pas être en mesure de les atteindre si nos hypothèses devaient se révéler inexactes; nos résultats réels pourraient donc différer sensiblement de nos objectifs à long terme. Par exemple, les événements géopolitiques en cours, la menace d'une récession mondiale et les fluctuations des taux de change ont des répercussions sur l'économie mondiale et sur les marchés. Il est difficile, à l'heure actuelle, de prédire quelle en sera l'incidence à court terme sur nos activités et à long terme sur nos ambitieux objectifs.

² La rubrique *Objectifs financiers* contient certains énoncés prospectifs. Voir l'exposé des risques et incertitudes que comportent ces énoncés sous la rubrique *Mise en garde concernant l'information prospective*.

³ Taux de croissance annuel composé (TCAC) (se reporter à la rubrique *Mise en garde concernant l'information prospective*).

⁴ Le RPA ajusté et le TCAC du RPA ajusté sont des ratios non conformes aux PCGR (se reporter à la rubrique *Mesures non conformes aux PCGR* pour obtenir davantage de renseignements).

⁵ Le ratio de distribution des dividendes est un ratio non conforme aux PCGR (se reporter à la rubrique *Mesures non conformes aux PCGR* pour obtenir davantage de renseignements).

⁶ Le ratio dette-BAIIA ajusté est un ratio non conforme aux PCGR (se reporter à la rubrique *Mesures non conformes aux PCGR* pour obtenir davantage de renseignements).

Nos objectifs à long terme ne constituent pas des prévisions. Notre rentabilité actuelle au cours d'une période donnée peut différer de ces objectifs, et notre capacité d'atteindre ces objectifs doit être évaluée en fonction de notre besoin d'investir dans nos activités afin de mettre en œuvre notre stratégie. Ces hypothèses qui sous-tendent ces objectifs comprennent notamment l'exécution fructueuse de nos initiatives de croissance stratégiques et l'atteinte de nos objectifs d'affaires, la poursuite des investissements dans des entreprises en croissance et la redéfinition continue des priorités en matière d'investissements dans des solutions d'entreprise. Les objectifs de croissance des produits à long terme par secteur d'activité correspondent aux TCAC des produits compte tenu de certaines hypothèses et de la performance prévue à long terme.

Objectifs de transformation⁷

Notre stratégie de croissance durable et nos objectifs financiers à long terme étayent notre volonté constante d'accroître notre présence mondiale et nos revenus récurrents en devenant une entreprise d'information encore plus que nous ne le sommes aujourd'hui. Nos objectifs de transformation⁸ au-delà de dix ans sont décrits ci-dessous.

Objectifs de transformation

Plus des deux tiers Produits récurrents ^I	Plus de la moitié Produits provenant de l'extérieur du Canada ^{II}	Plus de la moitié Produits provenant de Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse (SGPSA) ^{III}
---	--	--

^I Les sources de produits récurrents englobent pratiquement tous les produits provenant du secteur Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse ainsi que les droits de maintien de l'inscription, les droits de garde, les frais d'agent des transferts et les produits tirés d'autres droits d'accès ou d'abonnements.

^{II} Produits en fonction du pays dans lequel les factures des clients sont envoyées.

^{III} Produits du secteur Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse exprimés en pourcentage des produits totaux de TMX.

Nos activités sont organisées selon les secteurs suivants :

Formation de capital : Nos bourses sont essentielles au bon fonctionnement des marchés financiers. Nous soutenons sans relâche le milieu des marchés financiers en offrant aux sociétés de tout type et à tous les stades de développement un accès à des capitaux, tout en assurant la surveillance des marchés pour en maintenir l'intégrité.

Ce secteur d'activité comprend les services d'inscription et les services aux émetteurs de la Bourse de Toronto (la « TSX ») et de la Bourse de croissance TSX (la « TSXV »), ainsi que les activités de Compagnie Trust TSX, fournisseur de services d'agent des transferts et de services fiduciaires aux entreprises du Groupe TMX, ce qui comprend AST Canada (acquise le 12 août 2021).

Négociation et compensation de titres de participation et de titres à revenu fixe : Exploiter des marchés équitables et transparents proposant des plateformes de négociation et de compensation de titres de participation et de titres à revenu fixe novatrices, efficaces et fiables.

Ce secteur d'activité comprend les activités de négociation de titres de participation à la TSX, à la TSXV et à la Bourse Alpha TSX (« Alpha »), les activités de négociation de titres à revenu fixe de Shorcan Brokers Limited (« Shorcan ») et les activités de La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée et de ses filiales, y compris Services de dépôt et de compensation CDS inc. (« Compensation CDS ») et Innovations CDS inc. (collectivement, la « CDS »).

⁷ La rubrique *Objectifs de transformation* contient certains énoncés prospectifs. Voir l'exposé des risques et incertitudes que comportent ces énoncés sous la rubrique *Mise en garde concernant l'information prospective*.

⁸ Ces objectifs seront réalisés au moyen d'une combinaison d'activités internes et non internes.

Négociation et compensation de dérivés : Accélérer la création de nouveaux produits et exploiter la position unique que nous occupons sur le marché pour répondre à la demande croissante pour les produits dérivés au Canada et dans le monde.

Ce secteur d'activité comprend les activités de la Bourse de Montréal (la « MX »), de la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (la « CDCC ») et de BOX Options Market LLC (« BOX ») (entreprise consolidée le 3 janvier 2022).

Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse : Fournir des données boursières, des données sur les indices et les dérivés ainsi que des ensembles intégrés de données pour alimenter des outils d'analyse exclusifs et de tiers à valeur supérieure qui aident les clients à prendre de meilleures décisions de négociation et de placement. Nous offrons également des solutions aux marchés européens et mondiaux de l'énergie de gros en matière de détermination des prix, d'exécution d'ordres, de transparence postnégociation et de traitement direct. Compte tenu de l'ajout de TMX VettaFi (acquise le 2 janvier 2024), nous offrons également des produits et services de premier plan dans les domaines de la création d'indices, de la distribution numérique, de l'analyse de données et du leadership éclairé.

Ce secteur d'activité comprend TMX Datalinx, laquelle comprend Wall Street Horizon (« WSH ») (acquise le 9 novembre 2022), les services de colocalisation et TMX Trayport, laquelle comprend la société viennoise VisoTech (Trayport Austria G.m.b.H.) et la société allemande Tradesignal (Trayport Germany G.m.b.H.), et la société américaine TMX VettaFi (acquise le 2 janvier 2024).

Durabilité et facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »)

L'intégration de la durabilité et des facteurs ESG à notre stratégie d'entreprise dans son ensemble va de pair avec notre mission et notre vision.

Nous continuons d'évaluer le rôle que nous jouons au sein des marchés financiers canadiens dans le contexte actuel de transition de l'économie et de nous engager auprès du secteur et de nos parties prenantes alors que nous intégrons ces facteurs à notre mode d'exploitation et de communication des progrès réalisés. Nous cherchons à :

- prêcher par l'exemple en établissant de solides assises grâce à des pratiques durables et à la présentation d'informations;
- soutenir les parties prenantes ainsi que notre bassin d'émetteurs et de clients;
- soutenir le financement transitoire grâce à nos produits et services ESG.

INITIATIVES ET RÉALISATIONS

Formation de capital⁹

Faciliter le financement des entreprises

En juin 2022, la Bourse de croissance TSX (la « TSXV ») a lancé une nouvelle initiative qui vise à faciliter le financement des entreprises dans le but d'accélérer l'évolution de son marché en cherchant des moyens d'abattre les obstacles et d'alléger les fardeaux restreignant l'accès au capital de risque public, d'élargir le bassin mondial d'émetteurs et d'investisseurs et de faire grandir l'ensemble de cet écosystème. Dans le cadre de la première étape de l'initiative, des commentaires détaillés ont été formulés par des émetteurs, des investisseurs, des conseillers et d'autres représentants de la communauté des parties prenantes sur la façon dont l'écosystème canadien du capital de risque public, unique en son genre, peut se mobiliser pour innover, s'adapter et évoluer au cours des prochaines années.

Prenant appui sur les précieux commentaires reçus de la communauté, la prochaine étape de l'initiative visant à faciliter le financement des entreprises, annoncée en juin 2023, précise les engagements que nous prenons pour les prochaines années. En plus de quatre engagements clés pour soutenir l'entrée des nouvelles sociétés et des nouveaux investisseurs dans notre écosystème, nous prenons six autres engagements conçus pour rehausser la position de la TSXV en tant que chef de file mondial du soutien à la prospérité des petites et moyennes sociétés ouvertes¹⁰.

Engagements clés :

- Mise en place d'un processus innovateur d'inscription accélérée à la TSXV permettant d'accélérer sensiblement les délais d'inscription et de mobilisation des capitaux pour les nouveaux candidats qualifiés à l'inscription à la cote;
- Accélération de la transformation numérique en cours de la TSXV en offrant aux émetteurs un accès accru aux produits, services et ressources numériques;
- Lancement de TSXV Sandbox, initiative de stimulation de l'innovation et de soutien à l'inscription de sociétés ou de structures d'opération originales;
- Évaluation du besoin et de l'intérêt pour un marché nouveau et nettement différencié complémentaire afin d'offrir à de nouvelles catégories de sociétés en démarrage, de gestionnaires de catégories d'actifs non traditionnels et d'investisseurs un accès aux marchés publics.

AST Canada

Le 12 août 2021, nous avons réalisé l'acquisition de Services aux investisseurs AST Inc. (Canada) et de sa filiale, Société de fiducie AST (Canada) (collectivement, « AST Canada »), un fournisseur de services d'agent des transferts, de services fiduciaires aux entreprises et d'autres services connexes. Les synergies de produits et de charges d'environ 10,0 millions de dollars prévues précédemment ont été en grande partie réalisées, des synergies de produits et de charges d'environ 7,0 millions de dollars ayant été réalisées à la fin de 2023. Nous prévoyons que les synergies de charges restantes d'environ 3,0 millions de dollars seront reflétées dans les charges au titre des *systèmes d'information et de négociation* lorsqu'elles seront réalisées.

⁹ La rubrique *Formation de capital* contient certains énoncés prospectifs. Voir l'exposé des risques et incertitudes que comportent ces énoncés sous la rubrique *Mise en garde concernant l'information prospective*.

¹⁰ Veuillez consulter le site Web de *Faciliter le financement des entreprises* à l'adresse ventureforward.tsx.com/fr/ pour obtenir de plus amples renseignements.

Prix

En décembre 2023, nous avons reçu des autorités de réglementation l'approbation d'une modification de prix pour la TSX, le plafond des droits de maintien de l'inscription à la TSX ayant été porté à 145 000 dollars. Compte tenu de la capitalisation boursière de nos émetteurs inscrits au 31 décembre 2023, nous nous attendons à ce que cette modification se traduise par une augmentation de 1 % à 2 % des produits tirés de la formation de capital par rapport à 2023, compte non tenu des autres services fournis aux émetteurs sur une base annualisée. Les produits réels des périodes à venir dépendront également de l'activité au cours de ces périodes.

Négociation et compensation de titres de participation et de titres à revenu fixe¹¹

Service canadien de gestion des garanties

En mai 2023, nous avons annoncé notre collaboration avec Clearstream Banking S.A. (Clearstream), le dépositaire central de titres international du Deutsche Börse Group, pour le lancement du nouveau service canadien de gestion des garanties (le « SCGG »). Le SCGG est une solution novatrice qui permet d'optimiser et d'automatiser les garanties pour différents types d'expositions. La phase initiale du SCGG viendra appuyer les services nationaux de pensions sur titres tripartites, lesquels permettent d'automatiser les pensions à finalité espèces tout au long du cycle de vie des opérations afin de réaliser des gains d'efficacité, d'accroître la liquidité et de réduire le risque opérationnel. L'intégration des clients utilisateurs précoces est en cours pour soutenir le lancement de la phase initiale du SCGG au premier trimestre de 2024. La phase suivante, qui offrira des services de garanties tripartites aux fins de prêt de titres, de marge de contrepartie centrale et d'autres expositions aux garanties, appuiera le passage du marché canadien au cycle de règlement à T+1 en 2024.

Expansion aux États-Unis

En octobre 2023, nous avons annoncé notre plan d'expansion sur les marchés américains. En 2023, une ressource clé a été embauchée pour diriger l'initiative, et le développement de la technologie a commencé. Depuis le début de l'initiative d'expansion aux États-Unis, nous y avons consacré des dépenses d'environ 1,7 million de dollars, dont 1,3 million de dollars en charges d'exploitation et les 0,4 million de dollars restants en dépenses d'investissement. Ces coûts sont pris en compte aux postes *Charges d'exploitation* et *Immobilisations incorporelles*, respectivement. En 2024, nous prévoyons effectuer des dépenses en trésorerie totales d'environ 19,0 millions de dollars à 21,0 millions de dollars, dont environ la moitié sera incluse dans les *charges d'exploitation* (excluant les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles), et une grande partie de ces dépenses sera engagée au deuxième semestre de l'exercice.

Alpha-X et Alpha DRK

En août 2023, la Bourse Alpha TSX (« Alpha ») a obtenu l'approbation des autorités de réglementation pour introduire deux nouveaux registres d'ordres sur Alpha : le premier registre, qui est visible, est également appelé « registre des ordres visible » (« Alpha-X »), et le second, qui est non visible, est également appelé « registre des ordres caché » (« Alpha DRK »). L'introduction des nouveaux registres d'ordres donnera lieu à des plateformes sur lesquelles le Groupe TMX peut lancer des solutions de négociation novatrices, telles que les ordres de type Smart Limit et les ordres Smart Peg, qui aident les clients à optimiser leurs opérations de négociation. Le lancement des nouveaux registres d'ordres a eu lieu au quatrième trimestre de 2023.

¹¹ La rubrique *Négociation et compensation de titres de participation et de titres à revenu fixe* contient certains énoncés prospectifs. Voir l'exposé des risques et incertitudes que comportent ces énoncés sous la rubrique *Mise en garde concernant l'information prospective*.

TSX DRK

Nous continuons à avancer dans notre projet d'accroissement de l'offre sur le marché opaque de la Bourse de Toronto (la « TSX ») (« TSX DRK »), entamé en 2020. TSX DRK a réalisé d'importants gains dans ce segment du marché, accroissant sa part de marché de la négociation en continu de titres cotés à la TSX, qui est passée de 18 % en 2019 à 32 % en 2023. Nous poursuivrons nos projets d'expansion et nos investissements visant à entraîner une hausse de l'adoption par les utilisateurs, à lancer de nouvelles offres et à soutenir la croissance soutenue des parts de marché.

Prix

En avril 2023, les modifications aux prix des droits relatifs aux sessions de saisie d'ordres pour la TSX, la TSXV et Alpha sont entrées en vigueur. De plus, nous avons obtenu l'approbation réglementaire pour mettre fin au crédit actuel de 40 \$ par symbole par mois applicable aux négociateurs de lots irréguliers de la Bourse de croissance TSX (la « TSXV ») à compter du 1^{er} mars 2024. Nous nous attendons à ce que ces modifications aient une incidence positive globale de l'ordre de 1 % à 2 % par rapport aux produits tirés de la négociation de titres de participation et de titres à revenu fixe en 2023 sur une base annualisée.

Négociation et compensation de dérivés¹²

Transition au taux CORRA

La transition du taux Canadian Dollar Offered Rate (« taux CDOR ») au taux canadien moyen des opérations de pension à un jour (« taux CORRA ») demeure prioritaire puisque la cessation intégrale du taux CDOR est prévue pour juin 2024. Nous poursuivons nos efforts en vue d'une transition harmonieuse du taux de référence des acceptations bancaires canadiennes de trois mois (le « taux BAX ») au taux CORRA des contrats à terme, notamment en misant sur des produits et une structure de marché appropriés. En 2023, le volume moyen quotidien des contrats à terme de trois mois sur le taux CORRA (CRA) a été de 34 000 contrats par jour. L'intérêt en cours pour les contrats à terme sur le taux CORRA s'est établi à 577 000 contrats au 31 décembre 2023, comparativement à 401 000 contrats pour le taux BAX.

Prix

En janvier 2024, les modifications de prix pour les droits de compensation de produits dérivés sur taux d'intérêt et sur indices et les droits de compensation et de traitement des opérations de pension sur titres sont entrées en vigueur. Nous nous attendons à ce que ces modifications aient une incidence positive globale de l'ordre de 3 % à 4 % par rapport aux produits du secteur Négociation et compensation de dérivés (à l'exclusion de BOX) en 2023.

Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse (SGPSA)¹³

TMX Trayport

Offre de puissance mondiale

Les progrès se poursuivent dans le cadre de la stratégie de puissance mondiale de TMX Trayport. En Amérique du Nord, TMX Trayport continue de mettre à profit son partenariat avec la Nodal Exchange et collabore étroitement avec les participants afin de répondre aux exigences spécifiques du marché et d'établir la liquidité. En 2023, environ 4 % à 5 % des produits de TMX Trayport provenaient de sources nord-américaines.

¹² La rubrique *Négociation et compensation de dérivés* contient certains énoncés prospectifs. Voir l'exposé des risques et incertitudes que comportent ces énoncés sous la rubrique *Mise en garde concernant l'information prospective*.

¹³ La rubrique *Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse* contient certains énoncés prospectifs. Voir l'exposé des risques et incertitudes que comportent ces énoncés sous la rubrique *Mise en garde concernant l'information prospective*.

Prix

En décembre 2023, nous avons informé nos clients de nos modifications de prix annuelles concernant les produits TMX Trayport liés à l'IPC du Royaume-Uni, lesquelles devraient avoir une incidence positive globale d'environ 5 % par rapport aux produits tirés de TMX Trayport en 2023, sur une base annualisée à un taux de change constant.

TMX Datalinx

Carrefour de données ESG de TMX

En octobre 2023, nous avons lancé le nouveau Carrefour de données ESG de TMX. En collaboration avec des fournisseurs de données ESG et de produits d'analyse de premier plan, le Carrefour de données ESG de TMX fournit des données à ses clients à l'échelle mondiale pour appuyer l'intégration des facteurs ESG dans le cadre de leur processus de prise de décisions en matière de placements. Cela comprend la surveillance des plans d'action climatique, la quantification de l'impact, le filtrage des sociétés et des controverses entourant les procurations, le suivi des nouvelles et des événements, et l'analyse de groupes de sociétés comparables.

Taux CORRA à terme

En septembre 2023, le taux de référence CORRA à terme a été lancé. Le taux CORRA à terme, un taux à terme prospectif, remplace le taux CDOR pour les prêts et les couvertures connexes fondées sur des produits dérivés et s'appuie sur les opérations et les cours acheteur et vendeur des contrats à terme sur le taux CORRA négociés à la Bourse de Montréal. Le taux CORRA à terme est calculé et administré par CanDeal Benchmark Administration Services Inc., l'administrateur du taux de référence, tandis que TMX Datalinx s'occupe de l'octroi de licences et de la diffusion. Ce partenariat aux fins de la fourniture du taux de référence CORRA à terme marque une autre étape du développement de notre stratégie relative aux indices et aux taux de référence ainsi que de notre contenu de base supplémentaire.

Prix

En décembre 2023, les autorités de réglementation ont approuvé les modifications de prix des produits suivants de TMX Datalinx : abonnements et flux de données, fichiers de données indicielles S&P/TSX de fin de journée, produits de la CDS et de la CDCC, et tous les produits et services de données historiques. L'incidence positive globale de ces modifications de prix devrait représenter environ 1 % par rapport aux produits tirés de TMX Datalinx, compte tenu des services de colocalisation, en 2023, sur une base annualisée à un taux de change constant.

Acquisition de VettaFi¹⁴

En janvier 2023, nous avons procédé à un investissement stratégique dans VettaFi et avons conclu avec celle-ci une entente commerciale. VettaFi est une société fermée établie aux États-Unis qui se spécialise dans la collecte et l'analyse de données, la création d'indices, la distribution numérique et le leadership éclairé. VettaFi a conçu une plateforme évolutive de pointe fondée sur les données qui permet d'informer et d'outiller les conseillers financiers, les gestionnaires d'actifs et les investisseurs institutionnels d'aujourd'hui. Le Groupe TMX a acquis 21,3 % des actions ordinaires de VettaFi pour la somme de 175 millions de dollars américains (234 millions de dollars). L'acquisition a été financée en partie par le programme de papier commercial, un montant d'environ 200 millions de dollars ayant été émis initialement. Le 21 avril 2023, Groupe TMX a augmenté sa participation dans VettaFi à 22,3 % en échange de la totalité de sa participation dans SigmaLogic (acquise le 16 février 2023). La vente a donné lieu à un profit de 1,0 million de dollars américains (1,3 million de dollars canadiens) qui est pris en compte au poste *Autres produits* dans les états consolidés du résultat net.

Le 2 janvier 2024, nous avons conclu l'acquisition de la participation restante d'environ 78 % des parts ordinaires de VettaFi pour environ 853 millions de dollars américains (1,13 milliard de dollars*) en trésorerie, sous réserve des

¹⁴ La rubrique *Acquisition de VettaFi* contient certains énoncés prospectifs. Voir l'exposé des risques et incertitudes que comportent ces énoncés sous la rubrique *Mise en garde concernant l'information prospective*. Pour obtenir de plus amples renseignements, voir la note 17 B), *Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence – VettaFi*, des états financiers consolidés de Groupe TMX Limitée.

ajustements au bilan. Cela porte le montant total payé pour la totalité des parts ordinaires à environ 1,04 milliard de dollars américains (1,38 milliard de dollars*), compte tenu des investissements stratégiques du Groupe TMX dans VettaFi qui sont décrits précédemment.

Résumé des renseignements financiers :

- Plus de 80 % de produits récurrents au cours des douze mois clos le 30 septembre 2023.
- Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, les produits de VettaFi se sont établis à 85,9 millions de dollars américains (115,9 millions de dollars**), le bénéfice net s'est établi à 5,0 millions de dollars américains (6,8 millions de dollars**) et le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ajusté (BAIIA ajusté) s'est établi à 47,9 millions de dollars américains (64,6 millions de dollars**) ¹⁵.
- Les produits de VettaFi pour 2024 devraient dépasser les 100 millions de dollars américains (132 millions de dollars*), pour une marge du BAIIA ajusté d'environ 60 % ¹⁶.
- La transaction devrait avoir un effet relutif sur le résultat ajusté dilué par action ¹⁷ la première année, exclusion faite des synergies, le cas échéant.

* Converti selon un taux de change \$ CA-\$ US de 1,3239 à la clôture.

** Converti selon un taux de change moyen \$ CA-\$ US de 1,3494 pour 2023.

L'acquisition a été conclue le 2 janvier 2024 et financée par un emprunt bancaire de 963 millions de dollars américains (1,27 milliard de dollars) sous forme d'emprunts à terme (la facilité de crédit à terme de 600 millions de dollars américains (794 millions de dollars)), de 163 millions de dollars américains (216 millions de dollars) et de 200 millions de dollars américains (265 millions de dollars) échéant approximativement 12, 18 et 24 mois après la clôture, respectivement. Le taux moyen pondéré de la facilité de crédit à terme est le taux SOFR majoré de 101,5 points de base.

VettaFi a acquis ROBO Global LLC (« ROBO Global ») et EQM Indexes LLC (« EQM ») en avril et en septembre 2023, respectivement. ROBO Global est une société d'indices et de recherche axée sur les indices des secteurs de la robotique, de l'intelligence artificielle et des technologies de la santé, tandis que EQM est un fournisseur novateur de solutions indicelles thématiques sur mesure pour le secteur des FNB. Au 31 décembre 2023, des actifs liés de plus de 32 milliards de dollars américains suivaient les indices de VettaFi.

¹⁵ Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, le bénéfice net de VettaFi s'est établi à 6,8 millions de dollars, plus les charges d'intérêts de 15,6 millions de dollars, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles de 26,8 millions de dollars, les honoraires de gestion de 3,5 millions de dollars, les coûts liés aux transactions et à l'intégration de 10,2 millions de dollars et la rémunération fondée sur des actions de 2,4 millions de dollars, moins l'impôt sur le résultat de 0,6 million de dollars. En 2023, un montant de 1,9 million de dollars a également été pris en compte en lien avec l'entente visant la prestation de services de transition pour ROBO. Les produits et le BAIIA ajusté de VettaFi ont été établis à partir de la compilation d'informations financières fournies par la direction de VettaFi. Ils n'ont pas été établis conformément aux IFRS pour les sociétés ouvertes.

¹⁶ Les informations financières de VettaFi sont non auditées et fournies par la direction de VettaFi. Elles n'ont pas été établies conformément aux IFRS pour les sociétés ouvertes.

¹⁷ Le résultat ajusté par action est un ratio non conforme aux PCGR. Voir l'analyse à la rubrique *Mesures non conformes aux PCGR*.

Mise à jour sur la modernisation de la plateforme de compensation CDS¹⁸

Le projet de modernisation de la CDS comprend le remplacement de certains systèmes patrimoniaux additionnels de la CDS, dont ceux servant à la compensation et au règlement, ainsi que des systèmes de paiement des droits et privilèges. Depuis le début du projet de modernisation, nous avons effectué des dépenses d'investissement de 43,8 millions de dollars à la clôture de 2019, de 27,8 millions de dollars en 2020, de 21,0 millions de dollars en 2021, de 19,5 millions de dollars en 2022 et de 15,2 millions de dollars en 2023. Les coûts liés à ce projet sont pris en compte dans le poste *Entrée aux locaux, au matériel et aux immobilisations incorporelles* du tableau consolidé des flux de trésorerie pour les exercices 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023.

Au premier trimestre de 2023, la date d'adoption de l'abrègement du cycle de règlement standard de deux (T+2) à un jour (T+1) a été finalisée et communiquée par les autorités de réglementation canadiennes en collaboration avec les participants du secteur. En raison du passage à T+1 et compte tenu du fait qu'il s'agit d'une priorité du marché, il a été décidé de reporter la mise en œuvre de la modernisation des services de postnégociation après le passage du secteur à T+1, ce qui est actuellement prévu pour mai 2024. Nous prévoyons désormais que le lancement révisé aura lieu au quatrième trimestre de 2024. Toutefois, ce calendrier pourrait être modifié en cas de retard important dans la mise en œuvre du cycle de règlement T+1. Dans l'ensemble, nous prévoyons engager des dépenses d'investissement de l'ordre de 130 à 140 millions de dollars dans le cadre du projet de modernisation de la CDS. Nous continuerons de fournir des mises à jour quant à nos estimations visant les dépenses d'investissement et le calendrier au fur et à mesure de la progression de ce projet complexe.

Siège social

*Recentrage stratégique*¹⁹

En novembre 2023, nous avons effectué un certain nombre de changements visant à simplifier notre organisation et à positionner le Groupe TMX afin qu'il connaisse un succès durable, tout en créant une capacité de croissance. En raison de ces changements, nous avons engagé des charges liées au recentrage stratégique d'environ 5,7 millions de dollars au quatrième trimestre de 2023, lesquelles sont principalement prises en compte dans les coûts au titre de la *rémunération et des avantages*. Ces changements ont notamment consisté à regrouper des secteurs et à mettre à profit l'automatisation, et ils devraient générer des économies annuelles d'environ 4,2 millions de dollars à compter du troisième trimestre de 2024.

¹⁸ La rubrique *Mise à jour sur la modernisation de la plateforme de compensation CDS* contient certains énoncés prospectifs. Voir l'exposé des risques et incertitudes que comportent ces énoncés sous la rubrique *Mise en garde concernant l'information prospective*.

¹⁹ La rubrique *Recentrage stratégique* contient certains énoncés prospectifs. Voir l'exposé des risques et incertitudes que comportent ces énoncés sous la rubrique *Mise en garde concernant l'information prospective*.

CONJONCTURE ET PERSPECTIVES DU MARCHÉ²⁰

Le resserrement monétaire visant à endiguer les pressions inflationnistes s'est poursuivi en 2023. La moyenne de l'indice CBOE Volatility Index (le « VIX ») s'est établie à 16,9 en 2023, contre 25,6 en 2022. Globalement, les volumes de négociation de titres de participation au Canada ont diminué de 18 % en 2023 en regard de 2022²¹. Pour l'ensemble de nos marchés de titres de participation, les volumes globaux de négociation ont diminué de 18 % en 2023 par rapport à 2022, les volumes de négociation à la TSX, à la Bourse de croissance TSXV (la « TSXV ») et à Alpha ayant diminué de 18 %, de 16 % et de 28 %, respectivement. À la MX, le volume de négociation des contrats dérivés canadiens a augmenté de 14 % en 2023 par rapport à 2022. En 2023, nous avons constaté une augmentation du volume de négociation des contrats à terme de taux d'intérêt à court terme, des options sur actions et sur FNB et des contrats à terme sur obligations de deux et de cinq ans.

L'incertitude du marché essentiellement attribuable aux conflits géopolitiques et à la menace d'une récession mondiale a continué de créer des conditions moins favorables à la mobilisation de capitaux en 2023. À la TSX, le montant total des capitaux réunis dans le cadre de financements a diminué de 20 % entre 2022 et 2023, et le nombre total de financements a diminué de 6 % pour cette même période. À la TSXV (y compris le marché NEX), le montant total des capitaux réunis dans le cadre de financements a diminué de 27 % et le nombre total de financements a baissé de 1 % en 2023 par rapport à 2022.

Le 24 janvier 2023, la Banque du Canada (la « Banque ») a annoncé qu'elle maintenait le taux cible du financement à un jour à 5 %, le taux officiel d'escompte s'établissant à 5¼ %, et le taux de rémunération des dépôts, à 5 %. De même, la Banque poursuit sa politique de resserrement quantitatif. L'expansion économique mondiale continue de ralentir et l'inflation recule graduellement dans la plupart des économies. La croissance du produit intérieur brut (PIB) mondial a été de 3 % en 2023, et la Banque prévoit que ce taux s'établira à 2,5 % en 2024 et à 2,75 % en 2025. Sous l'effet d'une modération de la croissance, les taux d'inflation dans la plupart des économies avancées devraient reculer lentement, pour atteindre les cibles des banques centrales en 2025.²²

Au Canada, l'économie stagne depuis la mi-2023, et la croissance va probablement demeurer près de zéro au premier trimestre de 2024. Les consommateurs ont réduit leurs dépenses en réaction aux hausses de prix et de taux d'intérêt, et les investissements des entreprises se sont contractés. La croissance économique devrait reprendre progressivement vers le milieu de 2024. Dans la deuxième moitié de l'année, les dépenses des ménages devraient se raffermir, tandis que les exportations et les investissements des entreprises devraient bénéficier de la relance de la demande étrangère. Les dépenses publiques devraient contribuer de façon importante à la croissance tout au long de l'année. Au bout du compte, la Banque prévoit une croissance du PIB de 0,8 % en 2024 et de 2,4 % en 2025, ce qui s'éloigne peu de sa projection d'octobre.²³

L'inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation (IPC) s'est établie à 3,4 % à la fin de 2023. Les frais de logement demeurent le facteur contribuant le plus au fait qu'elle dépasse la cible. La Banque s'attend à ce que l'inflation demeure près de 3 % dans la première moitié de 2024, puis à ce qu'elle diminue progressivement pour atterrir à la cible de 2 % en 2025. Bien que le ralentissement de la demande réduise les pressions sur les prix d'un nombre accru de composantes de l'IPC et que les pratiques d'établissement des prix des entreprises continuent de se normaliser, les mesures de l'inflation fondamentale ne montrent pas de signes d'une baisse durable.²⁴

²⁰ La rubrique *Conjoncture et perspectives du marché* contient certains énoncés prospectifs. Voir l'exposé des risques et incertitudes que comportent ces énoncés sous la rubrique *Mise en garde concernant l'information prospective*.

²¹ Source : Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (l'« OCRCVM ») (compte non tenu des applications intentionnelles, y compris tous les titres de participation au Canada).

²² Source : Extrait du communiqué du 24 janvier 2024 de la Banque du Canada.

²³ Source : Extrait du communiqué du 24 janvier 2024 de la Banque du Canada.

²⁴ Source : Extrait du communiqué du 24 janvier 2024 de la Banque du Canada.

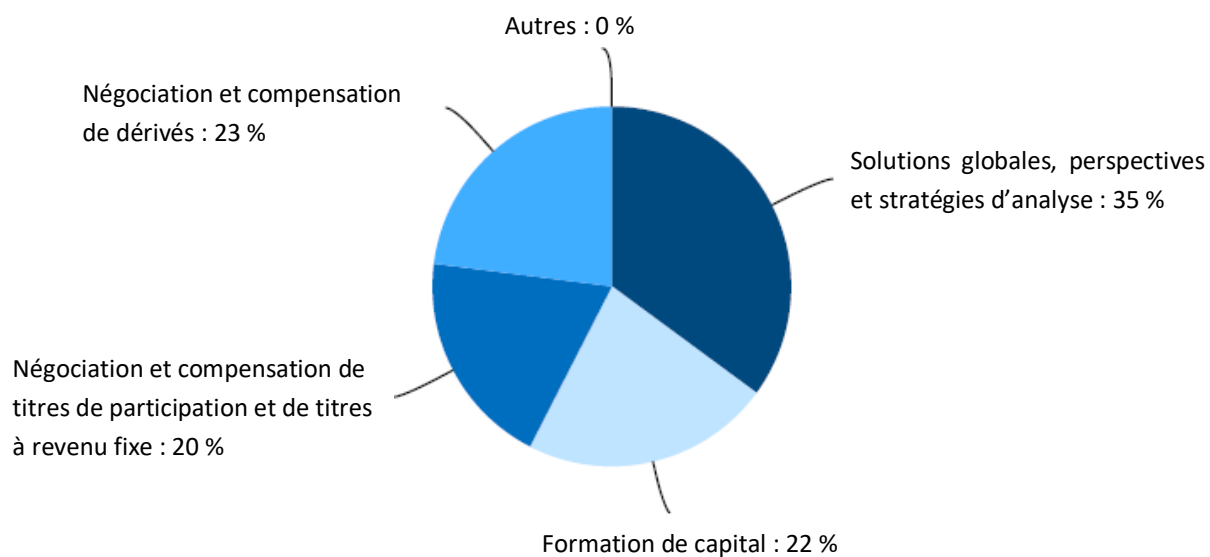
NOS ACTIVITÉS

Les pages qui suivent donnent un aperçu et une description des produits et services, de la stratégie et des produits pour chacun de nos secteurs énoncés ci-dessous.

1. Formation de capital
2. Négociation et compensation de titres de participation et de titres à revenu fixe
3. Négociation et compensation de dérivés
4. Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse
 - i. TMX Datalinx
 - ii. Services de colocalisation
 - iii. TMX Trayport
 - iv. TMX VettaFi (acquise le 2 janvier 2024)

Pour connaître les statistiques clés relatives à chacun des secteurs ci-dessus, il y a lieu de se reporter à la rubrique **Résultats d'exploitation**.

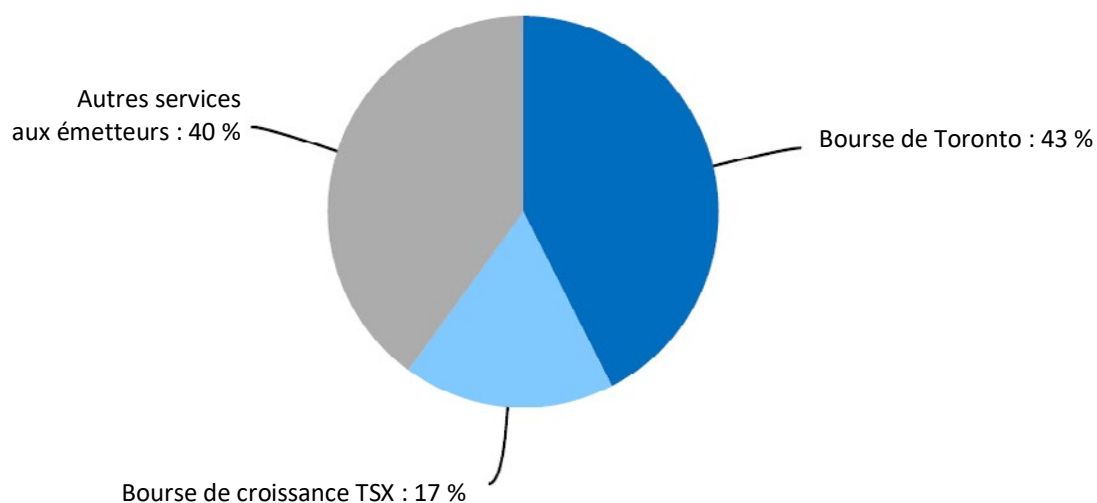
Produits du Groupe TMX en 2023 : 1 194,1 millions de dollars



Formation de capital

Exercice clos le 31 décembre 2023

Produits du secteur Formation de capital : 268,2 millions de dollars



Aperçu et description des produits et services

Notre objectif consiste à fournir des solutions à des sociétés clientes ayant besoin de capital de croissance et de liquidités, ainsi qu'à offrir aux investisseurs un vaste éventail de possibilités d'investissement.

Le Groupe TMX exploite un écosystème à deux paliers unique en son genre, englobant la TSX et la TSXV, afin d'aider les sociétés à avoir accès aux marchés publics, à mobiliser des capitaux et à offrir de la liquidité aux actionnaires. La TSX est un chef de file parmi les bourses d'inscription à la cote pour des émetteurs nationaux et internationaux établis. La TSXV est la plateforme mondiale de premier plan permettant de faciliter la formation de capital de risque.

En règle générale, les émetteurs établis s'inscrivent initialement à la TSX dans le cadre d'un premier appel public à l'épargne (« PAPE ») en migrant de la TSXV ou en recherchant un marché secondaire (en complément d'une inscription à une autre cote). Les sociétés désirant obtenir du capital de risque s'inscrivent généralement à la TSXV dans le cadre d'un PAPE, ou par d'autres moyens comme par l'intermédiaire du programme des Sociétés de capital de démarrage de la TSXV ou d'une prise de contrôle inversée. Nous exploitons également le marché NEX, destiné aux émetteurs qui ne satisfont plus aux critères de maintien de l'inscription de la TSXV.

Les émetteurs inscrivent en bourse une grande diversité de titres : certains sont de type traditionnel, comme les actions ordinaires, les actions privilégiées, les droits et les bons de souscription, et d'autres sont de structures variées, comme les actions échangeables, les titres d'emprunt ou les titres d'emprunt convertibles, les parts de sociétés en commandite, les FNB et les produits structurés tels que les fonds de placement.

Nous sommes un chef de file mondial en matière d'inscription pour les petites et moyennes entreprises et nous présentons une forte pondération d'inscriptions d'émetteurs du secteur des ressources ainsi qu'un nombre grandissant de sociétés du secteur de l'innovation, y compris des sociétés des secteurs des technologies, des technologies propres, de l'énergie renouvelable et des sciences de la vie. En 2023, nous avons accueilli 221 nouvelles inscriptions, dont 19 sociétés du secteur de l'innovation et 18 sociétés internationales (autres que canadiennes). Les émetteurs inscrits à la TSX et à la TSXV ont réuni conjointement 21,5 milliards de dollars en 2023 (17,2 milliards de dollars à la TSX et 4,3 milliards de dollars à la TSXV).

Outre nos services d'inscription, nous offrons à nos émetteurs inscrits d'autres services. Les services aux sociétés de la TSX visent à rehausser et à élargir les services que nous offrons en vue de soutenir le financement, la croissance et le succès de nos sociétés inscrites. Conjointement avec des fournisseurs de services de premier plan du secteur, nous offrons des solutions, des ressources et des services élaborés afin d'aider nos sociétés clientes à atteindre leurs objectifs. En outre, nous proposons des informations, du contenu et de la formation sur les pratiques exemplaires en matière de présentation des facteurs ESG à l'intention de nos émetteurs, ainsi que des services qui aident les sociétés à intégrer la présentation des facteurs ESG dans leurs cadres de travail et normes à l'intention des investisseurs.

Le secteur *Formation de capital* englobe les activités de Compagnie Trust TSX, qui soutient plus de 2 000 émetteurs de titres de participation et d'emprunt et sociétés fermées au moyen de services de fiducie, d'agent des transferts, de tenue des registres et de régimes agréés dont certains adhèrent à plusieurs services. En août 2021, nous avons fait l'acquisition d'AST Canada.

Stratégie

Les objectifs stratégiques de notre secteur Formation de capital (à l'exclusion de Compagnie Trust TSX), qui visent à assurer une croissance forte²⁵ à long terme, sont décrits à la section *Objectifs financiers* de la rubrique *Objet, Mission, Vision* *Priorité client, croissance durable et objectifs financiers* et se concentrent sur les points suivants :

- **Expansion mondiale** : tirer parti de notre présence mondiale et de nos partenaires de manière à attirer des inscriptions internationales dans tous les secteurs.
- **Développement de secteurs** : accélérer la croissance et mettre en œuvre des stratégies de développement dans des secteurs ciblés afin de soutenir la croissance de secteurs nouveaux et émergents.

²⁵ Forte croissance s'entend d'un TCAC des produits supérieur ou égal à 5 %.

- **Modernisation de marchés** : intensifier nos efforts en matière d'élaboration de politiques, de sensibilisation auprès des autorités de réglementation et de leadership éclairé dans le but de stimuler les investissements dans les marchés publics, d'alléger le fardeau réglementaire et de transformer l'expérience utilisateur tout en atteignant l'excellence opérationnelle.
- **Développement de produits** : développer l'offre de produits et de services pour accroître la part du portefeuille.
- **Nouveaux marchés** : élargir le marché potentiel pour répondre aux besoins des sociétés fermées et ouvertes.
 - S'adapter aux besoins changeants des sociétés ouvertes et fermées (tout au long de leur cycle de vie) et de leurs fournisseurs de capitaux en offrant de nouveaux produits et services.
 - Fournir aux émetteurs des produits, des services et des outils leur permettant d'obtenir du capital de croissance dans leur transition vers une économie durable et de présenter des informations transparentes.

Dans le cas de Compagnie Trust TSX, notre objectif d'assurer une croissance élevée²⁶ à long terme englobe les éléments suivants :

- **Croissance à partir des services de base** : accélérer la croissance de nos services d'agent des transferts et de nos services fiduciaires aux entreprises grâce à l'acquisition d'AST Canada, à la pénétration des produits en élargissant notre éventail des produits et de fonctionnalités de premier plan.
- **Automatisation et intégration** : transformer les activités commerciales par l'automatisation et l'intégration afin d'obtenir une fidélisation et une expérience client de premier ordre.
- **Ventes et partenariats stratégiques** : déployer les capacités et accélérer la croissance et la contribution à l'ensemble du portefeuille grâce à notre équipe de vente spécialisée, à nos ressources technologiques et à la conclusion de partenariats stratégiques.
- **Marchés privés** : continuer à élargir les services offerts de manière à répondre aux besoins particuliers du marché.

Description des produits

Les produits que nous tirons du secteur *Formation de capital* proviennent de plusieurs droits et services, dont les suivants :

Droits d'inscription initiale

Les émetteurs qui inscrivent leurs titres à la TSX et à la TSXV paient des droits d'inscription initiale en fonction de la valeur des titres inscrits ou réservés aux fins d'émission, à l'intérieur de limites minimales et maximales. Les droits d'inscription initiale varient en fonction de la valeur des titres inscrits ou réservés aux fins d'émission au moment de l'inscription. Les produits tirés des droits d'inscription initiale sont différés sur une période de 12 mois à partir de la date de l'inscription.

Droits d'inscription additionnelle

Les émetteurs déjà inscrits à l'une de nos bourses de valeurs paient des droits pour leurs opérations subséquentes sur les marchés financiers, notamment la mobilisation de nouveaux capitaux par la vente de titres additionnels et la réservation d'actions additionnelles devant être émises aux termes de régimes d'options sur actions. Les droits d'inscription additionnelle sont liés à la valeur des titres inscrits ou réservés aux fins d'émission, à l'intérieur de limites minimales et maximales, et ils sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle a lieu l'opération.

²⁶ Croissance élevée s'entend d'un TCAC des produits dans la partie haute de la fourchette à un chiffre ou d'un TCAC à deux chiffres.

Droits de maintien de l'inscription²⁷

Les émetteurs inscrits à l'une de nos bourses de valeurs paient, pour maintenir leur inscription, des droits annuels en fonction de leur capitalisation boursière à la fin de l'année civile précédente, à l'intérieur de limites minimales et maximales. Les droits de maintien de l'inscription pour les émetteurs existants sont facturés au premier trimestre de l'exercice, sont inscrits à titre de produits différés et sont amortis sur l'exercice selon le mode linéaire. Les droits de maintien de l'inscription pour les nouveaux émetteurs sont facturés dans le trimestre suivant celui où les nouvelles inscriptions sont enregistrées en fonction de leur capitalisation boursière à la date de l'inscription et ils sont amortis sur le reste de l'exercice selon le mode linéaire.

Les droits facturés aux émetteurs varient en fonction du type d'émetteur (société, produit structuré ou FNB).

Le total de la capitalisation boursière des émetteurs inscrits à la TSX a progressé, passant de 3,8 billions de dollars à la clôture de 2022 à 4,2 billions de dollars à la clôture de 2023. La capitalisation boursière des émetteurs inscrits à la TSXV (y compris le marché NEX) a augmenté, passant de 70,7 milliards de dollars à la clôture de 2022 à 71,0 milliards de dollars à la clôture de 2023. Ces augmentations de la capitalisation boursière pour la TSX et la TSXV sont attribuables aux émetteurs qui payaient déjà les droits maximums en 2023, tandis que la capitalisation boursière des émetteurs inscrits à la TSX et à la TSXV qui paient des droits inférieurs au maximum a diminué en 2023 par rapport à 2022. Selon nos estimations, la variation de la capitalisation boursière totale à la TSX et à la TSXV ainsi que les modifications de tarifs (se reporter à la rubrique *Initiatives et réalisations – Formation de capital – Prix*) devraient donner lieu à une augmentation nette d'environ 0,4 million de dollars des produits tirés des droits de maintien de l'inscription en 2024.

Autres services

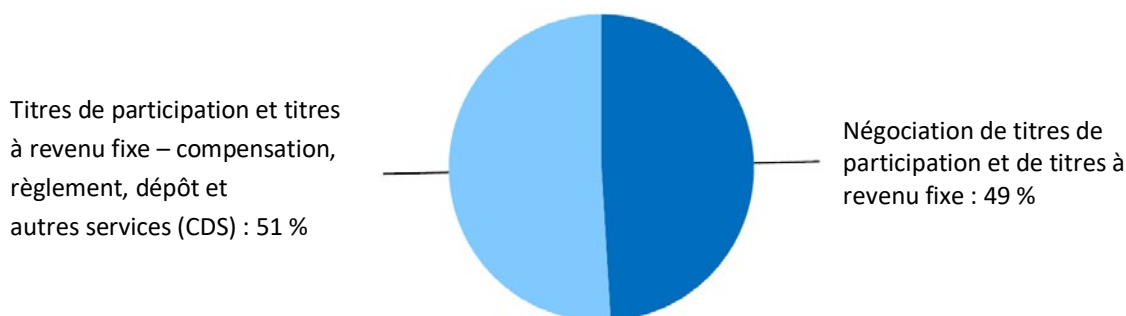
Compagnie Trust TSX compte plus de 1 700 clients d'agents des transferts et ses produits proviennent surtout de droits mensuels récurrents, de produits connexes et de produits d'intérêts nets sur ses soldes en trésorerie. Les droits relatifs aux services fiduciaires aux entreprises se rapportent aux services rendus à environ 600 clients, notamment à titre de fiduciaires relativement aux titres de créance, d'agent de dépôt dans le cadre d'offres publiques d'achat, d'agent des bons de souscription, d'agent de reçus de souscription et d'agent d'entiercements volontaires. Compagnie Trust TSX a lancé une nouvelle gamme de services en 2020, soit des services de garde pour régimes enregistrés à l'intention des courtiers qui ne sont pas des banques et qui continuent de rassembler des actifs. En 2021, Compagnie Trust TSX a lancé un produit d'AGA virtuelle. Les produits et services additionnels offerts grâce à l'acquisition d'AST Canada, y compris les solutions pour régimes d'employés et les services liés au financement structuré (la gamme actuelle est constituée de services de garde de documents et de titres hypothécaires pour les émetteurs de titres hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*, les prêteurs hypothécaires et les investisseurs) continueront d'améliorer la capacité concurrentielle de Compagnie Trust TSX. D'autres services sont offerts par l'intermédiaire de Solutions aux investisseurs TMX. Compagnie Trust TSX bénéficie également de soldes en trésorerie périodiques importants qui sont détenus dans son compte en fiducie, donnant lieu à des produits d'intérêts nets. Selon les soldes de clôture en dollars canadiens et américains au 31 décembre 2023, une variation de 25 points de base des taux d'intérêt correspondrait à des produits d'environ 2,0 millions de dollars pour Compagnie Trust TSX (2,5 millions de dollars précédemment). Les produits réels des périodes à venir dépendront également de l'activité survenant au cours de ces trimestres.

²⁷ La rubrique *Droits de maintien de l'inscription* ci-dessus contient certains énoncés prospectifs. Voir l'exposé des risques et incertitudes que comportent ces énoncés sous la rubrique *Mise en garde concernant l'information prospective*.

Négociation et compensation de titres de participation et de titres à revenu fixe

Exercice clos le 31 décembre 2023

Produits du secteur Négociation et compensation de titres de participation
et de titres à revenu fixe de 232,6 millions de dollars



Négociation de titres de participation et de titres à revenu fixe – TSX, TSXV, Alpha et Shorcan

Aperçu et description des produits et services

Nous exploitons des plateformes de négociation et de compensation novatrices, efficaces, fiables et hautement performantes.

Négociation de titres de participation

La TSX, la TSXV et Alpha exploitent des bourses entièrement électroniques qui facilitent la négociation sur le marché secondaire de titres inscrits à la TSX et à la TSXV sous forme d'enchères continues tout au long de la séance de bourse.

Des investisseurs et négociateurs individuels, institutionnels et autres passent des ordres d'achat ou de vente de titres par l'intermédiaire d'organisations participantes ou de membres des bourses. Outre la négociation continue tout au long de la journée, la TSX et la TSXV offrent des enchères d'ouverture et de clôture qui constituent d'importantes sources de liquidité pour négocier au Canada pendant ces périodes. Les enchères de clôture établissent également le cours de clôture de référence de nos titres inscrits pour le secteur. À la TSX et à la TSXV, une séance de négociation postérieure à la clôture offre une occasion supplémentaire de négociation au cours de clôture. Des options et fonctions additionnelles de négociation sont offertes pour soutenir une gamme de stratégies de négociation et offrir plus de souplesse et d'options aux clients. La TSX, la TSXV et Alpha permettent également aux organisations participantes de rendre compte de leurs ordres appariés à l'interne en les affichant sous forme d'applications sur les bourses, sans frais.

Négociation de titres à revenu fixe

Shorcan agit à titre de courtier intermédiaire en obligations spécialisé sur le marché canadien des titres à revenu fixe et offre le courtage de produits tels que les obligations du gouvernement du Canada, les obligations provinciales, les obligations de sociétés et les obligations hypothécaires canadiennes, ainsi que les pensions sur titres et les swaps. Les principaux clients de Shorcan sont les courtiers, lesquels sont tous inscrits auprès de l'Organisme canadien de réglementation des investissements (l'« OCRI ») et dont bon nombre sont également membres de la CDCC. Shorcan exploite une plateforme de négociation hybride qui permet à ses clients d'accéder aux opérations par téléphone ou en ligne. Les investisseurs du côté acheteur ne sont pas des participants.

Stratégie

Notre solide position concurrentielle dans le secteur de la négociation de titres de participation et de titres à revenu fixe est un complément à notre portefeuille, car nous cherchons à générer et à maintenir une croissance du marché²⁸ à long terme dans ces secteurs. Notre stratégie est axée sur les éléments suivants :

Négociation de titres de participation

- Proposer des solutions de marché novatrices de premier ordre qui visent à combler les besoins des clients au Canada et dans le monde entier.
- Préserver la part de marché la plus importante au chapitre de la négociation au Canada.

Négociation de titres à revenu fixe

- Conserver une position de chef de file du marché pour la négociation au Canada.

Description des produits

Négociation de titres de participation

La majorité des droits à la TSX, à la TSXV et à Alpha sont fondés sur le volume. Ces droits s'appliquent aux actions négociées et, dans la plupart des cas, une somme par action est facturée à un des participants à l'opération, tandis que l'autre participant reçoit une remise calculée par action. L'excédent des droits facturés sur la remise constitue les droits nets reçus par les bourses pour chaque action négociée. Ces types de modèles visent à inciter différents types de clients et de comportements. Le principal barème de droits de la TSX et de la TSXV correspond à un modèle teneur-preneur selon lequel une remise est versée au participant à l'opération qui apporte de la liquidité afin d'inciter les participants au marché à entrer des ordres passifs dans le registre central d'ordres à cours limité, tandis que le participant à l'opération prenant de la liquidité verse des droits. Alpha soutient un modèle de tarification inversée qui vise à fournir un incitatif à prendre de la liquidité en fournissant une remise, les droits étant payés par le participant apportant la liquidité. Peu importe la structure de droits appliquée, tout produit tiré des droits de négociation est constaté dans le mois au cours duquel l'opération est exécutée.

Négociation de titres à revenu fixe

Shorcan facture une commission de courtage aux deux participants lorsqu'une opération est exécutée. La commission de courtage de Shorcan varie selon l'instrument, la durée, la taille et le mode d'exécution (c'est-à-dire par voie téléphonique ou électronique).

Compensation, règlement et dépôt de titres de participation et de titres à revenu fixe et autres services – CDS

Aperçu et description des produits et services

La CDS est le carrefour de dépôt, de compensation et de règlement de valeurs du Canada pour les opérations nationales et transfrontalières sur valeurs admissibles au service de dépôt. La CDS appuie les marchés de titres de participation et de titres à revenu fixe ainsi que les marchés monétaires canadiens. Elle est responsable de la garde et du virement sécuritaires de titres, du traitement des opérations post-négociation ainsi que de la perception et de la distribution des droits et privilèges liés aux titres déposés par les adhérents.

²⁸ Croissance du marché s'entend d'un TCAC des produits correspondant à celui du PIB.

Les services de compensation et de règlement des opérations nationales de la CDS permettent aux adhérents de procéder à la déclaration, à la confirmation ou à l'appariement, au rapprochement, à l'établissement du solde net et au règlement d'opérations boursières et hors cote sur titres de participation, titres d'emprunt et titres du marché monétaire, ainsi que des transactions sur produits dérivés admissibles au dépôt (comme le traitement de droits et de bons de souscription et le règlement d'options exercées). La CDS offre des services connexes, tels les rachats d'office, les mesures de contrôle du risque et la production de rapports, et facilite la négociation de titres admissibles au CDSX, le système de compensation et de règlement multilatéral de la CDS, avant leur émission publique sur le marché (les opérations de négociation sur ces titres sont réglées après l'émission publique). La Banque du Canada a désigné le CDSX comme revêtant une importance systémique en vertu de la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements* (Canada).

Le service de dépôt de la CDS est responsable de la garde et du virement sécuritaires de titres d'entreprises nationales et étrangères admissibles, de la tenue rigoureuse de registres, du traitement d'opérations post-négociation, de la perception et de la distribution des droits et privilèges liés aux titres déposés par les adhérents.

Les autres services de la CDS comprennent l'émission de numéros internationaux d'identification des valeurs mobilières (« ISIN »), l'admissibilité au dépôt, l'enregistrement des titres, de même que la gestion des droits et privilèges et des événements de marché.

Stratégie

Le Groupe TMX met en œuvre une stratégie de services postnégociation pour remplacer le système de compensation, de règlement et de garde actuel de la CDS. En 2021, la mise au point et les essais internes du système ont été pratiquement achevés. Les essais scriptés prévus avec les adhérents ont été achevés en janvier 2023 et les essais non scriptés ont été achevés en grande partie en juillet 2023. À la suite d'une communication des organismes de réglementation concernant l'abrègement du cycle de règlement standard, qui est passé de deux jours (T+2) à un seul (T+1), il a été décidé de reporter la mise en œuvre du projet de modernisation des services de postnégociation après le passage du secteur à T+1, ce qui est actuellement prévu pour mai 2024²⁹. En vertu de cette stratégie, le Groupe TMX continuera d'investir dans la modernisation de la technologie de base et élaborera de nouvelles possibilités de croissance de marché³⁰ à long terme pour ses entreprises en fonction des grands axes suivants :

- **Compensation et dépôt** : Mettre au point une plateforme perfectionnée de compensation, de règlement et de gestion des risques permettant d'offrir une expérience client améliorée et plus efficiente (se reporter à la rubrique **INITIATIVES ET RÉALISATIONS – Mise à jour sur la modernisation de la plateforme de Compensation CDS**).
- **Solutions de connectivité à l'échelle mondiale** : Soutenir des passerelles d'accès permettant aux clients partout dans le monde de communiquer au sein d'un marché toujours plus mondial, notamment grâce au lien CDS-DTCC (Depository Trust & Clearing Corporation), ainsi que des occasions d'optimisation des garanties en collaboration avec les adhérents à la CDS et leurs clients.
- **Garanties et financement** : Aider nos clients à faire plus d'affaires en utilisant plus efficacement leur capital grâce à de nouveaux services de gestion des garanties.

²⁹ Pour obtenir plus d'informations, voir l'analyse à la rubrique *Initiatives et réalisations – Mise à jour sur la modernisation de la plateforme de compensation CDS*.

³⁰ Croissance du marché s'entend d'un TCAC des produits correspondant à celui du PIB.

Description des produits

Dans le cas d'opérations déclarées, tant les opérations boursières que les opérations hors cote, la CDS impute des droits de compensation aux adhérents pour chaque opération exécutée. Les droits de compensation sont constatés comme suit :

- Les droits par opération déclarée sont constatés lorsque les opérations boursières sont livrées à la CDS.
- Les droits d'établissement du solde net et de novation sont constatés lorsque le solde net des opérations boursières et la novation ont été établis.

Les autres droits afférents à la compensation sont constatés lorsque les services sont fournis.

Pour les opérations dont le solde net est établi au moyen du service de règlement net continu (« RNC »), les droits de règlement sont imputés en fonction du nombre d'opérations réglées, dont le solde net est établi. Les droits de règlement relatifs aux opérations dont le solde net n'a pas été établi (c'est-à-dire les opérations qui sont réglées selon le principe du règlement individuel) sont facturés par opération. Les droits de règlement sont constatés une fois que les opérations boursières sont réglées.

Les droits de dépôt sont imputés par opération alors que les droits de garde le sont en fonction du volume moyen quotidien d'opérations (soit le nombre d'actions détenues en ce qui a trait aux titres de participation et la valeur nominale pour ce qui est des titres à revenu fixe) et des positions détenues. Des droits de dépôt sont imputés pour la garde de titres, les activités connexes au dépôt et le traitement du suivi des droits et privilèges et des responsabilités liées aux événements de marché et ils sont constatés lorsque les services sont rendus.

Les produits tirés des services internationaux comprennent les produits générés par la prestation de services de liaison aux adhérents afin qu'ils concluent des opérations transfrontalières et créent des liens de garde avec d'autres organisations internationales. Les droits connexes se ventilent comme suit :

- Des droits sont imputés aux adhérents en fonction de l'utilisation des services offerts par la National Securities Clearing Corporation (la « NSCC ») et la Depository Trust Company (la « DTC »). Les adhérents sont cautionnés pour l'utilisation des services de la NSCC et de la DTC par l'intermédiaire respectivement du Service de liaison avec New York (« SLNY ») et du Service de liaison directe avec la DTC.
- Des droits de garde et les produits tirés d'autres services internationaux sont constatés lorsque les services sont fournis.

Les droits visant les services aux émetteurs correspondent à des droits facturés aux émetteurs ou à leurs mandataires au titre d'ISIN ainsi que des services de gestion des événements de marché et des événements de droits et privilèges qu'ils obtiennent.

Remises en parts égales sur les services de base de la CDS

La CDS partage en parts égales avec les adhérents toute augmentation annuelle des produits tirés des services de compensation et d'autres services de base de Compensation CDS, par rapport aux produits de l'exercice 2012 (la « période de 12 mois close le 31 octobre 2012 »). Les remises sont versées sur une base proportionnelle aux adhérents en fonction des droits qu'ils ont payés pour ces services.

Remises supplémentaires

De plus, la CDS doit restituer une somme supplémentaire de 4,0 millions de dollars par année aux adhérents à l'égard des services de compensation en bourse pour les opérations effectuées sur une bourse ou sur des systèmes de négociation parallèle (« SNP »).

En décembre 2019, la CDS a déposé une proposition concernant deux modifications à apporter au modèle de tarification actuel. La première et plus importante modification visait à réviser son modèle de tarification en éliminant les remises versées annuellement aux adhérents en fonction de leur utilisation respective des services de la CDS. La seconde modification visait à éliminer les frais de connectivité réseau actuellement payés par les adhérents.

La CDS a publié une proposition modifiée au premier trimestre de 2021, qui apporte deux changements à la proposition initiale :

- La CDS a proposé de cesser d'imposer des frais pour les rapports qu'elle transmet aux adhérents. Ces frais ont généré des produits de 1,2 million de dollars en 2021. L'élimination de ces frais s'ajoute à l'élimination initialement proposée des frais de connectivité réseau, qui se sont élevés à 2,0 millions de dollars en 2021.
- La CDS a proposé de modifier la date d'entrée en vigueur de l'élimination proposée des remises afin qu'elle coïncide avec la modernisation des plateformes de compensation, ce qui devrait maintenant avoir lieu au quatrième trimestre de 2024 (se reporter à la rubrique **INITIATIVES ET RÉALISATIONS – Mise à jour sur la modernisation de la plateforme de Compensation CDS**).

L'élimination des remises est proposée dans le but d'établir un modèle de tarification durable pour la CDS et une grille de tarifs peu élevés, clairs, prévisibles et raisonnables pour les adhérents, qui constitue un incitatif à la poursuite des investissements dans la résilience opérationnelle et l'innovation.

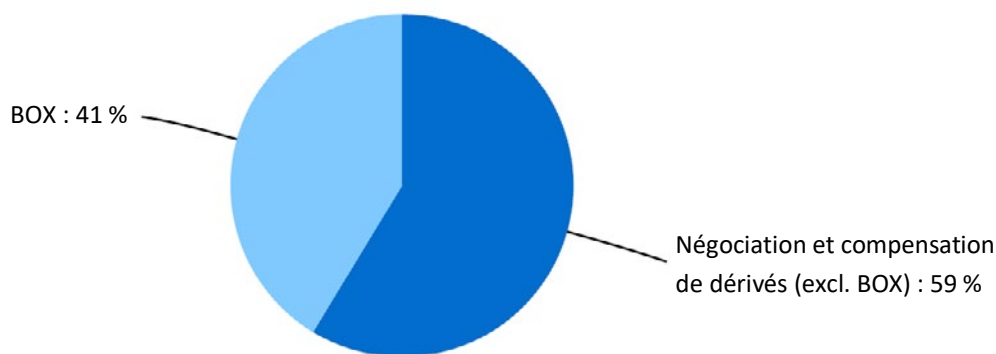
Au cours de la période de cinq ans allant de 2019 à 2023 inclusivement, la CDS a accordé des remises annuelles moyennes d'environ 15,6 millions de dollars. En 2023, les remises de la CDS se sont élevées à 17,8 millions de dollars en raison des volumes accrus.

La proposition modifiée a été soumise aux commentaires du public et à l'approbation des autorités de réglementation, mais elle a été reportée par la CDS en 2022 jusqu'à ce que d'autres progrès aient été réalisés en ce qui a trait à la date de mise en œuvre du nouveau système dans le cadre de l'initiative de modernisation de la CDS. Les efforts visant à faire avancer la proposition ont commencé en 2023.

Négociation et compensation de dérivés

Exercice clos le 31 décembre 2023

Produits du secteur Négociation et compensation de dérivés de 274,2 millions de dollars



Négociation et compensation de dérivés – MX, CDCC et BOX

Aperçu et description des produits et services

Nos activités locales de négociation de produits dérivés financiers sont exécutées par l'intermédiaire de la MX, qui est la bourse de produits dérivés financiers normalisés du Canada. La MX, dont le siège social est à Montréal, offre la négociation de produits dérivés sur taux d'intérêt, indices, actions et devises. BOX est une bourse d'options sur actions située aux États-Unis dans laquelle la MX détenait une participation financière d'environ 47,9 % et une participation donnant droit de vote de 51,4 % au 31 décembre 2023. Le 3 janvier 2022, le Groupe TMX a obtenu le contrôle des voix de BOX et commencé à consolider l'entité. Les participations ne donnant pas le contrôle se rapportant à BOX (52,1 %), y compris le bénéfice net et les capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle, sont présentées dans nos états financiers.

Négociation de produits dérivés

MX

La MX propose des produits dérivés sur taux d'intérêt, indices, actions et devises aux participants canadiens et internationaux. Elle assure la connectivité entre les participants et ses marchés des dérivés, elle établit des relations d'affaires avec les participants et elle collabore avec eux afin de s'assurer que les produits dérivés répondent aux besoins des investisseurs. En 2023, environ 49 % du volume réalisé à la MX a porté sur cinq contrats à terme, plus précisément le contrat à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois (« BAX »), le contrat à terme sur obligations du gouvernement du Canada de cinq ans (« CGF »), le contrat à terme sur obligations du gouvernement du Canada de dix ans (« CGB »), le contrat à terme sur obligations du gouvernement du Canada de deux ans (« CGZ ») et le contrat à terme de trois mois sur le taux CORRA (« CRA »), alors que le volume résiduel est largement représenté par notre marché d'options sur actions et par le marché d'options sur FNB, ainsi que par le contrat à terme standard sur l'indice S&P/TSX 60 (« SXF »).

BOX

BOX (BOX Options Market LLC et, selon le contexte, BOX comprend sa société mère BOX Holdings Group LLC) est un marché d'options sur instruments de capitaux propres et l'un des nombreux marchés d'options sur instruments de capitaux propres aux États-Unis. Toutes les options négociées sur BOX sont compensées par le truchement de la société The Options Clearing Corporation.

Compensation de produits dérivés

La CDCC tient le rôle de contrepartie centrale de compensation des produits dérivés négociés en bourse au Canada et d'un éventail grandissant d'instruments financiers personnalisés. Le rôle de la CDCC consiste à assurer l'intégrité et la stabilité des marchés qu'elle soutient. Elle assure des services de contrepartie centrale de compensation à l'égard de la compensation et du règlement de toutes les opérations effectuées à la MX et de certains produits dérivés hors cote, y compris les opérations de prise en pension et de mise en pension de titres à revenu fixe (« pension sur titres »). Par ailleurs, la CDCC est l'émetteur d'options négociées sur les marchés de la MX.

La CDCC est une contrepartie centrale de compensation intégrée en Amérique du Nord qui compense et règle des contrats à terme, des options et des options sur contrats à terme. Le Service canadien de compensation de produits dérivés (le « CDCS »), exploité par la CDCC, a été désigné par la Banque du Canada comme revêtant une importance systémique en vertu de la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements (Canada)*.

La CDCC tire des produits de la compensation et du règlement, ainsi que de l'activité liée à l'exercice d'options et de contrats à terme (se reporter à la rubrique **Description des produits** plus loin).

Division de la réglementation des produits dérivés

La MX est reconnue par l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») à titre d'organisme d'autoréglementation (« OAR ») auquel incombe une responsabilité à l'égard du maintien de la transparence, de la crédibilité et de l'intégrité de son marché des produits dérivés négociés en bourse. La Division de la réglementation de la MX (la « Division de la réglementation ») encadre les fonctions de réglementation. Elle est chargée de la réglementation des marchés de la MX et de leurs participants.

La Division de la réglementation est exploitée séparément des autres activités de la MX. Elle est assujettie à la surveillance du comité de surveillance en matière d'autoréglementation (le « CSA ») du conseil d'administration de la MX. Le CSA, nommé par le conseil d'administration de la MX, doit être composé d'au moins deux tiers de membres indépendants. Les activités de la Division de la réglementation s'autofinancent et sont exercées sans but lucratif.

La Division de la réglementation génère des produits provenant des droits réglementaires, lesquels se composent essentiellement des droits de surveillance du marché perçus par la MX pour le compte de la Division de la réglementation. Les droits réglementaires du marché sont constatés au cours du mois où les services sont fournis.

Tout surplus réalisé par la Division de la réglementation doit être redistribué aux participants agréés de la MX, tandis que toute insuffisance de fonds doit être comblée au moyen d'une cotisation spéciale des participants de la MX ou d'une cotisation de la MX, dans les deux cas sur recommandation du CSA au conseil de la MX. Les amendes imposées en vertu de la réglementation sont comptabilisées séparément des produits tirés des droits réglementaires. Les montants de ces amendes ne peuvent être affectés qu'à des fins particulières approuvées, comme à des programmes de formation.

Stratégie

Les facteurs de croissance dans notre secteur Négociation et compensation de dérivés qui contribuent à la réalisation de l'objectif de croissance élevée³¹ à long terme de l'unité d'exploitation sont les suivants :

MX

- Poursuivre l'expansion mondiale grâce à la prolongation des heures de négociation et l'accroissement de l'accès.
- Offrir de nouveaux produits et services axés sur le client au moyen de nouvelles offres visant à stimuler la courbe de rendement et à développer davantage la gamme de dérivés sur actions.

CDCC

La CDCC soutient et renforce la croissance des marchés des dérivés au moyen de fonctions de postnégociation exhaustives et fiables. Les améliorations aux produits et services de la CDCC porteront sur les éléments suivants :

- Soutenir le lancement de produits et services visant les dérivés selon une optique d'intégration verticale.
- Fournir un accès efficace à l'échelle internationale aux courtiers en compensation des émetteurs de premier plan, en plus d'ouvrir l'accès à de nouveaux réseaux de distribution et d'atteindre de nouveaux clients.
- Accroître les capacités de gestion de la conformité sur le plan de l'exploitation, des risques et des exigences réglementaires.
- Soutenir les offres visant les dérivés avec une facilité élargie de pension sur titres.

Description des produits

Des droits sont facturés à ceux qui négocient à la MX pour chaque opération d'achat et de vente de produits dérivés, en fonction de facteurs tels que le type de contrat et le volume des contrats négociés. La MX facture des droits de négociation par opération, en fonction du nombre de contrats que comporte chacune des opérations. Les produits que tire la MX des droits de négociation sont donc grandement tributaires du volume de contrats négociés sur le marché des produits dérivés, mais peuvent aussi être touchés par les variations dans la composition du portefeuille de clients et la gamme de produits. Les produits tirés des droits de négociation de produits dérivés sont constatés dans le mois au cours duquel les opérations sont exécutées.

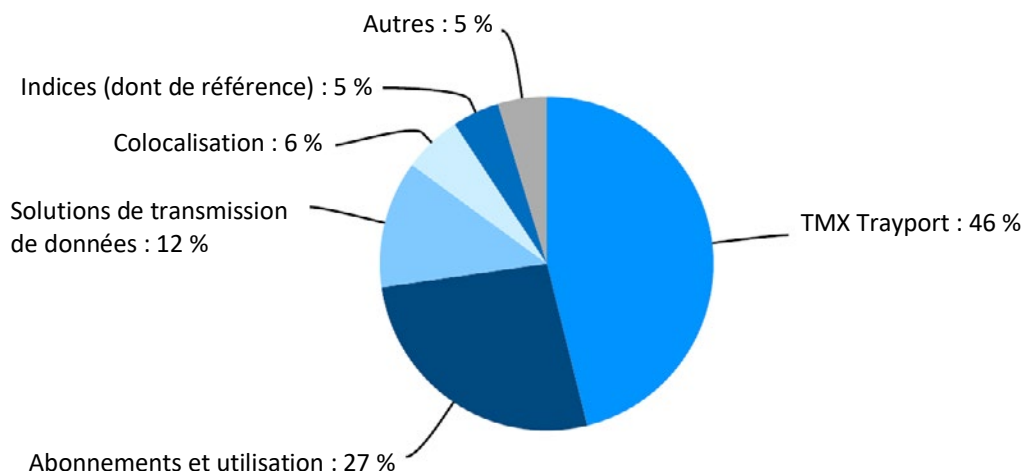
Les membres compensateurs de la CDCC (les « membres compensateurs ») paient des droits de compensation et de règlement par opération, ce qui comprend les opérations sur titres à revenu fixe hors cote et les opérations de pension sur titres. Les droits relatifs aux opérations sur titres à revenu fixe sont fonction de la taille et du terme du contrat initial. Un certain nombre de membres sont également admissibles à des conventions de partage des revenus en fonction du volume annuel d'opérations de pension sur titres qui ont été compensées. Les produits tirés des droits de compensation et de règlement, autres que ceux qui sont liés aux opérations de pension sur titres, sont tributaires du volume de négociation de contrats et fluctuent en fonction des mêmes facteurs qui touchent notre volume de négociation de produits dérivés. Les produits sont comptabilisés à mesure que les obligations de prestation sont satisfaites, ce qui a lieu dans un court délai. Quant aux produits tirés de la compensation d'opérations de pension sur titres à revenu fixe, ils sont constatés à la date de novation de l'opération connexe.

³¹ Croissance élevée s'entend d'un TCAC des produits dans la partie haute de la fourchette à un chiffre ou d'un TCAC à deux chiffres.

Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse

Exercice clos le 31 décembre 2023

Produits du secteur Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse de 419,0 millions de dollars



Aperçu et description des produits et services

Nous offrons des données destinées à alimenter des outils d'analyse exclusifs et de tiers à valeur supérieure afin d'aider les clients à prendre de meilleures décisions de négociation et de placement, ainsi qu'à offrir des solutions aux marchés européens de l'énergie de gros en matière de détermination des prix, d'exécution d'ordres, de transparence postnégociation et de traitement de bout en bout.

TMX Datalinx

Produits de données de marché en temps réel sur les titres de participation – TSX et TSXV, niveau 1 et niveau 2 et données d'Alpha

Les activités de négociation à la TSX, à la TSXV et à Alpha produisent un flux de données en temps réel reflétant les ordres et les opérations exécutées. Le flux de données est complété par du contenu à valeur ajoutée (p. ex. dividendes, résultats) et rassemblé par TMX Datalinx, en produits de données de marché en temps réel, qui sont transmis aux utilisateurs finaux directement ou par l'intermédiaire de fournisseurs canadiens et mondiaux vendant des données par voie électronique et pour des produits pour ordinateurs de bureau. Notre information boursière est disponible à l'échelle mondiale par l'entremise d'un grand nombre de services de télécommunications et d'extranet.

Nous offrons à nos abonnés des services en temps réel de niveau 1 et de niveau 2 pour la TSX, la TSXV et Alpha. Les services de niveau 1 fournissent de l'information sur les opérations, les cotes boursières, les mesures prises par les émetteurs et les indices. Les services de niveau 2 s'articulent davantage autour du registre d'ordres et permettent aux distributeurs d'obtenir le Carnet boursier pour la TSX, la TSXV et Alpha. Le service Carnet boursier est distribué aux utilisateurs finaux et comprend les présentoirs Marché par cours, Marché par ordre et Marché par courtier qui affichent tous les engagements en matière d'ordres et de négociation.

Nous fournissons également aux participants au marché un accès à faible latence à l'information boursière consolidée en temps réel de niveau 1 et de niveau 2 de tous les marchés boursiers du pays, au moyen de nos services Consolidated Data Feed (« CDF »), Canadian Best Bid and Offer (« CBBO »), Consolidated Last Sale (« CLS ») et Consolidated Depth of Book (« CDB ») offerts par l'agence de traitement de l'information TMX. En juillet 2022, le mandat de notre agence de traitement de l'information accordé par les organismes de réglementation a été approuvé pour une période additionnelle de quatre ans.

Produits de données de marché en temps réel sur les produits dérivés

Nous tirons également des produits des données de la MX. De façon similaire aux marchés boursiers, nous distribuons des données de négociation en temps réel de niveau 1 et de niveau 2 de la MX aux participants aux marchés partout dans le monde, que ce soit directement ou par l'entremise de services de transmission de données.

Produits de données de marché historiques, en ligne et autres

Les produits de données de marché historiques comprennent des renseignements boursiers tels que les données boursières historiques, les statistiques officielles de marché et les cours de clôture, ainsi que de l'information sur les sociétés telle que les dividendes et les événements de marché, y compris les ensembles de données élargis de Wall Street Horizon, Inc. (une société établie aux États-Unis qui offre aux négociateurs, aux gestionnaires de portefeuille, aux professeurs et chercheurs et à d'autres intervenants des données historiques et prospectives de plus en plus volumineuses sur les événements de marché de sociétés). Ces renseignements servent aux fins de recherche, d'analyse et de compensation des opérations, notamment au moyen des suites offertes par les produits d'analyse du Groupe TMX en vue de rehausser la convivialité pour les clients.

Titres de participation et dérivés - Produits indiciels

Nous avons conclu avec S&P Dow Jones Indices (« S&P DJI ») une entente aux termes de laquelle nous partageons les droits de licence perçus auprès des organismes qui créent des produits fondés sur les indices S&P/TSX³², tels que les fonds communs de placement et les FNB. De façon générale, ces droits de licence sont établis en fonction d'un pourcentage des fonds sous gestion relatifs à ces produits exclusifs. L'accord d'exploitation et de licence pluriannuel conclu entre la TSX et S&P DJI porte sur la création et la publication de tous les indices S&P/TSX, tout en conférant à la MX le droit d'inscrire des contrats à terme normalisés et des options sur les indices S&P/TSX. Les produits tirés des abonnements à des services de données nous appartiennent entièrement.

Programme de remise de frais aux entreprises (non-professionnels)

Dans le cadre de ce programme, nous avons instauré des remises progressives à l'intention des clients en fonction du montant total consacré à tous les produits de la TSX et de la TSXV (catégorie non professionnelle) ainsi qu'un plafond des droits accordés à l'atteinte d'une limite précisée. Au 31 décembre 2023, nous comptons 13 clients dans le cadre de ce programme, dont les six plus grandes banques canadiennes.

Services de colocalisation

Nous offrons des services de colocalisation à un large éventail de participants aux marchés du pays et à l'échelle internationale. Nos clients des services de colocalisation tirent profit d'un accès stable avec un court délai aux moteurs de négociation et aux fils de données de marché de la TSX, de la TSXV, d'Alpha et de la MX ainsi que d'un accès à d'autres clients des marchés financiers, à des fournisseurs de contenus financiers et à des fournisseurs de technologies.

³² Les indices S&P/TSX sont des produits de S&P Dow Jones Indices (« SPDJI ») et de TSX Inc. (« TSX »). Standard & Poor's^{MD} et S&P^{MD} sont des marques déposées de Standard & Poor's Financial Services LLC (« S&P »); Dow Jones^{MD} est une marque déposée de Dow Jones Trademark Holdings LLC (« Dow Jones ») et TSX^{MD} est une marque déposée de TSX. SPDJI, Dow Jones, S&P, leurs filiales respectives et TSX ne soutiennent, ne cautionnent, ne vendent, ni ne promeuvent aucun produit fondé sur l'indice, ne font aucune déclaration quant au bien-fondé d'un placement dans un tel produit et ne peuvent être tenues responsables d'erreurs, d'omissions ou d'interruptions touchant l'indice ou les données y afférentes.

Taux de référence et indices

Taux CORRA à terme

En septembre 2023, le taux de référence CORRA à terme a été lancé. Le taux CORRA à terme, un taux à terme prospectif, remplace le taux CDOR pour les prêts et les couvertures connexes fondées sur des produits dérivés et s'appuie sur les opérations et les cours acheteur et vendeur des contrats à terme sur le taux CORRA négociés à la MX. Le taux CORRA à terme est calculé et administré par CanDeal Benchmark Administration Services Inc., l'administrateur du taux de référence, tandis que TMX Datalinx s'occupe de l'octroi de licences et de la diffusion. Depuis son lancement, il a été adopté par 36 clients, dont de grandes banques canadiennes, des institutions financières mondiales et des sociétés.

Nouvelles capacités de création d'indices et de distribution numérique

Par suite de l'acquisition de VettaFi (acquise le 2 janvier 2024), de nouveaux produits indiciels mondiaux ont été ajoutés à notre gamme de produits, notamment pour les sociétés en commandite du secteur de l'énergie, et des indices thématiques basés sur des facteurs, tout particulièrement dans les domaines de la robotique et de l'IA. L'élargissement de la portée de notre gamme de produits visait à accroître notre capacité à générer des produits fondés sur des actifs et des produits tirés des abonnements à des services de données.

Contenu amélioré

TMX Datalinx a lancé le Carrefour de données ESG de TMX, qui offre des ensembles de données pour appuyer l'intégration des facteurs ESG dans le cadre du processus de prise de décisions en matière de placements. Cela comprend la surveillance des plans d'action climatique, la quantification de l'impact, le filtrage des sociétés et des controverses, le suivi des nouvelles et des événements, et l'analyse de groupes de sociétés comparables. Une première série de projets est en cours, réunissant des banques d'investissement, des gestionnaires d'actifs, des détenteurs d'actifs et des consultants en régimes de retraite.

TMX Trayport

TMX Trayport est le principal réseau de connectivité et la principale plateforme de données et de produits d'analyse pour les marchés européens de commerce de gros du secteur énergétique. TMX Trayport offre des solutions de détermination des cours, d'exécution d'opérations, de transparence et de traitement de bout en bout postnégociation.

TMX VettaFi

TMX VettaFi (acquise le 2 janvier 2024) est une société établie aux États-Unis qui se spécialise dans la création d'indices, l'analyse de données, les colloques de premier plan dans le secteur et les services de distribution numérique à l'intention des émetteurs de FNB et des gestionnaires de fonds. Ses sites Web et sa plateforme d'analyse captivent des millions d'investisseurs chaque année – et contribuent à l'autonomie et à la formation des conseillers financiers et des investisseurs institutionnels d'aujourd'hui.

Stratégie

La poursuite de l'exécution de sa stratégie prépare TMX Datalinx à l'atteinte de l'objectif de forte croissance³³ à long terme pour ses produits.

TMX Datalinx

Notre stratégie de base comprend les volets suivants :

- Innover sur le marché au chapitre des prix et des forfaits et conclure des accords de prix pluriannuels.
- Développer notre gamme d'outils d'analyse de données en temps réel et historiques couvrant des catégories d'actifs multiples.
- Gagner des parts de marché cible mondial pour le contenu et les produits du Groupe TMX.
- Offrir de nouvelles plateformes de distribution pour le contenu exclusif du Groupe TMX.

Pour accélérer la mise en œuvre de notre stratégie, nous nous sommes fixé les objectifs suivants :

- **Protéger et développer notre activité principale** : investir continuellement dans de nouveaux contenus orientés client et dans l'innovation de produits afin de protéger et d'élargir notre gamme principale de services liés aux données et d'améliorer notre modèle de tarification.
- **Élargir et transformer notre gamme de produits** :
 - Étendre les activités à de nouvelles catégories d'actifs et à de nouvelles régions géographiques en ce qui a trait aux données de référence et aux indices.
 - Rehausser notre gamme de produits actuels de données d'entreprises et de données de référence par le biais de développements en interne, de partenariats et d'acquisitions.
 - Continuer d'ajouter du contenu complémentaire, unique et amélioré.

TMX Trayport

TMX Trayport continue à viser la rentabilisation de grands domaines des marchés énergétiques mondiaux qui présentent des possibilités de croissance, tant en développant de nouveaux marchés qu'en offrant de nouveaux services à nos clients actuels et en intensifiant les possibilités de génération de revenus dans ces domaines pour cibler la croissance élevée³⁴ dans nos objectifs de produits à long terme.

- **Élargir la gamme de produits**
 - Améliorer notre offre sur le marché principal grâce à une innovation et à des investissements continus, en mettant l'accent sur la performance, la fiabilité et la sécurité.
 - Renforcer la négociation fondée sur les données pour ajouter de la valeur grâce aux données, à la visualisation avancée et à l'intelligence artificielle.

³³ Forte croissance s'entend d'un TCAC des produits supérieur ou égal à 5 %.

³⁴ Croissance élevée s'entend d'un TCAC des produits dans la partie haute de la fourchette à un chiffre ou d'un TCAC à deux chiffres.

- **Étendre les activités à de nouvelles catégories d'actifs et à de nouvelles régions géographiques grâce à :**
 - la numérisation des marchés à courtage vocal;
 - la saisie des occasions découlant de la déréglementation et de l'évolution de la dynamique des marchés mondiaux de l'énergie, ainsi que de la demande accrue de nouveaux produits de négociation induite par la transition énergétique.

Description des produits

TMX Datalinx

Pour accéder aux données en temps réel, les abonnés paient généralement des frais mensuels fixes, qui diffèrent selon le niveau d'information auquel ils ont accès. Outre les données en temps réel, bon nombre d'épargnants consultent les cotations en temps réel et paient des droits pour chaque cote boursière qui leur est fournie. Les fournisseurs d'information boursière et les utilisateurs des services de transmission de données en direct nous versent des droits mensuels fixes pour accéder aux sources de données.

Les produits tirés des services d'information boursière en temps réel sont constatés en fonction de l'utilisation par les clients et les fournisseurs, telle qu'elle est déclarée par ceux-ci, desquels on retranche une provision pour les remises sur vente provenant de ces mêmes clients. Les autres produits du secteur *Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse* sont constatés lorsque les services sont rendus.

En règle générale, nous vendons les produits de données historiques à un tarif fixe par produit. Les droits varient selon le type d'utilisation finale.

Services de colocalisation

Les abonnés des services de colocalisation du Groupe TMX paient des frais mensuels fixes en fonction du nombre d'espaces qu'ils occupent et des autres services connexes qu'ils reçoivent. Les services de colocalisation sont généralement offerts pour une période allant de un an à cinq ans.

TMX Trayport

Les abonnés de TMX Trayport paient un tarif mensuel pour accéder à la plateforme. Bien que certains clients aient conclu un contrat pluriannuel, la durée moyenne des contrats s'établit à environ un an.

En 2023, environ 50 % des produits du secteur Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse (exclusion faite de TMX Trayport) ont été facturés en dollars américains et environ 90 % des produits que nous avons tirés de TMX Trayport ont été facturés en livres sterling. Pour obtenir davantage de renseignements sur le risque de change, voir la rubrique **Gestion du risque financier – Risque de marché – Risque de change**.

TMX VettaFi

Les produits tirés de la concession sous licence d'indices sont généralement fondés sur un pourcentage des actifs sous gestion dans le cadre des produits (fonds négociés en bourse (FNB), billets négociés en bourse (BNB), fonds communs de placement, comptes à gestion distincte) liés aux indices de TMX VettaFi. Les autres clients des solutions d'indices paient des frais d'abonnement mensuels fixes pour avoir accès aux données des indices (niveaux de l'indice et données sur les sociétés qui composent l'indice).

Les produits tirés des services de distribution numérique et d'analyse de données sont principalement fondés sur des abonnements facturés chaque mois aux clients, les modalités des contrats variant d'un client à l'autre. Les produits tirés des événements sont comptabilisés lorsque les services sont fournis. Les produits de TMX VettaFi sont facturés en dollars américains. Pour obtenir davantage de renseignements sur le risque de change, voir la rubrique **Gestion du risque financier – Risque de marché – Risque de change**.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Mesures non conformes aux PCGR

Le bénéfice net ajusté est une mesure non conforme aux PCGR³⁵, tandis que le résultat ajusté par action, le résultat ajusté dilué par action et le TCAC du résultat ajusté par action sont des ratios non conformes aux PCGR³⁶, et ils n'ont pas de sens normalisé conformément aux PCGR. En conséquence, il est peu probable que ces mesures puissent être comparées à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés.

La direction a recours à ces mesures, qui excluent certains éléments, car elle considère que cette approche offre aux investisseurs une meilleure analyse de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation et sur le plan financier, y compris, dans certains cas, de notre capacité à générer de la trésorerie. La direction a recours à ces mesures également pour évaluer la performance de manière plus efficace au fil du temps, et le fait d'exclure ces éléments facilite les comparaisons d'une période à une autre. Le fait d'exclure certains éléments ne signifie pas qu'ils sont de nature non récurrente ou qu'ils ne sont pas utiles aux investisseurs.

Le résultat ajusté par action, le résultat ajusté dilué par action et le bénéfice net ajusté servent à présenter la performance financière continue d'une période à une autre, exclusion faite d'un certain nombre d'ajustements présentés à la rubrique *Rapprochement du bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX et du résultat ajusté par action de 2023 et de 2022*. Nous présentons le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ajusté pour VettaFi afin de rendre compte de la performance financière continue d'une période à l'autre, compte non tenu des honoraires de gestion versés à la société mère de VettaFi, des coûts liés aux transactions se rapportant à ROBO Global et à EQM et d'autres charges.

Nous avons également présenté le TCAC du RPA ajusté à long terme à titre d'objectif financier, soit le taux de croissance du résultat ajusté dilué par action au fil du temps, exclusion faite des ajustements qui touchent le caractère comparable du RPA ajusté d'une période à l'autre, notamment ceux indiqués à la rubrique *Rapprochement du bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX et du résultat ajusté par action de 2023 et de 2022*. Le TCAC du RPA ajusté est fondé sur les hypothèses présentées à la rubrique *Mise en garde concernant l'information prospective – Hypothèses relatives aux objectifs financiers à long terme*.

De même, nous présentons le ratio de distribution des dividendes fondé sur les dividendes versés divisés par le résultat ajusté par action comme une mesure de la capacité du Groupe TMX à verser des dividendes, à l'exclusion d'un certain nombre d'ajustements décrits à la rubrique *Rapprochement du bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX et du résultat ajusté par action de 2023 et de 2022*.

Le ratio dette-BAIIA ajusté est une mesure non conforme aux PCGR définie comme le total de la dette à long terme et de la dette arrivant à échéance dans un délai d'un an divisé par le BAIIA ajusté. Le BAIIA ajusté est calculé comme le bénéfice net excluant les charges d'intérêts, les charges d'impôt, l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, les coûts liés aux transactions, les coûts d'intégration, les produits (pertes) ponctuels et d'autres éléments importants qui ne reflètent pas les activités commerciales sous-jacentes du Groupe TMX.

³⁵ Selon le sens attribué dans le Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières.

³⁶ Selon le sens attribué dans le Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières.

Comparaison de l'exercice clos le 31 décembre 2023 (« 2023 ») et de l'exercice clos le 31 décembre 2022 (« 2022 »)³⁷

L'information qui suit porte sur les états financiers du Groupe TMX pour 2023, comparativement à 2022.

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	2023	2022	Augmentation (diminution) en dollars	Augmentation (diminution) en pourcentage
Produits	1 194,1 \$	1 114,9 \$	79,2 \$	7 %
Charges d'exploitation	654,1	592,1	62,0	10 %
Bénéfice d'exploitation	540,0	522,8	17,2	3 %
Bénéfice net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX	356,0	542,7	(186,7)	(34) %
Bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX ^{38,39}	407,8	399,1	8,7	2 %
Résultat par action attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX				
De base	1,28	1,95	(0,67)	(34) %
Dilué	1,28	1,94	(0,66)	(34) %
Résultat ajusté par action attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX ^{40,41}				
De base	1,47	1,43	0,04	3 %
Dilué	1,46	1,43	0,03	2 %
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	524,9	444,1	80,8	18 %

³⁷ Le Groupe TMX a effectué un fractionnement à raison de cinq pour une de ses actions ordinaires en circulation (le « fractionnement d'actions ») avec prise d'effet à la fermeture des bureaux le 13 juin 2023. Tous les nombres d'actions ordinaires et les montants par action qui figurent dans le présent rapport de gestion, y compris les chiffres comparatifs, ont été ajustés pour refléter le fractionnement d'actions.

³⁸ Le bénéfice net ajusté est une mesure non conforme aux PCGR. Voir l'analyse à la rubrique *Mesures non conformes aux PCGR*.

³⁹ Tient compte d'un ajustement ayant pour effet d'accroître l'incidence fiscale de 1,4 million de dollars pour le premier semestre de 2023.

⁴⁰ Le résultat ajusté par action est un ratio non conforme aux PCGR. Voir l'analyse à la rubrique *Mesures non conformes aux PCGR*.

⁴¹ Tient compte d'un ajustement ayant pour effet d'accroître l'incidence fiscale de 1,4 million de dollars pour le premier semestre de 2023.

Bénéfice net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX et résultat par action

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX s'est chiffré à 356,0 millions de dollars pour 2023, ou 1,28 \$ par action ordinaire de base et après dilution, contre 542,7 millions de dollars, ou 1,95 \$ par action ordinaire de base et 1,94 \$ par action ordinaire après dilution, pour 2022. Le recul du bénéfice net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX rend compte essentiellement d'un profit hors trésorerie de 177,9 millions de dollars comptabilisé au premier trimestre de 2022 par suite de la réévaluation de notre participation dans BOX à l'acquisition du contrôle des voix et de la diminution de 20,4 millions de dollars de la charge d'impôt sur le résultat en 2022 découlant du renversement d'une provision pour impôt d'un exercice antérieur, ces baisses ayant été en partie contrebalancées par une augmentation du bénéfice d'exploitation de 17,2 millions de dollars. La hausse du bénéfice d'exploitation entre 2022 et 2023 résulte d'une augmentation des produits de 79,2 millions de dollars qui reflète la hausse des produits des secteurs Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse, Compagnie Trust TSX, Négociation et compensation de dérivés (compte non tenu de BOX) et CDS, partiellement contrebalancée par la diminution des droits d'inscription, des volumes de négociation de titres de participation et de titres à revenu fixe et des produits provenant de BOX. L'augmentation des produits comprend également des produits de 7,3 millions de dollars au titre de WSH et de 0,2 million de dollars au titre de SigmaLogic. Les charges d'exploitation ont aussi augmenté de 62,0 millions de dollars, ce qui comprenait des charges de 13,4 millions de dollars au titre de VettaFi, de SigmaLogic et de WSH, dont une tranche d'environ 4,1 millions de dollars se rapportait aux coûts liés à l'acquisition de VettaFi, de SigmaLogic et de WSH, une tranche d'environ 1,9 million de dollars se rapportait à l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises de WSH et une tranche d'environ 0,2 million de dollars se rapportait aux coûts d'intégration de WSH. L'augmentation pour 2023 par rapport à 2022 tient également compte d'un montant de 10,1 millions de dollars au titre de l'estimation par BOX des charges accrues pour des services fournis par BOX Exchange LLC⁴², d'une augmentation d'environ 5,7 millions de dollars liée au recentrage stratégique⁴³, ainsi que de l'augmentation des charges en raison de la hausse des effectifs et des coûts salariaux, des charges au titre des régimes incitatifs liés au rendement destinés aux employés, des coûts d'exploitation au titre des TI, des charges liées aux produits, et des frais juridiques.

L'augmentation du résultat par action est aussi attribuable en partie à la baisse du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation en 2023 en regard de 2022, ainsi qu'à la diminution des charges financières nettes.

Rapprochement du bénéfice net ajusté⁴⁴ attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX et du résultat ajusté par action⁴⁵ de 2023 et de 2022

Les tableaux suivants présentent un rapprochement du bénéfice net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX avec le bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX et du résultat par action avec le résultat ajusté par action. Les résultats financiers ont été ajustés de manière à rendre compte des éléments suivants :

1. Les charges d'amortissement des immobilisations incorporelles de 2022 et de 2023 se rapportent à la transaction Maple de 2012 (TSX, TSXV, MX, CDS, Alpha et Shorcan), à Compagnie Trust TSX, à TMX Trayport (y compris VisoTech et Tradesignal), à AST Canada, à BOX et à l'amortissement des immobilisations incorporelles liées à WSH en 2023. Ces coûts sont une composante du poste *Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles*.

⁴² BOX Exchange LLC est une bourse de valeurs nationale inscrite auprès de la Securities and Exchange Commission. Elle est responsable de la réglementation et de la surveillance des activités de BOX Options Market LLC afin d'assurer le respect des règles de BOX Exchange et des lois sur les valeurs mobilières du gouvernement fédéral américain. TMX détient 40 % des titres de participation et 20 % des droits de vote de BOX Exchange LLC.

⁴³ Pour obtenir plus d'informations, voir l'analyse à la rubrique *Initiatives et réalisations – Recentrage stratégique*.

⁴⁴ Le bénéfice net ajusté est une mesure non conforme aux PCGR. Voir l'analyse à la rubrique *Mesures non conformes aux PCGR*.

⁴⁵ Le résultat ajusté par action est un ratio non conforme aux PCGR. Voir l'analyse à la rubrique *Mesures non conformes aux PCGR*.

2. Les coûts liés aux acquisitions pour 2022 et 2023 se rapportent à VettaFi (comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence le 9 janvier 2023 avant l'acquisition du contrôle le 2 janvier 2024), à SigmaLogic (comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence avant l'acquisition du contrôle le 16 février 2023 et le dessaisissement le 21 avril 2023) et à WSH (acquise le 9 novembre 2022). Le montant de 2022 tient compte des coûts liés à l'acquisition de la participation dans Ventriks (le 15 juin 2022). Ces coûts sont inclus dans les postes *Frais de vente et charges générales et administratives* et *Charges financières nettes*.
3. Le profit découlant de la vente de la totalité de notre participation dans SigmaLogic à VettaFi (le 21 avril 2023), déduction faite des coûts liés au dessaisissement pour 2023. Ce profit est inclus dans le poste *Autres produits* tandis que les coûts sont inclus dans le poste *Frais de vente et charges générales et administratives*.
4. Le profit lié à la juste valeur de la contrepartie éventuelle, qui rend compte de la réduction du passif au titre de la clause d'indexation sur le résultat repris dans le cadre de l'acquisition de WSH en 2023. Ce profit est inclus dans le poste *Charges financières nettes*.
5. Les coûts d'intégration découlant de l'intégration de l'acquisition de WSH en 2022 et en 2023. Les coûts d'intégration de 2022 découlent de l'intégration de l'acquisition d'AST Canada. Ces coûts sont inclus dans les postes *Frais de vente et charges générales et administratives*, *Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles*, *Rémunération et avantages* et *Systèmes d'information et de négociation*.
6. Les charges liées au recentrage stratégique se rapportent aux changements organisationnels effectués au quatrième trimestre de 2023. Ces charges sont incluses principalement dans le poste *Rémunération et avantages* en 2023.
7. Le profit résultant de la réévaluation de notre participation dans BOX à l'acquisition du contrôle des voix (à compter du 3 janvier 2022) en 2022. Ce profit est inclus dans les *Autres produits*.
8. Une diminution des passifs d'impôt différé qui a donné lieu à une baisse des charges d'impôt sur le résultat en 2022, découlant d'une baisse des taux d'impôt sur le résultat futurs de la Pennsylvanie et du Nebraska.
9. En 2022, nous avons renversé une provision pour impôts de l'exercice précédent, ce qui a donné lieu à une diminution de la charge d'impôt sur le résultat.

	Avant impôt		Impôt		Après impôt			
(en millions de dollars) (non audité)	2023	2022	2023	2022	2023	2022	Augmentation (diminution) en dollars	Augmentation (diminution) en pourcentage
Bénéfice net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX					356,0 \$	542,7 \$	(186,7)	\$ (34) %
Ajustements pour tenir compte de ce qui suit :								
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions ^{46,47}	60,4	57,7	18,1	14,2	42,3	43,5	(1,2)	(3) %
Coûts d'acquisition et coûts connexes ⁴⁸	9,0	1,8	—	—	9,0	1,8	7,2	400 %
Coûts d'intégration ⁴⁹	0,3	13,7	0,1	3,6	0,2	10,1	(9,9)	(98) %
Profit sur la vente de SigmaLogic, déduction faite des coûts liés au dessaisissement ⁵⁰	(1,2)	—	0,2	—	(1,0)	—	(1,0)	s. o.
Profit lié à la juste valeur de la contrepartie éventuelle ⁵¹	(2,8)	—	—	—	(2,8)	—	(2,8)	s. o.
Profit lié à BOX ⁵²	—	(177,9)	—	—	—	(177,9)	177,9	(100) %
Renversement d'une provision pour impôt sur le résultat d'un exercice antérieur ⁵³	—	—	—	20,4	—	(20,4)	20,4	(100) %
Charges liées au recentrage stratégique ⁵⁴	5,7	—	1,5	—	4,2	—	4,2	s. o.
Variation des passifs d'impôt différé découlant de modifications des taux d'imposition futurs ⁵⁵	—	—	—	0,7	—	(0,7)	0,7	(100) %
Bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX ^{56,57}					407,8 \$	399,1 \$	8,7	2 %

⁴⁶ Comprend la charge d'amortissement des immobilisations incorporelles acquises, y compris BOX, AST Canada et Tradesignal en 2022 et en 2023, et WSH en 2023.

⁴⁷ Tient compte d'un ajustement ayant pour effet d'accroître l'incidence fiscale de 1,4 million de dollars pour le premier semestre de 2023.

⁴⁸ Les exercices 2022 et 2023 tiennent compte des coûts de transaction liés à VettaFi (comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence le 9 janvier 2023 avant l'acquisition du contrôle le 2 janvier 2024), à SigmaLogic (comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence avant l'acquisition du contrôle le 16 février 2023 et le dessaisissement le 21 avril 2023) et à WSH (acquise le 9 novembre 2022). L'exercice 2022 tient également compte des coûts liés à l'acquisition de la prise de participation dans Ventriks (le 15 juin 2022). Voir la rubrique *Initiatives et réalisations* pour obtenir davantage de renseignements.

⁴⁹ Les exercices 2022 et 2023 comprennent les coûts liés à l'intégration de WSH (acquise le 9 novembre 2022). L'exercice 2022 comprend les coûts liés à l'intégration d'AST Canada (acquise le 12 août 2021).

⁵⁰ Profit découlant de la vente de SigmaLogic (le 21 avril 2023). Voir la rubrique *Initiatives et réalisations – SGPSA – Acquisition de VettaFi* pour obtenir davantage de renseignements.

⁵¹ Pour obtenir plus d'informations, voir l'analyse à la rubrique *Informations supplémentaires – Charges financières nettes*.

⁵² Profit résultant de la réévaluation de notre participation dans BOX à l'acquisition du contrôle des voix (à compter du 3 janvier 2022) en 2022.

⁵³ A trait à une réserve pour impôt d'un exercice antérieur qui n'est plus nécessaire.

⁵⁴ Pour obtenir plus d'informations, voir l'analyse à la rubrique *Initiatives et réalisations – Recentrage stratégique*.

⁵⁵ Le résultat pour 2022 tient compte de la diminution du passif d'impôt différé découlant de réductions futures des taux d'imposition en Pennsylvanie et au Nebraska.

⁵⁶ Le bénéfice net ajusté est une mesure non conforme aux PCGR. Voir l'analyse à la rubrique *Mesures non conformes aux PCGR*.

⁵⁷ Le rapprochement du bénéfice net ajusté de 2023 est présenté sans ajustement au titre de l'arrondissement par souci d'exactitude.

Le bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX a augmenté de 2 %, passant de 399,1 millions de dollars pour 2022 à 407,8 millions de dollars pour 2023, en raison surtout d'une hausse du bénéfice d'exploitation et d'une baisse des charges financières nettes, en partie neutralisées par la charge d'impôt sur le résultat plus élevée.

(non audité)	2023		2022	
	De base	Dilué	De base	Dilué
Résultat par action attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX	1,28 \$	1,28 \$	1,95 \$	1,94 \$
Ajustements pour tenir compte de ce qui suit :				
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions ⁵⁸	0,15	0,15	0,16	0,16
Coûts d'acquisition et coûts connexes ⁵⁹	0,03	0,03	0,01	0,01
Profit lié à la juste valeur de la contrepartie éventuelle ⁶⁰	(0,01)	(0,01)	—	—
Coûts d'intégration ⁶¹	—	—	0,04	0,04
Profit lié à BOX ⁶²	—	—	(0,64)	(0,64)
Charges liées au recentrage stratégique ⁶³	0,02	0,01	—	—
Renversement d'une provision pour impôt sur le résultat d'un exercice antérieur ⁶⁴	—	—	(0,08)	(0,07)
Résultat ajusté par action attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX ^{65,66,67}	1,47 \$	1,46 \$	1,43 \$	1,43 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	278 154 881	279 043 599	278 729 125	279 971 505

Le résultat ajusté dilué par action a augmenté de 0,03 \$, passant de 1,43 \$ pour 2022 à 1,46 \$ pour 2023, en raison de l'augmentation du bénéfice d'exploitation, de la baisse des charges financières nettes et de la diminution du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation entre 2022 et 2023, contrebalancées en partie par la charge d'impôt sur le résultat plus élevée.

⁵⁸ Comprend la charge d'amortissement des immobilisations incorporelles acquises, y compris BOX, AST Canada et Tradesignal en 2022, et WSH en 2023.

⁵⁹ Les exercices 2022 et 2023 tiennent compte des coûts de transaction liés à VettaFi (comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence le 9 janvier 2023 avant l'acquisition du contrôle le 2 janvier 2024), à SigmaLogic (comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence avant l'acquisition du contrôle le 16 février 2023 et le dessaisissement le 21 avril 2023) et à WSH (acquise le 9 novembre 2022). L'exercice 2022 tient également compte des coûts liés à l'acquisition de la prise de participation dans Ventriks (le 15 juin 2022). Voir la rubrique *Initiatives et réalisations* pour obtenir davantage de renseignements.

⁶⁰ Pour obtenir plus d'informations, voir l'analyse à la rubrique *Informations supplémentaires – Charges financières nettes*.

⁶¹ Les exercices 2022 et 2023 comprennent les coûts liés à l'intégration de WSH (acquise le 9 novembre 2022). L'exercice 2022 comprend les coûts liés à l'intégration d'AST Canada (acquise le 12 août 2021).

⁶² Profit résultant de la réévaluation de notre participation dans BOX à l'acquisition du contrôle des voix (à compter du 3 janvier 2022) en 2022.

⁶³ Pour obtenir plus d'informations, voir l'analyse à la rubrique *Initiatives et réalisations – Recentrage stratégique*.

⁶⁴ A trait à une réserve pour impôt d'un exercice antérieur qui n'est plus nécessaire.

⁶⁵ Le résultat ajusté par action est un ratio non conforme aux PCGR. Voir l'analyse à la rubrique *Mesures non conformes aux PCGR*. Pour 2023, les éléments *Coûts d'intégration* et *Profit sur la vente de SigmaLogic, déduction faite des coûts liés au dessaisissement* ne sont pas présentés dans le rapprochement étant donné que l'ajustement représente moins de 0,01 \$. Pour 2022, l'élément *Variation des passifs d'impôt différé découlant de modifications des taux d'imposition futurs* n'est pas présenté dans le rapprochement.

⁶⁶ Tient compte d'un ajustement ayant pour effet d'accroître l'incidence fiscale de l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions de 0,01 \$ pour le premier semestre de 2023.

⁶⁷ Les rapprochements pour le résultat par action ajusté dilué de 2023 et pour le résultat par action ajusté de base et dilué de 2022 sont présentés sans ajustement au titre de l'arrondissement par souci d'exactitude.

Produits

(en millions de dollars)	2023	2022	Augmentation (diminution) en dollars	Augmentation (diminution) en pourcentage
Formation de capital	268,2 \$	261,3 \$	6,9 \$	3 %
Négociation et compensation de titres de participation et de titres à revenu fixe	232,6	232,0	0,6	0 %
Négociation et compensation de dérivés	274,2	261,3	12,9	5 %
Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse	419,0	360,1	58,9	16 %
Autres	0,1	0,2	(0,1)	(50) %
	1 194,1 \$	1 114,9 \$	79,2 \$	7 %

Les produits se sont chiffrés à 1 194,1 millions de dollars pour 2023, en hausse de 79,2 millions de dollars, ou 7 %, par rapport à ceux de 1 114,9 millions de dollars pour 2022, par suite des hausses des produits des secteurs *Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse*, *Compagnie Trust TSX*, *Négociation et compensation de dérivés (compte non tenu de BOX)* et *CDS*, en partie neutralisées par des baisses au titre des droits d'inscription et de la négociation de titres de participation et de titres à revenu fixe et une diminution de 5,3 millions de dollars des produits provenant de BOX. L'augmentation des produits pour 2023 par rapport à 2022 tient compte de produits de 7,3 millions de dollars provenant de WSH et de produits de 0,2 million de dollars provenant de SigmaLogic (acquisition du contrôle le 16 février 2023 et dessaisissement le 21 avril 2023). Compte non tenu des produits provenant de WSH et de SigmaLogic, les produits ont augmenté de 6 % en 2023 par rapport à 2022.

Formation de capital

(en millions de dollars)	2023	2022	Augmentation (diminution) en dollars	Augmentation (diminution) en pourcentage
Droits d'inscription initiale	8,8 \$	18,2 \$	(9,4) \$	(52) %
Droits d'inscription additionnelle	71,3	76,9	(5,6)	(7) %
Droits de maintien de l'inscription	80,1	80,8	(0,7)	(1) %
Autres services aux émetteurs	108,0	85,4	22,6	26 %
	268,2 \$	261,3 \$	6,9 \$	3 %

- Les *droits d'inscription initiale* pour l'exercice 2023 ont diminué par rapport à ceux de 2022 par suite de la baisse des produits provenant de la TSX et de la TSXV. Nous avons comptabilisé des *droits d'inscription initiale* reçus en 2022 et en 2023 de 7,8 millions de dollars en 2023, en regard de *droits d'inscription initiale* reçus en 2021 et en 2022 de 17,4 millions de dollars comptabilisés en 2022.
- En se fondant sur les *droits d'inscription initiale* facturés en 2023, les montants suivants ont été différés en vue de leur comptabilisation au premier trimestre de 2024, au deuxième trimestre de 2024, au troisième trimestre de 2024 et au quatrième trimestre de 2024 : 1,6 million de dollars, 1,1 million de dollars, 0,6 million de dollars et 0,1 million de dollars, respectivement. Le total des produits tirés des *droits d'inscription initiale* des trimestres à venir dépendra également de l'activité d'inscription au cours de ces trimestres.

- Les *droits d'inscription additionnelle* pour 2023 ont diminué par rapport à ceux de 2022 par suite d'une baisse du nombre de financements et du montant total des capitaux réunis dans le cadre de financements à la TSX et d'une diminution du montant total des capitaux réunis dans le cadre des financements à la TSXV. La diminution des produits tirés des *droits d'inscription additionnelle* à la TSX rend compte surtout d'une baisse de 9 % du nombre d'opérations facturées au maximum des droits d'inscription de 250 000 \$ entre 2022 et 2023, et d'une diminution de 3 % du nombre d'opérations facturées en deçà du maximum des droits d'inscription.
- Les émetteurs inscrits à la TSX et à la TSXV paient des *droits de maintien de l'inscription* annuels principalement en fonction de leur capitalisation boursière à la fin de l'année civile précédente, à l'intérieur de limites minimales et maximales. Les *droits de maintien de l'inscription* ont augmenté à la TSX et diminué à la TSXV entre 2022 et 2023, ce qui rend compte d'une réduction de la capitalisation boursière des émetteurs à la TSX et à la TSXV au 31 décembre 2022 par rapport au 31 décembre 2021, quelque peu contrebalancée par les modifications de prix ainsi que par l'augmentation du nombre total d'émetteurs inscrits à la TSX.
- Les produits tirés des *autres services aux émetteurs*, qui se rapportent essentiellement à Compagnie Trust TSX, y compris AST, ont progressé en 2023 par rapport à ceux de 2022, en raison surtout des produits d'intérêts plus élevés générés par Compagnie Trust TSX du fait de la hausse des taux d'intérêt.

Négociation et compensation de titres de participation et de titres à revenu fixe

(en millions de dollars)	2023	2022	Augmentation (diminution) en dollars	Augmentation (diminution) en pourcentage
Négociation de titres de participation et de titres à revenu fixe	114,1 \$	122,7 \$	(8,6) \$	(7) %
Titres de participation et titres à revenu fixe – compensation, règlement, dépôt et autres services (CDS)	118,5	109,3	9,2	8 %
	232,6 \$	232,0 \$	0,6 \$	0 %

- Les produits tirés de la *négociation de titres de participation* ont diminué en 2023 en regard de 2022, en raison de la baisse des volumes négociés, partiellement contrebalancée par la composition favorable du portefeuille de produits. Le volume global des titres négociés sur nos marchés boursiers a diminué de 18 % (123,4 milliards de titres en 2023, contre 151,4 milliards de titres en 2022). Il y a eu une diminution des volumes de 18 % à la TSX, de 16 % à la TSXV et de 28 % à Alpha en 2023 par rapport à 2022.
- Les produits tirés de la *négociation de titres à revenu fixe* ont légèrement diminué entre 2022 et 2023 par suite du ralentissement de l'activité liée aux obligations du gouvernement du Canada, en partie compensé par l'accroissement de l'activité liée à la mise en pension de titres.
- Les produits tirés de la CDS ont augmenté entre 2022 et 2023, en raison surtout de la hausse des produits d'intérêts sur les fonds de compensation, qui tient compte du reclassement d'un montant d'environ 0,9 million de dollars depuis les *produits financiers*, et de l'augmentation des frais relatifs aux services de gestion d'événements et des produits tirés des services de garde et d'admissibilité, facteurs contrés en partie par la baisse des produits tirés des volumes de négociation boursière et des produits tirés des services internationaux.
- À l'exclusion des applications intentionnelles, pour les émissions inscrites à la TSX et à la TSXV, notre part de marché combinée des marchés boursiers au pays s'est établie à environ 65 % pour 2023, en baisse de 1 % par rapport à 66 % en 2022⁶⁸. Nous négocions uniquement des titres qui sont inscrits à la cote de la TSX ou de la TSXV.

⁶⁸ Source : OCRCVM.

- À l'exclusion des applications intentionnelles, pour toutes les émissions inscrites au Canada, notre part de marché combinée des marchés boursiers au pays s'est établie à 58 % pour 2023, en baisse de 1 % par rapport à 59 % pour 2022⁶⁹.

Négociation et compensation de dérivés

(en millions de dollars)	2023	2022	Augmentation (diminution) en dollars	Augmentation (diminution) en pourcentage
Négociation et compensation de dérivés (compte non tenu de BOX)	161,0 \$	142,8 \$	18,2 \$	13 %
BOX	113,2	118,5	(5,3)	(4) %
	274,2 \$	261,3 \$	12,9 \$	5 %

Négociation et compensation de dérivés (compte non tenu de BOX)

La hausse des produits provenant de la *négociation et de la compensation de dérivés (compte non tenu de BOX)* s'explique par une progression de 13 % des produits générés par la MX et la CDCC. La hausse des produits générés par la MX s'explique surtout par l'accroissement de 15 % des volumes entre 2022 et 2023 (172,3 millions de contrats négociés en 2023, contre 150,5 millions de contrats négociés en 2022), l'incidence favorable des modifications de prix, qui sont entrées en vigueur en janvier 2023, ainsi qu'une réduction ponctuelle de 4,1 millions de dollars, en 2022, liée aux frais de résiliation des contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada (« CGF ») de cinq ans et à un crédit de facturation rétroactif aux clients, ce qui a été quelque peu contrebalancé par la composition défavorable du portefeuille de produits. La hausse des produits générés par la CDCC est attribuable à l'augmentation des volumes de compensation et des produits tirés d'opérations de pension sur titres.

BOX

Les produits tirés de BOX ont diminué de 5,3 millions de dollars, ou 4 %, en 2023 par rapport à 2022, en raison de la baisse des produits par contrat découlant de la composition défavorable du portefeuille de produits, ce qui a été contrebalancé en partie par la hausse des volumes et l'incidence favorable du change, à hauteur de 3,8 millions de dollars, attribuable à l'appréciation du dollar américain par rapport au dollar canadien. Les volumes liés à BOX ont augmenté d'environ 14 % entre 2022 et 2023 (693,2 millions de contrats négociés en 2023, contre 610,5 millions de contrats négociés en 2022), tandis que la part du marché des options sur instruments de capitaux propres de BOX s'est établie à 7 % pour 2023, en hausse de 1 % par rapport à 6 % pour 2022.

⁶⁹ Source : OCRCVM.

Le volume de BOX et la part du marché des options sur instruments de capitaux propres depuis la consolidation sont résumés dans le tableau suivant :

	T4 2023	T3 2023	T2 2023	T1 2023	T4 2022	T3 2022	T2 2022	T1 2022
Volume (en millions de contrats)	201	177	155	160	166	169	127	149
Part de marché (options sur instruments de capitaux propres)	8 %	7 %	6 %	6 %	7 %	7 %	6 %	6 %
Produits (en millions de dollars canadiens)	31,5 \$	28,7 \$	25,4 \$	27,7 \$	27,5 \$	30,6 \$	27,3 \$	33,0 \$
Taux de change moyen \$ CA-\$ US	1,36	1,34	1,34	1,35	1,35	1,31	1,28	1,26
Produits (en millions de dollars américains)	23,1 \$	21,4 \$	18,9 \$	20,5 \$	20,4 \$	23,4 \$	21,4 \$	26,1 \$

Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse

(en millions de dollars)	2023	2022	Augmentation en dollars	Augmentation en pourcentage
TMX Trayport	193,2 \$	157,4 \$	35,8 \$	23 %
TMX Datalinx, compte tenu des services de colocalisation	225,8	202,7	23,1	11 %
	419,0 \$	360,1 \$	58,9 \$	16 %

L'augmentation des produits du secteur *Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse* en 2023 par rapport à 2022 découle principalement de la hausse de 23 % des produits provenant de TMX Trayport ainsi que de la hausse de 11 % des produits tirés de TMX Datalinx, compte tenu des services de colocalisation. L'appréciation du dollar américain et de la livre sterling par rapport au dollar canadien a eu une incidence favorable sur les produits provenant de TMX Datalinx et de TMX Trayport, respectivement.

TMX Trayport

Le nombre moyen d'abonnés de TMX Trayport au cours des huit derniers trimestres est résumé dans le tableau suivant⁷⁰ :

	T4 2023	T3 2023	T2 2023	T1 2023	T4 2022	T3 2022	T2 2022	T1 2022
Abonnés négociateurs	7 443	7 101	7 030	6 932	6 804	6 615	6 410	6 366
Total des abonnés	33 890	33 031	32 480	31 771	30 472	30 186	30 573	30 475
Produits (en millions de \$ CA)	50,4 \$	49,0 \$	47,9 \$	45,8 \$	40,8 \$	37,4 \$	38,5 \$	40,8 \$
Taux de change moyen du \$ CA et de la livre sterling	1,70	1,69	1,70	1,65	1,62	1,53	1,59	1,68
Produits (en millions de livres sterling)	29,6 £	29,0 £	28,2 £	27,8 £	25,2 £	24,4 £	24,2 £	24,3 £

⁷⁰ Les montants des trimestres antérieurs ont été retraités par souci d'uniformité avec la méthode utilisée pour le trimestre à l'étude.

Le total des abonnés correspond à toutes les licences facturables visant les principaux produits de TMX Trayport dans des segments de clients clés, notamment des négociateurs, des courtiers et des bourses. Les abonnés négociateurs composent un sous-ensemble du total des abonnés. Les produits provenant des abonnés négociateurs représentent plus de 50 % du total des produits provenant de TMX Trayport.

Les produits provenant de TMX Trayport ont augmenté de 23 % entre 2022 et 2023. En livres sterling, les produits provenant de TMX Trayport se sont élevés à 114,6 millions de livres sterling en 2023 (selon un taux de change entre le dollar canadien et la livre sterling de 1,69), en hausse de 17 % par rapport à 2022. La hausse des produits provenant de TMX Trayport pour 2023 par rapport à 2022 a découlé principalement de l'accroissement de 9 % du nombre d'abonnés négociateurs, des ajustements de tarification annuels, des produits provenant de l'analyse de données et de la négociation algorithmique et de l'effet favorable du change de 9,3 millions de dollars découlant de l'appréciation de la livre sterling par rapport au dollar canadien.

TMX Datalinx, y compris les services de colocalisation

Les produits provenant du secteur *TMX Datalinx, y compris les services de colocalisation*, ont augmenté de 11 % entre 2022 et 2023. Les produits tirés de TMX Datalinx en 2023 tenaient compte de produits de 7,3 millions de dollars tirés de WSH (acquise le 9 novembre 2022) et de produits de 0,2 million de dollars tirés de SigmaLogic (acquisition du contrôle le 16 février 2023 et dessaisissement le 21 avril 2023). Cette hausse des produits a en outre découlé de l'augmentation des produits tirés des services de sources de données, des services de colocalisation, des services de données de référence et d'indices, des renouvellements d'ententes avec des entreprises ainsi que de l'incidence des ajustements de tarification pour 2022 et 2023 en 2023 par rapport à 2022. L'augmentation des produits tient compte d'un effet favorable du change d'environ 3,9 millions de dollars découlant de l'appréciation du dollar américain par rapport au dollar canadien en 2023 par rapport à 2022.

- Le nombre moyen d'abonnés professionnels aux services d'information boursière de la TSX et de la TSXV a diminué de 3 % entre 2022 et 2023 (100 865 abonnés professionnels aux services d'information boursière en 2023, contre 103 727 abonnés en 2022).
- Le nombre moyen d'abonnés professionnels aux services d'information boursière de la MX a augmenté de 2 % entre 2022 et 2023 (20 844 abonnés professionnels aux services d'information boursière de la MX en 2023, contre 20 472 abonnés en 2022).

Charges d'exploitation

(en millions de dollars)	2023	2022	Augmentation (diminution) en dollars	Augmentation (diminution) en pourcentage
Rémunération et avantages	321,9 \$	274,7 \$	47,2 \$	17 %
Systèmes d'information et de négociation	92,1	90,9	1,2	1 %
Frais de vente et charges générales et administratives	127,6	112,7	14,9	13 %
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	112,5	113,8	(1,3)	(1) %
	654,1 \$	592,1 \$	62,0 \$	10 %

Les charges d'exploitation se sont établies à 654,1 millions de dollars pour 2023, en hausse de 62,0 millions de dollars, ou 10 %, par rapport à celles de 592,1 millions de dollars inscrites pour 2022. L'augmentation des charges entre 2022 et 2023 tenait compte de charges d'environ 13,4 millions de dollars ayant trait à VettaFi (comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence le 9 janvier 2023 avant l'acquisition du contrôle le 2 janvier 2024), à SigmaLogic (acquisition du contrôle le 16 février 2023 et dessaisissement le 21 avril 2023) et à WSH (acquise le 9 novembre 2022). Une tranche d'environ 4,1 millions de dollars de l'augmentation des charges se rapportait à des charges liées aux acquisitions et coûts connexes en lien avec VettaFi, SigmaLogic et WSH, une tranche d'environ 1,9 million de dollars se rapportait à

l'amortissement d'immobilisations incorporelles de WSH et une tranche d'environ 0,2 million de dollars se rapportait aux coûts d'intégration de WSH. L'augmentation pour 2023 par rapport à 2022 tient également compte d'un montant de 10,1 millions de dollars au titre de l'estimation par BOX des charges accrues pour des services fournis par BOX Exchange LLC, d'une hausse d'environ 5,7 millions de dollars liée au recentrage stratégique⁷¹ ainsi que de l'augmentation des charges en raison de la hausse des effectifs et des coûts salariaux, des charges au titre des régimes incitatifs liés au rendement destinés aux employés, des coûts d'exploitation au titre des TI, des charges liées aux produits, et des frais juridiques.

Ces augmentations ont été quelque peu contrebalancées par la baisse d'environ 13,7 millions de dollars des charges liées à AST Canada et à Ventriks, dont une tranche d'environ 13,6 millions de dollars au titre des coûts d'intégration liés à AST Canada et une tranche de 0,1 million de dollars au titre des coûts d'acquisition et coûts connexes liés à Ventriks. Compte non tenu des charges susmentionnées pour BOX, VettaFi, SigmaLogic, WSH, AST Canada, Ventriks et le recentrage stratégique, les charges d'exploitation ont augmenté de 8 % en 2023 par rapport à 2022.

Rémunération et avantages

(en millions de dollars)	2023	2022	Augmentation en dollars	Augmentation en pourcentage
	321,9 \$	274,7 \$	47,2 \$	17 %

- L'augmentation des coûts au titre de la *rémunération et des avantages* entre 2022 et 2023 rend compte d'une hausse d'environ 6,0 millions de dollars ayant trait à SigmaLogic et à WSH, y compris les coûts d'intégration liés à WSH de 0,3 million de dollars. Le recentrage stratégique a aussi entraîné une augmentation d'environ 5,7 millions de dollars et les coûts liés aux effectifs et les coûts salariaux ont également augmenté, y compris l'augmentation d'environ 14,5 millions de dollars des charges au titre des régimes incitatifs liés au rendement destinés aux employés et l'augmentation des primes de rendement de 9,4 millions de dollars, ainsi qu'une hausse de 2,9 millions de dollars pour 2023 par suite du reclassement des charges liées à BOX dans la catégorie *Rémunération et avantages* depuis la catégorie *Systèmes d'information et de négociation*. En 2022, nous avons aussi engagé des coûts d'intégration de 2,2 millions de dollars liés à AST Canada.
- Le Groupe TMX comptait 1 803 employés équivalents temps plein⁷² au 31 décembre 2023, contre 1 731 employés au 31 décembre 2022, compte non tenu de BOX, par suite de l'accroissement de 4 % des effectifs qui a résulté des investissements consacrés à nos différents secteurs de croissance.

Systèmes d'information et de négociation

(en millions de dollars)	2023	2022	Augmentation en dollars	Augmentation en pourcentage
	92,1 \$	90,9 \$	1,2 \$	1 %

- L'augmentation des charges au titre des *systèmes d'information et de négociation* en 2023 par rapport à 2022 a découlé de la hausse de 5,2 millions de dollars des honoraires des professionnels en TI et des coûts connexes liés aux logiciels ainsi que de la hausse de 0,5 million de dollars liée à SigmaLogic et à WSH, y compris les coûts d'intégration liés à WSH de 0,1 million de dollars. Ces augmentations ont été quelque peu contrebalancées par les coûts d'intégration liés à AST Canada de 3,1 millions de dollars engagés en 2022 et les baisses de 2,9 millions de dollars en 2023 par suite du reclassement des charges liées à BOX dans la catégorie *Rémunération et avantages* depuis la catégorie *Systèmes d'information et de négociation*.

⁷¹ Pour obtenir plus d'informations, voir l'analyse à la rubrique *Initiatives et réalisations – Recentrage stratégique*.

⁷² Cette mesure normalise le nombre d'employés à temps plein et à temps partiel sous forme d'unités d'équivalent temps plein en fonction des heures réelles de travail rémunéré.

Frais de vente et charges générales et administratives

(en millions de dollars)	2023	2022	Augmentation en dollars	Augmentation en pourcentage
	127,6 \$	112,7 \$	14,9 \$	13 %

- L'augmentation des *frais de vente et charges générales et administratives* en 2023 en regard de 2022 est principalement attribuable à un montant de 10,1 millions de dollars au titre de l'estimation par BOX des charges accrues pour des services fournis par BOX Exchange LLC. Il y a aussi eu une hausse d'environ 5,1 millions de dollars des charges liées à VettaFi, à SigmaLogic et à WSH, y compris des charges liées aux acquisitions et coûts connexes de 4,1 millions de dollars, ainsi qu'une hausse des charges liées aux produits, des frais juridiques et des coûts liés aux installations. Ces augmentations ont été quelque peu compensées par les coûts d'intégration de 3,5 millions de dollars liés à AST Canada en 2022 et les coûts de 0,1 million de dollars liés à l'acquisition de Ventriks.

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions de dollars)	2023	2022	Diminution en dollars	Diminution en pourcentage
	112,5 \$	113,8 \$	(1,3) \$	(1) %

- Les *amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles* ont diminué en 2023 par rapport à 2022, en raison principalement des coûts d'intégration de 4,9 millions de dollars liés à AST Canada engagés en 2022, quelque peu contrebalancés par un montant de 1,9 million de dollars lié à l'amortissement des immobilisations incorporelles de WSH en 2023 et l'augmentation de l'amortissement des nouvelles immobilisations incorporelles.
- Pour 2023, les *amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles* de 112,5 millions de dollars comprennent 60,4 millions de dollars, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle, se rapportant à l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions (0,15 \$ par action de base et après dilution).
- Pour 2022, les *amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles* de 113,8 millions de dollars comprennent 57,7 millions de dollars, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle, se rapportant à l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions (0,16 \$ par action de base et après dilution).

Informations supplémentaires

Quote-part du bénéfice (de la perte) des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence

(en millions de dollars)	2023	2022	Augmentation en dollars	Augmentation en pourcentage
	0,4 \$	(1,3) \$	1,7 \$	131 %

- En 2023, nous avons inscrit une quote-part du bénéfice des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence de 0,4 million de dollars, en regard d'une quote-part de la perte des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence de 1,3 million de dollars en 2022. Pour 2023, notre quote-part du bénéfice des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence englobe les résultats de VettaFi⁷³, de SigmaLogic⁷⁴, de Ventriks et des autres entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, alors que notre quote-part de la perte en 2022 englobait les résultats de CanDeal⁷⁵, de SigmaLogic et de Ventriks.

Autres produits

(en millions de dollars)	2023	2022	(Diminution) en dollars	(Diminution) en pourcentage
	1,3 \$	177,9	(176,6) \$	(99) %

- En 2023, nous avons comptabilisé un profit sans effet sur la trésorerie de 1,3 million de dollars résultant de la vente de la totalité de notre participation dans SigmaLogic à VettaFi (le 21 avril 2023) en échange d'actions ordinaires additionnelles de VettaFi.
- En 2022, nous avons comptabilisé un profit sans effet sur la trésorerie de 177,9 millions de dollars résultant de la réévaluation de notre participation dans BOX à l'acquisition du contrôle des voix (le 3 janvier 2022).

Charges financières nettes

(en millions de dollars)	2023	2022	(Diminution) en dollars	(Diminution) en pourcentage
	24,3 \$	29,1 \$	(4,8) \$	(16)%

- La diminution des charges financières nettes entre 2022 et 2023 s'explique principalement par la hausse de 14,2 millions de dollars des produits d'intérêts tirés de sommes investies attribuable à la hausse des taux d'intérêt et par un profit lié à la juste valeur de 2,8 millions de dollars sur la contrepartie éventuelle qui rend compte de la réduction du passif au titre de la clause d'indexation sur le résultat repris dans le cadre de l'acquisition de WSH. Ces diminutions des charges financières nettes ont été quelque peu contrebalancées par les charges d'intérêts plus élevées sur les emprunts de 7,6 millions de dollars et par l'augmentation de 4,7 millions de dollars des pertes de change qui découle principalement des coûts d'acquisition et coûts connexes engagés en 2023.

⁷³ Participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence au 9 janvier 2023.

⁷⁴ Consolidée le 16 février 2023 et ayant fait l'objet d'un dessaisissement le 21 avril 2023.

⁷⁵ En date du 28 février 2022, TMX a cessé d'appliquer la méthode de la mise en équivalence pour comptabiliser CanDeal.

Charge d'impôt sur le résultat et taux d'impôt effectif

Charge d'impôt sur le résultat (en millions de dollars)		Taux d'impôt effectif (en pourcentage) ⁷⁶	
2023	2022	2023	2022
129,2 \$	88,5 \$	27 %	14 %

Le taux d'impôt effectif excluant les ajustements ci-dessous se serait établi à environ 27 % pour 2023 et 26 % pour 2022. L'augmentation de 1 % du taux d'impôt effectif s'explique surtout par l'augmentation du taux d'imposition des sociétés du Royaume-Uni, qui est passé de 19 % à 25 %, en date du 1^{er} avril 2023. Les éléments mentionnés ci-après ont influé sur notre taux d'impôt effectif pour 2023 et 2022, mais pris collectivement, ils ont eu une incidence minime en 2023.

2023

- En 2023, le Massachusetts a adopté une modification de son taux d'imposition des sociétés qui entrera en vigueur en 2025. Cette modification a entraîné une diminution du montant net des passifs d'impôt différé et une diminution correspondante de la charge d'impôt sur les immobilisations incorporelles liées aux acquisitions, et a une incidence de -0,3 % sur notre taux d'impôt effectif.
- En 2023, notre charge d'impôt sur le résultat a diminué en raison d'un ajustement de l'impôt de l'exercice précédent lié à TMX Trayport qui a eu une incidence de -0,2 % sur notre taux d'impôt effectif.
- En 2023, des coûts d'acquisition principalement liés à VettaFi, qui sont non déductibles aux fins de l'impôt, ont fait augmenter la charge d'impôt sur le résultat et ont eu une incidence de +0,4 % sur notre taux d'impôt effectif.
- En 2023, nous avons réduit la valeur des actifs d'impôt différé liés aux pertes autres qu'en capital au titre de Solutions aux investisseurs TMX, ce qui a fait augmenter la charge d'impôt sur le résultat et a eu une incidence de +0,3 % sur notre taux d'impôt effectif.

2022

- Pour 2022, la réévaluation de notre participation dans BOX à l'acquisition du contrôle des voix (à compter du 3 janvier 2022) a donné lieu à un profit non imposable.
- Pour 2022, une provision pour impôt sur le résultat d'un exercice antérieur a fait l'objet d'une reprise, ce qui a donné lieu à une diminution de la charge d'impôt sur le résultat de 20,4 millions de dollars.

Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle

(en millions de dollars)	2023	2022	(Diminution) en dollars
	32,2 \$	39,1 \$	(6,9) \$

- La diminution du bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle en 2023 par rapport à 2022 s'explique surtout par la baisse du bénéfice net de BOX, qui découle de la baisse des produits et de la hausse des charges d'exploitation, compte tenu de la majoration de l'estimation par BOX des charges pour des services fournis par BOX Exchange LLC.

⁷⁶ Le taux d'impôt effectif correspond à la charge d'impôt sur le résultat divisée par le bénéfice avant l'impôt sur le résultat diminué des participations ne donnant pas le contrôle. Le taux d'impôt effectif, compte tenu des participations ne donnant pas le contrôle, calculé selon le bénéfice avant l'impôt sur le résultat total, était de 25 % en 2023 et de 13 % en 2022.

Total des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022	Augmentation en dollars
	4 107,6 \$	3 987,2 \$	120,4 \$

- Au 31 décembre 2023, 276 623 110 actions ordinaires avaient été émises et étaient en circulation et 4 035 070 options étaient en cours aux termes du régime d'options sur actions.
- Au 30 janvier 2024, 276 629 350 actions ordinaires avaient été émises et étaient en circulation et 4 020 640 options étaient en cours aux termes du régime d'options sur actions.
- L'augmentation du *total des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX* provient principalement de l'inclusion du bénéfice net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX de 356,0 millions de dollars et du produit touché à l'exercice d'options de 16,1 millions de dollars, minorés des versements de dividendes de 196,9 millions de dollars aux actionnaires du Groupe TMX. En outre, 2 795 000 de nos actions ordinaires ont été rachetées en 2023 dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités au coût de 79,9 millions de dollars.

Secteurs

Les sections qui suivent présentent les résultats sectoriels du Groupe TMX pour 2023 comparativement à 2022.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation de l'information financière adoptée au cours de l'exercice considéré.

2023

(en millions de dollars)	Formation de capital	Négociation et compensation de titres de participation et de titres à revenu fixe	Négociation et compensation de dérivés	Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse	Autres	Total
Produits provenant des clients externes	268,2 \$	232,6 \$	274,2 \$	419,0 \$	0,1 \$	1 194,1 \$
Produits intersectoriels	0,2	2,0	—	0,2	(2,4)	—
Total des produits	268,4	234,6	274,2	419,2	(2,3)	1 194,1
Bénéfice (perte) d'exploitation	104,8	102,5	147,4	262,9	(77,6)	540,0

2022

(en millions de dollars)	Formation de capital	Négociation et compensation de titres de participation et de titres à revenu fixe	Négociation et compensation de dérivés	Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse	Autres	Total
Produits provenant des clients externes	261,3 \$	232,0 \$	261,3 \$	360,1 \$	0,2 \$	1 114,9 \$
Produits intersectoriels	0,2	2,1	—	0,3	(2,6)	—
Total des produits	261,5	234,1	261,3	360,4	(2,4)	1 114,9
Bénéfice (perte) d'exploitation	96,1	111,7	151,2	231,4	(67,6)	522,8

Bénéfice (perte) d'exploitation

La hausse du *bénéfice d'exploitation* dégagé par le secteur *Formation de capital* rend compte principalement des produits plus élevés en 2023 par rapport à 2022, en raison essentiellement de la hausse des produits d'intérêts nets provenant de Compagnie Trust TSX, quelque peu contrebalancée par la baisse des produits découlant du recul des *droits d'inscription additionnelle* attribuable à la baisse du nombre de financements et du montant total des capitaux réunis dans le cadre de financements à la TSX, la diminution du montant total des capitaux réunis à la TSXV, la baisse des produits provenant des *droits d'inscription initiale* qui reflète la baisse des produits à la TSX et à la TSXV, ainsi que la baisse des produits provenant des *droits de maintien de l'inscription*, du fait d'une réduction de la capitalisation boursière des émetteurs à la TSX et à la TSXV au 31 décembre 2022 par rapport au 31 décembre 2021. De plus, les charges ont diminué en 2023 par rapport à 2022.

La baisse du *bénéfice d'exploitation* dégagé par le secteur *Négociation et compensation de titres de participation et de titres à revenu fixe* en 2023 par rapport à 2022 résulte de l'augmentation des charges d'exploitation. De plus, les produits ont enregistré une légère augmentation en 2023 par rapport à 2022, la hausse des produits générés par la CDS ayant été essentiellement neutralisée par la baisse du volume de négociation de titres de participation.

La diminution du *bénéfice d'exploitation* dégagé par le secteur *Négociation et compensation de dérivés* s'explique essentiellement par la hausse des charges d'exploitation, compte tenu d'un montant de 10,1 millions de dollars au titre de l'estimation par BOX des charges accrues pour des services fournis par BOX Exchange LLC, et la baisse de 5,3 millions de dollars des produits tirés de BOX en 2023 par rapport à 2022, ce qui a été quelque peu contrebalancé par la progression des produits générés par la MX et la CDCC. L'augmentation des produits générés par la MX en 2023 tient compte d'une réduction ponctuelle de 4,1 millions de dollars, en 2022, liée aux frais de résiliation des contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada (« CGF ») de cinq ans et à un crédit de facturation rétroactif aux clients, ainsi que de l'augmentation des volumes de négociation en 2023 et de l'incidence des modifications de prix qui sont entrées en vigueur en janvier 2023, quelque peu contrebalancées par la composition défavorable du portefeuille de produits.

La hausse du *bénéfice d'exploitation* dégagé par le secteur *Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse* s'explique par les produits plus élevés provenant de TMX Trayport et de TMX Datalinx, y compris les services de colocalisation. L'augmentation des produits provenant de TMX Trayport s'explique principalement par l'accroissement du nombre d'abonnés négociateurs et l'effet favorable du change découlant de l'appréciation de la livre sterling par rapport au dollar canadien. En ce qui concerne TMX Datalinx, les produits de 2023 tiennent compte de produits de 7,3 millions de dollars tirés de WSH (acquise le 9 novembre 2022) et de produits de 0,2 million de dollars tirés de SigmaLogic (acquisition du contrôle le 16 février 2023 et dessaisissement le 21 avril 2023) ainsi que de l'augmentation des produits tirés des services de sources de données, des services de colocalisation, des services de données de référence et d'indices, des renouvellements d'ententes avec des entreprises et de l'effet favorable du change découlant de l'appréciation du dollar américain par rapport au dollar canadien. Il y a aussi eu une incidence favorable découlant des modifications de prix pour TMX Trayport et TMX Datalinx. Ces augmentations ont été en partie neutralisées par l'augmentation des charges d'exploitation en 2023 par rapport à 2022.

Les produits du secteur *Autres* comprennent les *produits intersectoriels* ainsi que les coûts du siège social et d'autres coûts liés à des initiatives, qui ne sont pas ventilés entre les secteurs d'exploitation. Les coûts et les charges liés à l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises, de même que certains ajustements de consolidation et d'élimination, sont également présentés dans le secteur *Autres*. L'accroissement de la *perte d'exploitation* du secteur *Autres* en 2023 par rapport à 2022 rend compte essentiellement de l'augmentation des coûts non ventilés, y compris un montant de 5,7 millions de dollars au titre du recentrage stratégique.

LIQUIDITÉS ET RESSOURCES EN CAPITAL

Sommaire des flux de trésorerie

Comparaison de 2023 et de 2022

(en millions de dollars)	2023	2022	Augmentation (diminution) de la trésorerie en dollars
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	524,9 \$	444,1 \$	80,8 \$
Sorties de trésorerie liées aux activités de financement	(309,2)	(292,9)	(16,3)
Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement	(289,3)	(41,4)	(247,9)

- En 2023, les *entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation* ont augmenté en regard de celles de 2022, par suite de la hausse du bénéfice d'exploitation (exclusion faite des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles), de la hausse de la trésorerie se rapportant aux fournisseurs et autres créditeurs et de la diminution des impôts payés. Ces augmentations de la trésorerie ont été neutralisées en partie par une diminution de la trésorerie se rapportant aux clients et autres débiteurs et aux charges payées d'avance, ainsi que par une diminution de la trésorerie se rapportant aux autres actifs et passifs.
- En 2023, les *sorties de trésorerie liées aux activités de financement* se sont chiffrées à 309,2 millions de dollars, en hausse par rapport à 292,9 millions de dollars en 2022. Cette diminution de la trésorerie s'explique en grande partie par un remboursement de 250,0 millions de dollars au titre des obligations non garanties de série B qui sont arrivées à échéance le 3 octobre 2023, une diminution du produit de l'exercice d'options sur actions de 10,5 millions de dollars, une augmentation des intérêts payés de 10,2 millions de dollars, une augmentation des dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle de 7,8 millions de dollars et une augmentation des dividendes versés aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de 11,8 millions de dollars. La diminution de la trésorerie découle aussi des prélèvements nets sur les facilités de crédit et de trésorerie de 13,7 millions de dollars et d'une augmentation de 5,6 millions de dollars de la trésorerie affectée au rachat d'actions dans le cadre de notre programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Ces diminutions de la trésorerie ont été quelque peu contrebalancées par une augmentation nette de 294,2 millions de dollars de la trésorerie provenant de l'émission de papier commercial.
- En 2023, les *sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement* se sont élevées à 289,3 millions de dollars, en hausse par rapport à 41,4 millions de dollars en 2022, ce qui s'explique en grande partie par une diminution de la trésorerie liée à l'investissement de 234,0 millions de dollars dans VettaFi ainsi que par une baisse d'environ 61,3 millions de dollars se rapportant à l'acquisition de filiales, déduction faite de la trésorerie acquise, et une diminution de 13,3 millions de dollars de la trésorerie se rapportant aux entrées de locaux, de matériel et d'immobilisations incorporelles. Ces baisses de la trésorerie ont été en partie contrebalancées par une augmentation de la trésorerie attribuable à la réduction des achats nets de titres négociables de 39,0 millions de dollars en 2023 comparativement à 2022, et une augmentation de 13,5 millions de dollars des intérêts reçus.

Sommaire de la situation de trésorerie et autres questions⁷⁷

Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres négociables

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022	Augmentation (diminution) en dollars
Trésorerie et équivalents de trésorerie	301,1 \$	375,7 \$	(74,6) \$
Titres négociables	118,5 \$	117,4 \$	1,1 \$
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres négociables	419,6 \$	493,1 \$	(73,5) \$

Au 31 décembre 2023, nous avons de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des titres négociables d'une valeur de 419,6 millions de dollars, comparativement à 493,1 millions de dollars au 31 décembre 2022, ce qui reflète une diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, partiellement contrebalancée par une augmentation des titres négociables. Les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation se sont établies à 524,9 millions de dollars, et il y a eu des augmentations nettes de la trésorerie provenant de l'émission de papier commercial de 294,2 millions de dollars et des prélèvements nets sur les facilités de crédit et de trésorerie de 1,6 million de dollars. Ces augmentations de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ont été partiellement contrebalancées par des sorties de trésorerie liées au remboursement de 250,0 millions de dollars au titre des obligations non garanties de série B qui sont arrivées à échéance le 3 octobre 2023, des sorties de trésorerie liées à l'acquisition de participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence de 239,8 millions de dollars, des sorties de trésorerie consacrées au versement de dividendes de 196,9 millions de dollars à nos actionnaires, des sorties de trésorerie consacrées au versement de dividendes de 33,3 millions de dollars aux participations ne donnant pas le contrôle, des entrées de locaux, de matériel et d'immobilisations incorporelles de 65,2 millions de dollars, des rachats d'actions dans le cadre de notre programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités s'élevant à 79,9 millions de dollars et des intérêts versés, déduction faite des intérêts reçus, de 28,1 millions de dollars.

Compte tenu de nos activités et de notre modèle d'exploitation actuels, nous estimons disposer de suffisamment de liquidités et d'accès à du financement pour exercer nos activités, faire des paiements d'intérêts, ainsi que satisfaire aux clauses restrictives de nos actes de fiducie régissant les obligations non garanties et aux clauses restrictives financières régissant la facilité de crédit renouvelable du Groupe TMX (la « convention de crédit »), la facilité de crédit à terme et notre programme de papier commercial (se reporter à la rubrique **LIQUIDITÉS ET RESSOURCES EN CAPITAL – Obligations non garanties et facilités de crédit et de trésorerie**), de même que satisfaire aux obligations de maintien du capital qui nous sont imposées par les organismes de réglementation.

La modernisation de nos plateformes de compensation occasionnera également des sorties de trésorerie (se reporter à la rubrique **INITIATIVES ET RÉALISATIONS – Mise à jour sur la modernisation de la plateforme de Compensation CDS**).

Notre capacité d'obtenir du financement dans l'avenir dépendra de la liquidité et de la situation des marchés des capitaux, y compris le marché du crédit, ainsi que de notre situation financière à ce moment, des clauses restrictives de la convention de crédit et de la facilité de crédit à terme et des actes de fiducie régissant les obligations non garanties, de même que des obligations de maintien du capital imposées par les organismes de réglementation. Au 31 décembre 2023, du papier commercial de 294,2 millions de dollars était en cours.

⁷⁷ La rubrique *Sommaire de la situation de trésorerie et autres questions* contient certains énoncés prospectifs. Voir l'exposé des risques et incertitudes que comportent ces énoncés sous la rubrique *Mise en garde concernant l'information prospective*.

Total des actifs

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022	Augmentation en dollars
	64 337,4 \$	55 983,1 \$	8 354,3 \$

- Notre bilan consolidé au 31 décembre 2023 englobe des *soldes des adhérents et des membres compensateurs* relatifs à nos activités de compensation. Ces soldes ont des montants égaux qui sont compris dans le *total des passifs*. L'augmentation de 8 354,3 millions de dollars du *total des actifs* depuis le 31 décembre 2022 résulte de la hausse des montants reçus pour des opérations de mise en pension et des soldes de garanties à la CDCC, en partie contrebalancée par les soldes de garanties moins élevés à la CDS au 31 décembre 2023.

Régime de retraite à prestations définies

Selon les plus récentes évaluations actuarielles (au 31 mai 2022, au 31 décembre 2022 ou au 1^{er} janvier 2023, selon le régime), nous estimons que le déficit net s'établit à environ 0,3 million de dollars. En 2023, nous avons versé 0,7 million de dollars pour combler ce déficit ainsi qu'au titre de la cotisation au coût des services rendus au cours de l'exercice du régime de retraite agréé de TMX. La prochaine évaluation triennale obligatoire du régime de retraite agréé de TMX sera effectuée en date du 31 mai 2025, une évaluation hors cycle ayant été effectuée au 31 mai 2022.

Papier commercial, obligations non garanties et facilités de crédit et de trésorerie

Papier commercial

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022	Augmentation en dollars
	294,2 \$	— \$	294,2 \$

Du papier commercial s'élevant à 294,2 millions de dollars, compte tenu des intérêts courus, à des taux d'intérêt allant de 5,14 % à 5,17 %, était en cours aux termes du programme au 31 décembre 2023, ce qui représente une augmentation nette de 294,2 millions de dollars depuis le 31 décembre 2022. Le programme de papier commercial est entièrement sécurisé par la facilité de crédit renouvelable du Groupe TMX (se reporter à la rubrique **LIQUIDITÉS ET RESSOURCES EN CAPITAL – Facilités de crédit renouvelables**).

Pour obtenir de plus amples renseignements sur nos facilités de crédit, il y a lieu de consulter la section **Facilités de crédit renouvelables** de la rubrique **LIQUIDITÉS ET RESSOURCES EN CAPITAL**.

Obligations non garanties

Au 31 décembre 2023, les obligations non garanties suivantes du Groupe TMX étaient en cours :

Obligations non garanties	Principal (en millions de dollars)	Coupon	Échéance	Note de crédit de DBRS
Série D	300,0	Taux de 2,997 % par année payable à terme échu en versements semestriels égaux	11 décembre 2024	AA (faible)
Série E	200,0	Taux de 3,779 % par année payable à terme échu en versements semestriels égaux	5 juin 2028	AA (faible)
Série F	250,0	Taux de 2,016 % par année payable à terme échu en versements semestriels égaux	12 février 2031	AA (faible)

- Le 5 octobre 2023, DBRS Limited (« DBRS Morningstar ») a confirmé la note d'émetteur à long terme et la note de la dette non garantie de premier rang du Groupe TMX, soit AA (faible), ainsi que la note de son papier commercial (PC), soit R-1 (moyen). Le 13 décembre 2023, à la suite de l'annonce de l'acquisition de VettaFi, les notes ont été confirmées, mais la tendance est passée de stable à négative.
- Les obligations non garanties de série E et de série F peuvent être remboursées en totalité ou en partie, au gré du Groupe TMX, au prix de remboursement, auquel s'ajoutent les intérêts courus et impayés jusqu'à la date prévue de remboursement. Le prix de remboursement est égal au plus élevé des montants suivants, soit le prix établi selon le rendement des obligations du Canada (comme il est défini dans l'acte de fiducie pertinent, défini ci-après) ou la totalité du montant en principal des obligations non garanties de série E et de série F faisant l'objet du remboursement jusqu'à la date prévue de remboursement. Si les obligations non garanties de série E et de série F sont remboursées dans les trois mois précédant la date d'échéance de cette série, le prix de remboursement sera égal à la totalité du montant en principal impayé sur les obligations non garanties de série E et de série F, auquel s'ajoutent les intérêts courus et impayés jusqu'à la date de remboursement.
- Les obligations non garanties de série D peuvent être remboursées en totalité ou en partie, au gré du Groupe TMX, au prix de remboursement, auquel s'ajoutent les intérêts courus et impayés jusqu'à la date prévue de remboursement. Le prix de remboursement est égal au plus élevé des montants suivants, soit le prix établi selon le rendement des obligations du Canada (comme il est défini dans l'acte de fiducie pertinent) ou la totalité du montant en principal des obligations non garanties de série D faisant l'objet du remboursement. Si les obligations non garanties de série D sont remboursées dans les deux mois précédant la date d'échéance de cette série, le prix de remboursement sera égal à la totalité du montant en principal impayé sur les obligations non garanties de série D, auquel s'ajoutent les intérêts courus et impayés jusqu'à la date de remboursement.
- L'acte de fiducie et les suppléments connexes régissant les obligations non garanties (collectivement, les « actes de fiducie » et, individuellement, un acte de fiducie) comportent les clauses restrictives suivantes :
 - une clause de sûreté négative limitant la capacité du Groupe TMX et de chacune de ses filiales importantes (comme il est défini dans les actes de fiducie) d'établir un privilège à l'égard des actifs de ces entités à moins que les obligations non garanties ne fassent l'objet d'une garantie similaire à un taux égal;
 - une restriction sur la capacité des filiales importantes du Groupe TMX de contracter certains types de dettes;
 - advenant le cas où surviendrait un changement de contrôle (comme il est défini dans les actes de fiducie) de TSX Inc. ou de la MX, si la cote des obligations non garanties est abaissée sous la catégorie investissement (comme il est défini dans les actes de fiducie), le Groupe TMX sera tenu de rembourser, au gré des porteurs d'obligations non garanties, la totalité ou une partie des obligations non garanties qu'ils détiennent à un prix au comptant correspondant à 101 % du principal impayé des obligations non garanties auquel s'ajoutent les intérêts courus et impayés jusqu'à la date du remboursement;
 - une obligation imposée au Groupe TMX de maintenir au moins une note de crédit d'une agence d'évaluation du crédit (au sens défini dans les actes de fiducie).

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022	Augmentation (diminution) en dollars
Obligations non garanties de série B – courant	— \$	249,9 \$	(249,9) \$
Obligations non garanties de série D – courant	299,8 \$	299,5 \$	0,3 \$
Obligations non garanties de série E – non courant	199,5 \$	199,4 \$	0,1 \$
Obligations non garanties de série F – non courant	249,0 \$	248,9 \$	0,1 \$
	748,3 \$	997,7 \$	(249,4) \$

Les obligations non garanties de série B sont arrivées à échéance le 3 octobre 2023. Le montant en cours de 250,0 millions de dollars et les intérêts courus de 5,6 millions de dollars ont été remboursés en totalité à la date d'échéance.

Facilités de crédit renouvelables

Le 27 novembre 2023, le Groupe TMX a conclu une convention de crédit modifiée et mise à jour qui a remplacé notre convention de crédit de 2016 (dans sa version modifiée entre 2016 et 2021) alors en vigueur. Le montant total disponible aux termes de la convention de crédit est réduit à hauteur du montant du papier commercial en cours et de tout encours des effets intersociétés à payer à la CDS, à la CDCC et à Shorcan. La convention de crédit arrive à échéance le 2 mai 2027.

Les modalités de la convention de crédit prévoient ce qui suit :

- un ratio d'endettement total d'au plus 4,0 pour 1 (4,5 pour 1 si certaines conditions sont remplies). Le ratio d'endettement total à tout moment correspond au ratio de la dette consolidée à ce moment par rapport au BAIIA ajusté pour la période se composant des quatre plus récents trimestres écoulés.
- ratio de couverture des intérêts : il n'y a pas d'exigence relative au ratio de couverture des intérêts, sauf si certaines conditions sont remplies (le ratio de couverture des intérêts doit alors être d'au moins 3,5 pour 1). Le ratio de couverture des intérêts correspond au ratio du BAIIA ajusté pour la période se composant des quatre plus récents trimestres écoulés par rapport aux charges d'intérêts consolidées pour ces quatre trimestres. Le BAIIA ajusté est défini comme le bénéfice consolidé avant intérêts, impôts, éléments extraordinaires, exceptionnels ou non récurrents, amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et éléments sans effet sur la trésorerie.

Au 31 décembre 2023, toutes les clauses restrictives relatives à la convention visant la facilité de crédit renouvelable du Groupe TMX étaient respectées.

Le tableau suivant présente un sommaire des taux et des commissions applicables de même que les ratios d'endettement total connexes prévus selon la convention de crédit. La commission d'attente est calculée sur la tranche inutilisée de la facilité renouvelable. Le taux applicable représente l'écart de la société qui est inclus dans le taux d'intérêt appliqué à la tranche prélevée sur la facilité.

Marge applicable selon le calcul matriciel			
Ratio d'endettement total (x)	Commission d'attente pour la partie non utilisée de la facilité renouvelable	Emprunts au taux préférentiel et emprunts au taux de base américain	Instruments au taux CORRA / emprunts au taux SOFR / lettres de crédit
≤ 2,0	21,5 pb	7,5 pb	107,5 pb
> 2,0 et ≤ 2,5	24,5 pb	22,5 pb	122,5 pb
> 2,5 et ≤ 3,0	27,5 pb	37,5 pb	137,5 pb
> 3,0 et ≤ 3,5	32,5 pb	62,5 pb	162,5 pb
> 3,5 et ≤ 4,0	37,5 pb	87,5 pb	187,5 pb
> 4,0	42,5 pb	112,5 pb	212,5 pb

Autres facilités de crédit et de trésorerie

La CDCC a des facilités de trésorerie d'un jour de 975,0 millions de dollars qui permettent de disposer de liquidités garanties en contrepartie de titres reçus par la CDCC ou donnés en nantissement à la CDCC. Les facilités de trésorerie d'un jour doivent être remises à zéro à la fin de chaque journée.

La CDCC maintient une facilité non engagée de pension sur titres de 33 312,0 millions de dollars (33 312,0 millions de dollars au 31 décembre 2022) afin de disposer de liquidités à la fin de la journée si elle n'est pas en mesure de remettre les facilités de trésorerie d'un jour à zéro. Cette facilité permettrait de disposer de liquidités en contrepartie de titres qu'aurait reçus la CDCC ou qui lui auraient été donnés en nantissement. Le 24 février 2023, la CDCC a prorogé cette facilité au 23 février 2024.

La CDCC maintient une facilité de trésorerie de soutien renouvelable consortiale de 100,0 millions de dollars (100,0 millions de dollars au 31 décembre 2022) afin de disposer de liquidités à la fin de la journée si elle n'est pas en mesure de remettre les facilités de trésorerie d'un jour à zéro. Les avances prélevées à même la facilité sont garanties par des titres que la CDCC a reçus ou qui lui ont été donnés en nantissement. Le taux d'emprunt sur cette facilité correspond au taux préférentiel, minoré de 1,75 %. Le 24 février 2023, cette facilité a été prorogée au 23 février 2024.

La CDCC maintient une facilité d'emprunt à vue cadre de 60,0 millions de dollars afin de disposer de liquidités à un jour en dollars canadiens ou d'un montant équivalent en dollars américains aux fins du règlement. Les avances prélevées à même la facilité sont garanties par des titres que la CDCC a reçus ou qui lui ont été donnés en nantissement. Au 31 décembre 2023, la CDCC avait prélevé un montant de 12,6 millions de dollars en vue de faciliter un règlement de pension sur titres en défaut. Le montant était entièrement garanti par les titres liquides inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie et il a été entièrement remboursé après la date de clôture.

La CDCC maintient une facilité de trésorerie en devises de 100,0 millions de dollars afin de pouvoir se procurer des dollars américains ou des dollars canadiens dans l'éventualité où un membre compensateur serait en défaut et où la CDCC ne serait pas en mesure de régler facilement des opérations en dollars américains ou en dollars canadiens alors qu'elle est en possession de certains équivalents en devises, soit la livre sterling, l'euro, le dollar de Hong Kong ou le dollar américain. La facilité est renouvelée automatiquement et est prorogée successivement sur une base quotidienne jusqu'à la date à laquelle l'une ou l'autre des parties au contrat donne un préavis de six mois à la date de résiliation.

De plus, la CDCC a conclu une entente qui permettrait à la Banque du Canada, à sa discrétion, de fournir à la CDCC des liquidités d'urgence de dernier recours. Cette facilité doit permettre de fournir des liquidités à la fin de la journée seulement si la CDCC n'est pas en mesure d'accéder aux liquidités provenant de la facilité de trésorerie de soutien renouvelable et de la facilité de pension sur titres consortiale ou dans les cas où les liquidités aux termes de ces facilités sont insuffisantes. Il est nécessaire de garantir intégralement la facilité pour y recourir.

Compensation CDS maintient une facilité de découvert non garantie de 5,0 millions de dollars et une facilité à un jour de 5,5 millions de dollars américains afin de soutenir les activités de traitement et de règlement des adhérents. Le taux d'emprunt, en cas de prélèvement, est le taux préférentiel canadien ou le taux de base américain, selon la monnaie du prélèvement.

Compensation CDS maintient une facilité de trésorerie de soutien garantie de 1 500,0 millions de dollars américains (1 500,0 millions de dollars américains au 31 décembre 2022), ou l'équivalent en dollars canadiens, qui lui permet de prélever des fonds en dollars américains ou canadiens. Le 21 mars 2023, Compensation CDS a reporté la date d'échéance de la facilité au 19 mars 2024.

Compensation CDS dispose également d'une facilité de trésorerie de soutien garantie de 2,0 milliards de dollars, ou l'équivalent en dollars américains, sur laquelle des prélèvements peuvent être effectués en dollars canadiens ou américains. Le 21 mars 2023, Compensation CDS a prorogé la date d'échéance de la facilité au 19 mars 2024.

En mars 2023, la CDS a lancé le Programme de prise en pension sur titres afin de réduire le risque non garanti lié aux banques commerciales découlant de l'utilisation de dépôts de garantie en trésorerie pour nos adhérents du Service de liaison avec New York. Ce programme atténue le risque éventuel de pertes ne découlant pas d'un défaut au moyen de l'échange à très court terme de liquidités en dollars américains contre des titres du Trésor américain et permet de diversifier les options d'investissement en garantie pour nos adhérents.

En outre, la CDS a conclu des ententes qui permettraient à la Banque du Canada, à sa discrétion, de fournir à la CDS des liquidités d'urgence de dernier recours. Cette facilité de trésorerie doit permettre de fournir des liquidités à la fin de la journée aux fins des obligations de paiement découlant de CDSX et seulement si Compensation CDS n'est pas en mesure d'accéder aux liquidités provenant de la facilité de trésorerie de soutien ou dans les cas où les liquidités aux termes de ces facilités sont insuffisantes. Il est nécessaire de garantir intégralement la facilité pour y recourir.

Obligations contractuelles

(en millions de dollars)

			31 décembre 2023	
	Total	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Retenues d'impôt des adhérents*	231,7	231,7	—	—
Intérêts courus à payer	3,0	3,0	—	—
Autres fournisseurs et autres créiteurs	114,6	114,6	—	—
Contrepartie éventuelle	1,0	—	1,0	—
Provisions	3,9	1,7	1,7	0,5
Obligations locatives	95,7	10,6	36,3	48,8
Soldes avec les adhérents et les membres compensateurs*	57 498,8	57 498,8	—	—
Prélèvements sur les facilités de crédit et de trésorerie	12,6	12,6	—	—
Papier commercial	294,2	294,2	—	—
Obligations non garanties	748,3	299,8	200,0	248,5

*Les passifs financiers ci-dessus sont couverts par des actifs qui ne peuvent être utilisés dans le cours normal des activités.

Le 2 janvier 2024, après la clôture de la période, nous avons conclu l'acquisition de la participation restante d'environ 78 % des parts ordinaires de VettaFi⁷⁸. La transaction a été financée par un emprunt bancaire totalisant 963 millions de dollars américains (1,27 milliard de dollars) aux termes de notre facilité de crédit à terme réparti en tranches de 600 millions de dollars américains (794 millions de dollars), de 163 millions de dollars américains (216 millions de dollars) et de 200 millions de dollars américains (265 millions de dollars) échéant approximativement 12, 18 et 24 mois après la clôture, respectivement. Le taux moyen pondéré de la facilité de crédit à terme est le taux SOFR majoré de 101,5 points de base.

⁷⁸ Pour obtenir plus d'informations, voir l'analyse à la rubrique *Initiatives et réalisations – Acquisition de VettaFi*.

GESTION DU CAPITAL

Les principaux objectifs de gestion du capital du Groupe TMX qui, selon sa définition, inclut sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie, ses titres négociables, son capital social, ses obligations non garanties, son papier commercial et ses diverses facilités de crédit, sont les suivants :

- Conserver un capital suffisant pour poursuivre ses activités, maintenir la confiance du marché et satisfaire aux exigences réglementaires et à diverses exigences des facilités de crédit.
- Maintenir une note de crédit dans une fourchette qui cadre avec les notes de crédit actuelles de la société consenties par DBRS Morningstar, soit de AA (faible) et de R1 (moyen).
- Utiliser les liquidités excédentaires pour investir dans les activités et poursuivre notre croissance.
- Rembourser le capital aux actionnaires, notamment en leur versant des dividendes et en rachetant des actions aux fins d'annulation dans le cadre d'offres publiques de rachat dans le cours normal des activités.
- Maintenir les niveaux d'endettement sous les ratios d'endettement total qui sont décrits ci-dessous au paragraphe a).

Le Groupe TMX entend atteindre les objectifs susmentionnés tout en gérant son capital assujetti aux obligations de maintien du capital qui lui sont imposées ainsi qu'à certaines de ses filiales, comme suit :

- a. Relativement à la facilité de crédit renouvelable de Groupe TMX Limitée, laquelle exige que le Groupe TMX maintienne les ratios financiers suivants :
 - i. un ratio de couverture des intérêts de plus de 4,0 pour 1 (pouvant atteindre 4,5 pour 1 si certaines conditions sont remplies) et, si certaines autres conditions sont remplies, un ratio de couverture des intérêts d'au moins 3,5 pour 1.
- b. Relativement à la TSX et à Alpha, maintenir notre conformité aux exigences suivantes, sur une base consolidée et non consolidée, définies dans l'ordonnance de reconnaissance modifiée et mise à jour de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « CVMO »), ayant pris effet en septembre 2020 :
 - i. maintenir des ressources financières suffisantes pour exécuter ses fonctions de manière appropriée et s'acquitter de ses responsabilités;
 - ii. calculer mensuellement :
 - un ratio de liquidité générale;
 - un ratio de la dette sur les flux de trésorerie;
 - un ratio de levier financier.
- c. Relativement à la TSXV, l'obligation imposée par certaines commissions des valeurs mobilières provinciales de maintenir des ressources financières suffisantes pour s'acquitter convenablement de ses fonctions.
- d. Relativement à la MX, l'obligation de respecter les ratios financiers suivants établis dans l'ordonnance de reconnaissance rendue par l'AMF :
 - i. un ratio de fonds de roulement de plus de 1,5 pour 1;
 - ii. un ratio des flux de trésorerie sur l'encours total de la dette de plus de 20 %;
 - iii. un ratio de levier financier de moins de 4,0.

- e. Relativement à la CDCC, l'obligation de conserver les montants définis dans l'ordonnance de reconnaissance modifiée et mise à jour de la CVMO ayant pris effet le 15 juin 2023 :
- i. maintenir des ressources financières suffisantes, comme l'exigent la CVMO et l'AMF;
 - ii. maintenir de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ou des titres négociables de 5,0 millions de dollars pour couvrir une défaillance d'un membre compensateur ainsi que 5,0 millions de dollars supplémentaires advenant le cas où les 5,0 millions de dollars initiaux aient été entièrement utilisés lors d'une défaillance;
 - iii. maintenir suffisamment de trésorerie et équivalents de trésorerie et de titres négociables afin de couvrir les charges d'exploitation durant 12 mois, excluant les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles;
 - iv. maintenir des capitaux propres attribuables aux actionnaires d'un total de 30,0 millions de dollars.
- f. Relativement à la CDS et à Compensation CDS, l'obligation imposée par la CVMO de maintenir un fonds de roulement leur permettant de couvrir six mois de charges d'exploitation (exclusion faite, dans le cas de la CDS, du montant des frais au titre des services partagés facturé à Compensation CDS).

La CDS est tenue de consacrer une partie de ses propres fonds aux fins de la cascade de gestion des défaillances du RNC pour la fonction du RNC. La CDS maintient 1,0 million de dollars en trésorerie et équivalents de trésorerie ou en titres négociables afin de couvrir les pertes éventuelles découlant de la défaillance d'un adhérent.

- g. Relativement à Shorcan :
- i. selon l'OCRCVM, Shorcan doit maintenir des capitaux propres d'au moins 0,5 million de dollars;
 - ii. selon la National Futures Association, Shorcan doit maintenir un capital net minimal;
 - iii. selon les commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes, Shorcan doit maintenir un fonds de roulement excédentaire minimal.
- h. Relativement à Compagnie Trust TSX :
- i. comme l'exige le Bureau du surintendant des institutions financières, maintenir les ratios minimaux de capitaux propres suivants :
 - 1. ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 de 7 %;
 - 2. ratio de T1 de 8,5 %;
 - 3. ratio total des fonds propres de 10,5 %;
 - ii. comme l'exige l'OCRCVM, maintenir plus de 100,0 millions de dollars dans le capital versé et le surplus d'apport sur le dernier bilan audité pour conserver la désignation d'établissement agréé.

Aux 31 décembre 2023 et 2022, le Groupe TMX respectait chacune des obligations en matière de capital imposées de l'extérieur en vigueur à la clôture de la période applicable.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres négociables

Nos instruments financiers incluent la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements dans des titres négociables, détenus dans le but de réaliser un revenu de placement. Les titres négociables sont composés de bons du Trésor fédéraux et provinciaux et d'acceptations bancaires.

Nous avons désigné nos titres négociables comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. La juste valeur a été calculée en fonction des cours du marché.

Les principaux risques reliés à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux titres négociables sont le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. Un exposé de ces risques est présenté sous la rubrique **Gestion des risques d'entreprise – Risques financiers**.

Trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions

La trésorerie et les équivalents de trésorerie soumis à des restrictions comprennent l'impôt retenu par la CDS lié aux paiements de droits faits par la CDS au nom d'adhérents de la CDS. La trésorerie et les équivalents de trésorerie soumis à des restrictions afférentes à cet impôt retenu sont contrôlés en définitive par la CDS; toutefois, le montant est remboursable à différentes administrations fiscales dans un délai relativement court et ne peut, par conséquent, être utilisé dans le cours normal des activités. Un montant équivalent et compensatoire est inclus dans le bilan consolidé au poste « Retenues d'impôt des adhérents ». Au 31 décembre 2023, la trésorerie et les équivalents de trésorerie soumis à des restrictions s'établissaient à 231,7 millions de dollars.

Les principaux risques auxquels sont exposés la trésorerie et les équivalents de trésorerie soumis à des restrictions sont le risque de crédit et le risque de liquidité. Pour obtenir une description de ces risques, il y a lieu de se reporter à la rubrique **Gestion des risques d'entreprise – Risques financiers**.

Créances clients

Nos instruments financiers incluent des créances clients, qui représentent les sommes à recevoir de nos clients. La valeur comptable est fondée sur les sommes réelles à recevoir, déduction faite des corrections de valeur pour pertes sur créances clients équivalant à un montant égal aux pertes de crédit attendues sur la durée de vie, calculées en fonction de l'historique des pertes de crédit, compte tenu des données observables actuelles à la date de clôture rendant compte des effets des conditions actuelles pertinentes des marchés et des prévisions de conjoncture économique.

Les principaux risques que comportent les créances clients sont le risque de crédit et le risque de marché. Un exposé de ces risques est présenté sous la rubrique **Gestion des risques d'entreprise – Risques financiers**.

CDS – Garanties en trésorerie et privilèges des adhérents et autres fonds

Dans le cadre des activités de compensation de la CDS, les règles de cette dernière exigent que les adhérents lui fournissent une sûreté sous forme de trésorerie ou de titres pour un montant calculé selon leurs activités. Les liquidités données en garantie et déposées auprès de la CDS sont constatées comme un actif, et un passif équivalent est inscrit, ces montants étant ultimement dus aux adhérents. Cette situation n'a pas d'incidence sur l'état consolidé du résultat net. Puisque les titres donnés en garantie ne donnent pas lieu à une entrée d'avantages économiques pour la CDS, ils ne sont pas comptabilisés.

Les principaux risques liés à ces instruments financiers sont le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. Un exposé de ces risques est présenté sous la rubrique **Gestion des risques d'entreprise – Risques financiers**.

CDCC – Règlements quotidiens des sommes à recevoir des membres compensateurs ou à payer à ceux-ci

Dans le cadre des activités de compensation de la CDCC, les sommes à recevoir des membres compensateurs ou à payer à ceux-ci, qui découlent de l'évaluation à la valeur de marché, chaque jour, des positions ouvertes sur contrats à terme et du règlement des opérations sur options, doivent être recouvrées par les membres compensateurs ou payées à ceux-ci avant l'ouverture des marchés boursiers le jour suivant. Les sommes à recevoir des membres compensateurs ou à payer à ceux-ci sont constatées dans les actifs et les passifs consolidés à titre de soldes avec les participants et les membres compensateurs. Cela n'a pas d'incidence sur les états consolidés du résultat net.

CDCC – Dépôts en trésorerie sur marge des membres compensateurs et dépôts en trésorerie dans le fonds de compensation

Ces soldes représentent les dépôts en trésorerie des membres compensateurs détenus au nom de la CDCC à titre de marge à l'égard des positions ouvertes et dans le fonds de compensation. Le montant en trésorerie détenu est comptabilisé en tant qu'actif et un passif équivalent et compensatoire est comptabilisé puisque ces montants sont à payer aux membres compensateurs. Cette situation n'a aucune incidence sur l'état consolidé du résultat net.

CDCC – Montants nets à recevoir/à payer dans le cadre des opérations de pension sur titres ouvertes

La CDCC compense des opérations de pension sur titres à revenu fixe. Les opérations de pension sur titres hors cote entre les membres acheteurs et les membres vendeurs de la chambre de compensation font l'objet d'une novation avec la CDCC aux termes de laquelle les droits et les obligations des membres compensateurs dans le cadre des opérations de pension sur titres sont annulés et remplacés par de nouveaux accords avec la CDCC. Une fois la novation effectuée, la CDCC devient la contrepartie des membres acheteurs et des membres vendeurs de la chambre de compensation. En conséquence, le droit contractuel de recevoir et de rembourser le principal des opérations de pension sur titres, de même que le droit contractuel de recevoir et de verser des intérêts sur les opérations de pension sur titres sont transférés à la CDCC. Ces soldes représentent des soldes impayés sur des opérations de pension sur titres ouvertes. Les soldes à recevoir et à payer en cours liés au même membre compensateur sont compensés lorsqu'ils sont libellés dans la même devise et doivent être réglés au cours de la même journée, puisque la CDCC possède un droit juridiquement exécutoire de compenser et a

l'intention de procéder au règlement sur la base du montant net. Les soldes incluent le principal initial des opérations de pension sur titres et les intérêts courus, lesquels sont comptabilisés au coût amorti. Puisque la CDCC est la contrepartie centrale, un montant équivalent est comptabilisé aux actifs et aux passifs du Groupe TMX.

Les principaux risques que comportent ces instruments financiers sont le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. Un exposé de ces risques est présenté sous la rubrique **Gestion des risques d'entreprise – Risques financiers**.

Papier commercial

Le Groupe TMX maintient un programme de papier commercial offrant à des investisseurs potentiels du papier commercial jusqu'à concurrence d'une valeur de 400,0 millions de dollars (ou l'équivalent en dollars américains) dont les diverses échéances sont d'au plus un an à compter de la date d'émission. Le papier commercial porte intérêt à des taux fondés sur la conjoncture de marché en vigueur au moment de l'émission. Le programme de papier commercial est soutenu par la convention de crédit. Le papier commercial émis qui correspond à une obligation non garantie est de rang égal avec toutes les autres obligations non garanties de premier rang du Groupe TMX. DBRS Morningstar a attribué la note de crédit R-1 (moyen) avec une tendance négative au papier commercial.

Le papier commercial est exposé au risque de marché et au risque de liquidité. Un exposé de ces risques est présenté sous la rubrique **Gestion des risques d'entreprise – Risques financiers**.

Obligations non garanties

Les obligations non garanties suivantes du Groupe TMX sont en cours : des obligations non garanties de série D à 2,997 %, venant à échéance le 11 décembre 2024 et d'un montant en principal de 300,0 millions de dollars, des obligations non garanties de série E à 3,779 %, venant à échéance le 5 juin 2028 et d'un montant en principal de 200,0 millions de dollars et des obligations non garanties de série F à 2,016 %, venant à échéance le 12 février 2031 et d'un montant en principal de 250,0 millions de dollars. Les obligations non garanties ont obtenu la note de crédit AA (faible) avec une tendance négative de DBRS Morningstar.

Les obligations non garanties sont exposées au risque de marché et au risque de liquidité. Un exposé de ces risques est présenté sous la rubrique **Gestion des risques d'entreprise – Risques financiers**.

Swaps sur rendement total

Nous avons conclu une série de swaps sur rendement total, qui reproduisent synthétiquement les caractéristiques économiques de l'achat de nos actions à titre de couverture économique partielle des droits à la plus-value des unités d'actions de négociation restreinte, des unités d'actions de négociation restreinte fondées sur le rendement et des unités d'actions à versement différé.

Nous avons classé nos swaps sur rendement total comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et nous évaluons à la valeur de marché la juste valeur des swaps sur rendement total en inscrivant un ajustement au résultat net. Nous évaluons également simultanément à la valeur de marché l'obligation envers les porteurs d'unités en inscrivant un ajustement au résultat net. La juste valeur est fondée sur le cours des actions ordinaires de la société à la clôture de la période de présentation de l'information financière. La juste valeur des swaps sur rendement total et de l'obligation envers les porteurs d'unités est inscrite au bilan consolidé. Les contrats sont réglés en trésorerie chaque trimestre et à l'échéance.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, des profits latents et des profits réalisés de 1,7 million de dollars et de 2,1 millions de dollars, respectivement, ont été comptabilisés à l'égard des swaps sur rendement total dans l'état consolidé du résultat net (profits latents de 0,1 million de dollars et profits réalisés de 2,4 millions de dollars, respectivement, en 2022).

Les swaps sur rendement total sont exposés au risque de crédit et au risque de marché. Ces risques sont décrits à la rubrique **Gestion des risques d'entreprise – Risques financiers**.

ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

Goodwill et immobilisations incorporelles – Évaluation et tests de dépréciation

Nous avons comptabilisé un goodwill et des immobilisations incorporelles évalués à 5 499,5 millions de dollars au 31 décembre 2023, en baisse de 18,1 millions de dollars en regard de 5 517,6 millions de dollars au 31 décembre 2022. La direction a déterminé que les tests de dépréciation en ce qui a trait au goodwill et aux immobilisations incorporelles nécessitent le recours à des estimations comptables critiques.

Le goodwill est comptabilisé au coût à l'acquisition moins toute perte de valeur subséquente. Nous évaluons le goodwill découlant d'un regroupement d'entreprises comme la juste valeur de la contrepartie transférée, diminuée de la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris, tous ces éléments étant évalués à la date d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements, le cas échéant, et de toute perte de valeur. Le coût comprend toutes les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Le coût des actifs générés en interne comprend les coûts des matières premières et de la main-d'œuvre directe, et tous les autres coûts directement attribuables à la mise en état de fonctionnement d'un actif en vue de son utilisation attendue.

Les immobilisations sont considérées comme étant à durée d'utilité indéterminée lorsque la direction est d'avis que la période pendant laquelle les immobilisations devraient générer des flux de trésorerie nets ne comporte pas de limite prévisible.

Nous effectuons les tests de dépréciation comme suit :

Chaque date de clôture, nous passons en revue la valeur comptable de nos actifs non financiers, autres que les actifs d'impôt différé et les actifs liés aux avantages du personnel futurs, afin de déterminer s'il existe une indication de dépréciation. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Le goodwill et les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée ou qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service sont soumis à un test de dépréciation au moins annuellement, même s'il n'existe pas d'indication de dépréciation, et la valeur recouvrable est estimée chaque année à la même date. La valeur recouvrable d'un actif correspond à la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des frais de sortie. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont comptabilisés à leur valeur actualisée par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché quant à la valeur temps de l'argent et aux risques spécifiques à l'actif.

Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent être soumis à un test de dépréciation individuel sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère, par leur utilisation continue, des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (« unité génératrice de trésorerie » ou « UGT »). Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est affecté à l'UGT ou au groupe d'UGT qui devrait bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises et représente le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour les besoins de gestion interne.

Les projections à l'égard des flux de trésorerie couvrent une période de cinq ans.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable estimative, laquelle correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur de l'UGT diminuée des frais de sortie et sa valeur d'utilité. Les pertes de valeur comptabilisées au titre d'UGT sont d'abord réparties en réduction de la valeur comptable du goodwill affecté aux UGT, puis en réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'UGT au prorata. Les pertes de valeur, de même que toute incidence fiscale différée connexe, sont comptabilisées à l'état consolidé du résultat net.

Aucune charge de dépréciation n'a été inscrite en 2022 ou en 2023.

Un degré élevé de jugement doit être exercé pour prédire le rendement futur de l'exploitation et pour estimer les flux de trésorerie. La faiblesse de l'économie due à des facteurs macroéconomiques atténuant l'activité et accroissant les risques est susceptible de se répercuter sur nos activités. Ces facteurs, qui comprennent les conflits géopolitiques, les pressions inflationnistes, les pénuries de main-d'œuvre dans certains secteurs, les perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales, le ralentissement du commerce et de l'investissement à l'échelle internationale, la possibilité d'une crise concernant la dette aux États-Unis, l'incidence de la reprise économique et le moment de cette reprise ainsi que les pressions des marchés financiers, pourraient entraîner des charges futures de dépréciation au titre du goodwill et des immobilisations incorporelles. Une charge de dépréciation importante dans l'avenir pourrait avoir une incidence importante sur notre bénéfice net présenté.

Au 31 décembre 2023, la direction a déterminé que l'une ou plusieurs des hypothèses clés utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'UGT BOX pourrait faire l'objet de changements raisonnablement possibles, ce qui pourrait entraîner une dépréciation de cette UGT. Dans le cas de l'UGT BOX, une diminution de 10,7 % des flux de trésorerie annuels, une baisse de 6,3 % du taux de croissance final ou une hausse de 2,8 % du taux d'actualisation pourrait faire en sorte que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable.

Regroupements d'entreprises

Justes valeurs des contreparties d'achat, des actifs acquis et des passifs repris dans le cadre de regroupements d'entreprises – en ce qui a trait à l'acquisition de filiales, les justes valeurs aux termes de la méthode de l'acquisition se fondent sur les meilleures estimations de la direction formulées au moyen de méthodes reconnues d'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs acquis et cédés.

Dans le cas plus particulièrement des relations clients, des marques de commerce et des technologies acquises, le Groupe TMX estime la juste valeur en se fondant sur l'approche par le résultat. L'approche par le résultat est une technique d'évaluation qui permet de calculer la juste valeur d'une immobilisation incorporelle sur la base de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus de l'immobilisation sur sa durée d'utilité résiduelle. Cette évaluation fait intervenir une grande part de subjectivité et une importante incertitude relative aux estimations, y compris les hypothèses relatives aux produits futurs attribuables aux relations clients, aux marques de commerce ou aux technologies acquises, aux taux d'attrition des clients, au taux d'exemption de redevances, aux charges futures et aux taux d'actualisation.

Le Groupe TMX estime la juste valeur de sa participation dans BOX selon l'approche par le résultat. Cette technique d'évaluation fait intervenir une grande part de subjectivité et une importante incertitude relative aux estimations, y compris les hypothèses relatives aux produits futurs de l'entreprise acquise et au taux d'actualisation.

PRINCIPALES INFORMATIONS ANNUELLES

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	2023	2022	2021
Produits	1 194,1 \$	1 114,9 \$	980,7 \$
Bénéfice net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX	356,0	542,7	338,5
Total des actifs (aux 31 décembre)	64 337,4	55 983,1	63 199,4
Passifs non courants (aux 31 décembre)	1 451,0	1 763,3	1 974,3
Résultat par action (attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX)			
De base	1,28	1,95	1,21
Dilué	1,28	1,94	1,20
Dividendes en trésorerie déclarés par action ordinaire	0,71	0,66	0,60

Comparaison de 2023 et de 2022

(Se reporter aux rubriques **RÉSULTATS D'EXPLOITATION** et **LIQUIDITÉS ET RESSOURCES EN CAPITAL – Comparaison de l'exercice clos le 31 décembre 2023 (« 2023 »)** et de l'exercice clos le 31 décembre 2022 (« 2022 »)).

Comparaison de 2022 et de 2021

Produits

Les produits se sont chiffrés à 1 114,9 millions de dollars en 2022, en hausse de 134,2 millions de dollars, ou 14 %, par rapport à ceux de 980,7 millions de dollars en 2021, par suite des hausses des produits tirés des secteurs *Négociation et compensation de dérivés*, *Solutions globales*, *perspectives et stratégies d'analyse* ainsi que *Formation de capital*, contrebalancées partiellement par la baisse des produits tirés du secteur *Négociation et compensation de titres de participation et de titres à revenu fixe*. La hausse entre 2021 et 2022 tient compte de produits de 118,5 millions de dollars provenant de BOX (consolidée le 3 janvier 2022), de produits de 33,6 millions de dollars provenant d'AST Canada (acquise le 12 août 2021), de produits de 3,4 millions de dollars provenant de Tradesignal (acquise le 1^{er} juin 2021) et de produits de 1,0 million de dollars provenant de WSH (acquise le 9 novembre 2022). Compte non tenu des produits provenant de BOX, d'AST Canada et de Tradesignal, les produits ont reculé de 2 % en 2022 par rapport à 2021.

Bénéfice net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres et résultat par action

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX en 2022 s'est chiffré à 542,7 millions de dollars, ou 1,95 \$ par action ordinaire de base et 1,94 \$ par action ordinaire après dilution, contre un bénéfice net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX de 338,5 millions de dollars, ou 1,21 \$ par action ordinaire de base et 1,20 \$ par action ordinaire après dilution, en 2021. La progression du bénéfice net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX rend compte d'un profit à la réévaluation de notre participation dans BOX à l'acquisition du contrôle des voix de 177,9 millions de dollars en 2022, d'une diminution de la charge d'impôt sur le résultat de 20,4 millions de dollars en 2022 en raison du renversement d'une provision pour impôt de l'exercice précédent, alors que nous avons engagé une charge d'impôt sur le résultat de 19,6 millions de dollars en 2021 en raison d'une modification du taux d'imposition des sociétés au Royaume-Uni, ainsi que d'une hausse de 33,3 millions de dollars du bénéfice d'exploitation (compte tenu de la totalité du bénéfice d'exploitation de BOX dont 52,1 % se rapportent aux participations ne donnant pas le contrôle). La hausse du bénéfice d'exploitation entre 2021 et 2022 résulte d'une augmentation de 135,9 millions de dollars des produits, ce qui comprend

un montant de 118,5 millions de dollars lié à BOX (consolidée le 3 janvier 2022), un montant de 33,6 millions de dollars lié à AST Canada (acquise le 12 août 2021), un montant de 3,4 millions de dollars lié à Tradesignal (acquise le 1^{er} juin 2021) et un montant de 1,0 million de dollars lié à WSH (acquise le 9 novembre 2022), facteurs qui ont été quelque peu contrebalancés par une augmentation de 102,6 millions de dollars des charges d'exploitation.

La hausse des charges d'exploitation de 2021 à 2022 tient compte d'un montant d'environ 84,2 millions de dollars lié à AST Canada, à BOX, à Tradesignal et à WSH, dont 16,8 millions de dollars au titre de l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises pour AST Canada, BOX et Tradesignal, 0,5 million de dollars au titre des coûts de l'entente visant la prestation de services de transition pour AST Canada et 10,3 millions de dollars de coûts d'intégration liés à AST Canada et à WSH. Ces augmentations des charges d'exploitation ont été quelque peu neutralisées par la diminution de 16,4 millions de dollars des charges au titre des régimes incitatifs à court terme liés au rendement destinés aux employés et une réduction de 2,0 millions de dollars des charges liées aux acquisitions et coûts connexes.

L'augmentation du résultat par action a également découlé en partie de la baisse du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de 2022 en regard de 2021.

Total des actifs

Notre bilan consolidé au 31 décembre 2022 englobe des *soldes d'adhérents et de membres compensateurs* relatifs à nos activités de compensation. Ces soldes ont des montants égaux qui sont compris dans le *total des passifs*. La baisse de 7 216,3 millions de dollars du *total des actifs* depuis le 31 décembre 2021 résulte de soldes de garanties moins élevés à la CDS au 31 décembre 2022, contrebalancés en partie par l'augmentation des dépôts sur marge du fonds de compensation de la CDCC et des soldes au titre des opérations de mise en pension ainsi que par l'inclusion des actifs de BOX.

Passifs non courants

Les passifs non courants au 31 décembre 2022 ont diminué de 211,0 millions de dollars par rapport à ceux constatés au 31 décembre 2021, rendant compte d'une diminution de la dette, neutralisée en partie par l'augmentation des passifs d'impôt différé et des autres passifs non courants.

INFORMATIONS FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES

(en millions de dollars, sauf les montants par action – non audité)	31 déc. 2023	30 sept. 2023	30 juin 2023	31 mars 2023	31 déc. 2022	30 sept. 2022	30 juin 2022	31 mars 2022
Formation de capital	63,1 \$	60,4 \$	81,1 \$	63,5 \$	61,5 \$	62,6 \$	73,4 \$	63,9 \$
Négociation de titres de participation et de titres à revenu fixe	28,8	25,7	27,4	32,2	28,2	28,3	31,5	34,7
Titres de participation et titres à revenu fixe – compensation, règlement, dépôt et autres services (CDS)	30,9	29,2	29,2	29,3	28,8	25,8	27,3	27,4
Négociation et compensation de dérivés	71,3	67,6	63,8	71,5	63,5	62,1	64,1	71,5
Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse	107,4	104,3	104,7	102,6	93,6	87,9	88,8	89,9
Autres	—	0,1	—	—	0,1	0,1	—	—
Produits	301,5	287,3	306,2	299,1	275,7	266,8	285,1	287,4
Charges d'exploitation	173,3	162,0	159,4	159,4	154,8	144,2	147,8	145,3
Bénéfice d'exploitation	128,2	125,3	146,8	139,7	120,9	122,6	137,3	142,1
Bénéfice net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX	84,4	85,3	97,3	89,0	102,2	81,0	92,1	267,4
Résultat par action ⁷⁹								
De base	0,31	0,31	0,35	0,32	0,37	0,29	0,33	0,96
Dilué	0,31	0,31	0,35	0,32	0,37	0,29	0,33	0,95

⁷⁹ Le résultat par action des trimestres précédents a été ajusté pour tenir compte du fractionnement d'actions.

Comparaison du quatrième trimestre de 2023 et du quatrième trimestre de 2022

- Les produits se sont élevés à 301,5 millions de dollars au quatrième trimestre de 2023, soit une hausse de 25,8 millions de dollars, ou 9 %, par rapport à ceux de 275,7 millions de dollars au quatrième trimestre de 2022 qui reflète des augmentations des produits tirés de tous les secteurs d'exploitation, sauf le secteur *Autres*. L'augmentation des produits entre le quatrième trimestre de 2022 et le quatrième trimestre de 2023 comprend environ 0,8 million de dollars liés à WSH (acquise le 9 novembre 2022). Exclusion faite de WSH, les produits ont augmenté de 9 % au quatrième trimestre de 2023 par rapport au quatrième trimestre de 2022.
- Les charges d'exploitation se sont établies à 173,3 millions de dollars au quatrième trimestre de 2023, en hausse de 18,5 millions de dollars, ou 12 %, par rapport au quatrième trimestre de 2022, en raison principalement d'un montant d'environ 5,7 millions de dollars lié au recentrage stratégique et d'un montant de 3,4 millions de dollars au titre de l'estimation par BOX des charges accrues pour des services fournis par BOX Exchange LLC. L'augmentation des charges entre le quatrième trimestre de 2022 et le quatrième trimestre de 2023 tenait compte de charges d'environ 5,5 millions de dollars ayant trait à VettaFi (prise de participation le 9 janvier 2023 avant l'acquisition du contrôle le 2 janvier 2024) et à WSH (acquise le 9 novembre 2022), dont une tranche de 3,7 millions de dollars se rapportait à des charges liées aux acquisitions et coûts connexes en lien avec VettaFi et WSH, une tranche de 0,4 million de dollars se rapportait à l'amortissement d'immobilisations incorporelles acquises de WSH et une tranche de 0,2 million de dollars se rapportait à des coûts d'intégration de WSH. Les charges sont également en hausse en raison des charges plus élevées attribuables à l'augmentation des effectifs et des coûts salariaux, des coûts des régimes incitatifs liés au rendement destinés aux employés, ainsi que des frais juridiques et des droits réglementaires.
- L'augmentation du *bénéfice d'exploitation* entre le quatrième trimestre de 2022 et le quatrième trimestre de 2023 est surtout attribuable à l'augmentation des produits, contrebalancée en partie par la hausse des charges d'exploitation.
- Le *bénéfice net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX* au quatrième trimestre de 2023 s'est élevé à 84,4 millions de dollars, soit 0,31 \$ par action ordinaire de base et 0,30 \$ par action ordinaire après dilution, comparativement à 102,2 millions de dollars, soit 0,37 \$ par action ordinaire de base et après dilution au quatrième trimestre de 2022. La baisse du *bénéfice net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX* et du résultat par action est essentiellement attribuable à la charge d'impôt sur le résultat plus élevée de 27,8 millions de dollars au quatrième trimestre de 2023, quelque peu contrebalancée par la hausse de 7,3 millions de dollars du bénéfice d'exploitation.

Comparaison du quatrième trimestre de 2023 et du troisième trimestre de 2023

- Les produits se sont élevés à 301,5 millions de dollars au quatrième trimestre de 2023, soit une hausse de 14,2 millions de dollars, ou 5 %, par rapport à ceux de 287,3 millions de dollars au troisième trimestre de 2023 qui reflète des augmentations des produits tirés de tous les secteurs d'exploitation, sauf le secteur *Autres*.
- Les charges d'exploitation se sont établies à 173,3 millions de dollars au quatrième trimestre de 2023, en hausse de 11,3 millions de dollars, ou 7 %, par rapport au troisième trimestre de 2023. L'augmentation des charges tient compte d'une hausse d'environ 5,7 millions de dollars liée au recentrage stratégique au quatrième trimestre de 2023 ainsi que d'un montant de 5,1 millions de dollars au titre des coûts liés aux acquisitions et coûts connexes, d'un montant de 0,3 million de dollars au titre des coûts d'intégration et de l'augmentation des coûts des régimes incitatifs liés au rendement destinés aux employés au quatrième trimestre de 2023. Ces augmentations ont été compensées en partie par une diminution de 3,3 millions de dollars au titre de l'estimation par BOX des charges pour des services fournis par BOX Exchange LLC en raison d'un rattrapage qui a eu lieu au troisième trimestre de 2023.
- L'augmentation du *bénéfice d'exploitation* entre le troisième trimestre de 2023 et le quatrième trimestre de 2023 est surtout attribuable à l'augmentation des produits, contrebalancée en partie par la hausse des charges d'exploitation.
- Le *bénéfice net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX* au quatrième trimestre de 2023 s'est élevé à 84,4 millions de dollars, soit 0,31 \$ par action ordinaire de base et 0,30 \$ par

action ordinaire après dilution, comparativement à 85,3 millions de dollars, soit 0,31 \$ par action ordinaire de base et après dilution au troisième trimestre de 2023. La diminution du *bénéfice net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX* est principalement imputable aux coûts de financement plus élevés au quatrième trimestre de 2023.

Comparaison du troisième trimestre de 2023 et du deuxième trimestre de 2023

- Les produits se sont élevés à 287,3 millions de dollars au troisième trimestre de 2023, soit une baisse de 18,9 millions de dollars, ou 6 %, par rapport à ceux de 306,2 millions de dollars au deuxième trimestre de 2023 qui reflète la diminution des produits tirés du secteur *Formation de capital*, laquelle s'explique principalement par la baisse des produits provenant de Compagnie Trust TSX et des produits tirés des droits d'inscription additionnelle, ainsi que la diminution des produits tirés du secteur *Négociation et compensation de titres de participation et de titres à revenu fixe*. Ces facteurs ont été partiellement compensés par l'augmentation des produits tirés du secteur *Négociation et compensation de dérivés*.
- Les charges d'exploitation du troisième trimestre de 2023 se sont élevées à 162,0 millions de dollars, en hausse de 2,6 millions de dollars, ou 2 %, par rapport à celles du deuxième trimestre de 2023, en raison principalement d'un rattrapage de 6,7 millions de dollars à l'égard de l'estimation de BOX des charges accrues pour des services fournis par BOX Exchange LLC, ainsi que de la hausse des honoraires de consultation et des frais juridiques. Ces facteurs ont été partiellement compensés par la diminution des charges liées aux produits et des jetons de présence, ainsi que par la baisse d'environ 1,0 million de dollars des coûts des régimes incitatifs liés au rendement destinés aux employés, et des frais de marketing et des coûts liés aux commandites.
- Le *bénéfice d'exploitation* a diminué au troisième trimestre de 2023 par rapport au deuxième trimestre de 2023 en raison de la diminution des produits et de la hausse des charges d'exploitation.
- Le *bénéfice net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX* au troisième trimestre de 2023 s'est élevé à 85,3 millions de dollars, soit 0,31 \$ par action ordinaire de base et après dilution, comparativement à 97,3 millions de dollars, soit 0,35 \$ par action ordinaire de base et après dilution au deuxième trimestre de 2023. Le recul du *bénéfice net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX* et du bénéfice par action est principalement attribuable à la baisse du bénéfice d'exploitation, en partie contrebalancée par la diminution de la charge d'impôt sur le résultat et des charges financières au troisième trimestre de 2023 par rapport au deuxième trimestre de 2023.

Comparaison du deuxième trimestre de 2023 et du premier trimestre de 2023

- Les produits se sont élevés à 306,2 millions de dollars au deuxième trimestre de 2023, soit une hausse de 7,1 millions de dollars ou de 2 % par rapport à ceux de 299,1 millions de dollars au premier trimestre de 2023 qui rend compte de l'augmentation des produits tirés des secteurs *Formation de capital* et *Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse*. L'augmentation des produits du premier trimestre de 2023 au deuxième trimestre de 2023 tient compte de produits de 0,1 million de dollars liés à WSH, contrebalancée par une diminution de 0,2 million de dollars des produits liés à SigmaLogic (acquisition du contrôle le 16 février 2023 et dessaisissement le 21 avril 2023). Les produits, compte non tenu de WSH et de SigmaLogic, ont augmenté de 2 % au deuxième trimestre de 2023 par rapport au premier trimestre de 2023.
- Les charges d'exploitation du deuxième trimestre de 2023 se sont élevées à 159,4 millions de dollars, stables par rapport à celles du premier trimestre de 2023, ce qui rend compte de la hausse d'environ 2,6 millions de dollars des coûts des régimes incitatifs liés au rendement destinés aux employés, des jetons de présence, des coûts d'exploitation liés aux TI, des frais de marketing et des coûts liés aux commandites. Ces facteurs ont été contrebalancés par la diminution de 0,5 million de dollars des coûts liés aux acquisitions au deuxième trimestre de 2023, la baisse des salaires et des charges sociales d'environ 1,6 million de dollars et un montant de 2,2 millions de dollars se rapportant à une radiation non récurrente de créances au premier trimestre de 2023.
- Le *bénéfice d'exploitation* a augmenté au deuxième trimestre de 2023 par rapport au premier trimestre de 2023 en raison de la hausse des produits, tandis que les charges sont demeurées stables.

- Le *bénéfice net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX* au deuxième trimestre de 2023 s'est élevé à 97,3 millions de dollars, soit 0,35 \$ par action ordinaire de base et après dilution, comparativement à 89,0 millions de dollars, soit 0,32 \$ par action ordinaire de base et après dilution au premier trimestre de 2023. L'augmentation du *bénéfice net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX* et du bénéfice par action est principalement attribuable à la hausse du bénéfice d'exploitation et à la diminution des charges financières, en partie contrebalancées par la charge d'impôt sur le résultat plus élevée au deuxième trimestre de 2023 par rapport au premier trimestre de 2023.

Comparaison du premier trimestre de 2023 et du quatrième trimestre de 2022

- Les produits se sont élevés à 299,1 millions de dollars au premier trimestre de 2023, soit une hausse de 23,4 millions de dollars ou de 8 % par rapport aux 275,7 millions de dollars du quatrième trimestre de 2022, attribuable à des augmentations *des produits tirés de tous les secteurs d'exploitation*. L'augmentation des produits du quatrième trimestre de 2022 au premier trimestre de 2023 rend compte de produits de 0,7 million de dollars liés à WSH (acquise le 9 novembre 2022) et de produits de 0,2 million de dollars liés à SigmaLogic (acquisition du contrôle le 16 février 2023). Les produits, compte non tenu de WSH et de SigmaLogic, ont augmenté de 8 % au premier trimestre de 2023 par rapport au quatrième trimestre de 2022.
- Les charges d'exploitation du premier trimestre de 2023 se sont élevées à 159,4 millions de dollars, en hausse de 4,6 millions de dollars, ou 3 %, par rapport à celles de 154,8 millions de dollars du quatrième trimestre de 2022. L'augmentation des charges au premier trimestre de 2023 par rapport au quatrième trimestre de 2022 s'explique surtout par la hausse des effectifs et des coûts salariaux et des coûts des régimes incitatifs à court terme destinés aux employés d'environ 8,9 millions de dollars, ainsi que par la hausse des charges liées à SigmaLogic, à WSH et à VettaFi d'environ 1,1 million de dollars. Les charges liées aux produits, les dons de bienfaisance et les frais de dépôt auprès des organismes de réglementation ont également augmenté. Ces augmentations ont été contrebalancées en partie par la baisse des coûts d'exploitation au titre des TI, des frais juridiques et des frais de déplacement et de divertissement. En outre, nous avons engagé des coûts d'intégration de 4,0 millions de dollars se rapportant à AST Canada au quatrième trimestre de 2022. Compte non tenu des charges liées à SigmaLogic, à WSH, à AST Canada et à VettaFi, les charges d'exploitation ont augmenté de 5 % au premier trimestre de 2023 par rapport au quatrième trimestre de 2022.
- Le *bénéfice d'exploitation* (compte tenu de la totalité du bénéfice d'exploitation de BOX (consolidée le 3 janvier 2022) dont 52,1 % se rapportent aux participations ne donnant pas le contrôle) a augmenté au premier trimestre de 2023 par rapport au quatrième trimestre de 2022 en raison de la hausse des produits, partiellement contrebalancée par la hausse des charges.
- Le *bénéfice net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX* au premier trimestre de 2023 s'est élevé à 89,0 millions de dollars, soit 0,32 \$ par action ordinaire de base et après dilution, comparativement à 102,2 millions de dollars, soit 0,37 \$ par action ordinaire de base et après dilution au quatrième trimestre de 2022. La diminution du *bénéfice net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX* et du bénéfice par action est principalement attribuable à la diminution de la charge d'impôt sur le résultat de 22,3 millions de dollars au quatrième trimestre de 2022 découlant surtout du renversement d'une provision pour impôt de l'exercice précédent, ainsi qu'aux coûts de financement plus élevés au premier trimestre de 2023 par rapport au quatrième trimestre de 2022.

Comparaison du quatrième trimestre de 2022 et du troisième trimestre de 2022

- Les *produits* se sont chiffrés à 275,7 millions de dollars au quatrième trimestre de 2022, en hausse de 8,9 millions de dollars, ou 3 %, par rapport à ceux de 266,8 millions de dollars inscrits au troisième trimestre de 2022, par suite des hausses des produits tirés des secteurs *Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse, Négociation et compensation de titres de participation et de titres à revenu fixe* et *Négociation et compensation de dérivés*, contrebalancées en partie par la baisse des produits tirés du secteur *Formation de capital*. Les produits tirés de la MX et de la CDCC au troisième trimestre de 2022 rendent compte d'une réduction ponctuelle liée aux frais de résiliation liés à la tenue de marché pour les contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de cinq ans et à un crédit de facturation rétroactif aux clients, dont le montant s'est établi à environ 4,7 millions de dollars.

L'augmentation des produits tenait compte d'un montant de 1,0 million de dollars lié à Wall Street Horizon (acquise le 9 novembre 2022).

- Les *charges d'exploitation* se sont établies à 154,8 millions de dollars au quatrième trimestre de 2022, en hausse de 10,6 millions de dollars, ou 7 %, par rapport à celles de 144,2 millions de dollars inscrites au troisième trimestre de 2022. Cette augmentation rendait compte d'une hausse de 0,6 million de dollars au titre des coûts d'intégration et de 1,4 million de dollars des coûts liés aux acquisitions au quatrième trimestre de 2022 par rapport au troisième trimestre de 2022. L'augmentation des coûts s'explique aussi par des augmentations des charges au titre des régimes incitatifs à long terme destinés aux employés, des indemnités de départ, des services techniques professionnels et des taxes à la consommation. Ces augmentations ont été en partie contrebalancées par la diminution des charges au titre des régimes incitatifs à court terme destinés aux employés, des honoraires juridiques et des dons de bienfaisance. En outre, les coûts liés à l'entente visant la prestation de services de transition conclue avec AST Canada ont diminué de 0,3 million de dollars au quatrième trimestre de 2022 par rapport au troisième trimestre de 2022.
- Le *bénéfice d'exploitation* s'est replié entre le troisième trimestre de 2022 et le quatrième trimestre de 2022 en raison des charges plus élevées, lesquelles ont été neutralisées en partie par l'augmentation des produits d'exploitation.
- Le *bénéfice net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX* du quatrième trimestre de 2022 s'est chiffré à 102,2 millions de dollars, ou 0,37 \$ par action ordinaire de base et après dilution, contre un bénéfice net de 81,0 millions de dollars, ou 0,29 \$ par action ordinaire de base et après dilution, au troisième trimestre de 2022. La hausse du *bénéfice net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX* et du résultat par action a découlé pour l'essentiel de la diminution de la charge d'impôt sur le résultat au quatrième trimestre de 2022, en raison du renversement d'une provision pour impôt d'un exercice antérieur, par rapport au troisième trimestre de 2022, contrebalancée dans une certaine mesure par le recul des *produits d'exploitation*.

Comparaison du troisième trimestre 2022 et du deuxième trimestre 2022

- Les *produits* se sont chiffrés à 266,8 millions de dollars au troisième trimestre de 2022, en baisse de 18,3 millions de dollars par rapport au deuxième trimestre de 2022, en raison de la baisse des produits provenant du secteur *Formation de capital*, qui est principalement attribuable à une diminution des produits tirés des *droits d'inscription* additionnelle et des produits tirés des *autres services aux émetteurs*, et des produits provenant des secteurs *Négociation et compensation de titres de participation et de titres à revenu fixe*, *Négociation et compensation de dérivés* (compte non tenu de BOX), diminution qui est principalement attribuable à une baisse des produits liés aux frais de résiliation liés au maintien de marché pour les contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de cinq ans et à un crédit rétroactif sur la facturation de clients, ainsi qu'à la diminution des produits tirés du secteur Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse découlant de la dépréciation persistante de la livre sterling par rapport au dollar canadien. Ces facteurs ont été atténués par une hausse des volumes de BOX au troisième trimestre de 2022 par rapport au deuxième trimestre de 2022.
- Les *charges d'exploitation* se sont établies à 144,2 millions de dollars au troisième trimestre de 2022, en baisse de 3,6 millions de dollars ou de 2 % par rapport à 147,8 millions de dollars au deuxième trimestre de 2022. Cette baisse tenait compte d'une diminution de 1,4 million de dollars des charges liées à l'intégration d'AST Canada et de 0,6 million de dollars des coûts liés à l'entente de prestation de services de transition conclue avec AST Canada au troisième trimestre de 2022 par rapport au deuxième trimestre de 2022. Les charges liées aux produits, les jetons de présence des administrateurs et les honoraires de consultation ont également diminué. Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par l'augmentation des effectifs et des coûts salariaux, des dépenses liées aux technologies de l'information et des frais juridiques.
- Le *bénéfice d'exploitation* a diminué entre le deuxième trimestre de 2022 et le troisième trimestre de 2022 en raison surtout des produits moins élevés, ce qui a été compensé partiellement par la baisse des charges d'exploitation.

- Le *bénéfice net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX* du troisième trimestre de 2022 s'est chiffré à 81,0 millions de dollars, ou 0,29 \$ par action ordinaire de base et après dilution, comparativement à 92,1 millions de dollars, ou 0,33 \$ par action ordinaire de base et après dilution, au deuxième trimestre de 2022. La baisse du *bénéfice net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX* et du résultat par action s'explique par la baisse du *bénéfice d'exploitation* au troisième trimestre de 2022 par rapport au deuxième trimestre de 2022. De plus, des diminutions de la charge d'impôt sur le résultat de 0,7 million de dollars et de 0,9 million de dollars ont été enregistrées, en raison de modifications des taux d'imposition de la Pennsylvanie et du Nebraska au troisième trimestre de 2022 et de pertes fiscales passées se rapportant à VisoTech qui n'avaient pas été comptabilisées auparavant au deuxième trimestre de 2022, respectivement.

Comparaison du deuxième trimestre de 2022 et du premier trimestre de 2022

- Les *produits* se sont chiffrés à 285,1 millions de dollars au deuxième trimestre de 2022, en baisse de 2,3 millions de dollars par rapport au premier trimestre de 2022, en raison de la diminution des produits provenant du secteur *Négociation de titres de participation et de titres à revenu fixe* et des produits provenant du secteur *Négociation et compensation de dérivés*, diminution qui est principalement attribuable à la baisse des volumes de BOX. Ces facteurs ont été essentiellement compensés par la hausse des produits provenant du secteur *Formation de capital*, attribuable à la hausse des produits tirés des services aux émetteurs du secteur Autres et des droits d'inscription additionnelle au deuxième trimestre de 2022 par rapport au premier trimestre de 2022.
- Les *charges d'exploitation* se sont établies à 147,8 millions de dollars au deuxième trimestre de 2022, en hausse de 2,5 millions de dollars, ou de 2 %, par rapport à 145,3 millions de dollars au premier trimestre de 2022. Cette hausse tenait compte d'une augmentation de 3,7 millions de dollars des charges liées à l'intégration d'AST Canada au deuxième trimestre de 2022 par rapport au premier trimestre de 2022. La hausse découle également des augmentations des dépenses liées aux technologies de l'information, des jetons de présence des administrateurs, des frais de déplacement et des mesures incitatives liées au rendement. Ces augmentations ont été en partie contrebalancées par la baisse des salaires et des charges sociales de 3,2 millions de dollars ainsi que des frais juridiques et des provisions pour indemnités de départ.
- Le *bénéfice d'exploitation* a diminué entre le premier trimestre de 2022 et le deuxième trimestre de 2022 en raison surtout des produits moins élevés et de l'augmentation des charges d'exploitation.
- Le *bénéfice net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX* du deuxième trimestre de 2022 s'est chiffré à 92,1 millions de dollars, ou 0,33 \$ par action ordinaire de base et après dilution, contre un bénéfice net de 267,4 millions de dollars, ou 0,96 \$ par action ordinaire de base et 0,95 \$ par action ordinaire après dilution, au premier trimestre de 2022. La baisse du *bénéfice net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX* et du résultat par action s'explique par un profit hors trésorerie, au premier trimestre de 2022, découlant de la réévaluation de notre participation dans BOX à l'acquisition du contrôle des voix (janvier 2022), ainsi que par la baisse du *bénéfice d'exploitation* au deuxième trimestre de 2022 par rapport au premier trimestre de 2022. De plus, la charge d'impôt a diminué de 0,9 million de dollars au deuxième trimestre de 2022 en raison de pertes fiscales passées se rapportant à VisoTech qui n'avaient pas été comptabilisées auparavant.

Comparaison du premier trimestre de 2022 et du quatrième trimestre de 2021

- Les *produits* se sont chiffrés à 287,4 millions de dollars au premier trimestre de 2022, en hausse de 34,7 millions de dollars, ou de 14 %, par rapport au quatrième trimestre de 2021, en raison principalement de produits de 33,0 millions de dollars provenant de BOX (consolidée à compter de janvier 2022) qui sont inclus dans le secteur *Négociation et compensation des dérivés*. Les produits tirés des secteurs *Négociation de titres de participation et de titres à revenu fixe* et *Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse* ont aussi augmenté, mais les augmentations ont été en partie contrebalancées par la baisse des produits tirés du secteur *Formation de capital* et des produits de la CDS. Compte non tenu de BOX, les produits ont augmenté de 1 % entre le quatrième trimestre de 2021 et le premier trimestre de 2022.

- Les *charges d'exploitation* se sont établies à 145,3 millions de dollars au premier trimestre de 2022, en hausse de 9,1 millions de dollars, ou de 7 %, par rapport à 136,2 millions de dollars au quatrième trimestre de 2021. Cette hausse tenait compte d'une augmentation de 11,7 millions de dollars des charges liées à BOX et à AST Canada au premier trimestre de 2022 par rapport au quatrième trimestre de 2021. La hausse découle également des augmentations de salaires et des charges sociales de 5,2 millions de dollars ainsi que d'une hausse de 3,1 millions de dollars des charges au titre des régimes incitatifs à long terme liés au rendement destinés aux employés. Ces augmentations ont été contrebalancées en partie par la baisse de 5,8 millions de dollars des charges au titre des régimes incitatifs à court terme liés au rendement destinés aux employés et la diminution des dépenses liées aux technologies de l'information, des coûts liés aux indemnités de départ, des frais de marketing et des honoraires de consultation. Compte non tenu de BOX, les charges d'exploitation ont diminué de 1 % au premier trimestre de 2022 par rapport au quatrième trimestre de 2021.
- Le *bénéfice d'exploitation* s'est accru entre le quatrième trimestre de 2021 et le premier trimestre de 2022 en raison surtout des produits plus élevés, lesquels ont été neutralisés en partie par l'augmentation des charges d'exploitation.
- Le *bénéfice net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX* du premier trimestre de 2022 s'est chiffré à 267,4 millions de dollars, ou 0,96 \$ par action ordinaire de base et 0,95 \$ par action ordinaire après dilution, contre un bénéfice net de 87,9 millions de dollars, ou 0,31 \$ par action ordinaire de base et après dilution, au quatrième trimestre de 2021. La hausse du *bénéfice net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres du Groupe TMX* et du résultat par action s'explique par un profit hors trésorerie, au premier trimestre de 2022, découlant de la réévaluation de notre participation dans BOX à l'acquisition du contrôle des voix (janvier 2022), ainsi que par la hausse du *bénéfice d'exploitation* au premier trimestre de 2022 par rapport au quatrième trimestre de 2021. De plus, la charge d'impôt a diminué de 3,9 millions de dollars au quatrième trimestre de 2021 en raison du report de pertes nettes d'exploitation liées à TMX Atrium Wireless (entreprise vendue en avril 2017) qui n'avaient pas été comptabilisées auparavant.

GESTION DES RISQUES D'ENTREPRISE

Sommaire

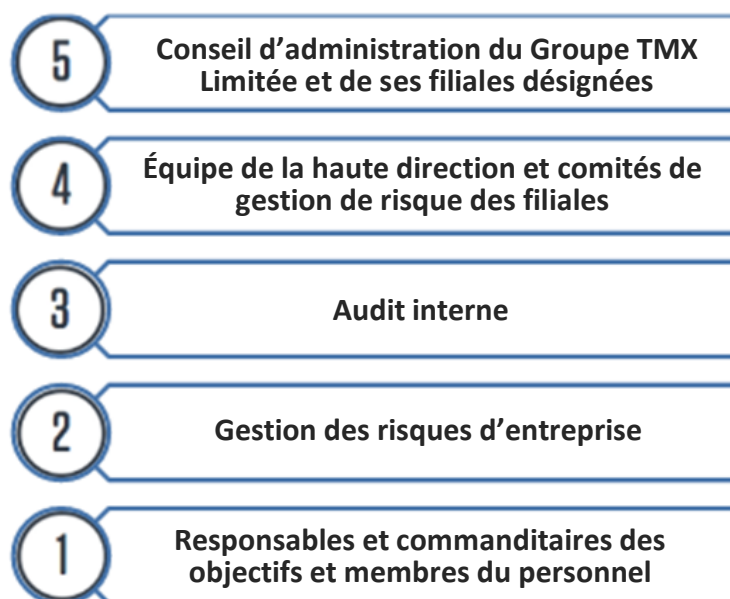
Le Groupe TMX fournit des services cruciaux aux marchés financiers canadiens et aux marchés mondiaux des marchandises. Notre capacité de mettre en œuvre nos stratégies d'entreprise et d'affaires repose sur une gestion efficace des risques et sur la certitude quant à l'atteinte des objectifs. La gestion des risques d'entreprise vise à aider et à soutenir les entreprises dans la poursuite de leurs objectifs de façon à ce que les conséquences des activités que nous menons soient transparentes et bien comprises, qu'elles respectent notre appétence pour le risque, qu'elles maintiennent un juste équilibre entre le risque et le rendement et qu'elles alimentent le processus de formulation des stratégies d'entreprise.

Nous avons relevé certains principes qui guident notre gestion des risques, dont les suivants :

- Nous promouvons et maintenons, à l'échelle de l'entreprise, une culture d'intégrité qui met l'accent sur l'importance d'une gestion efficace des risques intégrée aux activités quotidiennes et aux processus décisionnels et qui encourage une communication franche et directe.
- Nos unités d'exploitation et nos fonctions internes sont responsables des objectifs et donc des risques qu'elles assument dans le cadre de leurs activités, et elles sont tenues responsables de la gestion efficace de ces risques, avec l'appui de la fonction de gestion des risques et de la fonction d'audit interne. Le Groupe TMX utilise cinq lignes de responsabilité (voir ci-après) qui renforcent le modèle à trois lignes tout en valorisant le rôle de la haute direction et du conseil d'administration dans la gestion des risques. Nous définissons les rôles, les responsabilités et les pouvoirs connexes en matière de prise de risques à l'échelle de l'entreprise.
- Nous avons recours à des processus de gestion des risques efficaces et uniformes à l'échelle de l'entreprise pour faire en sorte que les objectifs et les risques soient transparents et bien compris et qu'ils respectent un niveau convenu et approuvé d'appétence pour le risque.
- Nous déployons les ressources nécessaires et disposons d'outils, de méthodes, de modèles et de technologies efficaces aux fins de la prise en charge de nos processus de gestion des risques.
- Notre cadre de gestion des risques d'entreprise est conforme aux normes du secteur et aux exigences juridiques et réglementaires, et il fait l'objet de réévaluations régulières.

Notre capacité de réaliser une croissance à long terme durable au moyen de la poursuite de nos objectifs stratégiques et opérationnels exige une gestion des risques efficace. Notre approche de gestion des risques en fonction des objectifs nous permet de gérer les occasions, les incertitudes et les menaces quant à l'atteinte de nos objectifs plutôt que de gérer individuellement nos risques. Cette approche de gestion des risques en fonction des objectifs ne change pas les risques auxquels fait face notre organisation. Elle ancre plutôt le processus de gestion des risques à nos objectifs, soutenant ainsi l'affectation appropriée de ressources à l'échelle de l'entreprise. Comme l'illustre le diagramme ci-après, dans le cadre d'une approche de gestion des risques en fonction des objectifs, les cadres dirigeants doivent, sous la supervision du conseil d'administration, i) définir clairement les rôles dans les différentes entreprises; ii) formuler explicitement les exigences en matière de risques et d'assurance; et iii) établir les objectifs commerciaux nécessitant des processus plus formels et visibles d'évaluation des risques. Cette approche permet d'intégrer les objectifs, les risques, les traitements des risques et la performance de l'entreprise. Le conseil d'administration a établi un ensemble d'objectifs commerciaux et l'équipe de la haute direction détermine les principaux risques pesant sur le succès de l'atteinte de nos objectifs, cerne les risques nouveaux ou émergents, évalue notre stratégie d'exécution et affecte les ressources en fonction des besoins.

L'approche de gestion des risques en fonction des objectifs permet d'évaluer et de communiquer les risques qui pourraient avoir une incidence sur l'atteinte des objectifs stratégiques et opérationnels du Groupe TMX et elle est conforme aux cinq lignes de responsabilité énoncées ci-dessous :



Les principaux risques relevés sont les suivants :

Risque de marché et risques macroéconomiques : Une importante part de nos produits d'exploitation provient de la négociation. Tout comme sur d'autres bourses, ces produits sont très sensibles aux conditions macroéconomiques. La plus grande concentration géographique de nos produits se trouve au Canada. Comme la majeure partie de nos activités sont exercées au pays, les facteurs macroéconomiques tels que la croissance du PIB, la réglementation, les taux d'intérêt, la volatilité et la vigueur du marché peuvent se répercuter sur nos activités.

Les activités d'inscription, de négociation et de compensation pourraient être fortement touchées par des facteurs économiques et politiques et par la conjoncture des marchés, tout comme par la confiance des investisseurs en général. Ces facteurs peuvent influencer sur le nombre de premiers appels publics à l'épargne et de financements additionnels, sur la capitalisation boursière de nos émetteurs, sur les services d'agent des transferts et de fiduciaire, sur les volumes de négociation, sur les données sur les produits énergétiques et la connectivité des réseaux, sur les produits tirés de l'hébergement de clients ainsi que sur les ventes de données boursières sur tous nos marchés. Cette situation pourrait aussi ralentir la perception des créances clients et accroître le risque lié aux contreparties, ce qui pourrait se répercuter défavorablement sur nos activités. En outre, si nous étions tenus de suspendre la négociation pendant une période prolongée ou de réduire notre période de négociation, il pourrait en découler des conséquences défavorables sur nos activités, nos résultats d'exploitation, nos objectifs financiers à long terme, nos flux de trésorerie et notre situation financière.

Les principales initiatives se poursuivent, mais certaines pourraient être remises à plus tard ou reportées à une date indéterminée en raison du manque de disponibilité des clients, des organismes de réglementation ou des tiers permettant une prospection et un développement des affaires efficaces. Même si nous continuons de planifier et de communiquer avec ces parties prenantes externes clés, la volonté de celles-ci à s'engager est indépendante de notre volonté, et nos produits pourraient donc être moins élevés que prévu.

Cyberrisque : Nos réseaux et ceux de nos tiers fournisseurs de services pourraient être exposés à des risques liés à l'information, comme l'accès non autorisé, des virus informatiques, des attaques par déni de service et d'autres problèmes de vulnérabilité en matière de sécurité. Le télétravail a souligné l'importance de la disponibilité et des capacités de nos réseaux. Les tentatives de cyberattaques ont continué d'augmenter en 2023, et une escroquerie numérique ou une cyberattaque réussie pourrait avoir des conséquences défavorables sur nos activités.

Risque lié à la santé et à la sécurité : La santé et la sécurité de notre personnel, de nos clients et de toute la communauté des marchés financiers constituent et constitueront notre priorité absolue. Nous continuons de mettre l'accent sur la résilience et nous le démontrons par des tests de résilience courants, y compris notre dernier exercice de reprise après sinistre à l'échelle du secteur financier réalisé en octobre 2023. Le Groupe TMX demeure concentré sur l'excellence des services qu'il fournit à ses clients, sur le maintien des activités sur ses marchés et sur la mise en œuvre de sa stratégie de croissance mondiale.

Risque lié à la concurrence : Nous sommes en concurrence avec d'autres bourses à l'échelle nationale et internationale en ce qui concerne les inscriptions, les titres de participation sur les marchés au comptant, la négociation d'options sur actions, les services d'appariement et l'exécution de transactions. L'anémie des marchés financiers pourrait entraîner une diminution des produits tirés des activités de mobilisation de capitaux. La concurrence entre les fournisseurs pourrait en outre entraîner une diminution du nombre de clients sur nos bourses et du nombre d'abonnés ainsi que limiter notre capacité à pénétrer de nouveaux marchés.

Risque lié à l'exécution : Nous sommes exposés au risque d'être dans l'incapacité de prioriser les mesures nécessaires à la réalisation de notre stratégie et à l'atteinte de nos objectifs de manière efficace et efficiente. En outre, si nous ne parvenons pas à communiquer adéquatement avec les parties prenantes externes, nous risquons de ne pas pouvoir assurer la pertinence et la préparation des initiatives clés.

Risque lié à la concentration : Une grande partie de l'économie canadienne repose sur les activités des secteurs des ressources naturelles et de l'énergie et, à ce titre, nous sommes exposés aux ralentissements dans ces secteurs, car ils peuvent se répercuter sur les activités de formation de capital ainsi que de négociation et de compensation.

Risque stratégique : Même si nous analysons en profondeur le contexte commercial dans lequel nous exerçons nos activités, il est possible que nous ne repérions pas l'ensemble des occasions et des menaces importantes susceptibles de toucher notre secteur ou que nous n'y répondions pas.

Risque lié aux personnes clés et au maintien en poste des employés : Si des postes de haute direction clés devenaient vacants, un risque de perte de connaissances et d'expertise entraînant un risque quant à l'exécution de notre stratégie pourrait se poser. En outre, s'il y a une augmentation du taux de roulement du personnel ou si nous recevons moins de candidatures pour les postes vacants, certaines activités pourraient devoir ajuster leurs initiatives ou il pourrait se produire une augmentation des incidents opérationnels.

Risque lié à l'intégration : Si nous n'arrivons pas à intégrer les entreprises acquises ou les projets internes d'envergure, il existe un risque que nous ne réalisons pas les avantages économiques prévus.

Risque lié aux initiatives en matière de développement durable et aux initiatives environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG ») : Nous continuons d'intégrer nos objectifs et nos initiatives ESG aux objectifs de base du Groupe TMX afin de gérer les risques et les occasions clés et émergents en matière de durabilité et de facteurs ESG et d'y réagir, à long terme comme à court terme. Les principaux risques liés au développement durable et aux facteurs ESG comprennent les risques liés à la résilience de nos fonctions opérationnelles essentielles, à la concentration de notre clientèle au sein des secteurs liés aux ressources naturelles et à l'énergie, à la cybersécurité, aux technologies de l'information et à la gestion des compétences, ainsi que les risques liés au climat.

Notre capacité à nous adapter aux nombreux changements complexes se produisant à un rythme toujours plus rapide dans la société actuelle, le milieu des affaires et le domaine de la communication d'informations, ainsi que les conséquences connexes sur notre aptitude à attirer et à conserver des inscriptions à la cote, représente un risque supplémentaire qui exige que nous déterminions de façon préventive les enjeux les plus pertinents pour le Groupe TMX et que nous entretenions un dialogue avec les parties prenantes afin de prévoir les mesures adéquates pour répondre à ces risques.

Ces risques et incertitudes sont décrits plus en détail ci-après. Les risques et incertitudes dont il est question dans la présente rubrique ne sont pas les seuls auxquels le Groupe TMX est exposé. D'autres risques et incertitudes dont nous n'avons actuellement pas connaissance ou que nous considérons actuellement comme peu importants pourraient aussi avoir un effet défavorable sur nos activités. Si l'un ou l'autre des risques suivants se matérialisait, cela pourrait avoir un effet défavorable sur notre réputation, nos activités, notre situation financière ou nos résultats d'exploitation.

Risque lié à la concurrence

Nous sommes exposés au risque que des concurrents existants ou des nouveaux venus, y compris des fournisseurs de technologies perturbatrices, mettent à l'épreuve notre modèle d'affaires et nos objectifs commerciaux.

Nos activités du secteur Formation de capital font concurrence à d'autres bourses, à d'autres plateformes de financement et à d'autres pourvoyeurs de capital.

Nous livrons concurrence à plusieurs bourses nord-américaines et internationales en vue d'obtenir des inscriptions de sociétés canadiennes et étrangères. Au pays, nous rivalisons présentement avec deux autres bourses pour l'obtention d'inscriptions.

Nous rivalisons également avec des plateformes et divers participants au marché qui donnent accès à d'autres formes de financement, y compris des capitaux privés, le capital-risque et d'autres sources de financement par emprunt. Plusieurs de ces autres formes de financement et nos concurrents habituels sur la scène nationale pourraient assujettir les émetteurs à une réglementation et à une surveillance autres et à des obligations différentes de celles découlant de leur inscription sur nos marchés.

La TSX, la TSXV et Alpha font face à une concurrence de la part d'autres bourses, d'autres marchés boursiers et d'autres mécanismes de négociation.

Nous faisons face à une concurrence des autres bourses, en particulier celles des États-Unis, étant donné que les activités de placement se sont mondialisées. Ces concurrents cherchent notamment à attirer des émetteurs canadiens inscrits à la cote de l'une de nos bourses. À titre d'exemple, deux de nos concurrents situés aux États-Unis exploitent une bourse sur le marché canadien. Il se pourrait qu'en plus de courtiser les émetteurs canadiens pour obtenir leur inscription et leurs activités de négociation, ces concurrents fassent une percée dans d'autres secteurs où nous exerçons actuellement des activités.

Par ailleurs, la diversité des autres marchés et bourses des États-Unis où se négocient des titres canadiens, notamment les marchés anonymes et les mécanismes d'internalisation, exerce une pression concurrentielle accrue sur nos activités. Par exemple, certains participants du marché aux États-Unis, appelés grossistes, sont actuellement en mesure de payer nos clients pour les flux d'ordres en vertu des lois et des règlements américains en matière de valeurs mobilières. Cette pratique est interdite au Canada, ce qui nous désavantage. L'OCRI a publié des directives et un avis technique afin de clarifier les exigences applicables aux courtiers en valeurs mobilières lorsque les ordres visant les titres canadiens sont exécutés hors des marchés canadiens; il s'agit là d'une étape importante de la démarche de l'OCRI pour régler les problèmes concernant l'acheminement des ordres aux États-Unis. Notre incapacité éventuelle de demeurer concurrentiels dans l'exécution des ordres pourrait faire diminuer le volume d'opérations sur nos bourses portant sur tous les titres d'émetteurs inscrits aussi sur d'autres bourses et avoir une incidence défavorable sur nos résultats d'exploitation. En ce qui a trait aux émissions à la Bourse de Toronto, notre part de marché (englobant les opérations de négociation à la TSX et à Alpha) du volume total d'opérations portant sur des titres d'émetteurs canadiens inscrits aussi sur d'autres bourses s'est établie à environ 32 % en 2023, en hausse de 1 % par rapport à 31 % en 2022. Notre équipe de vente spécialisée dans les titres de participation sur les marchés au comptant vise à accroître le nombre de participants étrangers et le volume d'ordres en faisant la promotion des avantages associés à la négociation à la TSX, à la TSXV et à Alpha.

La concurrence sur la scène nationale dans notre secteur de négociation de titres au comptant s'est intensifiée au cours des dernières années, notamment avec l'acquisition par l'opérateur américain CBOE d'actifs clés au Canada. On compte actuellement 15 marchés boursiers au Canada qui négocient des titres inscrits à la TSX ou à la TSXV, notamment des marchés anonymes ou publics. Il existe également des mécanismes pointus visant à intégrer les flux d'ordres, des courtiers-fournisseurs de liquidité et des routeurs d'ordres intelligents qui facilitent les activités de négociation sur les autres marchés. Les nouveaux venus sur le marché ont fragmenté une part du marché boursier canadien et une pression concurrentielle importante provenant des acteurs existants et des nouveaux venus potentiels continue de s'exercer sur nous. Compte non tenu des applications intentionnelles, en ce qui concerne les émissions que nous négocions, notre part du marché combinée de la négociation de valeurs mobilières au pays s'est établie à 63 % en 2023, en baisse de 3 % par rapport à 66 % en 2022. Nous négocions uniquement des titres qui sont inscrits à la cote de la TSX ou de la TSXV. Compte non tenu des applications intentionnelles, pour toutes les émissions inscrites au Canada, notre part de marché combinée de la négociation de valeurs mobilières au pays s'est établie à 58 % en 2023, en baisse de 1 % par rapport à 59 % en 2022.

Ces bourses peuvent, entre autres choses, réagir plus rapidement à la pression concurrentielle, élaborer des produits et des services qui sont similaires ou constituent des substituts à ceux offerts par la TSX, la TSXV et Alpha et que les clients préfèrent, concevoir et élargir l'infrastructure de leurs réseaux et leurs gammes de produits avec plus d'efficacité, s'adapter plus rapidement aux nouvelles technologies et aux nouvelles attentes des clients et utiliser une technologie plus conviviale et plus fiable que celle de nos bourses. Si ces entreprises parviennent à attirer un nombre important d'ordres ou si d'autres changements de structures se produisent sur le marché et ont une incidence défavorable sur notre capacité de maintenir une concurrence efficace, nos produits tirés des activités d'inscription et de négociation ainsi que de notre secteur Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse pourraient diminuer de façon importante.

La concurrence est également vive sur les marchés au comptant, sur lesquels nos concurrents peuvent fixer des prix plus intéressants pour leurs produits et services liés à la négociation et aux données. Bien que nous ayons modifié la tarification afin d'attirer une liquidité accrue sur nos marchés, le contexte concurrentiel dans lequel nous évoluons exerce d'importantes pressions sur la tarification de nos produits de négociation ou d'information boursière. Certains concurrents pourraient tenter d'accroître leur part de marché en ce qui a trait à la négociation en réduisant leurs droits de négociation ou en offrant aux fournisseurs de liquidité des réductions plus importantes, des prix renversés ou d'autres formes d'incitatifs financiers ou autres, ou une combinaison de ces offres. Par le passé, nous avons réduit nos droits de négociation de titres de participation; nous pourrions, à l'avenir, être tenus de modifier notre tarification en réaction aux pressions exercées par la concurrence dans ce domaine. Si nous n'arrivons pas à offrir une tarification concurrentielle, cela pourrait avoir un effet défavorable important sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

La MX et la CDCC font face à la concurrence d'autres marchés et des marchés hors cote.

Bien que la MX soit la seule bourse canadienne de produits dérivés financiers offrant des produits normalisés et que la CDCC soit la seule chambre de compensation de ces produits dont le siège social se trouve au Canada, leurs différentes activités sont exposées à des concurrents. La MX fait déjà concurrence, notamment, à des bourses d'options et d'autres dérivés intercotés, ainsi qu'au marché hors cote. Cette concurrence émanant d'autres bourses existe particulièrement aux États-Unis, mais également en Europe et en Asie. Par exemple, aux États-Unis, la MX rivalise sur le marché de la négociation des options sur actions simples visant des titres interinscrits d'émetteurs canadiens. Toutefois, les options négociées aux États-Unis ne sont pas fongibles avec celles qui sont négociées au Canada. De plus, la réforme de la réglementation régissant le marché hors cote qui est en cours au Canada pourrait entraîner l'arrivée de nouveaux concurrents dans le secteur canadien de la compensation. Les plateformes de négociation intercourtiers et de courtier à client sur le marché hors cote présentent un risque concurrentiel accru pour la MX en raison des produits semblables et des produits de remplacement qu'elles offrent. Nous pourrions également à l'avenir faire face à la concurrence d'autres marchés canadiens. Ces concurrents peuvent, entre autres choses, réagir plus rapidement à la pression concurrentielle, élaborer des produits qui sont similaires à ceux offerts par la MX et que les clients préfèrent, ou élaborer d'autres produits concurrents. Ils peuvent également vendre leurs produits à des prix plus concurrentiels, concevoir et élargir l'infrastructure de leurs réseaux et leurs gammes de produits avec plus d'efficacité, s'adapter plus rapidement aux nouvelles technologies et aux nouvelles attentes des clients et utiliser une technologie plus conviviale et plus fiable que celle de la MX. L'accroissement de cette concurrence pourrait réduire l'intérêt pour les produits de la MX, ce qui pourrait avoir un effet défavorable important sur nos activités et nos résultats d'exploitation.

Le marché des services de compensation au Canada pourrait devenir plus concurrentiel, car certains concurrents obtiennent d'organismes de réglementation une reconnaissance ou des ordonnances d'exemption leur permettant d'exercer leurs activités à titre de chambres de compensation. Des organismes de réglementation provinciaux ont également accordé des exemptions de reconnaissance dans leur province respective à un certain nombre d'agences de compensation étrangères, dont Eurex Clearing AG et Chicago Mercantile Exchange Inc., qui peuvent alors offrir des services de compensation à des participants situés dans la province en cause conformément aux conditions des ordonnances d'exemption qui s'appliquent.

Les exigences réglementaires grandissantes imposées aux banques en matière de fonds propres aux termes de l'Accord de Bâle accroissent les coûts d'offre de services de chambre de compensation de contrats à terme pour le compte de clients finaux et pourraient avoir pour effet de rendre les services de compensation plus difficiles à obtenir par les clients finaux, ce qui pourrait mettre un frein à la croissance des activités de compensation de contrats à terme. D'autres importants concurrents pourraient obtenir une partie de ce marché puisqu'ils ont déjà commencé à offrir des services de compensation directement aux clients finaux, atténuant les difficultés auxquelles pourraient faire face les clients finaux dans l'obtention des services d'une chambre de compensation de la part de banques.

Le secteur de la négociation des dérivés est caractérisé par une vive concurrence sur le plan des prix. Même si nos marchés des dérivés ont établi des barèmes de prix visant à attirer une liquidité accrue, la conjoncture des marchés pourrait accentuer la concurrence et, ainsi, exercer des pressions considérables sur les prix. Certains concurrents pourraient accroître leur part de marché en ce qui a trait à la négociation en réduisant leurs droits de négociation ou en offrant aux fournisseurs de liquidité des réductions plus importantes ou d'autres formes d'incitatifs financiers ou autres. Les situations susmentionnées pourraient avoir un effet défavorable important sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Shorcan fait face à la concurrence des marchés hors cote et d'autres concurrents.

Sur le marché canadien du courtage interprofessionnel de titres à revenu fixe, Shorcan rivalise avec plusieurs concurrents. L'incapacité éventuelle de Shorcan d'attirer un flux d'ordres de clients institutionnels de ce marché pourrait avoir une incidence défavorable sur ses activités ou sur ses résultats d'exploitation.

Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse doit livrer concurrence pour l'introduction de produits sur le marché.

Nous devons rivaliser avec d'autres bourses et fournisseurs qui procèdent à la compilation et au regroupement de données en ce qui a trait à la prestation de services d'information. L'information boursière est générée par les activités de négociation et le succès de certains produits de données dépend du maintien des flux d'ordres et de parts de marché majoritaires. En raison de l'arrivée de nouveaux intervenants offrant des informations boursières à prix réduit, nous sommes exposés à des risques liés à notre clientèle, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur les produits. Nous constatons également une évolution de la demande vers l'analyse en temps réel, ce qui nécessite une infrastructure de données et d'analyse plus perfectionnée afin de maintenir notre avantage concurrentiel.

En outre, la majorité de nos prix sont assujettis à une surveillance réglementaire, et les modifications de prix doivent être approuvées. Celles-ci sont tributaires de plusieurs facteurs, dont la part de marché, les facteurs liés à l'inflation, la capacité du marché et la valeur pour les clients.

Une partie des droits afférents aux services du secteur Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse sont établis en dollars américains et sont exposés aux variations des cours de change.

La concurrence dans le domaine de l'analyse est féroce et nous devons rivaliser avec nos partenaires traditionnels qui distribuent nos données, avec des sociétés de technologie financière, avec des entreprises en démarrage, ainsi qu'avec nos clients finaux qui choisissent de concevoir leurs propres analyses en interne. Il est important de protéger notre propriété intellectuelle à l'égard du contenu que nous générons tout en conservant une flexibilité suffisante quant aux approches liées aux utilisateurs afin de maintenir la croissance.

TMX Trayport fait face à la concurrence d'autres sociétés logicielles et fournisseurs de services d'appariement et d'exécution des transactions.

TMX Trayport livre concurrence à d'autres fournisseurs offrant des outils d'appariement et d'exécution aux courtiers, aux bourses et aux négociateurs sur ses principaux marchés de l'énergie européens et sur de nouveaux marchés et dans de nouvelles catégories d'actifs à l'échelle mondiale. La réussite de ces fournisseurs concurrents pourrait entraîner une diminution du nombre de clients des installations et du nombre total d'abonnés de TMX Trayport ainsi que limiter la capacité de TMX Trayport à pénétrer de nouveaux marchés.

Les clients des installations de TMX Trayport se mesurent à la concurrence d'autres bourses ou plateformes de négociation et une réduction des parts de marché ou de la liquidité des clients de TMX Trayport pourrait mener à une réduction du nombre d'abonnés de TMX Trayport.

TMX Trayport doit aussi composer avec des concurrents qui pourraient tenter de rendre plus difficile pour les clients de TMX Trayport l'accès aux données via la plateforme TMX Trayport dans le but d'accorder la priorité d'exécution des ordres boursiers directement sur leurs plateformes ou en dehors de TMX Trayport, ce qui pourrait entraîner une baisse du nombre d'abonnés et rendre plus difficile la réalisation des occasions de vente et l'expansion dans de nouvelles zones géographiques.

TMX Trayport est indirectement touchée par la guerre qui se déroule en Ukraine et ses conséquences sur les marchés de l'énergie européens et, dans une moindre mesure, mondiaux. La guerre peut avoir une incidence négative sur un certain nombre de clients de TMX Trayport, ce qui pourrait entraîner une diminution du nombre d'abonnés ainsi que des occasions de vente et d'expansion des activités dans de nouvelles zones géographiques.

Risque lié à l'économie

Nous sommes exposés au risque que les conditions macroéconomiques et la situation du secteur (notamment le cycle des produits de base et la croissance économique) mettent à l'épreuve notre modèle d'affaires et nos objectifs commerciaux.

Nous sommes tributaires de l'économie canadienne.

Nos résultats financiers sont, et continueront d'être, touchés par l'économie canadienne, y compris par les prix des marchandises dans le secteur des ressources, les taux d'intérêt, les taux de change et les niveaux d'activité économique en général. Toute période prolongée de ralentissement économique pourrait avoir d'importantes conséquences défavorables sur nos activités. Une grande partie de l'économie canadienne repose sur les activités des secteurs des ressources naturelles et de l'énergie. Ainsi, nous sommes exposés à des facteurs macroéconomiques qui influent sur ces secteurs, y compris la réglementation environnementale et la croissance de l'investissement durable. Une longue période de ralentissement économique pourrait avoir des conséquences défavorables sur le rendement des investissements, ce qui pourrait nuire considérablement au nombre d'émetteurs et d'émetteurs nouvellement inscrits, à la capitalisation boursière de nos émetteurs inscrits, à l'augmentation du nombre de titres inscrits ou réservés aux fins d'émission, au volume des opérations sur l'ensemble de nos marchés, au nombre de transactions liées à nos activités de compensation et de règlement de titres de participation et de titres à revenu fixe, aux services de dépôt et de garde et aux services liés aux droits et privilèges de même qu'aux ventes de données du marché.

La conjoncture économique mondiale pourrait avoir un effet défavorable sur nos résultats d'exploitation.

La conjoncture économique et la conjoncture des marchés au Canada, aux États-Unis, en Europe, en Asie et dans le reste du monde ont une incidence sur les différents aspects de notre entreprise et sur nos sources de revenus. Notamment, une baisse des prix des marchandises, pourrait avoir, et a déjà eu dans le passé, des répercussions négatives sur nos activités. L'évolution de l'économie, notamment l'inflation et le climat politique, pourraient se répercuter sur nos activités. Par ailleurs, l'incertitude grandissante qui règne en Europe et au Moyen-Orient, notamment en raison des guerres en Ukraine et en Israël, et la possibilité de défaut de paiement sur la dette souveraine pourraient aussi avoir des conséquences sur nos activités, y compris celles de TMX Trayport. Puisque la conjoncture économique, politique et

commerciale ainsi que la confiance des investisseurs en général influent grandement sur les activités d'inscription, de financement initial et additionnel, de négociation et de compensation, elles auront une influence sur les activités d'inscription (notamment le nombre de PAPE), la capitalisation boursière de nos émetteurs, le volume de négociation et de compensation et les ventes de données de tous nos marchés. De plus, nos clients des services de compensation doivent tenir compte de la hausse des coûts du crédit découlant de l'obligation de se conformer aux systèmes de constitution de marges, ce qui pourrait entraîner une baisse des volumes.

La conjoncture mondiale du marché et de l'économie a fluctué au cours des dernières années et nous avons observé de hauts niveaux comme de bas niveaux de volatilité. Des marchés plus volatils peuvent générer un accroissement du volume des opérations, mais la combinaison d'une volatilité plus élevée à une conjoncture défavorable prolongée peut avoir un effet défavorable sur le volume des négociations et la demande de produits d'information boursière et amener un ralentissement du recouvrement des créances clients ainsi qu'un accroissement du risque lié aux contreparties, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation. Une faible volatilité est susceptible d'entraîner une diminution des activités de négociation et de compensation, en particulier des activités touchant les produits dérivés, ce qui exercera une pression à la baisse sur les résultats d'exploitation.

Nous sommes tributaires de l'activité boursière, qui est indépendante de notre volonté.

Nos produits sont largement tributaires du niveau d'activité de nos bourses et de nos chambres de compensation, notamment le volume de titres négociés sur nos marchés au comptant, le nombre d'opérations, le volume des contrats et des produits négociés et compensés sur les titres négociés sur nos marchés des dérivés, le nombre d'émetteurs inscrits et leur capitalisation boursière, le nombre de nouvelles inscriptions et d'opérations de financement supplémentaires, le nombre de négociateurs et de maisons de courtage actifs, le nombre de transactions liées à nos services de compensation et de règlement de titres de participation et de titres à revenu fixe, les services de dépôt et le nombre d'abonnés aux services d'information boursière et aux services de TMX Trayport.

Ces variables échappent à notre volonté. Elles sont notamment tributaires de l'attrait des titres inscrits et négociés sur nos bourses ainsi que de l'attrait de nos bourses en tant que plateformes d'inscription et de négociation pour ces titres, comparativement à d'autres bourses et à d'autres mécanismes de négociation. Ces variables sont, quant à elles, touchées par les facteurs suivants :

- la conjoncture économique globale et les politiques monétaires au Canada, aux États-Unis, en Europe, en Asie et dans le monde en général (plus particulièrement les niveaux de croissance, la stabilité politique et la crise de la dette);
- les tendances générales en matière de financement des entreprises et des sociétés, y compris les tendances du secteur des bourses, les tendances des marchés des capitaux et les fusions et acquisitions;
- la conjoncture géopolitique, notamment les relations commerciales entre les pays, les guerres et l'instabilité politique;
- la vitalité économique du secteur des ressources;
- le niveau et la volatilité des taux d'intérêt et l'attrait connexe de catégories d'actifs différentes;
- le cadre réglementaire relatif au placement dans des titres et des dérivés, notamment la réglementation des marchés et des autres acteurs du marché, tant au Canada que dans d'autres territoires;
- l'activité et le rendement des marchés financiers mondiaux;
- la confiance des investisseurs à l'égard des perspectives et de l'intégrité de nos émetteurs inscrits, de même qu'à l'égard des perspectives des émetteurs inscrits canadiens en général;
- la volatilité des prix sur les marchés mondiaux des marchandises et de l'énergie;
- les changements aux lois fiscales qui pourraient influencer sur l'attrait relatif exercé par certains types de titres ou dérivés sur l'inscription dans certains pays.

Nous pourrions être en mesure d'influer indirectement sur le volume d'opérations et de compensation en offrant des mécanismes de négociation et de compensation efficaces, sûrs et abordables, en donnant accès dans toute la mesure possible à une information à jour et fiable pouvant servir de fondement à des études, à des conseils et à des décisions de placement, et en facilitant au maximum l'accès aux installations d'inscription, de négociation et de compensation. Toutefois, ces activités pourraient ne pas avoir d'incidence positive sur les facteurs qui sont indépendants de notre volonté ou ne pas les contrebalancer efficacement. Nous sommes exposés au risque que les organismes de réglementation alourdissent le fardeau imposé à nos clients, ce qui pourrait nuire à leur capacité d'investir.

Risque stratégique

Nous sommes exposés au risque d'obtenir un rendement d'exploitation sous-optimal en raison des facteurs suivants :

Risque lié au coût de renonciation : Incapacité d'élaborer, d'évaluer et de choisir des parcours optimaux pour obtenir le succès au niveau des portefeuilles, compte tenu des capacités et des ressources organisationnelles et de l'environnement externe.

Risque lié à la mise en œuvre : Incapacité de se mobiliser pour mettre en œuvre les parcours choisis et de les convertir en objectifs et en actions clairs.

Risque lié à l'exécution et à la gestion du changement : Incapacité d'exécuter les plans établis ou de prévoir efficacement les changements de contexte stratégique des activités afin d'élaborer, de sélectionner et d'appliquer des solutions efficaces.

Il est possible que notre processus de planification stratégique ne nous permette pas de cerner les occasions ou les menaces et d'y répondre adéquatement, ce qui pourrait faire en sorte que nous ne soyons pas en mesure d'élaborer de nouveaux produits et services qui répondent aux besoins changeants de nos clients.

Notre processus de planification stratégique comporte une analyse en profondeur du contexte commercial dans lequel nous exerçons nos activités de même que des analyses exhaustives de nos pairs et de la concurrence. Bien que nous soumettions régulièrement à des tests les principales hypothèses sous-tendant notre plan stratégique, il est possible que nous ne repérions pas les occasions ou les menaces dans notre secteur ou que nous n'y répondions pas malgré le temps et les ressources consacrés à ce processus.

Risque lié à l'exécution

Nous sommes exposés au risque d'être dans l'incapacité de prioriser les mesures nécessaires à la réalisation de notre stratégie et à l'atteinte de nos objectifs de manière efficace et efficiente. Il est possible que nos décisions en matière d'affectation du capital soient sous-optimales.

Il est possible que l'exécution de notre stratégie ne produise pas les résultats escomptés.

Nous investissons des ressources considérables pour mettre au point et exécuter notre stratégie d'entreprise visant à accroître la rentabilité et à maximiser la valeur pour les actionnaires. Il se peut que nous ne réussissions pas à exécuter notre stratégie efficacement du fait, notamment, de la conjoncture économique en général, de la concurrence accrue à l'échelle mondiale ou nationale, de l'incapacité de mobiliser ou de coordonner les ressources internes en temps opportun, de l'incapacité de recruter et de maintenir en poste du personnel possédant les compétences voulues, y compris la planification de la relève, de la difficulté à mettre en œuvre et à lancer de nouveaux produits et services, ou des restrictions en matière de réglementation. De plus, nous pourrions éprouver de la difficulté à obtenir du financement pour de nouvelles occasions d'affaires en raison des restrictions financières qui s'appliquent ou pourraient s'appliquer dans l'avenir au Groupe TMX aux termes de notre programme de papier commercial, des obligations non garanties, des facilités de crédit, de nos ordonnances de reconnaissance et de nos ententes de surveillance réglementaire. Bien que nous ayons mis en place des processus et des outils visant à assurer une supervision efficace et rigoureuse de nos principales initiatives, ces facteurs pourraient tous avoir un effet défavorable important sur la mise en œuvre fructueuse de notre stratégie.

De nouvelles activités commerciales pourraient avoir un effet défavorable sur le bénéfice.

Nous pourrions entreprendre de nouvelles activités commerciales qui, bien qu'elles puissent nous ouvrir de nouvelles possibilités d'affaires, peuvent également nous imposer des restrictions ou avoir un effet défavorable sur notre rentabilité actuelle. Même si nous nous attendions à tirer des produits supplémentaires de ces nouvelles activités, il est possible que ces produits ne soient pas supérieurs aux coûts occasionnés par ces nouvelles activités ou qu'ils ne compensent pas la baisse correspondante des produits de sources existantes.

L'expansion de nos activités à l'échelle internationale pourrait nous poser des difficultés particulières impossibles à résoudre.

Nous poursuivons notre expansion internationale, notamment grâce à des acquisitions, à l'ouverture de bureaux, à l'acquisition de systèmes de distribution, de technologies ou autres dans d'autres territoires, et à l'obtention d'approbations ou de dispenses des autorités de réglementation qui permettent aux participants agréés étrangers d'accéder à distance à nos marchés. Nous nous attendons à ce que l'élargissement de l'accès à nos bourses électroniques continue de faire progresser la part de nos revenus qui est générée à l'étranger. Notre présence sur les marchés internationaux pose certains risques, particulièrement au chapitre des marchés réglementés et des activités de compensation. Nous sommes notamment exposés aux risques suivants :

- des restrictions quant à la connectivité directe des terminaux boursiers à notre place de marché ou au nombre de contrats pouvant être négociés;
- l'instabilité géopolitique;
- une protection réduite de nos droits de propriété intellectuelle ou un risque accru de réclamations en matière de propriété intellectuelle;
- des problèmes de recrutement de personnel ou de gestion des activités à l'étranger;
- des incidences fiscales potentiellement défavorables;
- l'exécution de conventions et le recouvrement de créances par la voie de systèmes judiciaires étrangers;
- les fluctuations du change touchant les activités internationales.

Nous serions tenus de respecter la législation et la réglementation des gouvernements et des autorités de réglementation de chaque pays où nous devons obtenir une autorisation ou une dispense nous permettant d'offrir l'accès à distance à nos marchés. Il peut notamment s'agir de lois, de règles et de règlements touchant divers aspects de nos activités. Dans nombre de cas, les coûts additionnels découlant de la conformité pourraient être considérables et contrebalancer les avantages possibles. Une expansion à l'échelle internationale pourrait exposer le Groupe TMX à des régions où planent de plus grandes incertitudes politiques, économiques et sociales que dans les pays développés.

Chacun de ces facteurs pourrait avoir un effet défavorable important sur la réussite de nos projets de croissance internationale et sur nos produits et services et, par conséquent, se répercuter sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Risque lié à l'intégration et au dessaisissement

Nous sommes exposés au risque d'être dans l'incapacité d'intégrer les entreprises dont nous faisons l'acquisition de manière à atteindre les objectifs économiques prévues ou de nous dessaisir d'activités moins rentables de manière efficace.

Nous faisons face à des risques liés à l'intégration des membres du personnel clés, des clients, des activités et des systèmes des entreprises dont nous faisons l'acquisition.

Dans le cadre de notre stratégie axée sur la croissance, nous prévoyons continuer de chercher à faire l'acquisition de sociétés et de technologies qui nous conviennent, comme nous l'avons fait par le passé. Une acquisition ne peut être couronnée de succès que si nous réussissons à intégrer le personnel (y compris à garder en poste les membres du personnel clés), les clients, les activités et les systèmes de l'entreprise acquise, ainsi qu'à adapter nos contrôles de la gestion et des finances de même que nos systèmes et méthodes d'information pour permettre la prise en compte de l'entreprise acquise. Il est possible que l'intégration d'une acquisition réduise le temps que la direction peut consacrer à d'autres éléments de nos activités principales. En outre, aux termes des ordonnances de reconnaissance définitives, le Groupe TMX doit obtenir une approbation préalable avant de pouvoir intégrer, regrouper ou réorganiser les activités ou les fonctions du siège social au sein des entités du Groupe TMX. L'obligation d'obtenir ces approbations peut limiter ou retarder la capacité du Groupe TMX d'apporter des modifications prévues à ces aspects de ses activités à l'avenir, ce qui pourrait avoir un effet défavorable important sur l'entreprise, la situation financière et les résultats d'exploitation du Groupe TMX. Si un investissement, une acquisition ou une autre opération ne répondait pas aux attentes, nous pourrions être obligés d'en réduire la valeur ou de le vendre à perte.

Nous faisons face au risque d'être incapables de nous dessaisir d'activités moins rentables.

Dans le cours normal des activités et du processus d'examen stratégique, il est possible que nous repérions des actifs ou des activités moins rentables dont nous décidons de nous dessaisir.

En plus des risques liés à l'intégration, auxquels ils sont similaires, nous faisons face au risque d'être incapables de nous dessaisir d'activités moins rentables en temps opportun et de manière efficace en vue de permettre une meilleure utilisation de nos ressources en capital ou autres.

Risques d'exploitation

Risque lié à la technologie

Nous sommes exposés au risque lié à la technologie, ce qui pourrait entraver notre capacité de concevoir ou d'offrir nos produits et services de manière efficace.

Nous sommes très dépendants de nos systèmes de technologie de l'information, qui pourraient tomber en panne ou être sujets à des perturbations.

Nous sommes extrêmement dépendants de nos systèmes de technologie de l'information. La négociation et l'information sur nos marchés des titres au comptant, les données sur les marchés de l'énergie, la négociation, la compensation et les données sur nos marchés des dérivés, de même que les activités de compensation, de règlement et de dépôt de titres de participation et de titres à revenu fixe se font exclusivement par voie électronique.

Nous disposons de divers plans de reprise après sinistre et d'urgence, de plans de secours ainsi que de diverses procédures de sauvegarde afin d'atténuer le risque d'interruption, de panne, de perturbation due notamment à des cyberattaques de notre technologie de l'information critique, y compris celle de la TSX, de la TSXV, d'Alpha, de la MX, de TMX Trayport, de la CDCC et de la CDS. Nous soumettons également à des tests et à des exercices nos plans de reprise après sinistre. Toutefois, selon la nature du sinistre ou de la perturbation, ces plans pourraient ne pas être adéquats étant donné qu'il est difficile de prévoir tous les scénarios possibles, de sorte que nous ne pouvons éliminer complètement le risque de panne ou d'interruption des systèmes. Nos activités de technologie de l'information ont rarement connu de pannes ou de retards, mais de telles perturbations pourraient se produire.

L'architecture technologique actuelle de notre système de compensation pourrait ne pas répondre de façon efficace et efficiente aux besoins changeants de nos activités. Nous avons investi considérablement dans un projet de modernisation des services postnégociation. Un délai important, une augmentation substantielle des coûts ou l'échec de ce projet pourrait se répercuter sur la confiance des participants, des autorités de réglementation ou des marchés. Le projet pourrait en outre être encore reporté si la priorité est accordée à d'autres importants projets sectoriels.

Nous améliorons sans cesse nos systèmes de technologie de l'information afin de composer avec l'accroissement et l'évolution de nos activités de négociation, de compensation, de règlement et de dépôt et du volume des demandes d'information boursière et de répondre aux demandes des clients en matière d'amélioration de la performance. Cette approche nécessite des analyses et des investissements réguliers, ce qui pourrait nous obliger à consacrer à ce poste des sommes importantes. Les changements apportés aux systèmes, dont l'introduction de nouvelles technologies, peuvent entraîner un risque et, bien que nous ayons mis en place et que nous appliquions toujours des processus standard visant à gérer et à tester ces changements, nous ne sommes pas en mesure d'éliminer entièrement le risque de panne ou d'interruption de nos systèmes.

Si le système de négociation TMX Quantum XA, le système de négociation de dérivés SOLA, la plateforme de compensation SOLA ou le système CDSX de la CDS n'ont pas la performance attendue, cela pourrait avoir un effet défavorable important sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Sécurité de l'information et risque d'atteinte à la vie privée

Nous sommes exposés au risque que des atteintes à la sécurité de l'information aient des conséquences néfastes sur les activités, la propriété intellectuelle et la réputation du Groupe TMX.

Les cybermenaces continuent d'évoluer et d'augmenter partout dans le monde. Plus particulièrement, l'émergence de l'IA générative a amplifié les cybermenaces et accru leur degré de complexité. Outre la menace grandissante que représentent les rançongiciels, les stratagèmes de double-extorsion et le retrait de la couverture d'assurance pour des paiements de rançons de plus en plus coûteux, il faut désormais composer avec des cyberattaques et des actes de cyberespionnage commandités par des États. Ces attaques très sophistiquées visent les chaînes d'approvisionnement, l'infrastructure en nuage ou les applications destinées au grand public dont le niveau de sécurité est faible et, bien souvent, ne laissent que peu d'empreintes pouvant être relevées par les analyses criminalistiques informatiques habituelles. Par ailleurs, les menaces internes peuvent être malveillantes ou involontaires, ces dernières résultant généralement d'un manque de sensibilisation ou d'une mauvaise application des politiques de sécurité.

La sécurité de nos processus et de nos réseaux et de ceux de nos tiers fournisseurs de services pourrait être compromise, notamment par des cyberattaques.

Nos processus et nos réseaux ainsi que ceux de nos tiers fournisseurs de services, de nos organisations participantes, de nos participants agréés, de nos membres compensateurs et de nos clients pourraient être exposés à des risques liés à la sécurité de l'information, comme l'accès non autorisé, des virus informatiques, le vol de données, des attaques par déni de service et d'autres problèmes de sécurité. Des personnes qui réussiraient à contourner les mesures de sécurité pourraient utiliser illicitement de l'information nous appartenant ou causer des interruptions de service ou des pannes, ce qui pourrait altérer l'intégrité de nos marchés et des données transmises et avoir un effet défavorable important sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation. Nous pourrions devoir mobiliser des ressources importantes pour protéger nos réseaux contre la menace de brèches de sécurité ou pour atténuer les conséquences d'une intrusion, comme l'atteinte à notre réputation ou des poursuites. Bien que nous continuions à mettre en œuvre des mesures de sécurité répondant aux normes du secteur, ces mesures pourraient se révéler inadéquates et entraîner des pannes de système et des retards susceptibles de se traduire par une baisse des volumes de négociation et d'avoir un effet défavorable important sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Risque géopolitique et risque lié aux perturbations externes

Nous sommes exposés au risque que des bouleversements géopolitiques (p. ex., des tensions géopolitiques exacerbées entre le Canada et d'autres pays) ou que des perturbations externes qui ne sont pas de nature politique (p. ex., des conditions météorologiques extrêmes ou une pandémie) aient une incidence sur la prestation de nos services essentiels ou nuisent à notre stratégie de croissance mondiale.

Des facteurs géopolitiques, les changements climatiques et d'autres facteurs pourraient interrompre la poursuite de nos fonctions opérationnelles essentielles ou nuire à notre stratégie de croissance mondiale.

Nos fonctions opérationnelles essentielles ou notre stratégie de croissance mondiale pourraient être interrompues en raison de bouleversements géopolitiques, comme des actes terroristes, des actes criminels, de l'agitation politique ou d'autres types de perturbations externes, y compris des pandémies, des erreurs humaines, des catastrophes naturelles, des conditions météorologiques extrêmes, des interruptions de courant, des pannes de télécommunications, des vols ou des actes de sabotage ou de vandalisme. Compte tenu de notre position sur les marchés financiers canadiens, nous sommes plus susceptibles que d'autres sociétés d'être la cible de tels événements.

Notre programme de résilience opérationnelle est constitué d'une série de plans intégrés de gestion de crise et de reprise après sinistre, de plans en cas de pandémie, de plans de cybersécurité et de plans de poursuite des activités critiques afin de réduire le risque d'interruption. Dans le cadre de ces plans, les dirigeants et les gestionnaires ont défini les rôles et les processus essentiels que nous sommes prêts à maintenir advenant une détérioration de la situation.

Toutes les activités essentielles dans les centres de données et les locaux de bureaux sont menées de façon fractionnée afin d'assurer la redondance et la sauvegarde de l'information en ce qui concerne la technologie, les installations ainsi que les effectifs, de manière à respecter les délais de rétablissement cibles en cas d'interruption. Toute interruption de nos services clés pourrait entacher notre réputation, nuire à notre image de marque et avoir un effet défavorable sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Risque lié à la gestion des compétences

Nous sommes exposés au risque d'être dans l'incapacité d'attirer ou de conserver du personnel compétent, compromettant ainsi l'atteinte de nos objectifs.

Nous devons recruter et maintenir en poste du personnel compétent et qualifié.

Notre succès dépend dans une large mesure du maintien en poste et du rendement d'un certain nombre de membres compétents de la direction clés dont la rémunération est liée en partie à des mesures incitatives à long terme qui comportent des dates d'échéance. La valeur de cette rémunération dépend, en partie, de l'évolution de facteurs de rendement total pour les actionnaires, notamment la plus-value de nos actions. Le départ de ces personnes pourrait avoir un effet défavorable important sur nos activités et nos résultats d'exploitation.

Nous sommes également d'avis que notre succès futur reposera largement sur notre capacité de recruter et de maintenir en poste du personnel technique et du personnel de direction hautement qualifié. Les facteurs macroéconomiques, y compris l'évolution du marché de l'emploi et des environnements de travail, présentent des risques supplémentaires, notamment : i) une pénurie de personnel qualifié dans des domaines essentiels à nos activités, ii) l'évolution rapide des attentes des employés ou des candidats en matière de rémunération et d'avantages sociaux, de lieu de travail ou d'autres caractéristiques du travail, ce qui entrave notre capacité à trouver rapidement le personnel requis, et iii) la capacité de répondre aux besoins individuels des employés au sein d'une main-d'œuvre diversifiée réunissant plusieurs générations. Chacun de ces risques pourrait nuire à nos activités et à nos résultats d'exploitation. Pour atténuer ces risques, nous procédons chaque année à des examens du personnel et de la relève afin de relever d'éventuelles lacunes dans les compétences et de repérer les possibilités de perfectionnement, nous investissons dans des programmes d'évaluation et de perfectionnement du personnel pour nous assurer de conserver les meilleurs employés et de former les futurs dirigeants, et nous faisons preuve de souplesse dans nos programmes et nos politiques (autant que possible) afin de tenir compte des divers besoins et préférences des employés. En outre, nous menons périodiquement des sondages auprès de tous nos employés afin de recueillir leurs commentaires et de mieux comprendre l'évolution de leurs perceptions.

L'évolution de la situation sociale a également rehaussé les attentes des employés en matière de diversité, d'équité et d'inclusion, facteurs qui contribuent au désir d'un employé de travailler dans une organisation ou d'y rester. Nous avons donc mis en place un conseil stratégique sur la diversité, l'équité et l'inclusion dirigé par les employés pour superviser l'exécution de notre stratégie sur la diversité, l'équité et l'inclusion, et continuons de réaliser des enquêtes auprès des employés afin de recueillir des informations démographiques et leurs commentaires au sujet de l'inclusion en milieu de travail. Cette stratégie cadre avec nos valeurs organisationnelles et favorise une culture inclusive d'appartenance pour tous.

S'il y a une augmentation du taux de roulement du personnel ou si nous recevons moins de candidatures pour les postes vacants, certaines activités pourraient devoir ajuster leurs initiatives ou il pourrait se produire une augmentation des incidents opérationnels, ce qui pourrait nuire à nos activités, à notre exploitation, à notre situation financière et à notre performance.

Risque lié aux menaces internes

Nous pourrions être exposés au risque qu'un membre du personnel autorisé pose, intentionnellement ou non, ou par accident, des gestes à l'endroit du personnel, de la technologie, de l'information ou des activités. Nous effectuons des vérifications des antécédents avant d'offrir un emploi ainsi qu'en cours d'emploi, et la fréquence de ces vérifications dépend du niveau d'accès. Périodiquement, nous offrons une formation obligatoire axée sur la santé, la sécurité, la sécurité de l'information et le code de conduite. Les niveaux d'accès sont régulièrement passés en revue et toute modification ou fin d'accès est communiquée en temps opportun. Tous les accès sont enregistrés en permanence par le service de sécurité et nécessitent une authentification multifactorielle. Les réseaux, les terminaux et le comportement des utilisateurs du Groupe

TMX sont surveillés par des systèmes qui se déclenchent en fonction des dossiers d'utilisation et des anomalies, afin d'identifier les utilisateurs malhonnêtes ou les comptes piratés.

Nous offrons un programme de lanceur d'alerte qui permet aux employés de signaler de façon anonyme tout comportement suspect ou tout non-respect des politiques par d'autres employés. Ce programme est administré par un fournisseur indépendant qui déclenche le processus d'enquête.

Nos services de négociation, de compensation et de dépôt sont exposés à un risque de perte attribuable à des défaillances opérationnelles.

La compromission, une défaillance ou une panne importante d'un système ou des défaillances répétées pourraient entraîner l'interruption de nos services de négociation de titres de participation sur les marchés au comptant, des services de négociation de la MX et de compensation de la CDCC ainsi que des services de compensation, de règlement et de dépôt de la CDS, des retards de règlement, la perte de données, la corruption d'opérations de négociation et de compensation ainsi que de données et de relevés d'opérations ou la perturbation de nos activités commerciales. Cette situation pourrait miner la confiance dans nos bourses et nos chambres de compensation et avoir un effet défavorable important sur notre réputation ou sur nos résultats d'exploitation, en plus de donner lieu à des plaintes de la clientèle, à des poursuites et à des sanctions réglementaires. Une panne des systèmes de la CDS pourrait également toucher d'autres infrastructures financières d'importance systémique élevée comme Lynx, le Système de transfert de paiements de grande valeur exploité par Paiements Canada.

La CDS détient des titres pour le compte de ses adhérents en lieu sûr. Une faible proportion de ces titres est détenue physiquement. Ce risque est atténué au moyen d'une variété de mesures de sécurité physique de même que par des protections d'assurance. La CDS peut toutefois être exposée au risque de perte ou de vol de ces titres.

Les processus opérationnels de la CDS et de la CDCC, qui offrent des services de compensation et de contrepartie centrale, sont exposés au risque de défaillance dont ils pourraient être tenus responsables. La défaillance de ces processus pourrait entraîner des pertes financières significatives. Pour atténuer ce risque, la CDS et la CDCC ont mis en place un ensemble exhaustif de contrôles internes qui sont audités par une partie indépendante au moins une fois l'an. La CDS et la CDCC sont les seuls organismes de compensation affectés aux transactions qu'elles traitent.

Risque d'exploitation relatif aux activités d'agent des transferts, aux services fiduciaires aux entreprises et aux services fiduciaires aux régimes enregistrés

Nos activités d'agent des transferts et de services fiduciaires aux entreprises pourraient subir des pertes découlant des risques d'exploitation, du risque lié à la réglementation et du risque de taux d'intérêt.

Les principaux risques associés aux produits et aux services offerts par Compagnie Trust TSX sont, par nature, liés à l'exploitation étant donné que Compagnie Trust TSX ne mène pas d'activités de prise de dépôts, ne prête pas de fonds ni ne négocie de titres négociables. Les risques d'exploitation les plus importants ont trait aux éléments suivants : l'émission et les transferts de titres, le traitement des événements de marché, les décaissements, les entiercements, les services fiduciaires aux entreprises, les services financiers distincts, les solutions de régime d'actionnariat, les services de finance structurée de même que les activités de rapprochement de comptes distincts. Pour atténuer ces risques, la direction a mis en place un ensemble exhaustif de contrôles internes qui sont audités par une partie indépendante au moins une fois l'an, en plus de faire l'objet des audits internes continus.

L'intégration en cours de Compagnie Trust TSX et d'AST Trust Company (Canada) expose Compagnie Trust TSX à des risques liés à l'intégration, qui comprennent la capacité sur le plan des ressources, les augmentations des coûts connexes ou l'attrition de clients clés. Le fait que ces risques se concrétisent pourrait avoir une incidence sur la capacité de Compagnie Trust TSX à atteindre ses objectifs et sur la réalisation des synergies prévues. Cela pourrait aussi exposer Compagnie Trust TSX à des difficultés au chapitre de l'exploitation et avoir une incidence sur la confiance des organismes de réglementation ou des marchés à son endroit. Pour réduire ces risques, Compagnie Trust TSX a mis en place un ensemble complet de contrôles de l'intégration qui sont gérés de près par la haute direction de Compagnie Trust TSX,

sous la surveillance du conseil d'administration de Compagnie Trust TSX, afin de contribuer à s'assurer que ses objectifs sont atteints.

En tant qu'institution financière fédérale assujettie à la réglementation du BSIF et du CANAFE, Compagnie Trust TSX est exposée à un risque lié à la réglementation important. Bien que le risque inhérent à ses produits et services soit faible, ceux-ci sont soumis à un éventail d'obligations de documentation et de mise en œuvre de programmes et de contrôles réglementaires, qui font l'objet d'examen par les organismes de réglementation ainsi que de tests et de suivi à l'interne.

Par ailleurs, Compagnie Trust TSX est exposée au risque de taux d'intérêt sur les fonds qu'elle détient et administre pour le compte de ses clients. La volatilité des taux d'intérêt pourrait avoir une incidence défavorable sur les produits d'intérêts gagnés sur les fonds.

Risque lié aux modèles

Nous sommes exposés au risque que la conception ou le fonctionnement de nos modèles de risque ayant trait à nos activités de compensation et de règlement, qu'utilisent nos chambres de compensation, ne soient pas efficaces, ce qui pourrait se traduire par une défaillance de nos systèmes.

Nous sommes tributaires de l'exactitude et de l'efficacité de la mise en œuvre des modèles de risque.

La CDS et la CDCC utilisent des modèles financiers pour estimer les expositions aux risques et la valeur de la marge et de la garantie devant servir à atténuer ces expositions. Ces modèles comportent des risques, notamment le risque lié à l'utilisation à mauvais escient de variables aux fins de l'établissement des modèles, à l'erreur de spécification du modèle ou aux erreurs découlant de la mise en œuvre ou de l'utilisation des modèles et de leurs résultats. Il pourrait en résulter une protection inadéquate contre les risques découlant d'une défaillance d'un membre effectuant des activités de compensation. Les risques liés aux modèles sont atténués au moyen de tests qui sont effectués avant la mise en œuvre des modèles et d'un cadre interne de gestion des risques comportant les éléments de gouvernance nécessaires aux fins de l'évaluation du caractère adéquat des modèles sur une base régulière. En outre, nos modèles de risque en matière d'activités de compensation font l'objet d'un examen et d'une validation indépendants, ce qui permet de s'assurer que ces modèles continuent de fonctionner selon les objectifs de leur mise au point initiale. Toute défaillance des modèles peut donner lieu à une surévaluation ou à une sous-évaluation de l'exposition aux risques financiers et engendrer des risques systémiques.

Risque découlant de tiers

Nous sommes exposés au risque que le recours à des tiers fournisseurs ou à des fournisseurs de services d'impartition pour certaines technologies et certains processus opérationnels résulte en une perte de données commerciales essentielles ou compromette nos contrôles.

Nous sommes tributaires de tiers fournisseurs et fournisseurs de services.

Nous sommes tributaires de plusieurs tiers, notamment l'OCRI, des services infonuagiques, des fournisseurs de services de traitement de données, des fournisseurs de logiciels et de matériel informatique, des fournisseurs de services de communication et de réseaux ainsi que des fournisseurs d'électricité et de nombreux autres fournisseurs, pour faire fonctionner certains éléments de nos entreprises, notamment nos systèmes de négociation, de compensation, de routage, de prestation de services d'information boursière, ainsi que d'autres produits et services. Ces tiers pourraient ne pas être en mesure d'assurer la prestation de leurs services sans interruption ou d'une manière efficace et économique. En outre, nous pourrions ne pas être en mesure de renouveler les conventions conclues avec ces tiers ou encore de les renouveler selon des modalités avantageuses. Ces tiers pourraient ne pas être en mesure d'élargir adéquatement l'éventail de leurs services afin de satisfaire nos besoins. Nous avons mis sur pied une fonction centrale d'approvisionnement qui concentre ses efforts sur la sélection et la gestion des fournisseurs. Toutefois, l'interruption, même temporaire, des services d'un tiers et notre incapacité de prendre d'autres arrangements appropriés ou le non-renouvellement de certaines conventions ou leur renouvellement à des modalités qui ne seraient pas avantageuses pourraient avoir un effet défavorable important sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Le Groupe TMX s'appuie sur des services partagés pour soutenir ses principales fonctions opérationnelles et ses filiales. Si celles-ci n'obtiennent pas les ressources adéquates, la fonctionnalité et les livrables pourraient s'en ressentir. Les stratégies, les activités et les objectifs principaux sont prévus au budget, dotés de ressources et planifiés, de concert avec des plans de poursuite des activités et des plans de reprise après sinistre ayant fait l'objet de tests exhaustifs afin de réduire au minimum les conséquences en cas de perturbation.

Risque lié à la concentration de la clientèle

Nos activités sont tributaires d'un nombre suffisant de clients.

Si nous déterminons qu'un marché n'est pas équitable, nous le fermerons. Pour qu'il y ait un marché équitable, il doit y avoir un nombre suffisant d'organisations participantes ou de participants agréés ayant accès à nos marchés des titres au comptant ou des dérivés, y compris à l'information boursière générée par nos bourses. L'interruption, même temporaire, des activités de négociation sur nos bourses pourrait avoir un effet défavorable important sur nos activités dans les secteurs des valeurs mobilières ou des dérivés, sur notre situation financière et sur nos résultats d'exploitation.

Nos activités de négociation et de compensation dépendent principalement d'un petit nombre de clients.

En 2023, environ 85 % de nos produits tirés des droits de négociation et autres, déduction faite des remises, à la TSX et environ 64 % de nos produits tirés des droits de négociation et autres à la TSXV étaient attribuables aux dix principales organisations participantes de chacune de ces bourses, selon les volumes négociés.

En 2023, environ 54 % des produits de la CDS, déduction faite des remises, provenaient de ses dix principaux clients (à l'exclusion des autorités de réglementation en valeurs mobilières).

En 2023, environ 81 % des produits tirés des droits de négociation et de compensation de la MX et de la CDCC, déduction faite des remises, provenaient de leurs dix principaux participants, selon le volume de contrats négociés.

Si les produits provenant de plusieurs de ces clients venaient à diminuer de façon importante, nos activités en subiraient les effets négatifs.

Risque lié aux lois et à la réglementation

Contexte réglementaire et conformité

Nous sommes exposés au risque lié au caractère complexe et imprévisible de notre contexte réglementaire et juridique, notamment les lois et règlements qui se répercutent sur nos émetteurs inscrits. Les mesures que nous pourrions prendre en réponse aux exigences réglementaires pourraient entraîner une hausse des coûts d'exploitation. Nous sommes par ailleurs exposés au risque d'être dans l'incapacité de nous conformer aux lois et à la réglementation, ce qui pourrait se traduire par des pertes financières et une atteinte à notre réputation.

Coûts associés à la réglementation

Nous engageons des coûts pour nous conformer aux exigences réglementaires qui nous sont imposées conformément aux ordonnances de reconnaissance.

Il y a lieu de consulter la notice annuelle du Groupe TMX datée du 17 mars 2023 pour obtenir de plus amples renseignements concernant l'incidence de la réglementation sur notre entreprise.

Nous exerçons nos activités au sein d'un secteur très réglementé, nous sommes assujettis à une réglementation étendue et nous pourrions à l'avenir faire l'objet d'un contrôle plus étroit de la part des autorités de réglementation.

Nous sommes assujettis à des contraintes réglementaires importantes. Nous exerçons nos activités au sein d'un secteur très réglementé, nous sommes assujettis à une réglementation gouvernementale étendue et nous pourrions à l'avenir faire l'objet d'un contrôle plus étroit de la part des autorités de réglementation. Les organismes de réglementation du Canada et ceux d'autres territoires où nous faisons affaire, comme les États-Unis, pourraient régir les activités de notre société, de nos bourses et de nos chambres de compensation, ainsi que certaines de nos autres activités. Nos activités actuelles et futures pourraient également être régies par les autorités de réglementation d'autres territoires au fil de notre expansion.

Nos organismes de réglementation disposent, à l'égard des entités qu'elles réglementent, de pouvoirs étendus en vertu desquels elles sont en mesure d'effectuer des vérifications et des enquêtes, de faire observer les règlements applicables et d'imposer des sanctions en cas d'inobservation de la réglementation.

Les organismes de réglementation sont investis de pouvoirs étendus en vertu desquels ils sont en mesure de nous interdire d'exercer certaines activités et de suspendre ou de révoquer les autorisations existantes nous permettant d'exercer certaines activités, dont nos activités menées à titre de bourse, de chambre de compensation ou d'OAR. En cas d'inobservation réelle ou prétendue de la législation ou de la réglementation en vigueur, nos entités réglementées pourraient faire l'objet d'enquêtes ou de poursuites administratives ou judiciaires susceptibles d'entraîner des pénalités importantes, y compris la suspension ou la révocation du statut nous permettant d'agir à titre de bourse, de chambre de compensation ou d'OAR, selon le cas. Une enquête ou des procédures, quelle qu'en soit l'issue, donneraient lieu à des coûts substantiels, mobiliseraient des ressources importantes et pourraient nuire à notre réputation, ce qui aurait un effet défavorable important sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

La réglementation de nos activités et de notre secteur pourrait imposer des obstacles ou des contraintes limitant notre capacité d'établir une organisation efficace et concurrentielle et d'étendre nos activités à l'échelle mondiale. Les autorités de réglementation des valeurs mobilières et d'autres organismes de réglementation imposent également à notre société, à nos bourses de valeurs et de dérivés ainsi qu'à nos chambres et activités de compensation des restrictions en matière de finance et de gouvernance. Certains des organismes de réglementation auxquels nous sommes assujettis ont le mandat d'approuver ou d'examiner les règles en matière d'inscription, de négociation, de compensation, de règlement et de dépôt, le barème de droits de nos entités réglementées, ainsi que les caractéristiques et le fonctionnement de nos systèmes et les modifications qui y sont apportées. Ces approbations ou ces examens pourraient faire augmenter nos coûts et retarder nos plans de mise en œuvre. En outre, il se pourrait que des modifications apportées à la réglementation aient une incidence sur nos clients et un effet défavorable important sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Nous pourrions faire l'objet d'un contrôle plus étroit de la part des autorités de réglementation. La multiplication des marchés au Canada et l'incidence de la conjoncture économique mondiale continuent de se traduire par une réglementation plus stricte de nos activités, imposée par les autorités de réglementation des valeurs mobilières et autres, tant au Canada qu'aux États-Unis et à l'étranger, pouvant même toucher des secteurs de nos activités qui, jusqu'alors, n'étaient pas réglementés.

Des conflits d'intérêts, réels ou perçus, pourraient survenir entre nos responsabilités en matière de réglementation et nos propres intérêts commerciaux. Bien que nous ayons mis en œuvre des mesures de gouvernance rigoureuses et que nous ayons mis en place, et continuerons de mettre en place, des politiques et des procédures pour gérer de tels conflits, un manquement à gérer de tels conflits de façon diligente et équitable pourrait nuire considérablement à notre réputation, entraîner des mesures de la part d'organismes de réglementation et avoir un effet défavorable important sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

De nouvelles exigences réglementaires pourraient entraîner une hausse des coûts de conformité à la réglementation applicable et des coûts liés à nos activités existantes ou à l'accès à de nouveaux secteurs.

Des organismes de réglementation du Canada, des États-Unis et d'Europe, notamment, ont relevé ou proposé, ou sont en train de mettre en place, un certain nombre de mesures et de changements liés à la réglementation. Nous ne savons pas avec certitude si les changements seront mis en application ni sous quelle forme, et nous ne pouvons prévoir avec assurance l'incidence que de tels changements, s'il en est, pourraient avoir sur nos entreprises et nos activités. Les règles, nouvelles ou modifiées, qui ont des répercussions sur nos bourses, nos chambres de compensation, nos activités d'OAR ou toute autre activité que nous menons pourraient nous obliger à changer notre manière de mener nos activités, et celle de nos clients, ou de nous régir nous-mêmes. Advenant notre incapacité à mettre en œuvre les changements requis et de nous y conformer en temps opportun, les autorités de réglementation concernées pourraient nous imposer des sanctions ou des restrictions, voire les deux, susceptibles d'entraîner une réduction importante de nos activités ou de nos produits.

Des exigences réglementaires nouvelles et inattendues pourraient entraîner une hausse des coûts de conformité à la réglementation applicable et de ceux liés aux activités existantes, à l'accès à de nouveaux secteurs pour les entités concernées ou à l'expansion de leurs activités actuelles dans de nouvelles régions administratives. De plus, une réglementation très étoffée pourrait freiner la croissance et l'innovation des marchés financiers dans l'ensemble et avoir un effet défavorable important sur notre entreprise, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Compensation CDS et la CDCC exploitent des infrastructures liées aux marchés des capitaux, notamment à titre de contreparties centrales pour les marchés au comptant et les marchés des dérivés, de système de règlement de titres et d'institution de dépôt de valeurs centrale, qui sont assujetties aux PIMF du Comité sur les systèmes de paiement et de règlement (le « CSPR ») et de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (l'« OICV ») régissant ces types de services. Les PIMF se reflètent dans les exigences des organismes de réglementation et les lois applicables, dont le Règlement 24-102 sur les obligations relatives aux chambres de compensation en matière de valeurs mobilières encadrant ces entités. Pour ces entreprises, l'adhésion aux PIMF continuera d'avoir une incidence sur les coûts de conformité.

Nos ordonnances de reconnaissance imposent des contraintes d'ordre réglementaire importantes.

Aux termes des ordonnances de reconnaissance, nous sommes assujettis à une réglementation et à une surveillance réglementaire étroites en ce qui a trait notamment aux droits, aux modèles de tarification, aux rabais et aux mesures incitatives. Ces ordonnances de reconnaissance imposent également des contraintes d'ordre réglementaire importantes sur nos activités. Les dispositions relatives à la réglementation et à la surveillance accrues prévues dans les ordonnances de reconnaissance confèrent à l'organisme de réglementation compétent de vastes pouvoirs qui peuvent, selon la manière dont ces pouvoirs seront exercés à l'avenir, imposer des barrières ou des restrictions qui limitent notre capacité de bâtir une organisation efficace et concurrentielle, ce qui pourrait avoir un effet défavorable important sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

En ce qui a trait aux droits demandés par toutes nos bourses (la TSX, Alpha et la TSXV), les ordonnances de reconnaissance imposent des restrictions ou des interdictions à l'égard de certains types de rabais ou de mesures incitatives visant les droits que de telles bourses pourraient offrir, y compris des rabais ou des mesures incitatives qui ne sont offerts qu'à un participant au marché en particulier ou qu'à une catégorie donnée de participants au marché. Ces interdictions ou restrictions pourraient limiter la capacité de nos bourses de lancer éventuellement de nouveaux produits ou de les lancer en temps opportun, ou, s'ils sont lancés, elles pourraient limiter l'utilisation et l'adoption de ces produits par nos clients, ce qui pourrait avoir un effet défavorable important sur l'efficacité de nos futures stratégies, ou sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation futurs. En outre, en vertu des ordonnances de reconnaissance, la CVMO a le droit d'enjoindre à la TSX et à Alpha de soumettre de nouveau à son approbation des droits, un modèle de tarification ou des mesures incitatives qu'elle a déjà approuvés. Le cas échéant, si la CVMO décidait de ne pas approuver de nouveau les droits, un modèle de tarification ou des mesures incitatives antérieurs, ceux-ci pourraient être révoqués ou modifiés.

Nous engageons des frais pour nous conformer aux exigences réglementaires qui nous sont imposées conformément aux ordonnances de reconnaissance. En outre, les droits de participation et des droits d'activité imposés par les autorités provinciales en valeurs mobilières s'appliquent tant à nous qu'à certaines de nos activités. L'ampleur générale des coûts réglementaires additionnels peut avoir un effet défavorable important sur notre entreprise, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Conformément à certaines ordonnances de reconnaissance, nous devons également obtenir une approbation réglementaire préalable avant de mettre en œuvre des modifications à de nombreux aspects de nos activités, notamment a) des modifications aux modèles de répartition interne des coûts et aux prix de cession interne entre les entités du même groupe, b) une intégration, une restructuration ou un regroupement importants des entreprises, des activités ou des fonctions internes entre des entités du Groupe TMX, c) des modifications autres que dans le cours normal des activités de la TSXV, et d) toute impartition des principaux services ou systèmes par une chambre de compensation ou par la MX. L'obligation d'obtenir des approbations peut limiter ou retarder notre capacité d'apporter des modifications prévues à ces aspects de nos activités à l'avenir, ce qui pourrait avoir un effet défavorable important sur notre entreprise, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Nos ordonnances de reconnaissance imposent des restrictions relatives à la propriété de nos actions avec droit de vote.

En vertu des ordonnances de reconnaissance de la CVMO et de l'AMF, aucune personne ni aucun groupe de personnes, agissant conjointement ou de concert, ne peut détenir en propriété véritable plus de 10 % d'une quelconque catégorie ou série d'actions avec droit de vote du Groupe TMX, ni exercer le contrôle ou avoir la mainmise sur ces catégories ou séries d'actions à hauteur de ce même pourcentage, sans le consentement préalable de la CVMO et de l'AMF. Si une personne ou un groupe de personnes, agissant conjointement ou de concert, détenait en propriété véritable plus de 10 % d'une quelconque catégorie ou série d'actions avec droit de vote du Groupe TMX, ou exerçait le contrôle ou avait la mainmise sur plus de 10 % d'une catégorie ou série de ses actions avec droit de vote, sans le consentement préalable de la CVMO ou de l'AMF, conformément notamment aux documents constitutifs du Groupe TMX comportant des modalités autres, les droits de vote respectifs pourraient être limités à un maximum de 10 % jusqu'à ce que la CVMO et l'AMF accordent leur consentement.

Risques liés aux litiges et aux procédures judiciaires

Nous sommes exposés au risque que des litiges ou d'autres procédures judiciaires soient intentés contre nous.

Nous sommes exposés à des risques liés aux litiges et à d'autres procédures judiciaires.

Certains aspects de nos activités comportent des risques liés aux litiges. Des clients ou des fournisseurs insatisfaits, entre autres, pourraient déposer des plaintes, notamment quant à notre mode de fonctionnement, ou pourraient contester nos interventions, nos décisions ou notre compétence en matière réglementaire. Nous pourrions également faire l'objet de poursuites en responsabilité civile résultant de litiges sur les modalités d'un ordre ou de réclamations de clients concernant des pertes financières découlant d'un retard ou d'une défaillance du système. Bien que nous puissions avoir droit à certaines indemnités contractuelles et à des limitations de responsabilité, ces droits pourraient ne pas être suffisants. Nous pouvons en outre faire l'objet de poursuites en responsabilité civile à l'égard de déclarations fausses ou trompeuses dans nos documents d'information continue et nos déclarations orales publiques et à l'égard de l'omission de publier en temps opportun des déclarations de changement important dans la plupart des provinces et territoires canadiens. Les investisseurs ont le droit d'intenter des poursuites relativement à l'achat ou à la vente de titres lorsqu'un document ou une déclaration orale publique comporte une déclaration trompeuse non corrigée ou qu'un changement important n'a pas été communiqué en temps opportun. Nous pourrions devoir engager des frais juridiques importants pour nous défendre, même si l'action est sans fondement. Si un jugement était rendu contre nous, cela pourrait avoir un effet défavorable important sur notre réputation, nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Risque lié à la propriété intellectuelle

Nous sommes exposés au risque d'être dans l'incapacité de protéger nos droits de propriété intellectuelle, ce qui pourrait nous faire subir une importante perte financière. Nous sommes exposés au risque qu'une réclamation pour violation de propriété intellectuelle puisse être émise contre nous.

Nous pourrions ne pas être en mesure de protéger nos droits de propriété intellectuelle.

Pour protéger nos droits de propriété intellectuelle, nous nous appuyons sur un ensemble de lois sur les marques de commerce, le droit d'auteur et les brevets, des mesures de protection des secrets commerciaux, des ententes de confidentialité et d'autres ententes contractuelles conclues avec les membres du même groupe que nous, nos clients, nos partenaires stratégiques et d'autres parties. Ces mesures de protection pourraient se révéler insuffisantes pour empêcher l'appropriation illicite de nos droits exclusifs. Nous pourrions ne pas être en mesure de déceler les cas d'utilisation non autorisée de nos droits de propriété intellectuelle ou de prendre des mesures adéquates pour faire valoir ces droits. Si nous ne sommes pas en mesure de protéger adéquatement nos droits de propriété intellectuelle, cela pourrait porter atteinte à notre marque, compromettre notre capacité de soutenir la concurrence efficacement et limiter notre capacité de maintenir ou d'accroître nos produits. De plus, nous pourrions devoir consacrer beaucoup de temps et de ressources financières à la défense de nos droits de propriété intellectuelle, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Nous sommes exposés à des risques liés aux réclamations en matière de propriété intellectuelle.

Nous utilisons divers éléments de propriété intellectuelle aux termes de licences octroyées par des tiers. Il est possible que des tiers présentent éventuellement des réclamations contre nous ou nos clients, alléguant une violation de ces licences. Des réclamations pour violation alléguée des droits de propriété intellectuelle d'un tiers pourraient également être déposées contre nous. Si quelqu'un réussissait à faire valoir une telle réclamation, nous pourrions devoir consacrer beaucoup de temps et de ressources financières à l'élaboration d'éléments de propriété intellectuelle ou à l'obtention d'une licence d'utilisation d'éléments de propriété intellectuelle qui ne contreviennent pas aux droits de cette autre personne ou à l'obtention d'une licence d'utilisation d'éléments de propriété intellectuelle auprès de leur propriétaire. Il est possible que nous ne réussissions pas à créer une licence ou qu'une licence ne puisse pas être obtenue ou qu'elle ne puisse pas être obtenue selon des modalités acceptables sur le plan commercial. De plus, tout litige pourrait être long et coûteux et avoir un effet défavorable sur nous, et ce, même si nous avons gain de cause.

Risques financiers

Risque d'exploitation

Nos dépenses sont pour la plupart fixes et ne pourraient pas être réduites facilement à court terme à la suite d'une baisse des produits, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur nos résultats d'exploitation et notre situation financière. Nous sommes exposés au risque d'être dans l'incapacité de concevoir, de mettre en place et de maintenir le modèle de financement d'entreprise et la structure du capital appropriés. Les actes de fiducie régissant les obligations non garanties prévoient diverses clauses restrictives à l'intention du Groupe TMX et de ses filiales, dont une limitation de la capacité du Groupe TMX et de chacune de ses filiales importantes (comme il est défini dans les actes de fiducie) d'établir un privilège à l'égard des actifs de ces entités, des restrictions quant à la capacité des filiales importantes du Groupe TMX de contracter certains types de dettes et des exigences quant au remboursement des obligations non garanties en circulation lors d'un changement de contrôle de TSX Inc. ou de la MX assorti d'un événement déclencheur (p. ex., l'abaissement de la cote des obligations non garanties sous la catégorie investissement). Bien que nous ayons établi des programmes de trésorerie et d'affectation du capital qui incluent des analyses des ratios d'endettement et de distribution de dividendes, certaines de ces restrictions, ou l'ensemble de celles-ci, pourraient limiter notre souplesse de modification de notre structure du capital.

En vertu de nos conventions de crédit, certaines clauses restrictives nous imposent de respecter et de maintenir certains ratios financiers, y compris d'effectuer les paiements de principal et d'intérêt à la date d'exigibilité. Il est important de respecter la totalité des modalités de notre facilité de crédit renouvelable puisqu'elle sécurise entièrement notre programme de papier commercial. D'après le niveau d'activité actuel et la croissance projetée, nous estimons que nos flux de trésorerie tirés des activités et notre trésorerie suffisent à nos besoins de liquidités actuels. Toutefois, nous ne pouvons garantir que nos entreprises généreront suffisamment de bénéfices ou de flux de trésorerie tirés des activités d'exploitation ou que la croissance projetée sera réalisée, ni que nous serons en mesure de contrôler suffisamment nos dépenses pour nous permettre de respecter les ratios financiers et les autres clauses restrictives ou de payer notre dette ou de financer nos autres besoins de liquidités. Si nous ne disposons pas de suffisamment de fonds, nous pouvons être

tenus de renégocier les conditions de notre dette ou de restructurer ou de refinancer la totalité ou une partie de notre dette à l'échéance stipulée ou avant, de réduire ou de reporter des investissements de capital et des acquisitions, de réduire nos dividendes ou en supprimer le versement ou de vendre des actifs. Notre capacité de renégocier, de restructurer ou de refinancer notre dette tiendrait à la situation des marchés des capitaux et à notre situation financière à ce moment. L'omission de respecter les ratios financiers et d'autres clauses restrictives des conventions de crédit pourrait entraîner un défaut aux termes des actes de fiducie qui, s'il n'est pas corrigé ou ne fait pas l'objet d'une renonciation, pourrait obliger le Groupe TMX à rembourser les emprunts aux termes des conventions de crédit et des obligations non garanties avant leur date d'échéance. De plus, un cas de défaillance aux termes des actes de fiducie régissant les obligations non garanties qui donnerait lieu à l'avancement de l'échéance de la série visée des obligations non garanties pourrait entraîner l'avancement de l'échéance des conventions de crédit.

De plus, si nous ne sommes pas ou s'il est raisonnablement probable que nous ne soyons pas en mesure de nous conformer à une clause restrictive financière ou à un ratio prévu dans toute ordonnance de reconnaissance définitive, cette incapacité pourrait également donner lieu à une défaillance aux termes des conventions de crédit, si une autorité gouvernementale rend une décision ou ordonne que des restrictions nous soient imposées, ou à l'une ou l'autre de nos filiales, en raison de notre non-conformité si la majorité requise des prêteurs détermine que les restrictions ont ou auront une incidence défavorable importante, comme il est décrit dans les conventions de crédit. Une défaillance surviendra également aux termes des conventions de crédit si une autorité gouvernementale rend une décision ou impose des restrictions relativement à notre capacité ou à celle de l'une de nos filiales de déplacer la trésorerie ou les équivalents de trésorerie au sein du Groupe TMX et de nos filiales, si la majorité requise des prêteurs détermine que les restrictions ont ou auront une incidence défavorable importante. Si ces cas de défaillance aux termes des conventions de crédit donnaient lieu à l'avancement de l'échéance des conventions de crédit, ils pourraient constituer un cas de défaillance aux termes des actes de fiducie qui, à son tour, entraînerait l'avancement de l'échéance des obligations non garanties en circulation. Si nous sommes obligés de refinancer ces emprunts à des conditions moins favorables ou ne pouvons pas les refinancer, notre entreprise, nos résultats d'exploitation et notre situation financière pourraient en souffrir. Les emprunts aux termes du programme de papier commercial et les conventions de crédit portent intérêt à un taux variable et nous exposent au risque de taux d'intérêt. Si les taux d'intérêt augmentaient, nos obligations en matière de service de la dette à l'égard de la dette à taux variable subiraient une hausse même si le montant emprunté demeurait le même, et notre bénéfice net et nos flux de trésorerie, y compris les fonds disponibles pour assurer le service de la dette, enregistraient une baisse correspondante.

DBRS Limited (« DBRS Morningstar ») évalue et surveille régulièrement la note de notre papier commercial et celle de nos obligations non garanties. Toute révision à la baisse de la note existante pourrait avoir un effet défavorable sur nos coûts d'emprunt ou notre capacité d'accéder à des sources de liquidités et de capitaux et limiter les options de financement qui s'offrent à nous. Le 5 octobre 2023, DBRS Morningstar, notre agence de notation, a confirmé la note AA (faible) accordée à Groupe TMX limitée et à nos obligations non garanties de premier rang, ainsi que la note R-1 (moyen) accordée à notre papier commercial. Le 13 décembre 2023, à la suite de l'annonce de l'acquisition de VettaFi, la tendance de toutes les notes a été abaissée de stable à négative.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque de subir une perte par suite du manquement d'un emprunteur, d'une contrepartie, d'un membre compensateur ou d'un adhérent à ses obligations financières. Il a trait principalement aux activités de compensation de Compensation CDS et de la CDCC, aux activités de courtage de Shorcan, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie soumis à des restrictions, aux titres négociables, aux créances clients et aux swaps sur rendement total.

Risque de crédit – Chambres de compensation

Risque de crédit – CDS

Compensation CDS est exposée au risque de perte découlant de l'incapacité d'un adhérent aux services de compensation et de règlement de Compensation CDS à s'acquitter de ses obligations financières. Dans une moindre mesure, Compensation CDS est exposée au risque de crédit en raison de la prestation de ses services avant le paiement.

L'exploitation des services de compensation et de règlement par Compensation CDS expose cette dernière au risque de crédit. Au cours de chaque jour ouvrable, les règlements de transactions peuvent donner lieu à une obligation de paiement net d'un adhérent envers Compensation CDS ou à une obligation de paiement de Compensation CDS envers un adhérent. L'éventuelle défaillance de l'adhérent de s'acquitter de son obligation de paiement envers Compensation CDS entraîne un risque lié au paiement, qui est une forme particulière de risque de crédit. Le risque lié au paiement est une forme de risque de crédit associé au règlement de valeurs mobilières; un vendeur peut livrer les valeurs mobilières, mais ne pas recevoir le paiement, ou un acheteur peut verser le paiement, mais ne pas recevoir les valeurs mobilières qu'il a acquises. Le risque lié au paiement est atténué par le versement de paiement irrévocable au CDSX, le système de compensation et de règlement multilatéral de la CDS, tel qu'il est décrit dans les *Règles de la CDS à l'intention des adhérents*.

Dans le cadre des services de règlement offerts par Compensation CDS, le risque lié au paiement est transféré entièrement de Compensation CDS aux adhérents qui acceptent ce risque en vertu des règles contractuelles régissant les services de règlement. Ce transfert du risque lié au paiement est effectué principalement par le fait que les adhérents agissent à titre de prêteurs pour les autres adhérents au moyen de l'octroi de marges de crédit gérées au sein du système de règlement ou, autrement, au moyen d'arrangements fondés sur le partage du risque dans le cadre desquels des groupes d'adhérents cautionnent réciproquement les obligations de paiement de chacun des autres membres du groupe. Si un adhérent n'est pas en mesure de s'acquitter de ses obligations de paiement envers Compensation CDS, ces adhérents obligés sont tenus d'effectuer le paiement. Le risque lié au paiement est atténué pour les adhérents au moyen de limites imposées aux adhérents quant à l'importance des obligations de paiement de chaque adhérent et des exigences de garantie liées à ces obligations de paiement. Ces deux mesures d'atténuation sont imposées en temps réel au système de règlement.

L'exposition au risque de Compensation CDS au titre de ses services de contrepartie centrale est atténuée au moyen de l'évaluation à la valeur du marché quotidienne des obligations de chaque adhérent ainsi que des exigences de garantie fondées sur la méthode de mesure du risque calculée quotidiennement. Ces mesures d'atténuation visent à fournir une couverture contre la grande majorité des fluctuations du marché et elles sont régulièrement mises à l'épreuve à l'égard des fluctuations des cours réels. À ces évaluations s'ajoutent des analyses des conséquences de conditions extrêmes du marché sur l'évaluation de la garantie et du risque de marché, qui servent à déterminer les exigences supplémentaires en matière de garantie devant être versée par les adhérents dans un fonds de défaillance constitué en 2015. Si la garantie d'un adhérent défaillant à un service de contrepartie centrale est insuffisante, parce que la valeur de la garantie a fléchi ou que la perte à couvrir est supérieure aux exigences de la garantie, les adhérents obligés du service sont tenus de couvrir toutes les pertes résiduelles.

Risque de crédit – CDCC

La CDCC pourrait subir une perte advenant que les membres compensateurs omettent de remplir une de leurs obligations contractuelles, comme il est précisé dans les règles de la CDCC.

La CDCC est exposée au risque de crédit de ses membres étant donné qu'elle agit comme contrepartie centrale dans toutes les opérations sur les marchés de la MX et sur certains marchés hors cote soutenus par la CDCC. À ce titre, en cas de défaillance d'un membre compensateur, les obligations de ces contreparties défaillantes deviendraient la responsabilité de la CDCC.

L'instauration de stricts critères d'adhésion à la CDCC constitue la première défense dans le processus de gestion de son risque de crédit, lequel comprend des exigences de nature financière et réglementaire. De plus, la CDCC examine de manière régulière la viabilité financière de ses membres compensateurs en fonction des critères pertinents afin d'assurer qu'ils satisfont en tout temps aux exigences. Dans le cas du non-respect d'une exigence par un membre compensateur, la CDCC a le droit, en vertu de ses règles, d'infliger à ce membre diverses sanctions.

L'une des principales techniques utilisées par la CDCC pour la gestion des risques eu égard au risque de crédit suscité par une contrepartie consiste à recevoir des dépôts sur marge en fonction du risque sous forme de trésorerie, d'actions et de titres négociables émis par un gouvernement. Ainsi, lorsqu'un membre compensateur omet de régler un paiement et/ou ne peut répondre à un appel de marge quotidien ou s'acquitter de ses obligations découlant de contrats à terme ouverts, de contrats d'options et d'opérations de pension sur titres, les dépôts sur marge peuvent être saisis, puis servir à diminuer les pertes éventuelles subies dans le cadre de la liquidation de ses positions.

Le système de couverture de la CDCC est appuyé par un processus de surveillance quotidienne de la marge et du capital qui évalue la solidité financière d'un membre compensateur par rapport aux exigences de couverture. La CDCC surveille les exigences de couverture d'un membre compensateur, établies en pourcentage de son capital (actifs nets admissibles). La CDCC fait des appels de marge additionnels si le ratio de l'exigence de couverture par rapport aux actifs nets admissibles dépasse 100 %. La marge additionnelle de couverture est égale à l'excédent du ratio sur 100 % et vise à assurer que, dans le cas d'une compensation, le déficit d'un membre compensateur ne dépasse pas la valeur de son entreprise. Afin de gérer l'exposition au risque découlant de certains risques idiosyncrasiques, la CDCC impose également des marges supplémentaires, dont la marge pour le risque de concentration, imputable aux membres compensateurs dont la concentration dans certaines positions est trop élevée, la marge pour le risque de corrélation défavorable, imputable aux membres compensateurs détenant des positions en étroite corrélation avec leur propre profil de risque de crédit, et la marge pour le risque d'asymétrie du règlement, qui vise à atténuer le risque qu'un participant potentiellement défaillant choisisse uniquement les positions qui lui conviennent dans le cadre du processus de règlement.

Risque de crédit – Shorcan

Shorcan est exposée au risque de crédit advenant que des clients omettent de régler leurs paiements à la date de règlement visée par contrat. Le risque est limité en raison de son statut de mandataire, en ce sens qu'elle n'achète ni ne vend de titres pour son propre compte. À titre de mandataire, si une opération n'est pas réglée, Shorcan a le droit de déroger à sa politique habituelle d'anonymat et de demander à deux contreparties de régler le contrat directement.

Risque de crédit – Tous les autres

Nous gérons notre risque de crédit découlant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et de la trésorerie et des équivalents de trésorerie soumis à des restrictions en détenant la majorité de notre trésorerie et de nos équivalents de trésorerie auprès de banques commerciales ayant une note de crédit minimale de A/R1-faible ou sous forme de bons du Trésor du gouvernement du Canada, de provinces canadiennes et des États-Unis. Nous gérons notre exposition au risque de crédit découlant des placements en titres négociables en détenant des titres à revenu fixe individuels de première qualité qui ont une cote A/R1-faible ou une cote supérieure.

Notre exposition au risque de crédit lié aux créances irrécouvrables est tributaire des caractéristiques individuelles de nos clients, dont bon nombre sont des banques et des institutions financières. Nous établissons régulièrement des factures à l'intention de nos clients et disposons d'une équipe de recouvrement qui surveille les créances clients et réduit le plus possible le montant des créances clients en souffrance. Étant donné la nature bilatérale des swaps sur rendement total, nous sommes exposés au risque de crédit suscité par une contrepartie. Afin de gérer ce risque de crédit, nous ne concluons de swaps sur rendement total qu'avec de grandes banques à charte canadiennes.

Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque de perte découlant des variations des prix et des taux du marché comme les cours des actions, les taux d'intérêt et les cours de change. Nous sommes exposés au risque de marché relatif aux cours des actions lorsque nous attribuons des unités d'actions à versement différé, des unités d'actions de négociation restreinte et des unités d'actions de négociation restreinte fondées sur le rendement à nos administrateurs et aux membres de notre personnel, étant donné que nos obligations stipulées dans le cadre de ces arrangements sont fondées en partie sur le prix de nos actions. Nous avons conclu des swaps sur rendement total à titre de couverture partielle de la juste valeur des droits à l'appréciation des unités d'actions de négociation restreinte, des unités d'actions à versement différé et des unités d'actions de négociation restreinte fondées sur le rendement.

Nous sommes exposés au risque de marché relatif aux intérêts gagnés sur la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les titres négociables. Ce risque est en partie atténué du fait que notre dette à court terme (papier commercial) porte des taux d'intérêt variables. Nous sommes exposés au risque de marché relatif aux intérêts versés sur notre papier commercial.

La société est également exposée au risque de taux d'intérêt lié aux fonds détenus et administrés par Compagnie Trust TSX pour le compte de ses clients. La volatilité des taux d'intérêt peut avoir une incidence négative sur les produits d'intérêts tirés des fonds.

Autre risque de prix du marché – CDS, CDCC, TSX, TSXV et Shorcan

Nous sommes exposés aux facteurs de risque de marché découlant des activités de Compensation CDS, de la CDCC, de la TSX, de la TSXV et de Shorcan, si un adhérent, un membre compensateur ou un client, selon le cas, néglige de prendre livraison ou de livrer des valeurs mobilières ou des produits dérivés à la date de règlement ou de livraison visée par contrat lorsque le prix contractuel est moins favorable que le prix courant du marché.

CDS

La CDS est exposée au risque de marché en raison de ses fonctions de contrepartie centrale en cas de défaillance d'un adhérent, auquel cas elle fait office de contrepartie juridique à toutes les transactions de l'adhérent défaillant qui ont fait l'objet d'une novation et elle est tenue d'acquitter les obligations financières découlant de ces transactions. L'évolution défavorable des cours et des taux du marché exposerait la CDS à des pertes au titre du risque de crédit.

Le processus de gestion de défaut constitue la principale mesure d'atténuation de l'exposition à ce risque de crédit en cas de défaillance avérée. La CDS a mis au point des processus de gestion de défaut en vertu desquels elle serait habilitée à neutraliser les expositions du marché au moyen d'opérations sur le marché libre, sous réserve du respect des délais prescrits. Toute perte découlant de telles opérations serait compensée par les contributions aux fins de constitution de garantie de l'adhérent défaillant au fonds des adhérents et au fonds de défaillance du service de la contrepartie centrale, ce qui atténue les pertes de crédit.

CDCC

La CDCC est exposée au risque de marché en raison de ses fonctions de contrepartie centrale en cas de défaillance d'un membre compensateur, auquel cas elle fait office de contrepartie juridique à toutes les transactions du membre défaillant qui ont fait l'objet d'une novation et elle est tenue d'acquitter les obligations financières découlant de ces transactions. L'évolution défavorable des cours et des taux du marché exposerait la CDCC à des pertes au titre du risque de crédit.

Le processus de gestion de défaut constitue la principale mesure d'atténuation de l'exposition à ce risque de crédit en cas de défaillance avérée. La CDCC a mis au point des processus détaillés de gestion de défaut en vertu desquels elle serait habilitée à neutraliser les expositions du marché soit au moyen de son processus d'enchères, soit au moyen d'opérations sur le marché libre, sous réserve du respect des délais prescrits. Toute perte découlant de telles opérations serait compensée par les garanties données sous forme de marge ou versées au fonds de compensation (au besoin), ces garanties étant provisionnées à ces fins par tous les membres compensateurs, ce qui atténue les pertes de crédit.

TSX et TSXV

Nous sommes exposés au risque de marché à l'égard d'une partie de nos produits tirés des droits de maintien de l'inscription, qui sont fondés sur la valeur à la cote des émetteurs inscrits au 31 décembre de l'exercice précédent.

Shorcan

Le risque de marché lié à Shorcan est limité par le rôle de mandataire qu'elle exerce, puisqu'elle n'achète ni ne vend de titres pour son propre compte, par la courte période de temps entre la date de transaction et celle de règlement, et par la responsabilité des clients en défaut à l'égard de la différence entre les montants reçus à la vente des titres et les montants payés pour les acheter.

Risque de change

Nous sommes exposés au risque de marché en matière de change à l'égard des produits et des charges pour lesquels nous établissons des factures ou obtenons un approvisionnement en monnaie étrangère, principalement en dollars américains et en livres sterling.

Compte tenu des produits et des charges d'exploitation de 2023, l'incidence approximative d'une hausse de 10 % ou d'une baisse de 10 % du dollar canadien par rapport au dollar américain sur les produits, déduction faite des charges d'exploitation, s'élève à environ 13,2 millions de dollars (compte tenu de la totalité de BOX).

Compte tenu des produits et des charges d'exploitation de 2023, l'incidence approximative d'une hausse de 10 % ou d'une baisse de 10 % du dollar canadien par rapport à la livre sterling sur les produits, déduction faite des charges d'exploitation, s'établit à environ 7,3 millions de dollars.

Nous sommes également exposés au risque de marché relatif aux cours de change applicables à notre trésorerie et à nos équivalents de trésorerie, aux créances clients ainsi qu'aux dettes fournisseurs, libellés principalement en dollars américains. Au 31 décembre 2023, la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les créances clients, déduction faite des passifs courants, comprenaient un montant de 12,8 millions de dollars américains exposé aux variations du cours de change entre le dollar canadien et le dollar américain (5,7 millions de dollars américains en 2022), un montant de 0,5 million de livres sterling exposé aux variations du cours de change entre la livre sterling et le dollar canadien (0,2 million de livres sterling en 2022) et un montant de moins de 0,1 million d'euros exposé aux variations du cours de change entre l'euro et le dollar canadien (moins de 0,1 million d'euros en 2022). L'incidence approximative d'une hausse de 10 % ou d'une baisse de 10 % du dollar canadien par rapport au dollar américain, à la livre sterling et à l'euro sur ces soldes au 31 décembre 2023 se traduirait respectivement par une diminution ou une augmentation de 1,8 million de dollars du bénéfice avant l'impôt sur le résultat.

Nous pouvons avoir recours à des stratégies de couverture des devises pour atténuer le risque de change. Toutefois, en ce qui concerne les expositions non couvertes, une forte fluctuation des cours de change, plus particulièrement un raffermissement du dollar canadien par rapport au dollar américain ou à la livre sterling, peut avoir une incidence défavorable sur la valeur de nos produits, de nos charges, de nos actifs et de nos passifs libellés dans des monnaies autres que le dollar canadien.

Les règlements au sein des services de compensation et de règlement offerts par la CDS sont effectués en dollars canadiens et américains. Le risque de marché lié aux cours de change est susceptible d'être créé lorsqu'il y a défaillance et lorsque la devise dans laquelle l'obligation de paiement est libellée est différente de la devise dans laquelle la garantie sous-jacente est libellée. Ce risque est atténué en réduisant la valeur de la garantie lorsque cette situation se produit.

Risque de liquidité – Exploitation

Le risque de liquidité s'entend du risque de perte découlant de l'éventuelle incapacité du Groupe TMX ou de ses emprunteurs, contreparties, membres compensateurs ou adhérents de s'acquitter de leurs obligations financières en temps opportun ou selon des prix raisonnables. Nous gérons le risque de liquidité au moyen de la gestion de notre trésorerie et de nos équivalents de trésorerie et de nos titres négociables, lesquels sont détenus sous forme de placements à court terme, ainsi que de nos obligations non garanties, de notre papier commercial et de nos facilités de crédit et de trésorerie. Dans le cadre des services de dépôt et de compensation, le risque de liquidité découle de l'exigence de convertir la garantie en liquidités dans l'éventualité de la défaillance d'un adhérent ou d'un client.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie soumis à des restrictions se composent de trésorerie et de placements très liquides. Aux termes de notre politique de placement, les liquidités excédentaires ne peuvent être placées que dans des titres du marché monétaire et des titres à revenu fixe. Les titres à revenu fixe individuels détenus ont une cote A/R1-faible ou une cote supérieure et sont très liquides.

Risque de liquidité – Chambres de compensation

La CDCC et la CDS couvrent le risque financier découlant de leurs services nationaux de contrepartie centrale par la perception d'apports de leurs adhérents respectifs à des fonds sur marge, des fonds de trésorerie supplémentaires et des fonds de défaillance. Dans le cas de la CDCC, les dépôts en trésorerie sur marge des membres compensateurs, qui sont comptabilisés au bilan consolidé, sont détenus par la CDCC et conservés par la Banque du Canada et des banques commerciales dont la note de crédit est d'au moins A/R1-faible et sont très liquides. Les dépôts autres qu'en trésorerie sur marge donnés en nantissement à la CDCC aux termes d'ententes irrévocables sont conservés sous forme de titres gouvernementaux et d'autres titres et sont détenus par des dépositaires agréés. Dans le cas de la CDS, les garanties en trésorerie données par les adhérents de la CDS relativement à des marges, de la trésorerie et des cas de défaillance, lesquelles sont inscrites au bilan consolidé, sont détenues par la CDS auprès de la Banque du Canada, de banques commerciales ayant une note de crédit minimale de A/R1-faible. Les garanties autres qu'en trésorerie, qui ne sont pas inscrites au bilan consolidé, remises à la CDS par des adhérents aux termes des Règles de la CDS à l'intention des

adhérents, sont détenues par la CDS sous forme de titres gouvernementaux liquides et de titres à revenu fixe.

CDS

Le service New York Link (le « SLNY ») de la CDS, selon la façon dont il est conçu, n'impose pas de limites strictes quant à l'obligation de paiement en fin de journée par les adhérents, ce qui entraîne une exposition possible à un risque de liquidité illimité si un utilisateur du service ne s'acquitte pas de ses obligations. La CDS gère ce risque par une surveillance active des obligations de paiement préfinancées en dollars américains, dont la valeur est établie de manière à couvrir les situations de défaut les plus graves dans des conditions de marché extrêmes, et au moyen de facilités de crédit engagées et consortiales. Les cotisations au fonds des adhérents au SLNY de la CDS sont en trésorerie libellée en dollars américains seulement. Les garanties en trésorerie en dollars américains requises sont déposées par l'entremise d'un vaste réseau de banques commerciales ayant une cote de A/R1-faible ou une cote plus élevée.

Il y a un risque à placer des fonds dans des banques commerciales américaines car elles sont susceptibles de connaître des contraintes de capacité, ce qui nous mettrait dans une position où nous aurions du mal à placer des fonds. Ce risque est atténué par des procédures établies pour contrer ce scénario.

La CDS maintient des facilités de trésorerie de soutien garanties sur lesquelles des montants peuvent être prélevés en dollars américains ou en dollars canadiens. Ces ententes permettent de soutenir les activités de traitement et de règlement advenant la défaillance d'un adhérent au service de RNC ou au SLNY. Les emprunts en vertu des facilités garanties sont obtenus par le nantissement de titres réglés par l'intermédiaire du RNC ou du SLNY ou par le nantissement de biens par les adhérents, principalement sous forme de titres d'emprunt émis ou garantis par le gouvernement fédéral ou les gouvernements provinciaux et/ou municipaux au Canada ou d'effets de commerce du Trésor américain. En tant qu'infrastructure de marché financier (« IMF ») désignée, la CDS a accès au Programme d'aide d'urgence offert par la Banque du Canada, qui est censé fournir un financement d'urgence en cas de manque de liquidités de la CDS susceptible de se produire lors d'épisodes de tensions sur le marché. Le Programme d'aide d'urgence est offert à l'entière discrétion de la Banque du Canada et est censé être entièrement garanti par des actifs admissibles au mécanisme permanent d'octroi de liquidités.

CDCC

La facilité de trésorerie de soutien consortiale renouvelable permet de disposer de liquidités à la fin de la journée si la CDCC n'est pas en mesure de remettre les facilités de trésorerie d'un jour à zéro, de disposer d'une source de financement à un jour pour les titres ne figurant pas sur la liste des garanties admissibles de la Banque du Canada ou de couvrir les besoins de liquidités d'urgence advenant la défaillance d'un membre compensateur. Les avances prélevées à même la facilité seront garanties par des titres reçus par la CDCC. La facilité de pension sur titres consortiale permet également de disposer de liquidités à la fin de la journée si la CDCC n'est pas en mesure de remettre les facilités de trésorerie d'un jour à zéro ou de couvrir les besoins de liquidités d'urgence advenant la défaillance d'un membre compensateur. Cette facilité permettra de disposer de liquidités en contrepartie de titres qui auront été donnés en nantissement à la CDCC ou qu'elle aura reçus. En tant qu'IMF désignée, la CDCC a accès au Programme d'aide d'urgence offert par la Banque du Canada, qui est censé fournir un financement d'urgence en cas de manque de liquidités de la CDCC susceptible de se produire lors d'épisodes de tensions sur le marché. Le Programme d'aide d'urgence est offert à l'entière discrétion de la Banque du Canada et est censé être entièrement garanti par des actifs admissibles au mécanisme permanent d'octroi de liquidités.

Programme de papier commercial

Notre programme de papier commercial, nos obligations non garanties et la facilité de crédit renouvelable du Groupe TMX constituent pour nous une source de financement. En ce qui a trait au papier commercial en particulier, le risque de liquidité s'entend du risque que nous ne puissions être en mesure d'emprunter au moyen d'une nouvelle émission de papier commercial dans le but de rembourser le papier commercial qui vient à échéance en raison d'un manque de liquidité ou d'une absence de demande pour notre papier commercial dans le marché. Pour atténuer ce risque, nous maintenons une facilité de crédit renouvelable pour couvrir ou sécuriser entièrement le programme de papier commercial.

Comptabilité et contrôles

Modifications de méthodes comptables

Les modifications qui suivent sont entrées en vigueur pour le Groupe TMX le 1^{er} janvier 2023.

- Informations à fournir sur les méthodes comptables (modifications de l'IAS 1 et énoncé de pratiques en IFRS 2);
- Définition des estimations comptables (modifications de l'IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*);
- Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction (modifications de l'IAS 12, *Impôts sur le résultat*);
- Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier 2 (modifications de l'IAS 12, *Impôts sur le résultat*).

L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers.

Contrôles et procédures de communication de l'information et contrôle interne à l'égard de l'information financière

Contrôles et procédures de communication de l'information

Les contrôles et procédures de communication de l'information (les « CPCI ») du Groupe TMX, au sens attribué à ce terme dans le Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs (le « Règlement 52-109 »), visent à fournir l'assurance raisonnable que l'information devant être communiquée dans les documents que nous déposons aux termes de la législation en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prévus par la législation en valeurs mobilières. De plus, ces procédures et contrôles sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que toute l'information devant être présentée dans ces documents est recueillie et communiquée à la direction, y compris au chef de la direction et au chef des finances, selon ce qui est approprié, afin de leur permettre de prendre des décisions en temps opportun concernant la communication de l'information au public. Bien que nous examinons régulièrement nos contrôles et procédures de communication de l'information, ceux-ci ne peuvent nous fournir d'assurance absolue étant donné que les systèmes de contrôle ne peuvent prévenir ou détecter toutes les inexactitudes liées à des erreurs ou à la fraude en raison des limites intrinsèques qu'ils comportent.

Nos membres de la direction, notamment le chef de la direction et le chef des finances, ont effectué une évaluation de l'efficacité de nos CPCI au 31 décembre 2023. En se fondant sur cette évaluation, le chef de la direction et le chef des finances ont conclu que nos CPCI étaient efficaces en date du 31 décembre 2023.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

La direction est chargée d'établir et de mettre en œuvre un processus adéquat de contrôle interne à l'égard de l'information financière (« CIIF »), au sens du Règlement 52-109. Le CIIF s'entend du processus conçu par le chef de la direction et le chef des finances, ou sous leur supervision, et mis en œuvre par le conseil d'administration, la direction ou d'autres membres de notre personnel pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux IFRS, et il couvre notamment des politiques et procédures qui 1) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés donnant une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs du Groupe TMX, 2) sont conçues pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux IFRS et que les encaissements et décaissements du Groupe TMX ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration du Groupe TMX et 3) sont conçues pour fournir l'assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs du Groupe TMX qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers est soit interdite, soit détectée à temps.

Tous les systèmes de contrôle interne comportent des limites intrinsèques; en conséquence, notre CIIF ne peut fournir qu'une assurance raisonnable et peut ne pas être en mesure d'empêcher ni de détecter les inexactitudes résultant d'une erreur ou d'une fraude.

Nos membres de la direction, notamment le chef de la direction et le chef des finances, ont effectué une évaluation de l'efficacité de notre CIIF au 31 décembre 2023 au moyen du modèle publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (« COSO ») en 2013. En se fondant sur cette évaluation, le chef de la direction et le chef des finances ont conclu que notre CIIF était efficace en date du 31 décembre 2023.

Modifications du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Aucune modification du contrôle interne à l'égard de l'information financière (« CIIF ») apportée au cours du trimestre et de l'exercice clos le 31 décembre 2023 n'a eu d'incidence importante ou n'est raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante sur notre CIIF.

Relations et transactions avec les parties liées

Société mère

Les actions du Groupe TMX sont détenues par un grand nombre d'actionnaires et, par conséquent, aucune partie n'exerce un contrôle ultime sur le Groupe TMX. En vertu des ordonnances de reconnaissance de la CVMO et de l'AMF, aucune personne ni aucun groupe de personnes, agissant conjointement ou de concert, ne peut détenir en propriété véritable plus de 10 % d'une quelconque catégorie ou série d'actions avec droit de vote du Groupe TMX, ni exercer le contrôle ou avoir la mainmise sur ces catégories ou séries d'actions à hauteur de ce même pourcentage, sans le consentement préalable de la CVMO et de l'AMF.

Rémunération des principaux dirigeants

La rémunération des principaux dirigeants, y compris les membres du conseil d'administration du Groupe TMX, a été la suivante pour l'exercice :

(en millions de dollars)	2023	2022
Salaires et autres avantages à court terme	10,2 \$	8,0 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	0,6	0,7
Paielements fondés sur des actions	11,5	10,6
	22,3	19,3

La rémunération des principaux dirigeants a augmenté en 2023 par rapport à 2022, principalement en raison de l'augmentation des *salaires et autres avantages à court terme*.

MISE EN GARDE CONCERNANT L'INFORMATION PROSPECTIVE

Le présent rapport de gestion du Groupe TMX renferme de l'« information prospective » (au sens attribué à ce terme dans la législation en valeurs mobilières canadienne applicable) qui est fondée sur des attentes, des hypothèses, des estimations, des prévisions et d'autres facteurs que la direction estime pertinents en date du présent rapport de gestion. On reconnaît souvent, mais pas toujours, l'information prospective à l'emploi de termes et d'expressions de nature prospective comme « prévoir », « s'attendre à », « budgéter », « planifier », « viser », « estimer », « avoir l'intention de », ou « croire », ou des variantes de ces termes et expressions ou leur forme négative ou des déclarations selon lesquelles certaines mesures ou certains événements ou résultats « peuvent », « devraient », « pourraient » ou « pourront », ou non, être prises, survenir ou se matérialiser. En raison de sa nature, l'information prospective exige que nous formulions des hypothèses et est exposée à des risques et à des incertitudes d'importance en raison desquels nos attentes, nos conclusions et nos hypothèses pourraient se révéler inexactes.

L'information prospective contenue dans le présent rapport de gestion comprend notamment nos objectifs à long terme concernant le TCAC des produits et le TCAC du résultat ajusté par action; notre cible à l'égard du ratio de distribution des dividendes; notre cible à l'égard du ratio dette-BAIIA ajusté; nos objectifs concernant la croissance des produits récurrents, des produits à l'extérieur du Canada et du pourcentage des produits de SGPSA par rapport au total des produits du Groupe TMX; nos objectifs liés à l'acquisition de VettaFi; la modernisation des plateformes de compensation, notamment les dépenses en trésorerie prévues relativement à la modernisation de nos plateformes de compensation et le calendrier de mise en œuvre du projet de modernisation; le calendrier et les économies prévus liés au recentrage stratégique; le calendrier et le montant total des dépenses en trésorerie liés à l'expansion aux États-Unis; d'autres énoncés portant sur les réductions de coûts; la capacité d'atteindre notre fourchette cible d'endettement et le moment où elle sera atteinte; l'incidence de la capitalisation boursière globale des émetteurs inscrits à la TSX et à la TSXV (de 2022 à 2023); les changements futurs au taux d'impôt prévu par la loi du Groupe TMX anticipé pour 2024; d'autres facteurs relatifs aux bourses de valeurs, aux bourses de dérivés et aux chambres de compensation ainsi qu'à l'entreprise, aux objectifs et priorités stratégiques, à la conjoncture du marché, aux tarifs, aux projets de nature technologique et à d'autres initiatives commerciales, y compris le calendrier de leur mise en œuvre, aux avantages et synergies prévus découlant d'AST Canada, y compris l'incidence attendue sur le résultat et le résultat ajusté par action du Groupe TMX et le calendrier de ceux-ci; ainsi que les résultats financiers ou la situation financière, les activités et les perspectives du Groupe TMX qui comportent des risques et des incertitudes d'importance.

Ces risques incluent notamment la concurrence d'autres bourses ou marchés, y compris les systèmes de négociation parallèles et les nouvelles technologies et les autres sources de financement, à l'échelle nationale ou internationale; la dépendance à l'égard de l'économie canadienne; les répercussions défavorables sur nos résultats de la conjoncture ou de l'incertitude entourant l'économie mondiale (y compris les événements géopolitiques, les fluctuations des taux d'intérêt, la menace d'une récession), notamment les modifications aux cycles commerciaux qui ont une incidence sur notre secteur; l'incapacité de recruter et de maintenir en poste du personnel qualifié; des facteurs géopolitiques et autres qui pourraient entraîner une interruption des activités; la dépendance à l'égard de la technologie de l'information; des retards importants dans le projet de modernisation des services de postnégociation découlant de la mise en œuvre par le secteur du règlement T+1 ou pour d'autres raisons, ce qui pourrait entraîner une augmentation des coûts de mise en œuvre et avoir une incidence négative sur nos résultats d'exploitation; la vulnérabilité de nos réseaux et des fournisseurs de services tiers à l'égard des risques de sécurité, notamment des cyberattaques; l'incapacité de formuler ou de mettre en œuvre adéquatement nos stratégies; les contraintes imposées par la réglementation; les contraintes imposées en raison de notre niveau d'endettement; les risques liés aux litiges ou à d'autres procédures; la dépendance envers une clientèle suffisante; l'incapacité d'élaborer, de commercialiser ou de faire accepter de nouveaux produits; l'incapacité de conclure des acquisitions et d'intégrer les entreprises acquises de manière à atteindre les objectifs économiques prévus, y compris AST Canada, ou de nous dessaisir d'activités moins rentables de manière efficace; le risque de change; l'incidence défavorable de nouvelles activités commerciales; les incidences défavorables de dessaisissements d'activités; l'incapacité de répondre à nos besoins de trésorerie en raison de notre structure de société de portefeuille et des restrictions applicables au versement de dividendes intra-groupe; la dépendance envers des fournisseurs tiers de produits et de services; la dépendance des activités de négociation à l'égard d'un petit nombre de clients; les risques liés à nos activités de compensation; les défis de l'expansion internationale; les restrictions sur la propriété d'actions ordinaires du Groupe TMX; notre incapacité de protéger notre propriété intellectuelle; les répercussions défavorables d'un événement de marché systémique sur certaines de nos activités; les risques liés au crédit des clients; le fait que les structures de coûts sont largement fixes; l'incapacité de réaliser des réductions de coûts selon les montants ou le calendrier prévus; la dépendance

à l'égard du niveau d'activité boursière qui échappe à notre volonté; les contraintes réglementaires qui s'appliquent aux activités du Groupe TMX et de ses filiales réglementées, les coûts relatifs aux services de compensation et de dépôt, les volumes de négociation (qui pourraient être supérieurs ou inférieurs aux prévisions) et l'incidence connexe sur les produits; les niveaux futurs des produits, qui pourraient être moins importants que prévu, ou des coûts, qui pourraient être plus importants que prévu.

L'information prospective est fondée sur un certain nombre d'hypothèses qui peuvent se révéler inexactes, notamment les hypothèses relatives à la capacité du Groupe TMX de soutenir la concurrence de marchés boursiers mondiaux et régionaux et d'autres bourses; la conjoncture économique et commerciale en général; les cours de change (notamment les estimations des cours de change entre le dollar canadien et le dollar américain ou la livre sterling); les prix des marchandises; le niveau des opérations et de l'activité sur les marchés et particulièrement le niveau des opérations sur les principaux produits du Groupe TMX; les activités d'expansion, de marketing et de vente; la disponibilité continue de financement à des conditions acceptables pour des initiatives futures; les changements aux taux d'intérêt et le moment de ces changements; le montant et le moment des synergies des produits et des coûts relatifs aux technologies découlant de l'acquisition d'AST Canada; les niveaux de productivité du Groupe TMX, de même que ceux de ses concurrents; la concurrence sur le marché; les activités de recherche et de développement; la capacité de lancer avec succès de nouveaux produits et services et leur acceptation par les clients; le lancement réussi de diverses ressources et capacités technologiques; l'incidence de divers règlements sur le Groupe TMX et ses clients; le maintien de bonnes relations entre le Groupe TMX et son personnel; et la durée de toute interruption de travail, panne du matériel ou autre interruption importante des activités à l'un de ses établissements, à l'exception des interruptions pour entretien et autres interruptions similaires prévues.

Hypothèses relatives aux objectifs financiers à long terme

Outre les hypothèses énoncées ci-dessus, l'information prospective se rapportant aux objectifs à long terme de TCAC des produits et aux objectifs à long terme de TCAC du résultat ajusté par action est fondée sur des hypothèses, notamment :

- le succès obtenu par le Groupe TMX dans la réalisation d'initiatives de croissance et l'atteinte d'objectifs commerciaux;
- la poursuite des investissements dans des entreprises de croissance et dans des initiatives de transformation, dont des technologies et systèmes de la prochaine génération;
- l'absence de variations importantes de notre taux d'impôt effectif et du nombre de nos actions en circulation;
- la croissance des produits récurrents interne et externe;
- des niveaux modérés de volatilité au sein des marchés à long terme;
- des niveaux d'inscriptions, de négociation et de compensation conformes à l'activité historique;
- une croissance économique conforme à l'activité historique;
- l'absence de modifications importantes dans la réglementation;
- la poursuite de la gestion disciplinée des charges dans l'ensemble de nos activités;
- la révision continue des priorités d'investissement en faveur de solutions d'entreprise et de nouvelles capacités;
- la génération de flux de trésorerie disponibles conformes aux montants annualisés historiques;
- une incidence limitée de l'inflation, de la hausse des taux d'intérêt et des contraintes des chaînes d'approvisionnement sur nos plans de croissance des activités à long terme, y compris sur la capacité de nos émetteurs inscrits de mobiliser des capitaux.

Bien que nous estimions que des événements ou des faits subséquents pourraient nous amener à modifier notre point de vue, nous n'avons nullement l'intention de mettre à jour la présente information prospective, à moins que la législation en valeurs mobilières applicable ne nous y oblige. Il ne faut pas se fier à la présente information prospective comme s'il

s'agissait de notre avis à une date postérieure à celle du présent rapport de gestion. Nous avons tenté de répertorier les facteurs importants susceptibles de faire différer sensiblement les mesures, événements ou résultats réels de ceux qui sont actuellement présentés dans l'information prospective. Toutefois, il peut exister d'autres facteurs pouvant faire différer sensiblement les mesures, événements ou résultats de ceux qui sont actuellement prévus, estimés ou attendus. Rien ne garantit que l'information prospective se révélera exacte, étant donné que les résultats réels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux prévus dans ces énoncés. Par conséquent, le lecteur ne doit pas se fier outre mesure à l'information prospective. La liste des facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur nous ne se veut pas exhaustive. Une description des facteurs susmentionnés est présentée à la rubrique **Gestion des risques d'entreprise** du présent rapport de gestion.

États Financiers

Déclaration de la direction

La direction est responsable de la préparation, de l'intégrité et de la présentation fidèle des états financiers consolidés (les « états financiers »), du rapport de gestion et des autres renseignements figurant dans le présent rapport annuel. Les états financiers ont été établis conformément aux normes IFRS de comptabilité et, de l'avis de la direction, ils donnent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et de l'état des flux de trésorerie de Groupe TMX Limitée. L'information financière figurant dans le présent rapport annuel est conforme aux états financiers, sauf indication contraire.

Par l'intermédiaire du comité des finances et de l'audit, composé d'administrateurs qui ne font pas partie de la direction et qui sont tous des administrateurs indépendants au sens du Règlement 52-110 sur le comité d'audit, le conseil d'administration s'assure que la direction assume ses responsabilités en matière de communication de l'information financière et en matière de surveillance des systèmes de contrôle interne. Il incombe au comité des finances et de l'audit d'examiner les états financiers et le rapport de gestion et d'en recommander l'approbation au conseil d'administration. Afin de s'acquitter de ses responsabilités, le comité rencontre la direction et les auditeurs externes et internes pour discuter des plans d'audit, des contrôles internes à l'égard des méthodes comptables et des processus de communication de l'information financière ainsi que d'autres questions concernant l'audit et la communication de l'information financière.

Les auditeurs externes de Groupe TMX Limitée nommés par les actionnaires, KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., sont chargés de vérifier les états financiers et d'exprimer une opinion sur ceux-ci. Les auditeurs externes communiquent librement avec les membres de la direction et du comité des finances et de l'audit et se réunissent régulièrement avec eux pour faire le point sur l'audit.



John McKenzie

Chef de la direction
Groupe TMX Limitée



David Arnold

Chef de la direction financière
Groupe TMX Limitée



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Bay Adelaide Centre
333, rue Bay Bureau 4600
Toronto (Ontario) M5H 2S5
Canada
Téléphone 416-777-8500
Télécopieur 416-777-8818
www.kpmg.ca

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux actionnaires de Groupe TMX Limitée

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Groupe TMX Limitée (l'« entité »), qui comprennent :

- les bilans consolidés aux 31 décembre 2023 et 2022;
- les états consolidés du résultat net pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des informations significatives sur les méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'entité aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux normes IFRS de comptabilité.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Évaluation du test de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

Description de la question

Nous attirons l'attention sur la note 2 C) et la note 16 C) des états financiers. L'entité a comptabilisé un goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée de 1 776,8 millions de dollars et de 2 329,4 millions de dollars, respectivement, au 31 décembre 2023. L'entité procède à un test de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée au moins annuellement même s'il n'y a aucune indication de dépréciation. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son unité génératrice de trésorerie (UGT) excède sa valeur recouvrable estimée, qui est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des frais de sortie de l'actif et sa valeur d'utilité. Aux fins de la détermination des valeurs recouvrables estimées au moyen d'un modèle d'actualisation des flux de trésorerie, les hypothèses importantes de l'entité incluent les flux de trésorerie futurs, les taux de croissance à long terme et les taux d'actualisation avant impôt.

Raisons pour lesquelles il s'agit d'une question clé de l'audit

Nous avons déterminé que l'évaluation du test de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée constituait une question clé de l'audit. Cette question concerne un aspect considéré comme présentant des risques importants d'anomalies significatives nécessitant des compétences et des connaissances spécialisées pour l'évaluation des valeurs recouvrables estimées de l'entité de l'UGT à laquelle un goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ont été affectés. Des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires à l'évaluation des hypothèses importantes.

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question clé de l'audit.

Nous avons évalué le caractère approprié des flux de trésorerie futurs :

- en comparant les flux de trésorerie futurs attendus de l'exercice précédent de l'entité aux résultats réels pour évaluer le processus d'établissement des budgets de l'entité;
- en évaluant les flux de trésorerie futurs en les comparant au rendement historique ainsi qu'en fonction des nouvelles initiatives clés figurant dans le plan approuvé par le conseil d'administration.

Nous avons évalué les taux de croissance à long terme en les comparant aux informations disponibles sur le marché et au rendement historique.

Nous avons demandé à des professionnels en évaluation possédant des compétences et des connaissances spécialisées de participer à la mission. Ces professionnels nous ont aidés à évaluer le caractère approprié des taux d'actualisation avant impôt :

- en comparant le coût moyen pondéré du capital (le « CMPC ») de l'entité aux données de marché publiées;
- en évaluant les ajustements de risque propres à une UGT appliqués par l'entité au CMPC en considérant la performance financière historique, actuelle et future de chaque UGT.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes;
- des informations contenues dans un document susceptible de s'intituler « Rapport annuel », autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états, .

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas à ces autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard de ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Les informations contenues dans un document susceptible de s'intituler « Rapport annuel », autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états, devraient être mises à notre disposition après la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous effectuerons à l'égard de ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;

- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de l'entité du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit;
- parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport de l'auditeur parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur est délivré est Abhimanyu Verma.

Toronto, Canada

Le 5 février 2024

GROUPE TMX LIMITÉE

Bilans consolidés

(en millions de dollars canadiens)

	Note	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actifs			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14	301,1 \$	375,7 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions	14	231,7	234,1
Titres négociables	14	118,5	117,4
Clients et autres débiteurs	15	191,0	156,5
Soldes des adhérents et des membres compensateurs	9	57 498,8	49 340,8
Autres actifs courants	22	47,3	38,0
Total des actifs courants		58 388,4	50 262,5
Actifs non courants			
Goodwill et immobilisations incorporelles	16	5 499,5	5 517,6
Actifs au titre de droits d'utilisation	21	77,0	79,7
Actifs d'impôt différé	8	15,3	23,6
Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	17	255,4	10,0
Autres actifs non courants	22	101,8	89,7
Total des actifs non courants		5 949,0	5 720,6
Total des actifs		64 337,4 \$	55 983,1 \$
Passifs et capitaux propres			
Passifs courants			
Fournisseurs et autres créditeurs	18	182,6 \$	131,4 \$
Retenues d'impôt des adhérents	14	231,7	234,1
Soldes des adhérents et des membres compensateurs	9	57 498,8	49 340,8
Dette	11	594,0	249,9
Prélèvement sur les facilités de crédit et de trésorerie	11	12,6	14,1
Autres passifs courants	22	45,0	42,1
Total des passifs courants		58 564,7	50 012,4
Passifs non courants			
Dette	11	448,5	747,8
Obligations locatives	21	85,1	87,6
Passifs d'impôt différé	8	869,9	876,8
Autres passifs non courants	22	47,5	51,1
Total des passifs non courants		1 451,0	1 763,3
Total des passifs		60 015,7	51 775,7
Capitaux propres			
Capital social	25	2 769,1	2 831,1
Surplus d'apport	23	11,1	10,9
Résultats non distribués		1 340,1	1 178,3
Cumul des autres éléments du résultat global		(12,7)	(33,1)
Total des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la société		4 107,6	3 987,2
Participations ne donnant pas le contrôle	26	214,1	220,2
Total des capitaux propres		4 321,7	4 207,4
Total des passifs et des capitaux propres		64 337,4 \$	55 983,1 \$

Se reporter aux notes complémentaires qui font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Approuvé au nom du conseil d'administration le 5 février 2024 :

/s/ Luc Bertrand, président

/s/ Claude Tessier, administrateur

GROUPE TMX LIMITÉE**États consolidés du résultat net***(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)*

	Note	Pour les exercices clos les 31 décembre	
		2023	2022
Produits	4	1 194,1 \$	1 114,9 \$
Intérêts liés aux opérations de pension sur titres et aux garanties			
Produits d'intérêts		1 704,2	747,8
Charges d'intérêts		(1 704,2)	(747,8)
Intérêts liés aux opérations de pension sur titres et aux garanties, montant net		—	—
Total des produits		1 194,1	1 114,9
Rémunération et avantages		321,9	274,7
Systèmes d'information et de négociation		92,1	90,9
Frais de vente et charges générales et administratives		127,6	112,7
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	16 et 21	112,5	113,8
Total des charges d'exploitation		654,1	592,1
Bénéfice d'exploitation		540,0	522,8
Quote-part du bénéfice (de la perte) des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	17	0,4	(1,3)
Autres produits	3	1,3	177,9
Charges financières nettes	6	(24,3)	(29,1)
Bénéfice avant l'impôt sur le résultat		517,4	670,3
Charge d'impôt sur le résultat	8	129,2	88,5
Bénéfice net		388,2 \$	581,8 \$
Bénéfice net attribuable aux éléments suivants :			
Détenteurs d'instruments de capitaux propres de la société		356,0 \$	542,7 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	26	32,2	39,1
		388,2 \$	581,8 \$
Résultat par action (attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la société)¹⁾			
De base	7	1,28 \$	1,95 \$
Dilué	7	1,28 \$	1,94 \$

1) Le 2 mai 2023, les actionnaires de la société ont approuvé un fractionnement à raison de cinq pour une des actions ordinaires en circulation de la société (le « fractionnement d'actions »). Le 13 juin 2023 (la « date de versement »), les actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 8 juin 2023 (la « date de clôture des registres ») ont reçu quatre actions ordinaires additionnelles par action ordinaire détenue. La négociation des actions ordinaires sur une base rajustée en fonction du fractionnement a commencé le 14 juin 2023. Tous les nombres d'actions ordinaires et les montants par action, y compris les chiffres comparatifs, ont été ajustés pour refléter le fractionnement des actions.

Se reporter aux notes complémentaires qui font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

GROUPE TMX LIMITÉE**États consolidés du résultat global***(en millions de dollars canadiens)*

		Pour les exercices clos les 31 décembre	
	Note	2023	2022
Bénéfice net		388,2 \$	581,8 \$
Autres éléments du résultat global			
Éléments qui ne seront pas reclassés aux états consolidés du résultat net			
Gain actuariel au titre du régime de retraite à prestations définies et des autres régimes d'avantages complémentaires de retraite, après la charge d'impôt de 1,0 \$ (après la charge d'impôt de 1,3 \$ en 2022)	24	2,7	3,6
Profit sur la participation dans CanDeal, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAÉRG »), après la charge d'impôt de 0,2 \$ (néant en 2022)	13	1,4	—
Total des éléments qui ne seront pas reclassés aux états consolidés du résultat net		4,1	3,6
Éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement aux états consolidés du résultat net			
Profit latent (perte latente) sur la conversion des états financiers des établissements à l'étranger		14,0	(21,9)
Total des éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement aux états consolidés du résultat net		14,0	(21,9)
Résultat global total		406,3 \$	563,5 \$
Résultat global total attribuable aux éléments suivants :			
Détenteurs d'instruments de capitaux propres de la société		379,1 \$	511,8 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	26	27,2	51,7
		406,3 \$	563,5 \$

Se reporter aux notes complémentaires qui font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

GROUPE TMX LIMITÉE

États consolidés des variations des capitaux propres

(en millions de dollars canadiens)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

	Note	Capital social	Surplus d'apport	Cumul des autres éléments du résultat global	Résultats non distribués	Total attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au 1^{er} janvier 2023		2 831,1 \$	10,9 \$	(33,1) \$	1 178,3 \$	3 987,2 \$	220,2 \$	4 207,4 \$
Bénéfice net		—	—	—	356,0	356,0	32,2	388,2
Autres éléments du résultat global								
Profit latent (perte latente) sur la conversion des états financiers des établissements à l'étranger		—	—	19,0	—	19,0	(5,0)	14,0
Gain actuariel au titre du régime de retraite à prestations définies et des autres régimes d'avantages complémentaires de retraite, après impôt ¹⁾	24	—	—	—	2,7	2,7	—	2,7
Profit sur la participation dans CanDeal, à la JVAÉRG	13	—	—	1,4	—	1,4	—	1,4
Résultat global total		—	—	20,4	358,7	379,1	27,2	406,3
Dividendes aux détenteurs d'instruments de capitaux propres	28	—	—	—	(196,9)	(196,9)	—	(196,9)
Dividendes aux participations ne donnant pas le contrôle	26	—	—	—	—	—	(33,3)	(33,3)
Produit de l'exercice d'options sur actions		16,1	—	—	—	16,1	—	16,1
Coût des options sur actions exercées		1,8	(1,8)	—	—	—	—	—
Coût du régime d'options sur actions	23	—	2,0	—	—	2,0	—	2,0
Actions rachetées dans le cadre d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités	25	(79,9)	—	—	—	(79,9)	—	(79,9)
Solde au 31 décembre 2023		2 769,1 \$	11,1 \$	(12,7) \$	1 340,1 \$	4 107,6 \$	214,1 \$	4 321,7 \$

1) Les gains actuariels (pertes actuarielles) au titre des régimes de retraite à prestations définies et autres régimes d'avantages complémentaires de retraite sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et ensuite transférés immédiatement dans les résultats non distribués.

Se reporter aux notes complémentaires qui font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

GROUPE TMX LIMITÉE

États consolidés des variations des capitaux propres

(en millions de dollars canadiens)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

		Capital social	Surplus d'apport	Cumul des autres éléments du résultat global	Résultats non distribués	Total attribuabl e aux détenteur s d'instru- ments de capitaux propres	Participa- tions ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
	Note							
Solde au 1 ^{er} janvier 2022		2 875,8 \$	11,8 \$	1,4 \$	817,1 \$	3 706,1 \$	— \$	3 706,1 \$
Acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle par l'intermédiaire d'un changement de contrôle	3	—	—	—	—	—	194,0	194,0
Bénéfice net		—	—	—	542,7	542,7	39,1	581,8
Autres éléments du résultat global								
Perte latente sur la conversion des états financiers des établissements à l'étranger		—	—	(34,5)	—	(34,5)	12,6	(21,9)
Gain actuariel au titre du régime de retraite à prestations définies et des autres régimes d'avantages complémentaires de retraite, après impôt ¹⁾	24	—	—	—	3,6	3,6	—	3,6
Résultat global total		—	—	(34,5)	546,3	511,8	51,7	563,5
Dividendes aux détenteurs d'instruments de capitaux propres	28	—	—	—	(185,1)	(185,1)	—	(185,1)
Dividende aux participations ne donnant pas le contrôle	26	—	—	—	—	—	(25,5)	(25,5)
Produit de l'exercice d'options sur actions		26,6	—	—	—	26,6	—	26,6
Coût des options sur actions exercées		3,0	(3,0)	—	—	—	—	—
Coût du régime d'options sur actions	23	—	2,1	—	—	2,1	—	2,1
Actions rachetées dans le cadre d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités	25	(74,3)	—	—	—	(74,3)	—	(74,3)
Solde au 31 décembre 2022		2 831,1 \$	10,9 \$	(33,1) \$	1 178,3 \$	3 987,2 \$	220,2 \$	4 207,4 \$

1) Les gains actuariels (pertes actuarielles) au titre des régimes de retraite à prestations définies et autres régimes d'avantages complémentaires de retraite sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et ensuite transférés immédiatement dans les résultats non distribués.

Se reporter aux notes complémentaires qui font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

GROUPE TMX LIMITÉE

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

(en millions de dollars canadiens)

		Pour les exercices clos les 31 décembre	
	Note	2023	2022
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités d'exploitation			
Bénéfice avant l'impôt sur le résultat		517,4 \$	670,3 \$
Ajustements pour déterminer les flux de trésorerie nets			
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	16 et 21	112,5	113,8
Charges financières nettes		24,3	29,1
Autres produits	3	(1,3)	(177,9)
Quote-part (du bénéfice) de la perte des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	17	(0,4)	1,3
Coût du régime d'options sur actions	23	2,0	2,1
Variations des éléments suivants :			
Clients et autres débiteurs, et charges payées d'avance		(41,8)	(3,3)
Fournisseurs et autres créditeurs		50,5	(57,9)
Provisions		(1,0)	2,8
Produits différés		2,5	(7,3)
Autres actifs et passifs		(8,4)	6,9
Impôt sur le résultat payé		(131,4)	(135,8)
		524,9	444,1
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités de financement			
Intérêts payés	6	(47,2)	(37,0)
Remboursement d'obligations locatives	21	(10,6)	(9,7)
Produit de l'exercice d'options sur actions		16,1	26,6
Actions rachetées dans le cadre d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités	25	(79,9)	(74,3)
Dividendes versés aux détenteurs d'instruments de capitaux propres	28	(196,9)	(185,1)
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle	3	(33,3)	(25,5)
Remboursement sur les obligations non garanties	11	(250,0)	—
Variation nette du papier commercial	11	294,2	—
Prélèvement sur les facilités de crédit et de trésorerie, montant net	11	(1,6)	12,1
		(309,2)	(292,9)
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités d'investissement			
Intérêts reçus		19,1	5,6
Dividendes reçus		2,8	—
Entrées aux locaux, au matériel et aux immobilisations incorporelles		(65,2)	(51,9)
Acquisition de filiales, déduction faite de la trésorerie acquise	3	(5,1)	56,2
Acquisition de participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	17	(239,8)	(11,2)
Variation nette des titres négociables		(1,1)	(40,1)
		(289,3)	(41,4)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie			
		(73,6)	109,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	14	375,7	264,3
Profit (perte) de change latent sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus en monnaie étrangère		(1,0)	1,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période		301,1 \$	375,7 \$

Se reporter aux notes complémentaires qui font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

GROUPE TMX LIMITÉE

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)

NOTE 1 – INFORMATION GÉNÉRALE

Groupe TMX Limitée est une société domiciliée au Canada et constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario). Son bureau principal est situé au 100 Adelaide Street West, à Toronto (Ontario), au Canada.

Les états financiers consolidés annuels audités aux 31 décembre 2023 et 2022 et pour les exercices clos à ces dates (les « états financiers ») comprennent les comptes de Groupe TMX Limitée et de ses filiales (collectivement appelées la « société »), et les participations de la société dans des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Groupe TMX Limitée contrôle, directement ou indirectement, un certain nombre d'entités qui exploitent des bourses, des marchés et des chambres de compensation essentiellement pour des marchés financiers au Canada et offrent des services choisis à l'échelle mondiale, notamment :

- TSX Inc. (« TSX »), qui exploite la Bourse de Toronto, bourse canadienne pour les sociétés à grande capitalisation, Bourse de croissance TSX Inc. (« Bourse de croissance TSX »), qui exploite la Bourse de croissance TSX, bourse canadienne pour le marché du capital de risque public, et Alpha Exchange Inc. (« Bourse Alpha »), qui exploite également une bourse à laquelle sont négociés des titres;
- Bourse de Montréal Inc. (la « MX »), qui exploite la Bourse de Montréal, bourse canadienne de produits dérivés, et ses filiales, y compris la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (la « CDCC »), qui agit à titre de chambre de compensation des options et des contrats à terme normalisés négociés à la MX et de certains produits hors-cote et d'opérations de pension sur titres à revenu fixe;

Depuis le 3 janvier 2022, MX détient une participation donnant le contrôle dans BOX Holdings Group LLC (« BOX »), qui détient entièrement BOX Options Market LLC, un marché pour la négociation d'options sur actions aux États-Unis;

- La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée et ses filiales (la « CDS »), y compris Services de dépôt et de compensation CDS inc. (« Compensation CDS »), qui exploite des services informatisés de compensation et de règlement des opérations sur titres de participation et titres à revenu fixe et de garde de titres au Canada;
- Trayport Holdings Limited et ses filiales (collectivement, « TMX Trayport »), fournisseur de solutions technologiques à l'intention des négociateurs, des courtiers et des bourses de produits énergétiques, qui a son siège social à Londres, au Royaume-Uni;
- Shorcan Brokers Limited (« Shorcan »), un courtier interprofessionnel pour les titres à revenu fixe et un courtier inscrit du marché dispensé;
- Compagnie Trust TSX, un fournisseur de services fiduciaires aux entreprises, de services d'agent comptable, de services d'agent des transferts et de services connexes à des émetteurs assujettis et à des sociétés fermées.

NOTE 2 – BASE D'ÉTABLISSEMENT

A) RÈGLES COMPTABLES

Les états financiers ont été établis par la direction conformément aux normes IFRS de comptabilité (les « IFRS ») et aux interprétations de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (l'« IFRIC »), publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Le conseil d'administration de la société a approuvé les états financiers le 5 février 2024.

Les méthodes comptables significatives de la société ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les états financiers, sauf indication contraire. La société a eu recours à son jugement dans la présentation des méthodes comptables significatives de même que des informations connexes dans les notes afférentes aux états financiers. La société a également exigé que les notes afférentes aux états financiers consolidés mettent l'accent sur les champs qui présentent le plus de pertinence pour ce qui est de la performance financière et de la situation financière de la société, du point de vue de la direction.

Les modifications suivantes sont entrées en vigueur pour la société le 1^{er} janvier 2023 :

- Informations à fournir sur les méthodes comptables (modifications de l'IAS 1 et énoncé de pratiques en IFRS 2);
- Définition des estimations comptables (modifications de l'IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*);
- Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction (modifications de l'IAS 12, *Impôts sur le résultat*).
- Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier 2 (modifications de l'IAS 12, *Impôts sur le résultat*).

L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers.

B) BASE D'ÉVALUATION

Les états financiers ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des éléments suivants qui sont évalués à la juste valeur :

- certains instruments financiers (note 13);
- passifs découlant des régimes de paiements fondés sur des actions (note 23).

La société a recours à la hiérarchie des justes valeurs pour déterminer les informations à fournir et classer par catégories les données utilisées dans l'évaluation des actifs et des passifs comptabilisés à la juste valeur. Les justes valeurs sont classées selon que la société utilise : les cours du marché non ajustés (Niveau 1); des techniques d'évaluation utilisant des données observables du marché pour des actifs ou des passifs identiques (Niveau 2); ou des techniques d'évaluation utilisant des données non observables du marché (Niveau 3).

C) JUGEMENTS ET ESTIMATIONS

L'établissement d'états financiers conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs, des passifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur la valeur comptable des produits et des charges au cours de la période de présentation de l'information financière. Les estimations et les hypothèses connexes sont fondées sur l'expérience historique et d'autres facteurs jugés pertinents par la direction. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations et de ces hypothèses.

Les jugements, les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passés en revue régulièrement et toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Les jugements qui ont été exercés dans le cadre de l'application des méthodes comptables et qui ont l'incidence la plus importante sur les montants comptabilisés dans les présents états financiers sont présentés dans les notes qui suivent :

- Comptabilisation des produits – L'établissement des obligations de prestation et la détermination du moment où les obligations de prestation sont remplies, que ce soit progressivement ou à un moment précis, nécessitent l'exercice du jugement (note 4).
- Évaluation du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée – Les immobilisations incorporelles acquises sont évaluées à la date d'acquisition à l'aide de méthodes reconnues et elles sont amorties sur leur durée d'utilité économique estimée, à l'exception des cas où l'on juge que les immobilisations incorporelles ont une durée d'utilité indéterminée, lorsqu'il n'y a aucune limite prévisible à l'égard de la période au cours de laquelle ces immobilisations incorporelles généreraient des flux de trésorerie nets. Ces évaluations et durées sont fondées sur les meilleures estimations de la direction quant au rendement futur et aux périodes pendant lesquelles une valeur est attendue des immobilisations incorporelles (note 16).
- Classement des actifs financiers – La direction a eu recours au jugement dans le cadre de l'évaluation du modèle économique dans lequel les actifs sont détenus et dans le cadre de l'évaluation visant à déterminer si les modalités contractuelles de l'actif financier correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû afin de déterminer le classement des actifs financiers (note 13).
- Contrôle sur les filiales – La direction a évalué si la société avait le contrôle sur ses filiales en se fondant sur la capacité pratique de la société à diriger unilatéralement les activités pertinentes de ses filiales (note 3).
- Influence notable sur les entités émettrices comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence – La direction a évalué si la société exerce une influence notable sur ses entités émettrices comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence en se fondant sur le pouvoir de la société de participer aux décisions de politique financière et de politique d'exploitation des entités émettrices, sans toutefois contrôler unilatéralement les politiques des entités émettrices (note 17).

L'information sur les incertitudes au titre des estimations et des hypothèses qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif dans les présents états financiers est présentée dans les notes qui suivent :

- Justes valeurs des contreparties d'achat (y compris les contreparties éventuelles), des actifs acquis et des passifs repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises – en ce qui a trait à l'acquisition de filiales, les justes valeurs aux termes de la méthode de l'acquisition se fondent sur les meilleures estimations de la direction formulées au moyen de méthodes reconnues d'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs acquis et cédés (note 3).

Dans le cas plus particulièrement des relations clients, des marques de commerce et des technologies acquises, la société estime la juste valeur en se fondant sur l'approche par le résultat. L'approche par le résultat est une technique d'évaluation qui permet de calculer la juste valeur d'une immobilisation incorporelle sur la base de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus de l'immobilisation sur sa durée d'utilité résiduelle. Cette évaluation fait intervenir une grande part de subjectivité et une importante incertitude relative aux estimations, y compris des hypothèses relatives aux produits futurs attribuables aux relations clients, aux marques de commerce ou aux technologies acquises, aux taux d'attrition des clients, au taux d'exemption de redevances, aux charges futures et aux taux d'actualisation.

- Évaluation de la dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée – des tests de dépréciation sont effectués à l'aide de la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des frais de sortie et les calculs de la valeur d'utilité, déterminée au moyen des meilleures estimations de la direction quant aux flux de trésorerie futurs, des taux de croissance à long terme et des taux d'actualisation appropriés (note 16).
- Évaluation des obligations au titre des prestations définies du régime de retraite et des autres régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi – les évaluations des actifs et des passifs au titre des prestations définies reposent sur des hypothèses actuarielles faites par la direction suivant les conseils de l'actuaire externe de la société (note 24).

- Provisions et éventualités – le jugement de la direction est nécessaire pour évaluer si des provisions ou des éventualités doivent être comptabilisées ou présentées, et de quel montant. La direction fonde ses décisions sur l'expérience passée et d'autres facteurs jugés pertinents au cas par cas (note 20).
- Contrats de location – la direction exerce son jugement pour déterminer s'il est raisonnablement certain que la société exercera ses options de prolongation (note 21).
- Paiements fondés sur des actions – les paiements fondés sur des actions réglés en titres de capitaux propres aux termes du régime d'options sur actions sont évalués à la juste valeur au moyen d'un modèle d'évaluation des options reconnu qui se fonde sur les hypothèses de la direction, notamment les variations historiques du cours des actions, la politique de dividende et l'expérience passée de la société. Les passifs liés aux paiements fondés sur des actions réglés en trésorerie aux termes des autres régimes incitatifs à long terme sont évalués à leur juste valeur en utilisant les cours moyens pondérés en fonction du volume des actions de la société (note 23).
- Impôt sur le résultat – la comptabilisation de l'impôt sur le résultat exige la formulation d'estimations portant, par exemple, sur le recouvrement des actifs d'impôt différé et sur l'évaluation des incertitudes fiscales. Lorsque les provisions pour impôt estimées et les passifs d'impôt finaux sont différents, un ajustement est effectué dès que l'écart est relevé (note 8).

D) MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Les filiales sont des entités contrôlées par la société et elles sont consolidées à compter de la date où le contrôle est transféré à la société jusqu'à la date où prend fin ce contrôle. Les soldes et opérations entre les filiales de la société ont été éliminés lors de la consolidation. À la perte de contrôle d'une filiale, la société décomptabilise les actifs et les passifs de l'entité. Un profit ou une perte sera alors porté à l'état consolidé du résultat net et toute participation conservée sera évaluée à la juste valeur à la date de la perte de contrôle. Les variations de la participation de la société qui ne donnent pas lieu à une perte de contrôle sont comptabilisées en tant que transactions sur les capitaux propres.

Les participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales sont identifiées séparément de la participation de la société dans ces filiales. Les participations des actionnaires sans contrôle qui sont des participations actuelles donnant droit aux détenteurs à une quote-part des actifs nets en cas de liquidation peuvent être initialement évaluées à la juste valeur ou à la quote-part des participations ne donnant pas le contrôle de la juste valeur des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise.

Les entités émettrices comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence sont des entités ayant des politiques financières ou des politiques en matière d'exploitation sur lesquelles la société a déterminé qu'elle exerce une influence notable, mais non le contrôle. Les placements dans ces entités sont initialement constatés au coût, puis comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

Lorsque la société accroît sa participation dans une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence existante et qu'elle continue d'exercer une influence notable sans pour autant prendre le contrôle, le coût d'acquisition de la participation supplémentaire (y compris tous les coûts directement attribuables) est ajouté à la valeur comptable de l'entreprise émettrice. Le goodwill résultant de l'acquisition de la participation supplémentaire est calculé sur la base des informations relatives à la juste valeur à la date d'acquisition de la participation supplémentaire. La participation précédemment détenue n'est pas augmentée ou réévaluée, car le statut de l'investissement n'a pas changé.

E) MONNAIE FONCTIONNELLE ET MONNAIE DE PRÉSENTATION

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités de la société sont évalués à l'aide de la devise du principal contexte économique dans lequel l'entité évolue (la « monnaie fonctionnelle »). Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la société.

Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger de la société dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et les charges sont convertis aux cours de change quotidiens appropriés. Le profit ou la perte de change latent qui en découle est imputé au cumul des autres éléments du résultat global dans les capitaux propres.

Les produits gagnés, les charges engagées et les actifs achetés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture de la période ou au cours de change en vigueur au moment du règlement de l'opération. Les profits et les pertes de change latents et réalisés qui en découlent sont inclus dans le poste « Charges financières nettes » à l'état consolidé du résultat net pour la période.

F) CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs qui figurent dans les présents états financiers ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation de l'information financière adoptée au cours de l'exercice à l'étude.

NOTE 3 – ACQUISITION DE FILIALES

La société comptabilise les acquisitions d'entreprises selon la méthode de l'acquisition conformément à l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*. La contrepartie transférée dans le cadre de l'acquisition est évaluée à la juste valeur, comme le sont les actifs nets identifiables acquis. Toute contrepartie éventuelle est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition, les variations ultérieures de la juste valeur étant comptabilisées dans le résultat net.

Au moment d'effectuer la répartition du prix d'achat, la société tient compte notamment de l'utilisation prévue des actifs acquis, de l'analyse de la performance financière passée et des estimations de la performance future attendue de l'entreprise acquise. Tout goodwill généré reflète généralement les synergies en matière de produits et de coûts attendues du regroupement de l'entreprise acquise avec les activités existantes de la société.

La société souhaite finaliser l'évaluation des justes valeurs des actifs acquis et des passifs repris ci-dessous lorsqu'elle aura obtenu l'information nécessaire pour mener à bien le processus d'évaluation, au plus tard douze mois après la date de prise de contrôle. À moins d'indication contraire, les justes valeurs présentées dans les tableaux de la répartition du prix d'achat ci-dessous sont provisoires. Tout changement résultant de faits et de circonstances qui existaient à la date d'acquisition entraînera des ajustements rétrospectifs des montants provisoires, comptabilisés à la date d'acquisition.

Les coûts liés aux acquisitions sont inscrits dans le résultat net lorsqu'ils sont engagés en tant que frais de vente et charges générales et administratives.

Les filiales qui suivent ont été acquises en 2022 et en 2023.

A) SIGMALOGIC

Le 18 février 2022, la société a acquis une participation minoritaire dans SigmaLogic, Inc. (« SigmaLogic »), une société de technologie financière américaine qui fournit des outils d'analyse et de gestion de portefeuille, pour un montant de 7,6 \$ US (9,7 \$).

Le 16 février 2023, la société a acquis une participation donnant le contrôle dans SigmaLogic, augmentant ainsi sa participation pour la porter à 100 %, pour un montant de 4,5 \$ US (6,0 \$) en trésorerie. Au moment de l'obtention du contrôle, la société a réévalué sa participation antérieure, ce qui n'a donné lieu à aucun profit ni à aucune perte comptabilisé dans l'état consolidé du résultat net. SigmaLogic a été immédiatement incluse dans le secteur d'exploitation Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse (voir la note 5).

Le 21 avril 2023, la société a vendu 100 % de sa participation dans SigmaLogic à son entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, VettaFi Holdings LLC (« VettaFi »), en contrepartie d'actions ordinaires supplémentaires de VettaFi, augmentant ainsi sa participation pour la porter de 21,3 % à 22,3 %. La vente a donné lieu à un profit de 1,0 \$ US (1,3 \$) inclus au poste « Autres produits » dans les états consolidés du résultat net. Avant sa cession, SigmaLogic a contribué à hauteur de 0,3 \$ aux produits d'exploitation et de 0,6 \$ à la perte nette de la société.

B) WALL STREET HORIZON

Le 9 novembre 2022, la société a conclu l'acquisition de Wall Street Horizon Inc. (« Wall Street Horizon »), un fournisseur de données relatives aux événements et opérations de marché établi à Boston, pour un montant en trésorerie de 14,5 \$ US (19,5 \$). La société a également convenu de verser aux actionnaires vendeurs une contrepartie en trésorerie supplémentaire pouvant atteindre 10,0 \$ US dans deux ans si Wall Street Horizon atteint certains objectifs en matière de produits en 2023 et en 2024. À la date d'acquisition, la juste valeur estimée de la contrepartie éventuelle était de 2,9 \$ US (3,8 \$). Elle a été calculée à partir de données d'entrée non observables importantes et est par conséquent classée au niveau 3 (note 13). L'acquisition soutiendra la stratégie de croissance de la société en étendant au monde entier son offre de données relatives aux événements et opérations de marché au Canada.

L'acquisition a été comptabilisée comme un regroupement d'entreprises, et la société consolide 100 % des résultats d'exploitation de Wall Street Horizon à partir de la date de l'acquisition. Wall Street Horizon est incluse dans le secteur d'exploitation Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse (note 5).

Le tableau suivant présente un sommaire des justes valeurs des actifs acquis et des passifs repris et de la répartition finale du prix d'achat.

Contrepartie d'achat	
Trésorerie	19,5 \$
Contrepartie éventuelle	3,8
Contrepartie d'achat totale	23,3 \$
Juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,9 \$
Clients et autres débiteurs	0,4
Immobilisations incorporelles	9,1
Goodwill (non déductible aux fins de l'impôt)	16,3
Passifs d'impôt différé	(2,6)
Autres actifs et passifs, montant net	(0,8)
Juste valeur des actifs nets acquis	23,3 \$

Le goodwill est attribuable à la main-d'œuvre et aux flux de trésorerie futurs de l'entreprise acquise. Les immobilisations incorporelles comprennent ce qui suit :

Immobilisations incorporelles	Juste valeur à la date d'acquisition	Cumul de l'amortissement	Valeur comptable nette	Durée d'utilité
Relations clients	3,6 \$	(0,6) \$	3,0 \$	7 ans
Technologies	5,5	(1,3)	4,2	5 ans
Total	9,1 \$	(1,9) \$	7,2 \$	

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la société n'a pas engagé de frais d'acquisition et de frais connexes (0,7 \$ en 2022). Au cours de la même période, Wall Street Horizon a contribué à hauteur de 7,1 \$ aux produits d'exploitation et de 0,4 \$ à la perte nette (1,0 \$ et 0,1 \$, respectivement, en 2022).

NOTE 4 – PRODUITS

Les produits sont comptabilisés lorsque les obligations de prestation ont été remplies. L'établissement des obligations de prestation et la détermination du moment où les obligations de prestation sont remplies, que ce soit progressivement ou à un moment précis, nécessitent l'exercice du jugement.

Presque tous les produits de la société sont considérés comme des produits tirés de contrats conclus avec des clients. Les soldes de débiteurs connexes sont comptabilisés aux bilans à titre de créances clients et ont généralement une échéance de 30 jours. La majeure partie des produits différés correspondent à des passifs au titre de contrats relatifs aux droits d'inscription (note 19).

La majeure partie des contrats de la société sont, par nature, à court terme et, par conséquent, la société a choisi d'utiliser la mesure de simplification consistant à ne pas présenter les obligations de prestation restantes liées aux contrats ayant une durée attendue de 12 mois ou moins. Les contrats ayant une durée attendue de 12 mois ou plus sont comptabilisés au moment de la facturation, et la société a choisi d'appliquer la mesure de simplification consistant à ne pas présenter les produits liés aux obligations de prestation restantes relativement à ces contrats. Ces contrats comprennent également une contrepartie variable liée à l'usage qui est assujettie à des contraintes, qui n'est pas incluse dans le prix de transaction et, par conséquent, qui n'est pas incluse dans les informations à présenter concernant les obligations de prestation restantes.

Les principaux contrats conclus avec des clients de la société sont décomposés en leurs principaux produits et services plus bas, ainsi que classés par secteurs d'exploitation de la façon décrite à la note 5.

	Pour les exercices clos les 31 décembre	
	2023	2022
Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse		
TMX Trayport	193,2 \$	157,4 \$
TMX Datalinx (y compris les services de colocalisation et Wall Street Horizon)	225,8	202,7
	419,0	360,1
Formation de capital		
Droits d'inscription initiale	8,8	18,2
Droits d'inscription additionnelle	71,3	76,9
Droits de maintien	80,1	80,8
Autres services aux émetteurs	108,0	85,4
	268,2	261,3
Négociation et compensation de dérivés		
Négociation et compensation de dérivés (à l'exception de BOX)	161,0	142,8
BOX	113,2	118,5
	274,2	261,3
Négociation et compensation de titres de participation et de titres à revenu fixe		
Négociation de titres de participation et de titres à revenu fixe	114,1	122,7
Titres de participation et titres à revenu fixe – compensation, règlement, dépôt et autres services (CDS)	118,5	109,3
	232,6	232,0
Autres	0,1	0,2
Total des produits	1 194,1 \$	1 114,9 \$

A) SOLUTIONS GLOBALES, PERSPECTIVES ET STRATÉGIES D'ANALYSE

Les produits du secteur Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse comprennent les produits tirés des services de données en temps réel, d'autres produits de données de marché, des solutions de transmission de données et des solutions technologiques.

Les produits tirés des services d'information boursière en temps réel sont constatés au moment précis où l'obligation de prestation est remplie en fonction de l'utilisation estimée, telle qu'elle est déclarée par les clients et les fournisseurs. La société procède à des vérifications périodiques des renseignements qui lui sont fournis afin de déterminer tout ajustement devant être apporté aux produits estimés. Toutefois, les montants découlant de ces vérifications ne peuvent être estimés, puisqu'ils

dépendent de facteurs indépendants de la volonté de la société, et les résultats de chaque vérification n'ont qu'une valeur prédictive limitée pour les vérifications futures.

Les produits de TMX Trayport comprennent les droits facturés aux abonnés, qui sont payés sur une base mensuelle pour l'accès à la plateforme. Les produits tirés des abonnés sont comptabilisés progressivement à mesure que l'obligation de prestation est remplie.

Les obligations de prestation pour les autres contrats du secteur Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse sont remplies et les produits sont constatés lorsque les services sont rendus.

B) FORMATION DE CAPITAL

Les produits du secteur Formation de capital comprennent des produits tirés des services d'inscription et d'autres services aux émetteurs. Les produits tirés des services d'inscription comprennent les produits provenant des droits d'inscription initiale, des droits d'inscription additionnelle et des droits de maintien de l'inscription.

Les produits tirés des nouveaux émetteurs comprennent les droits d'inscription initiale et les droits de maintien de l'inscription de la première année. Ces frais, qui sont facturés soit à l'avance soit au moment de l'inscription, contiennent une seule obligation de prestation. Lorsque des droits de l'inscription initiale créent un droit significatif, ils sont différés et comptabilisés sur une période de 12 mois. Les services de maintien de l'inscription des nouveaux émetteurs sont comptabilisés selon le mode linéaire sur le reste de l'exercice au cours duquel ces services seront fournis. Les obligations de prestation au titre des droits d'inscription additionnelle sont remplies à un moment précis, et les produits sont constatés au moment de l'inscription additionnelle, qui correspond également au moment où les droits sont facturés. Les services de maintien de l'inscription des émetteurs existants sont facturés au cours du premier trimestre de l'exercice et l'obligation de prestation connexe est remplie selon le mode linéaire sur le reste de l'exercice.

Les autres produits tirés des services aux émetteurs comprennent les produits tirés des services d'agent comptable et d'agent des transferts, des services fiduciaires aux entreprises, des services pour régimes d'employés, des solutions liées au financement structuré et des services de gestion, qui sont comptabilisés à mesure que les services sont fournis. Les produits tirés des autres services aux émetteurs comprennent également la marge liée aux fonds détenus et administrés pour le compte de clients. Les autres services aux émetteurs ont des obligations de prestation distinctes, qui sont remplies à un moment précis, soit au moment où les services sont fournis au client.

C) NÉGOCIATION ET COMPENSATION DE DÉRIVÉS

Les produits du secteur Négociation et compensation de dérivés comprennent les produits tirés des activités de négociation et de compensation.

Les produits tirés des droits de négociation et droits connexes relatifs aux marchés des dérivés contiennent une obligation de prestation relative à l'exécution de la transaction, qui se produit la plupart du temps instantanément. Les produits sont comptabilisés dans le mois au cours duquel les opérations sont effectuées ou les services connexes sont fournis. Les obligations de prestation liées à la compensation de produits dérivés sont remplies dans un délai court. L'exécution des opérations et la novation sont effectuées soit instantanément, soit dans un court délai.

Les remises sont attribuées et constatées en tant que réduction des produits dans l'état consolidé du résultat net de la période au cours de laquelle elles se rapportent.

Dans le cadre de ses activités de compensation d'opérations de pension sur titres, la CDCC touche des produits d'intérêts et engage des charges d'intérêts à l'égard de toutes les opérations de pension sur titres qui sont compensées par l'intermédiaire de la CDCC. Les produits d'intérêts et les charges d'intérêts sont équivalents; toutefois, puisque la CDCC n'a pas le droit juridique de compenser ces montants, ils sont comptabilisés séparément à l'état consolidé du résultat net. Les produits d'intérêts sont gagnés, et les charges d'intérêts sont engagées, sur la durée des opérations de pension sur titres.

dépendent de facteurs indépendants de la volonté de la société, et les résultats de chaque vérification n'ont qu'une valeur prédictive limitée pour les vérifications futures.

Les produits de TMX Trayport comprennent les droits facturés aux abonnés, qui sont payés sur une base mensuelle pour l'accès à la plateforme. Les produits tirés des abonnés sont comptabilisés progressivement à mesure que l'obligation de prestation est remplie.

Les obligations de prestation pour les autres contrats du secteur Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse sont remplies et les produits sont constatés lorsque les services sont rendus.

B) FORMATION DE CAPITAL

Les produits du secteur Formation de capital comprennent des produits tirés des services d'inscription et d'autres services aux émetteurs. Les produits tirés des services d'inscription comprennent les produits provenant des droits d'inscription initiale, des droits d'inscription additionnelle et des droits de maintien de l'inscription.

Les produits tirés des nouveaux émetteurs comprennent les droits d'inscription initiale et les droits de maintien de l'inscription de la première année. Ces frais, qui sont facturés soit à l'avance soit au moment de l'inscription, contiennent une seule obligation de prestation. Lorsque des droits de l'inscription initiale créent un droit significatif, ils sont différés et comptabilisés sur une période de 12 mois. Les services de maintien de l'inscription des nouveaux émetteurs sont comptabilisés selon le mode linéaire sur le reste de l'exercice au cours duquel ces services seront fournis. Les obligations de prestation au titre des droits d'inscription additionnelle sont remplies à un moment précis, et les produits sont constatés au moment de l'inscription additionnelle, qui correspond également au moment où les droits sont facturés. Les services de maintien de l'inscription des émetteurs existants sont facturés au cours du premier trimestre de l'exercice et l'obligation de prestation connexe est remplie selon le mode linéaire sur le reste de l'exercice.

Les autres produits tirés des services aux émetteurs comprennent les produits tirés des services d'agent comptable et d'agent des transferts, des services fiduciaires aux entreprises, des services pour régimes d'employés, des solutions liées au financement structuré et des services de gestion, qui sont comptabilisés à mesure que les services sont fournis. Les produits tirés des autres services aux émetteurs comprennent également la marge liée aux fonds détenus et administrés pour le compte de clients. Les autres services aux émetteurs ont des obligations de prestation distinctes, qui sont remplies à un moment précis, soit au moment où les services sont fournis au client.

C) NÉGOCIATION ET COMPENSATION DE DÉRIVÉS

Les produits du secteur Négociation et compensation de dérivés comprennent les produits tirés des activités de négociation et de compensation.

Les produits tirés des droits de négociation et droits connexes relatifs aux marchés des dérivés contiennent une obligation de prestation relative à l'exécution de la transaction, qui se produit la plupart du temps instantanément. Les produits sont comptabilisés dans le mois au cours duquel les opérations sont effectuées ou les services connexes sont fournis. Les obligations de prestation liées à la compensation de produits dérivés sont remplies dans un délai court. L'exécution des opérations et la novation sont effectuées soit instantanément, soit dans un court délai.

Les remises sont attribuées et constatées en tant que réduction des produits dans l'état consolidé du résultat net de la période au cours de laquelle elles se rapportent.

Dans le cadre de ses activités de compensation d'opérations de pension sur titres, la CDCC touche des produits d'intérêts et engage des charges d'intérêts à l'égard de toutes les opérations de pension sur titres qui sont compensées par l'intermédiaire de la CDCC. Les produits d'intérêts et les charges d'intérêts sont équivalents; toutefois, puisque la CDCC n'a pas le droit juridique de compenser ces montants, ils sont comptabilisés séparément à l'état consolidé du résultat net. Les produits d'intérêts sont gagnés, et les charges d'intérêts sont engagées, sur la durée des opérations de pension sur titres.

D) NÉGOCIATION ET COMPENSATION DE TITRES DE PARTICIPATION ET DE TITRES À REVENU FIXE

Les produits du secteur Négociation et compensation de titres de participation et de titres à revenu fixe comprennent les produits tirés des services de négociation, de compensation, de règlement et de dépôt liés aux titres de participation et aux titres à revenu fixe.

Les produits tirés des droits de négociation et droits connexes relatifs aux titres de participation et aux titres à revenu fixe contiennent une obligation de prestation relative à l'exécution de la transaction, qui se produit instantanément. Les produits sont comptabilisés dans le mois au cours duquel les opérations sont effectuées ou lorsque les services connexes sont fournis.

Les produits tirés des services de compensation, de règlement et de dépôt liés aux titres de participation et aux titres à revenu fixe sont comptabilisés comme suit :

- Les services de compensation comprennent la production de rapports et la confirmation de tous les types d'opérations au sein du système multilatéral de compensation et de règlement désigné par l'expression CDSX. Les services de compensation incluent également l'établissement du solde net et la novation des opérations boursières au moyen du service de règlement net continu (« RNC ») de la CDS avant le règlement. La société a relevé deux obligations de prestation liées à la compensation et au règlement, et elle répartit le prix de transaction sur la base des prix de vente relatifs pris isolément. Ces dernières sont généralement remplies à un moment précis et comptabilisées au cours du mois durant lequel les services sont fournis. Les services de compensation et le règlement connexe ont lieu dans un délai relativement court. Les autres droits liés aux opérations de compensation sont comptabilisés lorsque les services sont fournis.
- Les droits de dépôt sont demandés pour la garde des titres, les activités connexes de dépôt et le traitement des droits et privilèges et des événements de marché, et ils sont comptabilisés lorsque les services sont fournis.
- Aux termes de l'ordonnance de reconnaissance de la CDS attribuée par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « CVMO ») et de la décision de reconnaissance attribuée par l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »), la CDS est tenue de partager avec les adhérents à parts égales toute augmentation des produits annuels tirés des services de compensation et autres services de base de Compensation CDS, comparativement aux produits de la période de 12 mois close le 31 octobre 2012. Ces montants sont calculés et constatés sur une base mensuelle en tant que réduction des produits, ce qui donne lieu à la comptabilisation de produits correspondant au montant auquel la société a droit.
- Compensation CDS engage certains frais liés aux installations pour le compte des adhérents, qui sont remboursés par ceux-ci. Étant donné que la CDS agit en tant que contrepartiste, les montants compensatoires des produits et des charges liés à ces frais aux installations sont comptabilisés lorsque les obligations de prestation sont satisfaites.
- La société comptabilise un montant égal de produits d'intérêts et de charges d'intérêts à l'égard des soldes en trésorerie avec les adhérents. Puisque la société n'a pas le droit juridique de compenser ces montants, ils sont comptabilisés séparément à l'état consolidé du résultat net.
- Les remises sont attribuées et constatées en tant que réduction des produits dans l'état consolidé du résultat net de la période au cours de laquelle elles se rapportent.

NOTE 5 – INFORMATIONS SECTORIELLES

La société compte quatre secteurs d'exploitation. Un secteur d'exploitation est une composante de la société qui se livre à des activités ordinaires dont elle peut tirer des produits et pour lesquelles elle peut engager des charges, y compris des produits et des charges relatifs à des opérations avec d'autres composantes de la société pour lesquelles des informations financières distinctes sont disponibles. Les informations fournies sur les secteurs d'exploitation sont fondées sur celles qui sont contenues dans les rapports internes destinés au principal responsable de l'exploitation. Il a été déterminé que ce dernier, à qui il incombe d'affecter les ressources et d'évaluer la performance des secteurs d'exploitation, est le chef de la direction de la société.

A) INFORMATION SUR LES SECTEURS À PRÉSENTER

La société compte quatre secteurs à présenter :

- **Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse** : La société fournit des données boursières, des données sur les indices ainsi que des ensembles intégrés de données pour alimenter des outils d'analyse exclusifs et de tiers à valeur supérieure qui aident les clients à prendre de meilleures décisions de négociation et de placement. Elle offre également des solutions aux marchés européens et mondiaux de l'énergie de gros en matière de détermination des prix, d'exécution d'ordres, de transparence post-négociation et de traitement de bout en bout. Le secteur Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyse comprend les activités suivantes de la société : TMX Datalinx, les services de colocalisation et TMX Trayport.
- **Formation de capital** : Les bourses de la société sont essentielles au bon fonctionnement des marchés financiers. La société soutient sans relâche le milieu des marchés financiers en offrant aux sociétés de tout type et à tous les stades de développement un accès à des capitaux, tout en assurant la surveillance des marchés pour en maintenir l'intégrité. Le secteur Formation de capital comprend les activités suivantes de la société : la Bourse de Toronto, bourse canadienne pour les sociétés à grande capitalisation; la Bourse de croissance TSX, bourse canadienne pour le marché du capital de risque public; et Compagnie Trust TSX, fournisseur de services fiduciaires aux entreprises, de services d'agent comptable, de services d'agent des transferts et de services connexes à des émetteurs assujettis et à des sociétés fermées.
- **Négociation et compensation de dérivés** : La société accélère la création de nouveaux produits et exploite la position unique qu'elle occupe sur le marché pour tirer profit de la demande croissante pour les produits dérivés au Canada et dans le monde. Le secteur Négociation et compensation de dérivés comprend les activités suivantes de la société : la Bourse de Montréal, bourse canadienne des produits dérivés; et la CDCC, chambre de compensation d'options et de contrats à terme normalisés et de certains produits hors-cote et d'opérations de pension sur titres à revenu fixe. Depuis le 3 janvier 2022, le secteur Négociation et compensation de dérivés comprend les activités de BOX, un marché pour la négociation d'options sur actions aux États-Unis (note 26).
- **Négociation et compensation de titres de participation et de titres à revenu fixe** : La société exploite des marchés équitables et transparents proposant des plateformes de négociation et de compensation de titres de participation et de titres à revenu fixe novatrices, efficaces et fiables. Le secteur Négociation et compensation de titres de participation et de titres à revenu fixe comprend les activités suivantes de la société : les activités de négociation de la Bourse de Toronto, de la Bourse de croissance TSX et de la Bourse Alpha; Compensation CDS, qui offre des services informatisés de compensation et de règlement des opérations sur titres de participation et titres à revenu fixe et de garde de titres au Canada; et Shorcan Brokers Limited, courtier interprofessionnel pour les titres à revenu fixe.

Certains produits et coûts du siège social de la société ne sont pas ventilés entre les secteurs d'exploitation. Les coûts et les charges liés à l'amortissement des immobilisations incorporelles achetées, de même que certains ajustements de consolidation et d'élimination, sont présentés dans le secteur Autres.

Les informations liées à chaque secteur à présenter se présentent comme suit :

Pour l'exercice clos le						31 décembre 2023
	Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyses	Formation de capital	Négociation et compensation de dérivés	Négociation et compensation de titres de participation et de titres à revenu fixe	Autres	Total
Produits (externes)	419,0 \$	268,2 \$	274,2 \$	232,6 \$	0,1 \$	1 194,1 \$
Produits intersectoriels	0,2	0,2	—	2,0	(2,4)	—
Total des produits	419,2 \$	268,4 \$	274,2 \$	234,6 \$	(2,3) \$	1 194,1 \$
Bénéfice d'exploitation	262,9 \$	104,8 \$	147,4 \$	102,5 \$	(77,6) \$	540,0 \$
Postes choisis						
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	12,5 \$	0,3 \$	5,8 \$	0,8 \$	93,1 \$	112,5 \$

Pour l'exercice clos le						31 décembre 2022
	Solutions globales, perspectives et stratégies d'analyses	Formation de capital	Négociation et compensation de dérivés	Négociation et compensation de titres de participation et de titres à revenu fixe	Autres	Total
Produits (externes)	360,1 \$	261,3 \$	261,3 \$	232,0 \$	0,2 \$	1 114,9 \$
Produits intersectoriels	0,3	0,2	—	2,1	(2,6)	—
Total des produits	360,4 \$	261,5 \$	261,3 \$	234,1 \$	(2,4) \$	1 114,9 \$
Bénéfice d'exploitation	231,4 \$	96,1 \$	151,2 \$	111,7 \$	(67,6) \$	522,8 \$
Postes choisis						
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	10,7 \$	6,5 \$	5,6 \$	0,4 \$	90,6 \$	113,8 \$

Le principal responsable de l'exploitation évalue la performance des secteurs d'exploitation en fonction du bénéfice d'exploitation, mesure pour laquelle il n'y a pas de définition dans les IFRS. Cette mesure du bénéfice englobe le bénéfice net ou la perte nette attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle et exclut la quote-part du bénéfice ou de la perte des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, les charges de dépréciation (le cas échéant) ainsi que les autres frais et charges ayant trait à des événements isolés de nature inhabituelle.

Le bénéfice d'exploitation constitue un indicateur important de la capacité de la société à dégager des liquidités au moyen de ses flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour répondre à ses besoins futurs en matière de fonds de roulement, pour veiller au service des dettes en cours et pour financer les dépenses d'investissement futures. Les charges de dépréciation (le cas échéant) comprennent la dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles découlant des acquisitions et elles ne sont pas considérées comme un élément lié à l'exploitation. Cet indicateur de la performance a pour but de fournir des renseignements complémentaires utiles aux investisseurs et aux analystes; toutefois, il ne doit pas être considéré isolément.

B) INFORMATIONS SUR LES SECTEURS GÉOGRAPHIQUES

Les produits de la société par zones géographiques se présentent comme suit :

Pour les exercices clos les	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Canada	699,0 \$	673,3 \$
États-Unis	266,8	248,8
Royaume-Uni	78,8	70,1
Allemagne	35,0	29,3
Autres pays	114,5	93,4
	1 194,1 \$	1 114,9 \$

Les produits sont attribués en fonction du pays où les factures aux clients sont envoyées.

Aucun client n'a compté pour plus de 10 % du total des produits de la société.

Les actifs non courants de la société par zones géographiques se présentent comme suit :

Aux	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Canada	4 270,4 \$	4 186,0 \$
Royaume-Uni	972,7	956,2
États-Unis	662,3	532,0
Autres pays	0,2	0,2
	5 905,6 \$	5 674,4 \$

Les actifs non courants ci-dessus comprennent principalement le goodwill et les immobilisations incorporelles, les participations dans des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, les actifs au titre de droits d'utilisation et les autres actifs, mais excluent les actifs au titre des avantages du personnel et les actifs d'impôt différé.

NOTE 6 – PRODUITS FINANCIERS ET CHARGES FINANCIÈRES

Les produits financiers et charges financières comprennent les produits tirés des sommes investies, les charges d'intérêts sur les emprunts et les obligations locatives, les variations de la juste valeur des titres négociables, les variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle classée dans les passifs financiers et les profits ou pertes de change découlant de la conversion des actifs et des passifs monétaires libellés en monnaie étrangère.

Le tableau suivant présente les charges financières nettes des périodes.

Pour les exercices clos les	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits financiers (charges financières)		
Produits d'intérêts tirés de sommes investies	21,3 \$	7,1 \$
Profit sur la juste valeur de la contrepartie éventuelle (note 3)	2,8	—
Charges d'intérêts sur les emprunts, y compris l'amortissement des frais de financement (note 11)	(42,4)	(34,8)
Charges d'intérêts sur les obligations locatives (note 21)	(3,1)	(3,2)
Profit (perte) de change net	(3,0)	1,7
Autres	0,1	0,1
Charges financières nettes	(24,3) \$	(29,1) \$

NOTE 7 – RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est déterminé en divisant le bénéfice net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période de présentation de l'information financière. Aux fins du calcul du résultat dilué par action, le bénéfice net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la société est divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période de présentation de l'information financière, ajusté pour tenir compte des effets de toutes les actions ordinaires dilutives potentielles, découlant des options sur actions attribuées aux membres du personnel.

Le 2 mai 2023, les actionnaires de la société ont approuvé un fractionnement à raison de cinq pour une des actions ordinaires en circulation de la société (le « fractionnement d'actions »). Le 13 juin 2023 (la « date de versement »), les actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 8 juin 2023 (la « date de clôture des registres ») ont reçu quatre actions ordinaires additionnelles par action ordinaire détenue. La négociation des actions ordinaires sur une base rajustée en fonction du fractionnement a commencé le 14 juin 2023. Tous les nombres d'actions ordinaires et les montants par action, y compris les chiffres comparatifs, ont été ajustés pour refléter le fractionnement des actions.

Le tableau suivant présente le résultat de base et dilué par action pour les périodes indiquées.

Pour les exercices clos les	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Bénéfice net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la société	356,0 \$	542,7 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation - de base	278 154 881	278 729 125
Incidence des options sur actions dilutives	888 718	1 242 380
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation - dilué	279 043 599	279 971 505
Résultat de base par action	1,28 \$	1,95 \$
Résultat dilué par action	1,28 \$	1,94 \$

NOTE 8 – IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier 2

La *Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier 2* devrait être mise en œuvre au Canada et s'appliquer aux années d'imposition ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2024. Le 23 mai 2023, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 12, *Impôts sur le résultat*, y compris un allègement obligatoire temporaire en ce qui concerne la comptabilisation et la présentation des impôts différés relatifs au modèle du Pilier 2, qui sera applicable une fois que les mesures seront pratiquement en vigueur.

La société devrait entrer dans le champ d'application des règles types proposées et a procédé à une évaluation de l'exposition potentielle aux impôts sur le résultat découlant des règles du Pilier 2 sur la base des déclarations de revenus les plus récentes et des informations financières disponibles pour les entités constitutives. Sur la base de son évaluation, la société ne s'attend pas à une exposition significative aux impôts sur le résultat découlant des règles du Pilier 2 dans les territoires où elle exerce ses activités. La direction n'a actuellement connaissance d'aucune circonstance susceptible de modifier cette exposition.

A) CHARGE D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT PORTÉE À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT NET

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. La charge d'impôt sur le résultat est comptabilisée à l'état consolidé du résultat net sauf dans la mesure où elle se rapporte à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

Le tableau qui suit présente la charge d'impôt sur le résultat portée à l'état consolidé du résultat net de la période.

Pour les exercices clos les	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Charge d'impôt exigible		
Impôt sur le résultat de la période	134,7 \$	121,4 \$
Ajustements relatifs à des exercices antérieurs	(1,5)	(18,6)
Charge d'impôt différé		
Naissance et renversement des différences temporaires	(4,8) \$	(8,0) \$
Ajustements relatifs à des exercices antérieurs	0,7	(3,7)
Ajustements de taux attribuables aux modifications apportées à la législation fiscale américaine	(1,2)	(0,7)
Pertes fiscales d'une période antérieure non comptabilisées précédemment	—	(1,9)
Dépréciation d'actifs d'impôt différé	1,3	—
Total de la charge d'impôt sur le résultat	129,2 \$	88,5 \$

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale d'une année, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture dans les pays où la société est établie, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures.

La société constitue des provisions à l'égard des positions fiscales incertaines, lesquelles provisions, à son avis, reflètent adéquatement le risque lié aux positions fiscales et la probabilité que les administrations fiscales pertinentes en acceptent le traitement. Les positions fiscales incertaines sont comptabilisées dans les états financiers en utilisant l'estimation la plus probable du montant que la direction s'attend à payer.

L'impôt différé est comptabilisé au titre de certaines différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs aux fins de l'information financière et les montants utilisés à des fins fiscales. L'impôt différé est évalué selon les taux d'impôt dont on attend l'application aux différences temporaires lorsque celles-ci s'inverseront, en fonction des lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture.

En raison des éléments qui suivent, la charge d'impôt sur le résultat attribuable au bénéfice diffère des montants calculés par application du taux d'impôt combiné fédéral et provincial de 26,5 % (26,5 % en 2022) au bénéfice avant l'impôt sur le résultat.

Pour les exercices clos les	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Bénéfice avant l'impôt sur le résultat	517,4 \$	670,3 \$
Charge d'impôt sur le résultat prévue selon le calcul	137,1 \$	177,6 \$
Charges non déductibles	1,0	1,2
Écart de taux attribuable aux différents territoires	(2,7)	0,7
Ajustements relatifs à des exercices antérieurs	(0,8)	(22,3)
Ajustements de taux attribuables aux modifications apportées à la législation fiscale américaine	(1,2)	(0,7)
Coûts d'acquisition non déductibles	1,7	0,5
Quote-part (de la perte nette) du bénéfice net des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	2,0	(0,5)
Pertes fiscales d'une période antérieure non comptabilisées précédemment	—	(1,9)
Dépréciation d'actifs d'impôt différé	1,3	—
Pertes de l'exercice considéré non comptabilisées dans les actifs d'impôt différé	0,2	—
Ajustements non imposables liés à la consolidation de BOX	—	(54,8)
Bénéfice non imposable	(8,5)	(10,4)
Autres	(0,9)	(0,9)
Charge d'impôt sur le résultat	129,2 \$	88,5 \$

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, la réévaluation de notre participation dans BOX à l'acquisition du contrôle des voix (à compter du 3 janvier 2022) a donné lieu à un profit non imposable, ce qui a réduit le taux d'impôt effectif.

B) ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ

La société comptabilise un actif d'impôt différé seulement dans la mesure où il est probable que l'on disposera d'un bénéfice imposable futur auquel cet élément pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont examinés à la date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

Les actifs (passifs) d'impôt différé aux 31 décembre sont attribuables aux éléments suivants :

	2023	Actifs 2022	2023	Passifs 2022	Montant net 2023	2022
Locaux et matériel (y compris les actifs au titre de droits d'utilisation)	0,8 \$	0,8 \$	(19,7) \$	(19,4) \$	(18,9) \$	(18,6) \$
Montant cumulatif des immobilisations corporelles/ incorporelles admissibles	10,5	11,8	(894,4)	(903,0)	(883,9)	(891,2)
Report en avant de pertes fiscales	13,1	21,4	—	—	13,1	21,4
Avantages futurs du personnel	4,4	4,0	(7,4)	(5,9)	(3,0)	(1,9)
Paielements fondés sur des actions	11,4	10,2	—	—	11,4	10,2
Obligations locatives	23,5	23,7	—	—	23,5	23,7
Autres	4,2	3,7	(1,0)	(0,5)	3,2	3,2
Actifs (passifs) d'impôt différé	67,9 \$	75,6 \$	(922,5) \$	(928,8) \$	(854,6) \$	(853,2) \$
Compensation d'impôt	(52,6)	(52,0)	52,6	52,0	—	—
Actifs (passifs) d'impôt différé, montant net	15,3 \$	23,6 \$	(869,9) \$	(876,8) \$	(854,6) \$	(853,2) \$

Les actifs et passifs d'impôt peuvent être compensés dans les états financiers si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de les compenser, et si les actifs et passifs d'impôt exigible concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes, mais que la société a l'intention soit de régler les passifs d'impôt exigible et de réaliser les actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Les variations des soldes d'impôt différé au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	Locaux et matériel (y compris les actifs au titre de droits d'utilisation)	Montant cumulé des immobilisations corporelles / incorporelles admissibles	Report en avant de pertes fiscales	Avantages futurs du personnel	Paiements fondés sur des actions	Obligations locatives	Autres	Total
Solde au 1 ^{er} janvier 2022	(22,9) \$	(858,4) \$	23,3 \$	(0,7) \$	8,9 \$	26,4 \$	3,2 \$	(820,2) \$
Constaté dans le bénéfice net	4,6	13,5	(2,1)	0,1	1,3	(2,8)	(0,3)	14,3
Constaté à l'acquisition d'AST Canada	—	—	(0,1)	—	—	—	0,1	—
Constaté à la consolidation de BOX	—	(48,0)	—	—	—	—	—	(48,0)
Constaté à l'acquisition de Trayport Germany	—	(2,0)	—	—	—	—	—	(2,0)
Constaté dans les autres éléments du résultat global	—	—	—	(1,3)	—	—	—	(1,3)
Effet des variations des cours de change	(0,3)	3,7	0,3	—	—	0,1	0,2	4,0
Solde au 31 décembre 2022	(18,6)	(891,2)	21,4	(1,9)	10,2	23,7	3,2	(853,2)
Constaté dans le bénéfice net	(0,4)	11,1	(8,0)	(0,1)	1,3	(0,1)	0,2	4,0
Constaté à l'acquisition de WSH	—	(2,6)	—	—	—	—	—	(2,6)
Constaté dans les autres éléments du résultat global	—	—	—	(1,0)	—	—	(0,2)	(1,2)
Effet des variations des cours de change	0,1	(1,2)	(0,3)	—	(0,1)	(0,1)	—	(1,6)
Solde au 31 décembre 2023	(18,9) \$	(883,9) \$	13,1 \$	(3,0) \$	11,4 \$	23,5 \$	3,2 \$	(854,6) \$

Au 31 décembre 2023, des tranches de 12,1 \$, de 0,4 \$ et de 0,6 \$ des actifs d'impôt différé susmentionnés avaient trait à des pertes fiscales et à des crédits d'impôt inscrits au Canada, aux États-Unis et dans l'Union européenne, respectivement (14,7 \$, 5,7 \$ et 1,0 \$, respectivement, en 2022). La recouvrabilité de ces actifs dépend de la disponibilité des bénéfices imposables futurs dégagés par ces entités juridiques. La société croit que ces pertes pourront être recouvrées.

Aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au titre des différences temporaires suivantes :

Aux	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Pertes fiscales	20,2 \$	15,5 \$
Autres différences temporaires déductibles	155,2	166,5
	175,4 \$	182,0 \$

En date du 31 décembre 2023, une tranche de 8,8 \$ (7,2 \$ en 2022) des pertes fiscales ci-dessus arrivait à échéance d'ici 2037, le montant résiduel n'ayant pas d'échéance. Aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au titre de ces éléments, car il est improbable qu'il existe des bénéfices imposables futurs à l'égard desquels la société pourrait imputer ces pertes fiscales. La société cherchera malgré tout à tirer parti des stratégies futures de planification fiscale aux fins de l'utilisation des pertes fiscales, le cas échéant.

Au 31 décembre 2023, des passifs d'impôt différé au titre des différences temporaires de 372,1 \$ (342,0 \$ en 2022) liées aux placements dans des filiales étrangères n'ont pas été comptabilisés puisque la société est en mesure de contrôler le moment du renversement des différences temporaires et qu'il est probable que les différences temporaires ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible. Les différences temporaires relatives aux autres filiales canadiennes n'ont pas été comptabilisées étant donné qu'il est possible de les régler sans incidence fiscale.

NOTE 9 – SOLDES DES ADHÉRENTS ET DES MEMBRES COMPENSATEURS

Les soldes des adhérents et des membres compensateurs figurant aux bilans consolidés comprennent les éléments suivants :

Aux	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Soldes des adhérents	4 652,9 \$	4 654,3 \$
Soldes des membres compensateurs	45 685,5	38 688,9
Garantie en trésorerie des membres compensateurs	7 160,4	5 997,6
Soldes des adhérents et des membres compensateurs	57 498,8 \$	49 340,8 \$

Ce qui précède n'a aucune incidence nette sur les actifs nets consolidés puisqu'un montant équivalent est constaté dans les actifs et dans les passifs.

A) SOLDES RELATIFS À LA COMPENSATION ET AU RÈGLEMENT ET SOLDES AVEC LES ADHÉRENTS DE LA CDS

Les soldes des adhérents comprennent les garanties en trésorerie données en nantissement et déposées auprès de Compensation CDS et les dividendes en trésorerie, les intérêts en trésorerie et les autres distributions en trésorerie en attente de distribution (les « droits et autres fonds ») sur les titres gardés en dépôt. Les garanties en trésorerie sont détenues par Compensation CDS auprès de la Banque du Canada, de banques commerciales ayant une note de crédit minimale de A/R1-faible, ainsi que de la National Securities Clearing Corporation (la « NSCC ») et de la Depository Trust Company (la « DTC »). Ces garanties sont comptabilisées en tant qu'actif et un passif équivalent et compensatoire est comptabilisé puisque ces montants sont à payer aux adhérents.

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Droits et autres fonds	265,8 \$	558,9 \$
Garanties en trésorerie des adhérents	4 387,1	4 095,4
Soldes des adhérents	4 652,9 \$	4 654,3 \$

Les dépôts sur marge de Compensation CDS sont détenus dans des instruments liquides. Le service de liaison avec New York (« SLNY ») de Compensation CDS ne prévoit pas de limites strictes quant à l'obligation de paiement en fin de journée par les adhérents, ce qui entraîne la possibilité d'exposition à un risque de liquidité illimité si un utilisateur du service ne s'acquitte pas de ses obligations. Compensation CDS gère ce risque par une surveillance active des obligations de paiement et au moyen d'une

facilité de trésorerie engagée qui couvre la plus grande partie des situations de défaut possibles de la part des adhérents. L'excédent du risque de liquidité résiduel sur la facilité de crédit de Compensation CDS est transféré aux adhérents qui continuent d'utiliser le service de liaison avec New York et, par conséquent, l'exposition au risque de liquidité de Compensation CDS se limite au maximum de sa facilité de liquidité disponible.

Au 31 décembre 2023, à la suite des évaluations du risque lié aux adhérents, le montant total de la garantie requise par Compensation CDS était de 7 880,2 \$ (7 478,0 \$ en 2022). Les garanties réelles données en nantissement en faveur de Compensation CDS aux 31 décembre se présentent comme suit :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Montant en trésorerie (compris dans les soldes des adhérents figurant dans les bilans consolidés)	3 711,7 \$	4 095,4 \$
Bons du Trésor et titres à revenu fixe	5 035,9	5 021,0
Total des garanties données en nantissement	8 747,6 \$	9 116,4 \$

Les garanties en bons du Trésor et en titres à revenu fixe ne sont pas prises en compte dans les bilans consolidés de la société.

B) SOLDES RELATIFS À LA COMPENSATION ET AU RÈGLEMENT ET SOLDES DES MEMBRES COMPENSATEURS DE LA CDCC

Les soldes des membres compensateurs comprennent les soldes des membres compensateurs de la CDCC (les « membres compensateurs ») comme suit :

- Règlements quotidiens des sommes à recevoir des membres compensateurs ou à payer à ceux-ci – Ces soldes découlent de l'évaluation à la valeur de marché, chaque jour, des positions ouvertes sur contrats à terme normalisés ou du règlement quotidien des opérations sur options. Ces montants doivent être recouvrés des membres compensateurs et payés à ceux-ci avant l'ouverture des marchés boursiers le jour suivant. Ce qui précède n'a aucune incidence nette sur les actifs nets consolidés puisqu'un montant équivalent est constaté dans les actifs et dans les passifs.

Au 31 décembre 2023, le montant brut des règlements quotidiens à recevoir des membres compensateurs ou à payer à ceux-ci se chiffrait à 68,3 \$ et à 68,3 \$, respectivement (306,7 \$ et 306,7 \$ en 2022). Ces soldes sont ensuite compensés pour chaque membre compensateur au titre de la trésorerie à payer ou à recevoir liée à l'évaluation à la valeur de marché des contrats à terme, aux primes sur options et à l'insuffisance ou l'excédent des dépôts en trésorerie sur marge à la date du bilan.

- Montants nets à recevoir/à payer dans le cadre des opérations de pension sur titres ouvertes – Les opérations de pension sur titres hors-cote entre les membres acheteurs et les membres vendeurs de la chambre de compensation font l'objet d'une novation avec la CDCC aux termes de laquelle les droits et les obligations des membres compensateurs dans le cadre des opérations de pension sur titres sont annulés et remplacés par de nouveaux accords avec la CDCC. Une fois la novation effectuée, la CDCC devient la contrepartie des membres acheteurs et des membres vendeurs de la chambre de compensation. En conséquence, le droit contractuel de recevoir et de rembourser le principal des opérations de pension sur titres, de même que le droit contractuel de recevoir et de verser des intérêts sur les opérations de pension sur titres sont transférés à la CDCC.

Ces soldes représentent des soldes impayés sur des opérations de pension sur titres ouvertes. Au 31 décembre 2023, les montants bruts à recevoir et à payer dans le cadre des opérations de pension sur titres ouvertes s'élevaient à 107 413,7 \$ et à 107 413,7 \$ (86 524,7 \$ et 86 524,7 \$ en 2022). Ces contrats, lorsqu'ils sont analysés par membre compensateur, donnent lieu à des positions brutes débitrices et à des positions brutes créditrices. Comme le permettent les règles de la CDCC, les soldes à recevoir et à payer en cours liés au même membre compensateur sont compensés lorsqu'ils sont libellés dans la même devise et doivent être réglés au cours de la même journée, puisque la CDCC possède un droit juridiquement exécutoire de compenser et a l'intention de procéder au règlement sur la base du montant net. Les soldes incluent le principal initial des opérations de pension sur titres et les intérêts courus, lesquels sont comptabilisés au coût amorti. Puisque la CDCC est la contrepartie centrale, un montant équivalent est comptabilisé aux actifs et aux passifs de la société.

Le tableau suivant présente les valeurs comptables des soldes des membres compensateurs visés par une compensation, des conventions-cadres de compensation exécutoires ou des conventions-cadres similaires.

Au			31 décembre 2023
	Actif ou (passif) brut pour les contreparties dans une position d'actif net (de passif net)	Passifs (actifs) portés en diminution des actifs nets (passifs nets) par les contreparties	Montants nets présentés dans le bilan consolidé
Actif (passif)			
Actifs financiers			
Règlements quotidiens à recevoir des membres compensateurs	65,7 \$	(1,1) \$	64,6 \$
Montants nets à recevoir dans le cadre des opérations de pension sur titres ouvertes	73 829,1	(28 208,2)	45 620,9
	73 894,8	(28 209,3)	45 685,5
Passifs financiers			
Règlements quotidiens à payer aux membres compensateurs	(67,2)	2,6	(64,6)
Montants nets à payer dans le cadre des opérations de pension sur titres ouvertes	(79 205,4)	33 584,5	(45 620,9)
	(79 272,6)	33 587,1	(45 685,5)
Montant net	(5 377,8) \$	5 377,8 \$	— \$
Au			31 décembre 2022
	Actif ou (passif) brut pour les contreparties dans une position d'actif net (de passif net)	Passifs (actifs) portés en diminution des actifs nets (passifs nets) par les contreparties	Montants nets présentés dans le bilan consolidé
Actif (passif)			
Actifs financiers			
Règlements quotidiens à recevoir des membres compensateurs	268,3 \$	(38,2) \$	230,1 \$
Montants nets à recevoir dans le cadre des opérations de pension sur titres ouvertes	56 008,0	(17 549,2)	38 458,8
	56 276,3	(17 587,4)	38 688,9
Passifs financiers			
Règlements quotidiens à payer aux membres compensateurs	(268,4)	38,3	(230,1)
Montants nets à payer dans le cadre des opérations de pension sur titres ouvertes	(68 975,5)	30 516,7	(38 458,8)
	(69 243,9)	30 555,0	(38 688,9)
Montant net	(12 967,6) \$	12 967,6 \$	— \$

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, le plus important montant quotidien lié à un règlement à recevoir d'un membre compensateur a été de 1 119,0 \$ (788,3 \$ en 2022) et le plus important montant quotidien lié à un règlement à payer à un membre compensateur a été de 374,5 \$ (499,0 \$ en 2022). Ces montants liés aux règlements ne tiennent pas compte des montants nets à recevoir dans le cadre d'opérations de pension sur titres ouvertes, qui sont également à recevoir des membres compensateurs.

Les garanties en trésorerie des membres compensateurs sont composées de dépôts en trésorerie sur marge et de dépôts en trésorerie dans le fonds de compensation des membres compensateurs qui sont détenus par la CDCC auprès de la Banque du Canada ou auprès de banques commerciales ayant une note de crédit minimale de A/R1-faible. Les garanties en trésorerie, soit sous forme de marge à l'égard de positions ouvertes, soit dans le cadre du fonds de compensation, sont détenues par la CDCC et sont constatées à titre d'actifs, et un passif équivalent et compensatoire est comptabilisé puisque ces montants sont à payer aux membres compensateurs. Ce qui précède n'a aucune incidence nette sur les actifs nets consolidés puisqu'un montant équivalent est constaté dans les actifs et dans les passifs.

Les garanties réelles données en nantissement en faveur de la CDCC aux 31 décembre se présentent comme suit :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Garanties en trésorerie détenues		
Dépôts en trésorerie sur marge des membres compensateurs	3 215,1 \$	3 447,4 \$
Dépôts en trésorerie dans le fonds de compensation	3 945,3	2 550,2
	7 160,4 \$	5 997,6 \$

Les dépôts autres qu'en trésorerie sur marge et les dépôts autres qu'en trésorerie dans le fonds de compensation donnés en nantissement à la CDCC aux termes d'ententes irrévocables sont détenus sous forme de titres émis par un gouvernement, de lettres de garantie et de titres de participation par des dépositaires agréés. Les membres compensateurs peuvent également donner en nantissement des récépissés d'entiercement directement à la CDCC. Les garanties autres qu'en trésorerie données en nantissement en faveur de la CDCC aux 31 décembre se présentent comme suit :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Garanties autres qu'en trésorerie données en nantissement		
Dépôts autres qu'en trésorerie sur marge	15 965,0 \$	17 044,2 \$
	15 965,0 \$	17 044,2 \$

Les garanties autres qu'en trésorerie ne sont pas incluses dans les bilans consolidés de la société.

C) ACTIFS SOUS ADMINISTRATION DE COMPAGNIE TRUST TSX

Compagnie Trust TSX administre un certain nombre de fonds distincts, qui représentent des sommes détenues pour le compte de clients dans le cadre de services fiduciaires et de services similaires. Les actifs sous administration réels de Compagnie Trust TSX aux 31 décembre se présentaient comme suit :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Trésorerie	2 292,9 \$	1 914,2 \$
Bons du Trésor et titres à revenu fixe	68,8	504,7
Total des actifs sous administration	2 361,7 \$	2 418,9 \$

Étant donné que ces montants ne sont pas contrôlés par Compagnie Trust TSX ou par la société, les actifs sous administration ne sont pas inclus au bilan consolidé.

NOTE 10 – GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La société est exposée à de nombreux risques financiers vu la nature de ses activités, qui font l'objet de précisions ci-dessous. Elle s'efforce de surveiller et d'atténuer les effets défavorables de ces risques au moyen de ses politiques et procédés de gestion des risques.

A) RISQUE D'ACTIVITÉ GÉNÉRAL

Le risque d'activité général désigne les risques et les pertes potentielles pouvant découler de la gestion et de l'exploitation de la société en tant qu'entreprise commerciale, mais qui ne sont pas liés au défaut de participants. Le risque d'activité général comprend toute détérioration potentielle de la situation financière de la société (en continuité d'exploitation) en raison de la baisse de ses produits ou de l'augmentation de ses charges. Une telle détérioration peut être due à différents facteurs touchant les activités, notamment une mauvaise exécution de la stratégie commerciale, des flux de trésorerie négatifs ou des charges d'exploitation inattendues ou particulièrement importantes.

La conjoncture économique et la conjoncture des marchés au Canada, aux États-Unis, en Europe, en Asie et dans le reste du monde ont une incidence sur les différents aspects de notre entreprise, y compris sur nos sources de revenus. L'évolution de l'économie, notamment les contraintes exercées sur l'offre, l'inflation, la volatilité des prix des matières premières, la volatilité des taux d'intérêt et des taux de change, un climat politique hostile et un ralentissement économique prolongé pourraient avoir une incidence négative importante sur nos activités.

B) RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit s'entend du risque de subir une perte par suite du manquement d'un emprunteur, d'une contrepartie, d'un membre compensateur ou d'un adhérent à ses obligations financières. Il a trait principalement aux activités de compensation de Compensation CDS et de la CDCC, aux activités de courtage de Shorcan, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie soumis à des restrictions, aux titres négociables, aux créances clients et aux swaps sur rendement total de la société.

i) Opérations de compensation et de courtage

La société est exposée au risque de crédit advenant que des adhérents, dans le cas de Compensation CDS, des membres compensateurs, dans le cas de la CDCC, et des clients, dans le cas de Compagnie Trust TSX et de Shorcan, manquent à leurs obligations financières.

Compensation CDS

Compensation CDS est exposée au risque de perte découlant de l'incapacité d'un adhérent aux services de compensation et de règlement de Compensation CDS à s'acquitter de ses obligations financières. Dans une moindre mesure, Compensation CDS est exposée au risque de crédit en raison de la prestation de ses services avant le paiement.

L'exploitation des services de compensation et de règlement par Compensation CDS expose cette dernière au risque de crédit. Au cours de chaque jour ouvrable, les règlements de transactions peuvent donner lieu à une obligation de paiement net d'un adhérent envers Compensation CDS ou à une obligation de paiement de Compensation CDS envers un adhérent. L'éventuelle défaillance de l'adhérent de s'acquitter de son obligation de paiement envers Compensation CDS entraîne un risque lié au paiement, qui est une forme particulière de risque de crédit. Le risque lié au paiement est une forme de risque de crédit associé au règlement de valeurs mobilières; un vendeur peut livrer les valeurs mobilières, mais ne pas recevoir le paiement, ou un acheteur peut verser le paiement, mais ne pas recevoir les valeurs mobilières qu'il a acquises. Le risque lié au paiement est atténué par le versement de paiement irrévocable au CDSX, le système de compensation et de règlement multilatéral de Compensation CDS, tel qu'il est décrit dans les Règles de Compensation CDS à l'intention des adhérents.

Dans le cadre des services de règlement offerts par Compensation CDS, le risque lié au paiement est transféré entièrement de Compensation CDS aux adhérents qui acceptent ce risque en vertu des règles contractuelles régissant les services de règlement. Ce transfert du risque lié au paiement est effectué principalement par le fait que les adhérents agissent à titre de prêteurs pour les autres adhérents au moyen de l'octroi de marges de crédit gérées au sein du système de règlement ou, autrement, au moyen d'arrangements fondés sur le partage du risque dans le cadre desquels des groupes d'adhérents cautionnent réciproquement les obligations de paiement de chacun des autres membres du groupe. Si un adhérent n'est pas en mesure de s'acquitter de ses obligations de paiement envers Compensation CDS, ces adhérents obligés sont tenus d'effectuer le paiement. Le risque lié au paiement est atténué pour les adhérents au moyen de limites imposées aux adhérents quant à l'importance des obligations de paiement de chaque adhérent et des exigences de garantie liées à ces obligations de paiement. Ces deux mesures d'atténuation sont imposées en temps réel au système de règlement.

L'utilisation du SLNY et du Service de liaison direct avec la DTC (« SLDDTC ») crée un risque de crédit pour Compensation CDS. Au cours de chaque jour ouvrable, les transactions de règlement par la NSCC ou la DTC peuvent engendrer une obligation de paiement net de la NSCC ou la DTC envers Compensation CDS ou une obligation de paiement de Compensation CDS envers la NSCC ou la DTC. Par conséquent, Compensation CDS a le droit légal de recevoir les fonds d'un adhérent cautionné en position débitrice ou a une obligation de payer les fonds à un adhérent cautionné en position créditrice.

L'éventuelle défaillance d'un adhérent de s'acquitter de son obligation de paiement envers Compensation CDS dans le cadre du SLNY ou du SLDDTC entraîne un risque lié au paiement. Pour atténuer le risque de défaillance, Compensation CDS a établi des mécanismes d'atténuation du risque de défaillance pour limiter les pertes pour les adhérents obligés, tel qu'il est décrit dans les Règles de Compensation CDS à l'intention des adhérents. Le processus requiert que l'adhérent présente des biens en garantie à Compensation CDS et à la NSCC ou à la DTC (note 9).

L'exposition au risque de Compensation CDS au titre de ces services de contrepartie centrale est atténuée au moyen de l'évaluation à la valeur du marché quotidienne des obligations de chaque adhérent ainsi que des exigences de garantie fondées sur la méthode de mesure du risque calculée quotidiennement. Ces mesures d'atténuation visent à fournir une couverture contre la grande majorité des fluctuations du marché et elles sont régulièrement mises à l'épreuve à l'égard des fluctuations des cours réels. À ces évaluations s'ajoutent des analyses des conséquences de conditions extrêmes du marché sur l'évaluation de la garantie et du risque de marché, qui servent à déterminer les exigences supplémentaires en matière de garantie devant être versée par les adhérents dans un fonds de défaillance constitué en 2015. Si la garantie d'un adhérent défaillant à un service de contrepartie centrale est insuffisante, parce que la valeur de la garantie a fléchi ou que la perte à couvrir est supérieure aux exigences de la garantie, les adhérents obligés du service sont tenus de couvrir toutes les pertes résiduelles. Les garanties en trésorerie sont détenues par Compensation CDS auprès de la Banque du Canada, de banques commerciales ayant une note de crédit minimale de A/R1-faible, les titres reçus en garantie étant sous la forme d'opérations de pension sur titres avec un éventail plus large de banques d'importance systémique mondiale (Bism), et/ou les courtiers américains réglementés qu'elles détiennent en propriété exclusive et qui sont membres du même groupe qu'elles, ainsi que de la NSCC ou de la DTC, tandis que les garanties autres qu'en trésorerie données en nantissement par les adhérents aux termes des Règles de la CDS sont détenues par Compensation CDS (note 9).

Compensation CDS détient également un montant de 1,0 \$ en trésorerie et équivalents de trésorerie et en titres négociables à titre de contribution au fonds provisionné aux fins de la cascade de gestion des défaillances de la fonction de RNC. Le recours à ce fonds de défaillance de 1,0 \$ est prévu en cas d'épuisement des contributions d'un adhérent suspendu au fonds des adhérents du RNC et au fonds de défaillance.

Il est possible que Compensation CDS touche des paiements provenant d'émetteurs de titres relativement à des droits et privilèges, notamment des paiements à l'échéance ou des paiements d'intérêts, avant la date de paiement aux adhérents qui détiennent ces titres. En de rares circonstances, en raison du moment où ces paiements sont reçus ou de la conjoncture du marché, ces fonds peuvent être détenus par une grande banque à charte canadienne. Le cas échéant, Compensation CDS serait exposée à l'éventuelle défaillance de la banque.

CDCC

La CDCC pourrait subir une perte advenant que les membres compensateurs omettent de remplir une de leurs obligations contractuelles, comme il est précisé dans les règles de la CDCC.

La CDCC est exposée au risque de crédit de ses membres étant donné qu'elle agit comme contrepartie centrale dans toutes les opérations sur les marchés de la MX et sur certains marchés hors cote soutenus par la CDCC. À ce titre, en cas de défaillance d'un membre compensateur, les obligations de ces contreparties défaillantes deviendraient la responsabilité de la CDCC.

L'instauration de stricts critères d'adhésion à la CDCC constitue la première ligne de défense du processus de gestion de son risque de crédit, lequel comprend des exigences de nature financière et réglementaire. De plus, la CDCC examine de manière régulière la viabilité financière de ses membres compensateurs en fonction des critères pertinents afin d'assurer qu'ils satisfont en tout temps aux exigences. Dans le cas du non-respect d'une exigence par un membre compensateur, la CDCC a le droit, en vertu de ses règles, d'infliger à ce membre diverses sanctions.

L'une des principales techniques utilisées par la CDCC pour la gestion des risques eu égard au risque de crédit suscité par une contrepartie consiste à recevoir des dépôts de garantie en fonction du risque sous forme de trésorerie, d'actions et de titres négociables émis par un gouvernement et de récépissés d'entiercement. Ainsi, lorsqu'un membre compensateur omet de régler un paiement ou ne peut répondre à un appel de marge quotidien ou s'acquitter de ses obligations découlant de contrats à terme normalisés ouverts, de contrats d'option et d'opérations de pension sur titres, les dépôts sur marge peuvent être saisis, puis servir à diminuer les pertes éventuelles subies dans le cadre de la liquidation de ses positions.

Le système de couverture de la CDCC est appuyé par un processus de surveillance quotidienne de la marge et du capital (« SQMC ») qui évalue la solidité financière d'un membre compensateur par rapport aux exigences de couverture. La CDCC surveille les exigences de couverture d'un membre compensateur, établies en pourcentage de son capital (actifs nets admissibles). La CDCC fait des appels de marge additionnels si le ratio de l'exigence de couverture par rapport aux actifs nets admissibles dépasse 100 %. La marge additionnelle de couverture est égale à l'excédent du ratio sur 100 % et vise à assurer que, dans le cas d'une compensation, le déficit d'un membre compensateur ne dépasse pas la valeur de son entreprise. Afin de gérer l'exposition au risque découlant de certains risques commerciaux précis, la CDCC impose des marges supplémentaires, dont la marge pour le risque de concentration, imputable aux membres compensateurs dont la concentration dans certaines positions est trop élevée, la marge pour le risque de corrélation défavorable, imputable aux membres compensateurs détenant des positions en étroite corrélation avec leur propre profil de risque de crédit, et la marge pour le risque d'asymétrie du règlement, qui vise à atténuer le risque qu'un participant potentiellement défaillant choisisse uniquement les positions qui lui conviennent dans le cadre du processus de règlement.

Les exigences réglementaires internationales imposées aux contreparties centrales comme la CDCC ont mis en lumière la nécessité, pour les contreparties centrales, d'inclure dans le processus de gestion de défaut une composante de leurs capitaux sous risque. La CDCC détient un montant de 10,0 \$ en trésorerie et équivalents de trésorerie et en titres négociables afin de combler les pertes éventuelles à la suite de la défaillance d'un membre compensateur. Le montant de 10,0 \$ doit être utilisé lorsque les dépôts sur marge et les dépôts dans le fonds de compensation d'un membre compensateur qui manque à ses obligations sont insuffisants pour combler les pertes subies par la CDCC. Le montant de 10,0 \$ est scindé en deux tranches. La première tranche de 5,0 \$ doit combler la perte résultant du premier cas de défaillance d'un membre compensateur. Si la perte est supérieure à 5,0 \$, et que, par conséquent, la première tranche est complètement épuisée, la CDCC utilise la seconde tranche de 5,0 \$ pour remplir à nouveau la première tranche. Cette seconde tranche est en place afin de s'assurer qu'un montant de 5,0 \$ est disponible en cas de défaillance de la part d'un autre membre compensateur.

Les dépôts en trésorerie sur marge et les dépôts en trésorerie dans le fonds de compensation de la CDCC sont détenus auprès de la Banque du Canada ou auprès de banques commerciales ayant une note de crédit minimale de A/R1-faible, ce qui atténue le risque de crédit auquel la CDCC serait exposée si les dépôts étaient détenus auprès de banques commerciales. Les dépôts autres qu'en trésorerie sur marge et les dépôts autres qu'en trésorerie dans le fonds de compensation ont été donnés en nantissement à la CDCC aux termes d'ententes irrévocables; ces dépôts sont détenus par des dépositaires agréés (note 9). La CDCC peut saisir cette garantie en cas de défaillance d'un membre compensateur.

Shorcan

Shorcan est exposée au risque de crédit advenant que des clients omettent de régler leurs paiements à la date de règlement visée par contrat. Le risque est limité en raison de son statut de mandataire, en ce sens qu'elle n'achète ni ne vend de titres pour son propre compte. À titre de mandataire, si une opération n'est pas réglée, Shorcan a le droit de déroger à sa politique habituelle d'anonymat et de demander à deux contreparties de régler le contrat directement.

ii) Trésorerie et équivalents de trésorerie et trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions

La société gère son exposition au risque de crédit découlant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et de la trésorerie et des équivalents de trésorerie soumis à des restrictions en détenant la majorité de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie auprès de grandes banques à charte canadiennes et américaines ou sous forme de bons du Trésor du gouvernement du Canada, de provinces canadiennes et des États-Unis.

iii) Titres négociables

La société gère son exposition au risque de crédit découlant des placements en titres négociables en détenant des titres à revenu fixe individuels de première qualité ou des dépôts à terme individuels qui ont une note de crédit minimale de A/R1-faible. De plus, le fait de détenir des titres à revenu fixe individuels limite l'exposition de la société aux titres non gouvernementaux.

Aux termes de la politique de placement de la société, les liquidités excédentaires ne peuvent être placées que dans des titres du marché monétaire ou dans des titres à revenu fixe; néanmoins, le portefeuille est composé en majeure partie de titres du marché monétaire.

iv) Créances clients

Le risque de crédit de la société découlant des comptes irrécouvrables dépend des caractéristiques particulières des clients, dont un grand nombre sont des banques et des institutions financières. La société facture régulièrement ses clients et confie à une équipe de recouvrement la surveillance des comptes clients et le contrôle du montant des débiteurs en souffrance afin de le réduire au minimum. Il n'y a pas de concentration du risque de crédit découlant des débiteurs d'un client en particulier. De plus, les clients dont les comptes ne sont pas en règle risquent de perdre leurs privilèges d'admission à la cote, de négociation, de compensation, d'accès à l'information boursière et d'utilisation d'autres services.

v) Swaps sur rendement total

La société limite son risque de crédit lié aux contreparties découlant des swaps sur rendement total en ne faisant affaire qu'avec de grandes banques à charte canadiennes.

C) RISQUE DE PLACEMENT

Dans le cadre de ses activités de compensation, la société gère des garanties fournies sous forme de titres de participation et de trésorerie et elle a recours à des banques offrant des services de garde dans ce dernier cas. Les processus de gestion des placements encadrant la trésorerie pouvant être investie suivent les pratiques du secteur et ils se conforment aux obligations réglementaires de la société. Toutefois, comme c'est le cas pour toute stratégie de placement, il demeure possible qu'une perte sur les actifs des participants soit subie. Cette éventualité est prise en compte dans le cadre contractuel faisant partie des Règles de la CDS, qui assurent que les pertes sur placement réalisées sont transférées aux participants, ce qui élimine tout risque de conséquence sur la situation financière de la société.

D) RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché s'entend de la possibilité que la société subisse une perte en raison des fluctuations des prix et des taux du marché, comme les cours de change, les taux d'intérêt, les prix des marchandises et les cours des actions.

i) Risque de change

La société est exposée au risque de change sur les produits et les charges sur les marchés où elle facture et s'approvisionne en monnaie étrangère. Elle est également exposée au risque de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances clients et les dettes fournisseurs qui sont libellés en monnaie étrangère, principalement en dollars américains. Au 31 décembre 2023, la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les créances clients, déduction faite des passifs courants, comprenaient un montant de 12,8 \$ US qui était exposé aux variations du cours de change entre le dollar américain et le dollar canadien, un montant de 0,5 £ qui était exposé aux variations du cours de change entre la livre sterling et le dollar canadien, et un montant de moins de 0,1 € qui était exposé aux variations du cours de change entre l'euro et le dollar canadien (5,7 \$ US, 0,2 £ et moins de 0,1 € en 2022).

De plus, les devises dans lesquelles sont libellés les actifs se rapportant à TMX Trayport et à d'autres établissements à l'étranger, sont, le dollar américain (« \$ US »), l'euro (« EUR ») et la livre sterling (« GBP ») et l'incidence des fluctuations des cours de change sur la quote-part de la société dans ces actifs nets est incluse dans le cumul des autres éléments du résultat global dans le bilan consolidé.

La société peut avoir recours à des stratégies de couverture des devises pour atténuer le risque de change. Toutefois, en ce qui concerne les expositions non couvertes, une forte fluctuation des cours de change, plus particulièrement un raffermissement du dollar canadien par rapport au dollar américain ou à la livre sterling, peut avoir une incidence défavorable sur la valeur de nos produits, de nos charges, de nos actifs et de nos passifs libellés dans des monnaies autres que le dollar canadien.

Les règlements au sein des services de compensation et de règlement offerts par Compensation CDS sont effectués en dollars canadiens et américains. Un risque de change est susceptible d'être créé lorsqu'il y a défaillance et lorsque la devise dans laquelle l'obligation de paiement est libellée est différente de la devise dans laquelle la garantie sous-jacente est libellée. Ce risque est atténué en réduisant la valeur de la garantie lorsque cette situation se produit.

ii) Risque de taux d'intérêt

La société est exposée au risque de taux d'intérêt sur ses titres négociables, sur ses facilités de crédit et de trésorerie, sur ses obligations non garanties et sur le papier commercial.

Au 31 décembre 2023, la société détenait une somme de 118,5 \$ en titres négociables, détenus dans des bons du Trésor et des acceptations bancaires (117,4 \$ en 2022, dont la totalité était détenue dans des bons du Trésor et des acceptations bancaires).

La société avait également un montant de 294,2 \$ en papier commercial (note 11) en circulation au 31 décembre 2023 (néant en 2022).

Par ailleurs, la société est exposée au risque de taux d'intérêt sur les fonds détenus et administrés par Compagnie Trust TSX pour le compte de ses clients. La volatilité des taux d'intérêt pourrait avoir une incidence défavorable sur les produits d'intérêts gagnés sur les fonds.

Après la clôture de la période à l'étude, la société a conclu une convention de crédit aux fins de l'acquisition des 77,7 % de parts ordinaires restantes de VettaFi (note 30). La société devrait être exposée au risque de taux d'intérêt du fait des facilités de crédit à terme prévues dans la convention de crédit.

iii) Risque sur actions

La société est exposée au risque sur actions en raison de ses paiements fondés sur des actions, étant donné que son obligation aux termes de ces arrangements est en partie fonction du cours des actions de la société. La société a conclu des swaps sur rendement total à titre de couverture économique partielle des droits à l'appréciation de ces paiements fondés sur des actions (note 23).

iv) Autres risques de prix du marché

La société est exposée aux facteurs de risque de marché découlant des activités de la CDCC, de Compensation CDS, de la TSX, de la Bourse de croissance TSX et de Shorcan, si un membre compensateur, un adhérent ou un client, selon le cas, manque à ses obligations de recevoir ou de livrer des produits dérivés ou des titres à la date de règlement contractuelle, quand le prix contractuel est moins favorable que le prix courant du marché.

CDCC

La CDCC est exposée au risque de marché en raison de ses fonctions de contrepartie centrale en cas de défaillance d'un membre compensateur, auquel cas elle fait office de contrepartie juridique à toutes les transactions du membre défaillant qui ont fait l'objet d'une novation et elle est tenue d'acquitter les obligations financières découlant de ces transactions.

Le processus de gestion de défaut constitue la principale mesure d'atténuation de l'exposition au risque de marché en cas de défaillance avérée. La CDCC a mis au point des processus détaillés de gestion de défaut en vertu desquels elle serait habilitée à neutraliser les expositions du marché soit au moyen de son processus d'enchères, soit au moyen d'opérations sur le marché libre, sous réserve du respect des délais prescrits. Toute perte découlant de telles opérations serait compensée par les garanties données sous forme de marge ou versées au fonds de compensation (au besoin), ces garanties étant provisionnées à ces fins par tous les membres compensateurs.

Compensation CDS

Compensation CDS est exposée au risque de marché en raison de ses fonctions de contrepartie centrale en cas de défaillance d'un adhérent, auquel cas elle fait office de contrepartie juridique à toutes les transactions de l'adhérent défaillant qui ont fait l'objet d'une novation et elle est tenue d'acquitter les obligations financières découlant de ces transactions.

Le processus de gestion de défaut constitue la principale mesure d'atténuation de l'exposition au risque de marché en cas de défaillance avérée. Compensation CDS a mis au point des processus de gestion de défaut en vertu desquels elle serait habilitée à neutraliser les expositions du marché au moyen d'opérations sur le marché libre, sous réserve du respect des délais prescrits. Toute perte découlant de telles opérations serait compensée par les contributions aux fins de constitution de garantie de l'adhérent défaillant au fonds des adhérents et au fonds de défaillance du service de la contrepartie centrale.

L'exposition au risque de remplacement de Compensation CDS au titre de ces services de contrepartie centrale est atténuée au moyen de l'évaluation à la valeur du marché quotidienne des obligations de chaque adhérent ainsi que des exigences de garantie fondées sur le risque calculées quotidiennement. Ces mesures d'atténuation visent à fournir une couverture contre la grande majorité des fluctuations du marché et elles sont régulièrement mises à l'épreuve à l'égard des fluctuations des cours réels. À ces évaluations s'ajoutent des analyses des conséquences de conditions extrêmes du marché sur l'évaluation de la garantie et du risque de marché, qui servent à déterminer les exigences supplémentaires en matière de garantie devant être versée par les adhérents dans un fonds de défaillance constitué en 2015. Si la garantie d'un adhérent défaillant à un service de contrepartie centrale est insuffisante, parce que la valeur de la garantie a fléchi ou que la perte à couvrir est supérieure aux exigences de garantie, les adhérents obligés du service sont tenus de couvrir toutes les pertes résiduelles.

Les règlements au sein des services de compensation et de règlement sont effectués en dollars canadiens et américains. Un risque de change est créé lorsque la devise dans laquelle l'obligation de paiement est libellée est différente de la devise dans laquelle la garantie sous-jacente est évaluée. Ce risque est atténué en réduisant la valeur de la garantie lorsque cette situation se produit.

TSX et Bourse de croissance TSX

La société est exposée au risque de prix du marché à l'égard de ses produits tirés des droits de maintien de l'inscription, qui sont fondés sur la valeur à la cote des émetteurs inscrits au 31 décembre de l'exercice précédent.

Shorcan

Le risque lié à Shorcan est limité par le rôle de mandataire qu'elle exerce, puisqu'elle n'achète ni ne vend de titres pour son propre compte, par la courte période de temps entre la date de transaction et celle de règlement, et par la responsabilité des clients en défaut à l'égard de la différence entre les montants reçus à la vente des titres et les montants payés pour les acheter.

v) Sommaire de la sensibilité aux risques de marché

	Variations des facteurs sous-jacents	Incidence sur le bénéfice avant l'impôt sur le résultat	Incidence sur les capitaux propres
Monnaies étrangères			
Dollar US, EUR et GBP	+10 %	1,8 \$	189,2 \$
Dollar US, EUR et GBP	-10 %	(1,8)	(189,2)
Taux d'intérêt			
Titres négociables	+1 %	(0,2) \$	s. o.
Titres négociables	-1 %	0,2	s. o.
Papier commercial	+1 %	(2,9)	s. o.
Papier commercial	-1 %	2,9	s. o.
Obligations non garanties	+1 %	s. o.	s. o.
Obligations non garanties	-1 %	s. o.	s. o.
Fonds détenus pour le compte de clients de Compagnie Trust TSX	+0,25 %	2,0	s. o.
Fonds détenus pour le compte de clients de Compagnie Trust TSX	-0,25 %	(2,0)	s. o.
Prix des instruments de capitaux propres			
Unités d'actions de négociation restreinte fondées sur le rendement, unités d'actions de négociation restreinte et unités d'actions à versement différé	+25 %	(18,5) \$	s. o.
Unités d'actions de négociation restreinte fondées sur le rendement, unités d'actions de négociation restreinte et unités d'actions à versement différé	-25 %	16,3	s. o.
Swaps sur rendement total	+25 %	13,0	s. o.
Swaps sur rendement total	-25 %	(13,0)	s. o.

E) RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité s'entend du risque qu'une perte soit subie en raison de l'incapacité de la société ou de l'incapacité des emprunteurs, des contreparties, des membres compensateurs et des adhérents de s'acquitter de leurs obligations en temps opportun et à des prix raisonnables. La société gère son risque de liquidité selon ses procédures de gestion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ainsi que des titres négociables, qui sont tous détenus dans des instruments à court terme, ainsi que de ses obligations non garanties, de ses facilités de crédit et de trésorerie et du papier commercial (note 11) de même que du capital (note 12).

Les échéances contractuelles des passifs financiers de la société s'établissent comme suit :

Au	31 décembre 2023		
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Intérêts courus à payer	3,0 \$	— \$	— \$
Soldes des adhérents et des membres compensateurs*	57 498,8	—	—
Prélèvement sur les facilités de crédit et de trésorerie	12,6	—	—
Obligations non garanties	299,8	200,0	248,5
Obligations locatives	10,6	36,3	48,8
Autres fournisseurs et autres créditeurs	114,6	—	—
Contrepartie éventuelle (note 3)	—	1,0	—
Retenues d'impôt des adhérents*	231,7	—	—
Papier commercial	294,2	—	—
Provisions	1,7	1,7	0,5

* Les passifs financiers ci-dessus sont couverts par des actifs qui ne peuvent être utilisés dans le cours normal des activités.

NOTE 11 – DETTE ET FACILITÉS DE CRÉDIT ET DE TRÉSORERIE

La société est exposée au risque de liquidité en raison de ses activités de compensation et de la structure de son capital (note 10). Pour gérer ce risque, la société se sert de différentes facilités de crédit et de liquidité, de papier commercial et d'obligations non garanties en guise de sources de financement. Si la société n'était pas en mesure de respecter les clauses restrictives des actes de fiducie ou les modalités du programme de papier commercial ou des facilités de crédit, elle pourrait être obligée de trouver d'autres sources de financement qui seraient possiblement moins avantageuses.

A) DETTE

L'encours de la dette de la société aux 31 décembre se présente comme suit :

				2023	2022
	Taux d'intérêt	Dates d'échéance	Principal/ montant autorisé	Valeur comptable	Valeur comptable
Obligations non garanties de série B	4,461 %	3 octobre 2023	250,0	— \$	249,9 \$
Obligations non garanties de série D	2,997 %	11 décembre 2024	300,0	299,8	299,5
Obligations non garanties de série E	3,779 %	5 juin 2028	200,0	199,5	199,4
Obligations non garanties de série F	2,016 %	12 février 2031	250,0	249,0	248,9
Obligations non garanties				748,3	997,7
Papier commercial	5,14 % - 5,17 %	3 janvier – 8 février 2024	400,0	294,2	—
Papier commercial				294,2	—
Facilité de crédit renouvelable de Groupe TMX Limitée	*	2 mai 2027	400,0	—	—
Facilité de crédit				—	—
Total de la dette				1 042,5	997,7
Moins la partie courante de la dette				(594,0)	(249,9)
Dette non courante				448,5 \$	747,8 \$

* Taux d'intérêt fondé sur l'indice de référence applicable lorsqu'un prélèvement est effectué sur la facilité de crédit.

i) Obligations non garanties

La société conserve des obligations non garanties, qui sont des obligations non subordonnées et non garanties de premier rang directes de la société et qui sont de rang égal à celui de toutes les autres dettes de premier rang non subordonnées et non garanties. Les obligations non garanties ont obtenu la « note AA (faible) assortie d'une tendance négative » par DBRS Morningstar (« DBRS »).

Les obligations non garanties de série B sont arrivées à échéance le 3 octobre 2023. Le montant en principal impayé de 250,0 \$ et les intérêts courus de 5,6 \$ ont été entièrement remboursés à la date d'échéance.

La société peut à tout moment et à son gré rembourser, en totalité ou en partie, les obligations non garanties de série D, de série E et de série F avant leur échéance respective. Le prix de remboursement correspond au plus élevé entre le prix selon le rendement des obligations du Canada applicable (tel que défini dans l'acte de fiducie approprié) et la totalité du principal des obligations non garanties remboursées, auquel s'ajoutent les intérêts courus et impayés jusqu'à la date prévue de remboursement. Si les obligations non garanties sont remboursées dans les trois mois précédant la date d'échéance des

obligations non garanties de série E et de série F ou dans les deux mois précédant la date d'échéance des obligations non garanties de série D, le prix de remboursement est égal à la totalité du montant en principal impayé sur la série remboursée, auquel s'ajoutent les intérêts courus et impayés jusqu'à la date prévue de remboursement.

Les obligations non garanties sont comptabilisées au coût amorti et sont évaluées selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, la société a comptabilisé des charges d'intérêts sur ses obligations non garanties de série B, de série D, de série E et de série F de 8,5 \$, de 9,2 \$, de 7,6 \$ et de 5,2 \$, respectivement (11,3 \$, de 9,3 \$, de 7,7 \$ et de 5,2 \$, respectivement, en 2022).

ii) Papier commercial

La société dispose d'un programme de papier commercial dans le cadre duquel elle peut proposer à ses investisseurs potentiels jusqu'à concurrence de 400,0 \$, ou l'équivalent en dollars américains de papier commercial pouvant être émis avec diverses échéances d'au plus un an et portant intérêt à des taux fondés sur les conditions du marché en vigueur au moment de son émission.

Le papier commercial émis consiste en obligations non garanties de Groupe TMX Limitée et à égalité de rang avec toutes les autres obligations non garanties de premier rang de la société. DBRS a attribué au papier commercial une note de crédit de R-1 (moyenne) avec tendance négative.

Le papier commercial est présenté au coût amorti et évalué selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la société a émis du papier commercial d'un montant cumulatif de 2 355,0 \$ à des taux d'intérêt allant de 4,31 % à 5,21 % (300,0 \$ en 2022 à des taux d'intérêt allant de 0,26 % à 1,59 %). Au cours de la même période, la société a remboursé du papier commercial d'un montant cumulatif de 2 060,0 \$ à des taux d'intérêt allant de 4,31 % à 5,21 % (300,0 \$ en 2022 à des taux d'intérêt allant de 0,26 % à 1,59 %).

iii) Facilité de crédit renouvelable de Groupe TMX Limitée

La société a conclu une convention de crédit (la « facilité de crédit renouvelable de Groupe TMX Limitée ») auprès d'un consortium de prêteurs pour sécuriser entièrement le programme de papier commercial et pour satisfaire les besoins généraux de l'entreprise. La convention de crédit sert à atténuer l'exposition de la société au risque de liquidité si elle n'est pas en mesure d'emprunter au moyen d'une nouvelle émission de papier commercial dans le but de rembourser le papier commercial qui vient à échéance en raison d'un manque de liquidité ou d'une absence de demande pour le papier commercial de la société dans le marché.

Le montant disponible aux termes de la facilité de crédit renouvelable de Groupe TMX Limitée est d'au plus 400,0 \$, duquel est retranché le montant global i) du papier commercial en circulation (294,2 \$ au 31 décembre 2023) et ii) des billets intersociétés en cours à payer à Compensation CDS, à la CDCC, à CDS limitée et à Shorcan Brokers Limited (54,5 \$ au 31 décembre 2023). Cette facilité arrive à échéance le 2 mai 2027.

MX a une lettre de garantie en cours de 0,3 \$ (0,3 \$ en 2022) émise au moyen de la facilité de crédit renouvelable de Groupe TMX Limitée. Cette lettre de garantie a été émise à titre de garantie en faveur du fiduciaire aux termes du régime de revenu complémentaire de retraite de la MX relativement aux avantages sociaux futurs à payer (note 24).

B) AUTRES FACILITÉS DE CRÉDIT ET DE TRÉSORERIE

Les prélèvements de la société sur ses autres facilités de crédit et de trésorerie en vigueur aux 31 décembre se présentent comme suit :

	Taux d'intérêt†	Date d'échéance	Autorisé	2023 Valeur comptable	2022 Valeur comptable
Facilité de découvert non garantie de					
Compensation CDS	—	s. o.	5,0	—	—
Facilité de prêt d'un jour de Compensation					
CDS	—	s. o.	5,5 US\$	—	—
Facilité de trésorerie de soutien garantie					
de Compensation CDS	—	19 mars 2024	1 500,0 US\$	—	—
Facilité de trésorerie de soutien garantie					
de Compensation CDS	—	19 mars 2024	2 000,0	—	—
Facilités de trésorerie d'un jour de la CDCC	—	s. o.	975,0	—	—
Facilité de pension sur titres consortiale de					
la CDCC	—	23 février 2024	33 312,0	—	—
Facilité de trésorerie de soutien					
renouvelable consortiale de la CDCC	—	23 février 2024	100,0	—	—
Facilité d'emprunt à vue cadre de la CDCC	—	s. o.	60,0	12,6	14,1
Facilité de trésorerie liée aux devises de la					
CDCC	—	s. o.	100,0	—	—
Facilité de découvert de Shorcan	—	s. o.	50,0	—	—
Total des facilités de crédit et de					
trésorerie				12,6 \$	14,1 \$

†Le taux d'intérêt sur les emprunts aux termes des facilités de crédit et de trésorerie varie étant donné que le taux réel est fondé sur les taux de marché en vigueur au moment du prélèvement.

i) Facilités de la CDS

Compensation CDS maintient les facilités suivantes :

- Facilité de découvert non garantie de 5,0 \$ et facilité d'un jour de 5,5 \$ US afin de soutenir les besoins opérationnels à court terme, y compris les activités de traitement et de règlement des adhérents. Le taux d'emprunt, en cas de prélèvement, est le taux préférentiel canadien ou le taux de base américain, selon la monnaie du prélèvement.
- Facilité de trésorerie de soutien garantie de 1 500,0 \$ US ou l'équivalent en dollars canadiens sur laquelle des prélèvements peuvent être effectués en dollars américains et en dollars canadiens (1 500,0 \$ US au 31 décembre 2022). La facilité peut servir à soutenir les activités de traitement et de règlement advenant la défaillance d'un adhérent auprès du Service de liaison avec New York et du Service de liaison directe avec la Depository Trust Company. La facilité permettra à la société d'accroître de 600 \$ US, ou l'équivalent en dollars canadiens, le montant disponible, sous réserve de l'approbation des prêteurs. Les emprunts en vertu de la facilité garantie sont obtenus par le nantissement par la société ou par les adhérents de biens principalement sous forme de titres d'emprunt émis ou garantis par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux ou municipaux au Canada, ou par des effets de commerce du Trésor américain et des titres de capitaux propres. Selon la monnaie du prélèvement, le taux d'emprunt s'appliquant à la facilité de trésorerie de soutien garantie correspond au taux de base américain majoré de 150 points de base ou au taux préférentiel canadien majoré de 150 points de base. La facilité vient à échéance le 19 mars 2024.
- Facilité de trésorerie de soutien garantie de 2 000 \$ (ou l'équivalent en dollars américains) sur laquelle des prélèvements peuvent être effectués en dollars canadiens ou américains. Cette convention permet de soutenir les activités de règlement advenant la défaillance d'un adhérent auprès du service de règlement net continu de Compensation CDS. La

facilité permettra à la société d'accroître de 500 \$, ou l'équivalent en dollars américains, le montant disponible, sous réserve de l'approbation des prêteurs. Les emprunts en vertu de la facilité garantie sont obtenus par le nantissement par la société ou par les adhérents de biens principalement sous forme de titres d'emprunt et de titres de capitaux propres. Selon la monnaie du prélèvement, le taux d'emprunt pour la facilité de trésorerie de soutien garantie correspond au taux préférentiel canadien majoré de 150 points de base ou au taux de base américain majoré de 150 points de base. La facilité vient à échéance le 19 mars 2024.

En outre, la CDS a conclu des ententes qui permettraient à la Banque du Canada, à sa discrétion, de fournir à la CDS des liquidités d'urgence de dernier recours. Cette facilité de trésorerie doit permettre de fournir des liquidités à la fin de la journée aux fins des obligations de paiement découlant de CDSX et seulement si Compensation CDS n'est pas en mesure d'accéder aux liquidités provenant de la facilité de trésorerie de soutien ou dans les cas où les liquidités aux termes de ces facilités sont insuffisantes. Il est nécessaire de garantir intégralement la facilité pour y recourir.

En 2022, la CDS a mis fin à ses prêts à vue d'exploitation non garantis totalisant 5,0 \$ et à un prêt à vue de 15,0 \$.

Le 10 mars 2023, Compensation CDS a conclu une entente qui permettrait à la Bank of New York Mellon de fournir à la CDS des liquidités de dernier recours advenant que Compensation CDS est incapable de respecter l'obligation de paiement de la garantie envers les adhérents à l'aide de la facilité de trésorerie de soutien et des fonds en caisse. Cette facilité de prêt permettrait de disposer de liquidités en contrepartie de titres qui auront été donnés en nantissement à Compensation CDS à l'aide du programme d'opérations de prise en pension de titres tripartites.

ii) Facilités de la CDCC

La CDCC maintient les facilités suivantes :

- Facilités de trésorerie d'un jour totalisant 975,0 \$ qui permettent de disposer de liquidités garanties en contrepartie de titres reçus par la CDCC ou donnés en nantissement à la CDCC. Les facilités de trésorerie d'un jour doivent être remises à zéro à la fin de chaque journée.
- Facilité non engagée de pension sur titres de 33 312,0 \$ permettant de disposer de liquidités à la fin de la journée si elle n'est pas en mesure de remettre les facilités de trésorerie d'un jour à zéro (33 312,0 \$ au 31 décembre 2022). Cette facilité permettrait de disposer de liquidités en contrepartie de titres qu'aurait reçus la CDCC ou qui lui auraient été donnés en nantissement. La facilité vient à échéance le 23 février 2024.
- Facilité de soutien renouvelable consortiale de 100,0 \$ afin de disposer de liquidités à la fin de la journée si elle n'est pas en mesure de remettre les facilités de trésorerie d'un jour à zéro. Les avances prélevées à même la facilité sont garanties par des titres reçus par la CDCC ou donnés en nantissement à la CDCC. Le taux d'emprunt sur cette facilité correspond au taux préférentiel, minoré de 1,75 %. La facilité vient à échéance le 23 février 2024.
- Facilité d'emprunt à vue cadre non engagée de 60,0 \$ afin de disposer de liquidités à un jour en dollars canadiens ou d'un montant équivalent en dollars américains aux fins du règlement. Les avances prélevées à même la facilité sont garanties par des titres reçus par la CDCC ou donnés en nantissement à la CDCC. Au 31 décembre 2023, la CDCC avait prélevé un montant de 12,6 \$ en vue de faciliter un règlement de pension sur titres en défaut. Le montant prélevé au besoin est intégralement compensé par les titres liquides inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie et intégralement remboursé après la date de clôture.
- Facilité de trésorerie liée aux devises de 100,0 \$ permettant d'avoir accès à des dollars américains ou à des dollars canadiens advenant la défaillance d'un membre compensateur ou l'incapacité de la CDCC de régler facilement des transactions en dollars américains ou en dollars canadiens lorsqu'elle est en possession de certains équivalents en monnaie étrangère, à savoir la livre sterling, l'euro, le dollar de Hong Kong ou le dollar américain. La facilité est renouvelée automatiquement et est prorogée successivement sur une base quotidienne jusqu'à la date à laquelle l'une ou l'autre des parties au contrat donne un préavis de six mois à la date de résiliation.

De plus, la CDCC a conclu une entente qui permettrait à la Banque du Canada, à sa discrétion, de fournir à la CDCC des liquidités d'urgence de dernier recours. Cette facilité doit permettre de fournir des liquidités à la fin de la journée seulement si la CDCC n'est pas en mesure d'accéder aux liquidités provenant de la facilité de trésorerie de soutien renouvelable et de la facilité de pension sur titres consortiale ou dans les cas où les liquidités aux termes de ces facilités sont insuffisantes. Il est nécessaire de garantir intégralement la facilité pour y recourir.

iii) **Facilité de Shorcan**

Shorcan maintient une facilité de découvert auprès d'une grande banque à charte afin de disposer de liquidités à la fin de la journée pour couvrir toute insuffisance de fonds en raison du calendrier des décaissements et des encaissements en lien avec les opérations de courtage. Cette facilité est garantie par des titres donnés en nantissement.

iv) **Convention de soutien de Groupe TMX Limitée**

Conformément aux Principes pour les infrastructures de marchés financiers et autres règlements canadiens et recommandations de surveillance, Compensation CDS et la CDCC ont chacune adopté un plan de redressement qui s'appliquera si l'entité est incapable d'assurer sans interruption ses opérations et services essentiels. Ces plans de redressement ont été déposés auprès des organismes de réglementation du Canada appropriés. Dans le cadre des plans de redressement, et si certaines conditions de financement sont respectées, Groupe TMX Limitée doit fournir un certain soutien financier limité à Compensation CDS et à la CDCC, le cas échéant, dans le cas d'un redressement.

C) RAPPROCHEMENT DES PASSIFS DÉCOULANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Le tableau ci-dessous décrit les variations des passifs découlant des activités de financement de la société, y compris les variations en trésorerie et hors trésorerie. Les passifs issus des activités de financement sont des passifs pour lesquels des flux de trésorerie ont été classés, ou encore des flux de trésorerie futurs seront classés, dans le tableau consolidé des flux de trésorerie au titre des activités de financement.

	Obligations non garanties	Papier commercial	Facilité de trésorerie de soutien renouvelable consortiale de la CDCC	Obligations locatives	Total
Solde au 1 ^{er} janvier 2022	997,1 \$	— \$	2,0 \$	97,6 \$	1 096,7 \$
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	—	—	12,1	(13,0)	(0,9)
Fluctuations hors trésorerie	0,6	—	—	13,4	14,0
Solde au 31 décembre 2022	997,7 \$	— \$	14,1 \$	98,0 \$	1 109,8 \$
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(250,0)	294,2	(1,5)	(13,7)	29,0
Fluctuations hors trésorerie	0,6	—	—	11,3	11,9
Solde au 31 décembre 2023	748,3 \$	294,2 \$	12,6 \$	95,6 \$	1 150,7 \$

NOTE 12 – MAINTIEN DU CAPITAL

Les principaux objectifs de gestion du capital de la société, qui, par définition, inclut la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les titres négociables, le capital social, les obligations non garanties, le papier commercial et les diverses facilités de crédit, sont les suivants :

- conserver un capital suffisant pour poursuivre les activités, maintenir la confiance du marché et satisfaire aux exigences réglementaires et aux exigences des diverses facilités;
- maintenir une note de crédit dans une fourchette qui cadre avec les notes de crédit actuelles de la société attribuées par DBRS, soit celles de AA (faible) et de R1 (moyenne);
- utiliser les liquidités excédentaires pour investir dans les activités et poursuivre la croissance;
- rembourser le capital aux actionnaires, notamment en leur versant des dividendes et en rachetant des actions aux fins d'annulation dans le cadre d'offres publiques de rachat dans le cours normal des activités;
- maintenir des niveaux d'endettement en dessous des ratios de levier total comme il est précisé ci-après au paragraphe a).

La société entend atteindre les objectifs susmentionnés en gérant son capital conformément aux obligations de maintien du capital qui lui sont imposées, ainsi qu'à certaines de ses filiales, obligations qui sont décrites ci-dessous :

- a. Relativement à la facilité de crédit renouvelable de Groupe TMX Limitée (note 11), laquelle exige de la société qu'elle maintienne un ratio de levier total d'au plus 4,0 pour 1 (pouvant atteindre 4,5 pour 1 si certaines conditions sont remplies) et, si certaines autres conditions sont remplies, un ratio de couverture des intérêts d'au moins 3,5 pour 1.
- b. Relativement à la TSX et à la Bourse Alpha, maintenir la conformité aux exigences suivantes, sur une base consolidée et non consolidée, définies dans l'ordonnance de reconnaissance modifiée et mise à jour de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (« CVMO »), ayant pris effet en septembre 2020 :
 - i. maintenir des ressources financières suffisantes pour exécuter ses fonctions de manière appropriée et s'acquitter de ses responsabilités;
 - ii. calculer mensuellement :
 - un ratio de liquidité générale;
 - un ratio de la dette sur les flux de trésorerie;
 - un ratio de levier financier.
- c. Relativement à la Bourse de croissance TSX, comme l'exigent certaines commissions des valeurs mobilières provinciales, maintenir des ressources financières suffisantes pour remplir ses fonctions.
- d. Relativement à la MX, respecter les ratios financiers suivants définis dans l'ordonnance de reconnaissance émise par l'AMF, comme suit :
 - i. un ratio de fonds de roulement de plus de 1,5 pour 1;
 - ii. un ratio des flux de trésorerie sur l'encours total de la dette de plus de 20 %;
 - iii. un ratio de levier financier de moins de 4,0.

- e. Relativement à la CDCC, maintenir certains montants, tel qu'il est indiqué dans l'ordonnance de reconnaissance modifiée et mise à jour de la CVMO, ayant pris effet le 15 juin 2023.
- maintenir des ressources financières suffisantes, tel que l'exigent la CVMO et l'AMF;
 - un montant de 5,0 \$ en trésorerie et équivalents de trésorerie ou en titres négociables afin de permettre le recouvrement en cas de défaillance de la part d'un membre compensateur plus un montant de 5,0 \$ au cas où le montant initial de 5,0 \$ aurait été utilisé entièrement lors d'un cas de défaillance;
 - un montant suffisant en trésorerie et équivalents de trésorerie et en titres négociables pour couvrir les charges d'exploitation sur 12 mois, à l'exclusion de l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles;
 - un total de 30,0 \$ en capitaux propres.
- f. Relativement à la CDS et à Compensation CDS, l'obligation imposée par la CVMO de maintenir un fonds de roulement suffisant pour couvrir les charges d'exploitation sur six mois (à l'exclusion, dans le cas de la CDS, du montant des frais des services partagés imputé à Compensation CDS).
- La CDS est tenue d'attribuer une partie de ses propres fonds aux fins de la cascade de gestion des défaillances de la fonction de RNC. La CDS contribue 1,0 \$ en trésorerie et équivalents de trésorerie ou en titres négociables afin de combler les pertes éventuelles subies en raison de la défaillance d'un membre compensateur.
- g. Relativement à Shorcan :
- selon l'Organisme canadien de réglementation des investissements (l'« OCRI »), maintenir des capitaux propres d'au moins 0,5 \$;
 - selon la National Futures Association (la « NFA »), maintenir un capital net minimal;
 - selon les commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes, maintenir un fonds de roulement excédentaire minimal.
- h. Relativement à Compagnie Trust TSX :
- comme l'exige le Bureau du surintendant des institutions financières, maintenir les ratios de fonds propres minimaux suivants :
 - ratio des actions ordinaires et assimilées de T1 de 7 %;
 - ratio de T1 de 8,5 %;
 - ratio total des fonds propres de 10,5 %.
 - comme l'exige l'OCRI, maintenir plus de 100,0 \$ de capital versé et de surplus d'apport dans le dernier bilan audité pour conserver la désignation d'établissement agréé.

Aux 31 décembre 2023 et 2022, la société respectait chacune des obligations en matière de capital imposées de l'extérieur en vigueur à la clôture de la période applicable.

NOTE 13 – INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs financiers sont comptabilisés à la date de la transaction à laquelle la société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont généralement décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés aux actifs financiers arrivent à échéance ou lorsque la société transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés aux actifs financiers à une autre partie sans conserver la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs financiers.

Les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la date de la transaction à laquelle la société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. La société décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, qu'elles sont annulées ou qu'elles arrivent à expiration. Les passifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, ces passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans le bilan consolidé seulement si la société a actuellement un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les dérivés sont initialement évalués à la juste valeur. Après la comptabilisation initiale, les dérivés sont évalués à la juste valeur, et les variations de celle-ci sont comptabilisées comme il est décrit ci-dessous.

La société détient des swaps sur rendement total qui offrent une couverture économique partielle contre son exposition au risque lié au cours de l'action découlant de ses régimes de rémunération fondée sur des actions prévoyant un règlement en trésorerie (note 23), mais qui ne sont pas désignés comme des couvertures à de fins comptables. Ainsi, ces dérivés sont évalués à la juste valeur, initialement et par la suite, et les variations de celle-ci sont portées à l'état consolidé du résultat net.

A) CLASSEMENT ET ÉVALUATION

Les actifs financiers et les passifs financiers sont classés soit au coût amorti, soit à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN ») ou soit à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAÉRG »). La société a eu recours au jugement dans le cadre de l'évaluation du modèle économique dans lequel les actifs sont détenus et dans le cadre de l'évaluation visant à déterminer si les modalités contractuelles des actifs financiers correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû afin de déterminer le classement des actifs financiers.

La société classe ses actifs financiers non dérivés dans les catégories suivantes, en fonction de l'objectif pour lequel ils ont été acquis :

- Actifs financiers comptabilisés au coût amorti. Le coût amorti correspond au montant auquel l'actif financier est évalué lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal et ajusté pour tenir compte de l'amortissement cumulé, calculé au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre ce montant initial et le montant à l'échéance, et après ajustement au titre de toute correction de valeur pour pertes. En revanche, la valeur comptable brute d'un actif financier correspond au coût amorti de l'actif financier avant ajustement pour toute correction de valeur pour pertes.
- Les actifs financiers à la JVRN sont évalués à la juste valeur à la clôture de chaque période de présentation de l'information financière, tout profit ou perte lié à la juste valeur étant comptabilisé dans le résultat net. Le profit net ou la perte nette comptabilisé dans le résultat net comprend tout dividende ou intérêt gagné sur l'actif financier et est présenté à titre de produits financiers ou de charges financières à l'état consolidé du résultat net.
- Les actifs financiers à la JVAÉRG sont évalués à la juste valeur, initialement et par la suite, et les variations de celle-ci, à l'exception des pertes de valeur et de certains profits et pertes de change, sont inscrites dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que l'actif soit vendu. Les pertes de valeur sont comptabilisées à l'état consolidé du résultat net selon les pertes de crédit attendues, tout comme les profits et pertes de change découlant d'éléments monétaires.

Le classement des instruments financiers de la société ainsi que leur valeur comptable et leur juste valeur se présentent comme suit :

	31 décembre 2023		31 décembre 2022	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs à la juste valeur par le biais du résultat net				
Titres négociables	118,5 \$	118,5 \$	117,4 \$	117,4 \$
Swaps sur rendement total	1,5	1,5	0,2	0,2
	120,0	120,0	117,6	117,6
Actifs à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Participation dans CanDeal	7,1	7,1	5,5	5,5
	7,1	7,1	5,5	5,5
Actifs au coût amorti				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	301,1	301,1	375,7	375,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions	231,7	231,7	234,1	234,1
Clients et autres débiteurs	191,0	191,0	156,5	156,5
Garantie en trésorerie des membres compensateurs	7 160,4	7 160,4	5 997,6	5 997,6
Soldes des membres compensateurs	45 685,5	45 685,5	38 688,9	38 688,9
Soldes des adhérents	4 652,9	4 652,9	4 654,3	4 654,3
Autres placements comptabilisés au coût amorti	3,0	3,0	—	—
	58 225,6	58 225,6	50 107,1	50 107,1
Passifs à la juste valeur par le biais du résultat net				
Swaps sur rendement total	—	—	(0,4)	(0,4)
Contrepartie éventuelle	(1,0)	(1,0)	(3,8)	(3,8)
	(1,0)	(1,0)	(4,2)	(4,2)
Passifs au coût amorti				
Autres fournisseurs et autres créditeurs	(115,6)	(115,6)	(84,5)	(84,5)
Intérêts courus à payer	(3,0)	(3,0)	(5,8)	(5,8)
Retenues d'impôt des adhérents	(231,7)	(231,7)	(234,1)	(234,1)
Garantie en trésorerie des membres compensateurs	(7 160,4)	(7 160,4)	(5 997,6)	(5 997,6)
Soldes des membres compensateurs	(45 685,5)	(45 685,5)	(38 688,9)	(38 688,9)
Soldes des adhérents	(4 652,9)	(4 652,9)	(4 654,3)	(4 654,3)
Prélèvement sur les facilités de crédit et de trésorerie	(12,6)	(12,6)	(14,1)	(14,1)
Papier commercial	(294,2)	(294,2)	—	—
Obligations non garanties	(748,3)	(704,6)	(997,7)	(929,9)
	(58 904,2) \$	(58 860,5) \$	(50 677,0) \$	(50 609,2) \$

La valeur comptable des instruments financiers de la société, à l'exception des obligations non garanties, se rapproche de leur juste valeur à chaque date de clôture. La juste valeur des obligations non garanties a été obtenue au moyen de cours de marché observables, soit des données de niveau 2.

B) ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

Le classement dans la hiérarchie des justes valeurs des instruments financiers de la société comptabilisés à la juste valeur se présente comme suit :

Au	31 décembre 2023			
Actif (passif)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres négociables (note 14)	86,5 \$	32,0 \$	— \$	118,5 \$
Swaps sur rendement total, montant net (note 23)	—	1,5	—	1,5
Contrepartie éventuelle (note 3)	—	—	(1,0)	(1,0)
Participation dans CanDeal, à la JVAÉRG	—	—	7,1	7,1

Au	31 décembre 2022			
Actif (passif)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres négociables	85,7 \$	31,7 \$	— \$	117,4 \$
Swaps sur rendement total, montant net	—	(0,2)	—	(0,2)
Contrepartie éventuelle	—	—	(3,8)	(3,8)
Participation dans CanDeal, à la JVAÉRG	—	—	5,5	5,5

Au cours des périodes indiquées, aucun transfert n'a été effectué entre les niveaux.

Participation dans CanDeal

Le 28 février 2022, la société a cessé d'appliquer la méthode de la mise en équivalence à l'égard de sa participation dans le Groupe CanDeal Inc. (« CanDeal »), puisque les droits de vote de la société au conseil d'administration de CanDeal ont diminué à moins de 20 %, ce qui indique une perte d'influence notable. La participation conservée a été réévaluée à sa juste valeur de 5,5 \$, ce qui correspond approximativement à la valeur comptable de la participation selon la méthode de la mise en équivalence.

Comme la société a l'intention de détenir la participation à long terme à des fins stratégiques, la participation dans CanDeal a été désignée comme étant un actif financier évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. La juste valeur a été déterminée par application d'une analyse de flux de trésorerie actualisés, à partir de données d'entrée non observables importantes, et est par conséquent classée au niveau 3.

Au cours de l'exercice clos du 31 décembre 2023, la société a comptabilisé un profit lié à la juste valeur de 1,6 \$ (après la charge d'impôt de 0,2 \$) dans l'état du résultat global.

NOTE 14 – TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE SOUMIS À DES RESTRICTIONS ET TITRES NÉGOCIABLES

A) TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE SOUMIS À DES RESTRICTIONS

La trésorerie et les équivalents de trésorerie et la trésorerie et les équivalents de trésorerie soumis à des restrictions comprennent les éléments suivants :

Aux	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Trésorerie	191,1 \$	291,1 \$
Dépôts à terme et autres dépôts	49,2	27,3
Bons du Trésor	57,1	56,0
Excédent réglementaire	3,7	1,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	301,1 \$	375,7 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions – Compensation CDS	231,7	234,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions	231,7 \$	234,1 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités et les placements hautement liquides dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois et comprennent également la trésorerie soumise à des restrictions. La MX exploite une division distincte pour la réglementation qui est responsable de l'approbation des adhérents et de la réglementation du marché et qui est exploitée selon la méthode du recouvrement des coûts. Un montant équivalent et compensatoire est inclus dans les fournisseurs et autres créiteurs au titre des surplus de la division de la réglementation (note 18).

La trésorerie et les équivalents de trésorerie soumis à des restrictions comprennent l'impôt retenu par Compensation CDS sur les paiements de droits faits par Compensation CDS au nom d'adhérents de Compensation CDS. La trésorerie et les équivalents de trésorerie soumis à des restrictions afférents à cet impôt retenu sont contrôlés en définitive par Compensation CDS; toutefois, le montant est remboursable à différentes administrations fiscales dans un délai relativement court et ne peut, par conséquent, être utilisé dans le cours normal des activités. Un montant équivalent et compensatoire est inclus au bilan consolidé dans le passif courant, au poste « Retenues d'impôt des adhérents ».

B) TITRES NÉGOCIABLES

Les titres négociables comprennent les éléments suivants :

Aux	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Bons du Trésor	99,1 \$	85,5 \$
Acceptations bancaires	19,4	31,9
Titres négociables	118,5 \$	117,4 \$

La société a désigné ses titres négociables comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, les variations de cette juste valeur étant imputées dans les produits financiers à l'état consolidé du résultat net de la période au cours de laquelle elles surviennent. Les justes valeurs ont été calculées en fonction des cours du marché ou de données de marché observables.

NOTE 15 – CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

Les clients et autres débiteurs comprennent les éléments suivants :

Aux	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Créances clients, montant brut	127,0 \$	132,1 \$
Moins la provision pour dépréciation	(2,9)	(3,2)
Créances clients, montant net	124,1	128,9
Autres débiteurs	66,9	27,6
Clients et autres débiteurs	191,0 \$	156,5 \$

Les provisions pour pertes au titre des clients et autres débiteurs sont évaluées selon un montant qui correspond aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie. Les pertes de crédit attendues à l'égard des clients et autres débiteurs sont calculées selon les pertes de crédit passées sur la base des données observables à la date de clôture afin de refléter l'incidence de tous les événements pertinents, que ceux-ci soient actuels ou futurs.

Les échéances des créances clients sont généralement fixées à 30 jours. Les provisions pour pertes au titre des créances clients sont évaluées selon un montant qui correspond aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie. Les créances clients qui sont en souffrance depuis plus de trois mois sont considérées comme dépréciées et la dépréciation correspond aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie. Les provisions au titre des pertes de crédit attendues sont comptabilisées dans les frais de vente et charges générales et administratives à l'état consolidé du résultat net. D'autres créances clients particulières font également l'objet d'une provision, au besoin.

Le tableau ci-dessous présente le classement chronologique des créances clients.

Aux	31 décembre 2023		31 décembre 2022	
	Montant brut	Provision	Montant brut	Provision
Créances en règle	81,4 \$	— \$	93,3 \$	— \$
Créances en souffrance depuis 1 à 90 jours	39,1	—	33,5	—
Créances en souffrance depuis plus de 90 jours	6,5	2,9	5,3	3,2
Créances clients	127,0 \$	2,9 \$	132,1 \$	3,2 \$

L'évolution de la provision pour dépréciation de la société se présente comme suit :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Solde aux 1 ^{er} janvier	3,2 \$	3,2 \$
Provision comptabilisée durant l'exercice, déduction faite de la reprise sur la provision	1,6	2,6
Créances radiées tenues pour irrécouvrables	(1,9)	(2,6)
Solde aux 31 décembre	2,9 \$	3,2 \$

Aucune provision pour dépréciation n'est jugée nécessaire pour les autres débiteurs.

NOTE 16 – GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

A) GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES AYANT UNE DURÉE D'UTILITÉ INDÉTERMINÉE

Le goodwill est comptabilisé au coût à l'acquisition moins toute perte de valeur subséquente. Les immobilisations incorporelles comme les marques de commerce, les produits dérivés, les désignations réglementaires et les produits structurés sont considérées comme ayant une durée d'utilité indéterminée étant donné que la direction est d'avis que la période pendant laquelle ces immobilisations devraient générer des flux de trésorerie nets ne comporte pas de limite prévisible.

Le tableau qui suit présente un sommaire du goodwill et des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée de la société.

	Goodwill	Marques de commerce	Produits dérivés	Désignations réglementaires	Total
Solde au 1 ^{er} janvier 2022	1 695,8 \$	283,1 \$	632,0 \$	1 407,3 \$	4 018,2 \$
Acquisition de BOX (note 26)	74,4	6,6	—	—	81,0
Acquisition de Wall Street Horizon (note 3)	22,7	—	—	—	22,7
Ajustement lié à Trayport Germany	(4,6)	0,6	—	—	(4,0)
Effet des variations des cours de change	(19,6)	(1,1)	—	—	(20,7)
Solde au 31 décembre 2022	1 768,7	289,2	632,0	1 407,3	4 097,2
Ajustement lié à Wall Street Horizon (note 3)	(6,5)	—	—	—	(6,5)
Effet des variations des cours de change	14,6	0,9	—	—	15,5
Solde au 31 décembre 2023	1 776,8 \$	290,1 \$	632,0 \$	1 407,3 \$	4 106,2 \$

La société évalue le goodwill découlant d'un regroupement d'entreprises comme la juste valeur de la contrepartie transférée, diminuée de la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris, tous ces éléments étant évalués à la date d'acquisition. La société choisit, transaction par transaction, d'évaluer, à la date d'acquisition, toute participation ne donnant pas le contrôle soit à la juste valeur, soit à la valeur correspondant à la quote-part de l'actif net identifiable acquis. Les coûts de transaction, autres que ceux liés à l'émission de titres de créance ou de capitaux propres en tant que contrepartie, que la société engage dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

B) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES AYANT UNE DURÉE D'UTILITÉ DÉTERMINÉE

Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée sont comptabilisées au coût diminué du cumul de l'amortissement, le cas échéant, et de toute perte de valeur. Le coût comprend toutes les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Le coût des actifs générés en interne comprend les coûts des matières premières et de la main-d'œuvre directe, et tous les autres coûts directement attribuables à la mise en état de fonctionnement d'un actif en vue de son utilisation attendue.

Les coûts engagés dans le cadre des activités de recherche, entreprises en vue d'acquérir des connaissances techniques nouvelles, sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat net à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts engagés pour les activités de développement sont inscrits à l'actif lorsque tous les critères suivants sont remplis :

- l'achèvement de l'actif en vue de son utilisation ou de sa vente est faisable d'un point de vue technique;
- la société a l'intention d'achever l'actif afin de l'utiliser ou de le vendre;
- la société pourra utiliser l'actif une fois achevé;
- l'actif sera utile et devrait générer des avantages économiques futurs probables pour la société;
- la société a les ressources appropriées disponibles pour achever le développement et utiliser l'actif;
- la société peut évaluer de façon fiable les coûts attribuables à l'actif au cours de son développement.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est déterminée sont amorties à compter de la date d'acquisition ou, dans le cas d'immobilisations incorporelles générées en interne, à compter du moment auquel l'actif est prêt à être mis en service. L'amortissement est comptabilisé à l'état consolidé du résultat net selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'actif. Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des immobilisations sont réexaminées à la clôture de chaque exercice et révisées au besoin.

L'amortissement est calculé sur la durée d'utilité des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée, comme suit :

Actif	Mode	Taux
Relations clients	Linéaire	17 à 34 ans
Technologies	Linéaire	1 à 15 ans

Le tableau qui suit présente un sommaire des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée de la société.

	Technologies	Relations clients	Positions ouvertes	Total
Coût				
Solde au 1 ^{er} janvier 2022	315,1 \$	1 283,0 \$	2,0 \$	1 600,1 \$
Ajouts dans le cadre des activités générales	40,6	—	—	40,6
Acquisition de BOX (note 26)	5,3	306,1	—	311,4
Ajustement lié à Trayport Germany	0,7	5,3	—	6,0
Effet des variations des cours de change	(3,1)	5,7	—	2,6
Solde au 31 décembre 2022	358,6	1 600,1	2,0	1 960,7
Ajouts dans le cadre des activités générales	48,4	—	—	48,4
Ajustement lié à Wall Street Horizon (note 3)	5,5	3,7	—	9,2
Effet des variations des cours de change	2,3	1,6	—	3,9
Solde au 31 décembre 2023	414,8 \$	1 605,4 \$	2,0 \$	2 022,2 \$
Cumul de l'amortissement				
Solde au 1 ^{er} janvier 2022	115,7 \$	343,7 \$	2,0 \$	461,4 \$
Charge pour l'exercice	21,0	60,7	—	81,7
Effet des variations des cours de change	(1,5)	(1,3)	—	(2,8)
Solde au 31 décembre 2022	135,2	403,1	2,0	540,3
Charge pour l'exercice	23,8	62,3	—	86,1
Effet des variations des cours de change	1,2	1,3	—	2,5
Solde au 31 décembre 2023	160,2 \$	466,7 \$	2,0 \$	628,9 \$
Valeurs comptables nettes				
Au 31 décembre 2022	223,4 \$	1 197,0 \$	— \$	1 420,4 \$
Au 31 décembre 2023	254,6 \$	1 138,7 \$	— \$	1 393,3 \$

C) DÉPRÉCIATION D'ACTIFS

Chaque date de clôture, la société passe en revue la valeur comptable de ses actifs non financiers autres que ses actifs d'impôt différé et ses actifs liés aux avantages du personnel futurs afin de déterminer s'il existe une indication de dépréciation. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Le goodwill et les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée ou qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service sont soumis à un test de dépréciation au moins annuellement même s'il n'y a aucune indication de dépréciation, et la valeur recouvrable est estimée chaque année à la même date.

La valeur recouvrable d'un actif correspond à la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des frais de sortie. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent être soumis à un test de dépréciation individuel sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère, par leur utilisation continue, des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (« unité génératrice de trésorerie » ou « UGT »). Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est affecté à l'UGT ou au groupe d'UGT qui devrait bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises et représente le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour les besoins de gestion interne.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son UGT excède sa valeur recouvrable estimée, laquelle correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur de l'actif diminuée des frais de sortie et sa valeur d'utilité. Les pertes de valeur comptabilisées au titre d'une UGT sont d'abord réparties en réduction de la valeur comptable du goodwill affecté à l'UGT, puis en réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'UGT au prorata. Les pertes de valeur sont comptabilisées à l'état consolidé du résultat net.

Les pertes de valeur eu égard au goodwill ne peuvent pas être reprises. En ce qui a trait aux autres actifs non financiers, les pertes de valeur comptabilisées au cours de périodes antérieures sont évaluées chaque date de clôture, afin de déterminer s'il existe des indications qui confirment que la perte a diminué ou bien qu'elle n'existe plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations ayant servi à déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

La société n'a comptabilisé aucune dépréciation en 2023 (néant en 2022).

Au 31 décembre 2023, les valeurs comptables du goodwill et des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée affectées à chaque UGT s'établissaient comme suit :

Aux	31 décembre 2023		31 décembre 2022	
	Goodwill	Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	Goodwill	Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée
BOX	77,0 \$	6,9 \$	78,8 \$	7,0 \$
CDS	89,5	22,0	89,5	22,0
Négociation de titres de participation	5,1	382,2	5,1	338,8
Inscriptions	13,3 \$	1 126,0 \$	13,3 \$	1 175,3 \$
MX/CDCC	159,4	663,9	159,4	663,9
Shorcan Brokers	1,8	1,6	1,8	1,6
TMX Datalinx	723,7	85,8	730,6	79,9
TMX Trayport	616,2	39,1	599,4	38,0
Compagnie Trust TSX	90,8	2,0	90,8	2,0
	1 776,8 \$	2 329,4 \$	1 768,7 \$	2 328,5 \$

Les valeurs recouvrables des UGT ci-dessus ont été déterminées en fonction de calculs de la valeur d'utilité, à l'aide des projections de la direction à l'égard des flux de trésorerie actualisés sur une période de 5 ans, ainsi que d'une valeur finale. La valeur finale s'entend de la valeur attribuée aux activités de l'UGT au-delà de la période projetée. La valeur finale des UGT est déterminée à l'aide de taux de croissance à long terme estimés de 2,0 % pour toutes les UGT importantes, sauf pour MX/CDCC et TMX Trayport, dont le taux est de 4,5 %. Le taux de croissance à long terme estimé est fondé sur les estimations de la société quant aux résultats d'exploitation futurs attendus, aux plans d'affaires futurs, à la conjoncture économique et aux perspectives générales du secteur d'activité dans lequel évolue l'UGT. Un taux d'actualisation avant impôt est utilisé pour calculer le montant recouvrable de ces UGT. Le taux d'actualisation avant impôt appliqué est de 9,9 % à 23,5 %, lequel taux a été établi en tenant compte du coût moyen pondéré du capital de la société et de certaines primes de risque, en fonction de l'expérience passée de la direction.

Ces hypothèses constituent des jugements subjectifs fondés sur les résultats passés de la société, sa connaissance des activités et sa connaissance du contexte économique dans lequel elle évolue. Si les hypothèses à l'égard des flux de trésorerie attendus, des taux de croissance à long terme ou des taux d'actualisation avant impôt qui seront formulées à l'avenir diffèrent de celles utilisées, les tests de dépréciation futurs pourraient donner lieu à des résultats différents et indiquer que des UGT, de même que le goodwill et les immobilisations incorporelles correspondants, ont subi une perte de valeur.

Au 31 décembre 2023, la société a déterminé que l'UGT BOX pouvait faire l'objet de changements raisonnablement possibles en ce qui a trait à l'une ou à plusieurs des hypothèses clés utilisées pour déterminer sa valeur recouvrable, ce qui pourrait faire en sorte que l'UGT subisse une perte de valeur. En ce qui concerne l'UGT BOX, une diminution de 10,7 % des flux de trésorerie annuels, une diminution de 6,3 % du taux de croissance final ou une augmentation de 2,8 % du taux d'actualisation pourraient faire en sorte que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable.

NOTE 17 – PARTICIPATIONS COMPTABILISÉES SELON LA MÉTHODE DE LA MISE EN ÉQUIVALENCE

Les participations dans des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence se détaillent comme suit :

Aux	31 décembre 2023	31 décembre 2022
SigmaLogic	—	8,4
VettaFi	252,9	—
Autres	2,5	1,6
Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	255,4 \$	10,0 \$

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, la société a comptabilisé un montant de 0,4 \$ au titre de sa quote-part du bénéfice tiré des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (quote-part de la perte de 1,3 \$ en 2022).

A) SIGMALOGIC

Avant d'acquérir le contrôle de SigmaLogic le 16 février 2023, la société détenait une participation minoritaire comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. La société a cédé la totalité de sa participation dans SigmaLogic le 21 avril 2023 (note 3).

B) VETTAFI

Le 10 janvier 2023, la société a acquis 21,3 % de VettaFi Holdings LLC (« VettaFi »), une société fermée de services d'indices et de FNB établie aux États-Unis, pour une contrepartie de 177,6 \$ US (237,8 \$), y compris des coûts de transaction inscrits à l'actif de 2,6 \$ US (3,5 \$). Cet investissement permettra d'accélérer la stratégie relative aux indices mondiaux de TMX Datalinx, ce qui augmentera la portée et la valeur des informations que nous fournissons à nos clients. La proportion de la participation est la même que le pourcentage des droits de vote détenus.

Le 21 avril 2023 la société a augmenté sa participation dans VettaFi pour la porter à 22,3 %, en contrepartie de 100 % de sa participation dans SigmaLogic (note 3).

La participation de la société dans VettaFi est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence et est incluse au poste « Autres actifs non courants » dans les bilans consolidés. La société comptabilise sa quote-part du résultat et du résultat global dans les états consolidés du résultat net.

Le tableau suivant présente un sommaire des informations financières de VettaFi.

Au (et pour l'exercice clos le)	31 décembre 2023
Actifs courants	102,6 \$
Actifs non courants	757,6
Passifs courants	(26,5)
Passifs non courants	(130,7)
Actifs nets (100 %)	703,0 \$
Produits	115,9 \$
Bénéfice net	6,8 \$
Autres éléments du résultat global	—
Résultat global total (100 %)	6,8 \$
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	39,3 \$
Entrées de trésorerie liées aux activités de financement	131,2
Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement	(106,3)
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	64,2 \$

Se reporter à la note 30 pour obtenir des renseignements sur les événements postérieurs relatifs à cet investissement.

NOTE 18 – FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

Les fournisseurs et autres créditeurs se composent des éléments suivants :

Aux	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Dettes fournisseurs et charges à payer	79,0 \$	67,1 \$
Taxes de vente à payer	3,9	3,2
Charges du personnel et des administrateurs à payer	90,8	51,5
Intérêts courus à payer	3,0	5,8
Excédent réglementaire	3,7	1,3
Autres	2,2	2,5
Fournisseurs et autres créditeurs	182,6 \$	131,4 \$

La juste valeur des fournisseurs et autres créditeurs est presque équivalente à leur valeur comptable en raison de la courte durée jusqu'à leur règlement.

Les créditeurs à court terme sans taux d'intérêt déclaré sont évalués au montant de la transaction d'origine lorsque l'effet de l'actualisation est négligeable. Les obligations au titre des avantages à court terme, notamment les salaires et les crédits de vacances annuels, sont évaluées sur une base non actualisée et sont comptabilisées en charges à mesure que les services correspondants sont rendus. Un passif égal au montant que la société s'attend à payer aux termes de son régime incitatif à court terme annuel est comptabilisé s'il existe une obligation actuelle, juridique ou implicite de payer un montant au titre des services passés rendus par les membres du personnel et si une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée.

NOTE 19 – PRODUITS DIFFÉRÉS

Les produits différés se composent de ce qui suit :

Aux	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Inscriptions	11,8 \$	7,5 \$
TMX Trayport	6,5	7,6
Autres	5,1	5,4
Produits différés courants	23,4 \$	20,5 \$
TMX Trayport	0,3 \$	0,4 \$
Autres	0,7	1,0
Produits différés non courants	1,0 \$	1,4 \$

Les produits différés relatifs aux inscriptions comprennent essentiellement les droits d'inscription initiale et additionnelle à la Bourse de croissance TSX, lesquels sont payés avant que le service ne soit fourni, et les droits d'inscription initiale à la TSX. Les droits d'inscription initiale sont différés sur une période de 12 mois à compter de la date d'inscription, tandis que les droits d'inscription additionnelle sont comptabilisés au moment de l'inscription additionnelle.

Les produits différés liés à TMX Trayport comprennent les abonnements trimestriels, annuels et pluriannuels facturés à l'avance.

Le poste Autres comprend les produits différés liés aux autres services aux émetteurs (Compagnie Trust TSX), à la négociation et à la compensation de dérivés (MX et CDCC) ainsi qu'aux services aux émetteurs et aux frais liés à la facilité de trésorerie de soutien (CDS).

NOTE 20 – PROVISIONS ET ÉVENTUALITÉS

A) PROVISIONS

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation. Si l'incidence est importante, le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, à un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques propres au passif. La désactualisation est comptabilisée dans les charges financières.

Le tableau qui suit contient un sommaire des provisions de la société.

	Passifs relatifs au démantèlement	Taxe à la consommation	Autres	Total
Solde au 1 ^{er} janvier 2022	1,7 \$	0,4 \$	— \$	2,1 \$
Provisions comptabilisées au cours de la période	0,7	0,7	1,5	2,9
Provisions utilisées ou ayant fait l'objet d'une reprise au cours de la période	—	(0,1)	—	(0,1)
Solde au 31 décembre 2022	2,4 \$	1,0 \$	1,5 \$	4,9 \$
Courant	— \$	1,0 \$	0,1 \$	1,1 \$
Non courant	2,4	—	1,4	3,8
Solde au 31 décembre 2022	2,4 \$	1,0 \$	1,5 \$	4,9 \$
Provisions comptabilisées au cours de la période	0,2	—	0,2	0,4
Provisions utilisées ou ayant fait l'objet d'une reprise au cours de la période	(0,4)	(0,2)	(0,8)	(1,4)
Solde au 31 décembre 2023	2,2 \$	0,8 \$	0,9 \$	3,9 \$
Courant	— \$	0,8 \$	0,9 \$	1,7 \$
Non courant	2,2	—	—	2,2
Solde au 31 décembre 2023	2,2 \$	0,8 \$	0,9 \$	3,9 \$

B) PASSIFS ÉVENTUELS

À l'occasion, dans le cours de leurs activités, la société ou ses filiales agissent à titre de défenderesses dans le cadre de poursuites, y compris les poursuites en dommages-intérêts et de dépens subis par les demandeurs, ou dans le cadre de procédures mettant en cause les mesures, les décisions ou les compétences de la société ou de ses filiales en matière de réglementation. L'issue de ces questions dépend de la résolution future qui comprend des incertitudes relatives aux litiges ou à d'autres procédures. D'après l'information dont dispose la société à l'heure actuelle, la direction est d'avis qu'il est peu probable que la société doive faire des paiements significatifs ou assumer d'autres obligations en lien avec de telles poursuites ou procédures.

NOTE 21 – CONTRATS DE LOCATION ET AUTRES ENGAGEMENTS

A) CONTRATS DE LOCATION

À la date de passation d'un contrat, la société évalue si celui-ci est ou contient un contrat de location. Un contrat est ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. La société répartit la contrepartie prévue au contrat entre toutes les composantes locatives et non locatives sur la base de leurs prix relatifs pris isolément.

À titre de preneur, la société comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à la date de début du contrat de location. L'actif au titre du droit d'utilisation est évalué initialement au coût, en fonction du montant initial de l'obligation locative ajusté pour tenir compte des paiements de loyers versés à la date de début ou avant cette date, plus tous les coûts directs initiaux engagés et coûts estimatifs de démantèlement et d'enlèvement du bien sous-jacent ou de remise en état de ce dernier ou du site sur lequel il se trouve, déduction faite des avantages incitatifs reçus. L'actif au titre du droit d'utilisation est ultérieurement amorti selon le mode linéaire de la date de début jusqu'au terme de la durée du contrat de location, il est réduit de toute perte de valeur et il est ajusté pour tenir compte de certaines réévaluations de l'obligation locative.

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers non encore versés à la date de début, calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, s'il n'est pas possible de déterminer facilement ce taux, à l'aide du taux d'emprunt marginal de la société. La société fait preuve de jugement lorsqu'elle détermine la durée du bail de certains contrats de location comportant une option de renouvellement.

Les paiements de loyers pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative comprennent les éléments suivants :

- les paiements fixes, y compris les paiements fixes en substance, qui peuvent comporter une variabilité, mais qui sont inévitables;
- les paiements variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux sont initialement évalués au moyen de l'indice ou du taux en vigueur à la date de début. Les paiements variables basés sur l'utilisation ou la performance ne sont pas pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative.

L'obligation locative est évaluée au coût amorti selon le taux d'intérêt effectif. Les charges d'intérêts sont par la suite ajoutées à l'obligation locative, de laquelle on retranche les paiements de loyers versés sur la durée du contrat de location. Elle est réévaluée lorsqu'il y a un changement dans les paiements de loyers futurs découlant d'une variation de l'indice ou du taux, un changement dans l'estimation des sommes à payer prévues au titre d'une garantie de valeur résiduelle, ou, selon le cas, des changements dans l'évaluation visant à déterminer si la société a la certitude raisonnable qu'elle exercera une option d'achat ou de prolongation ou qu'elle n'exercera pas une option de résiliation. Lorsque l'obligation locative est réévaluée, un ajustement correspondant est également apporté à la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation.

Contrats de location à court terme et contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur

La société a choisi de ne pas comptabiliser d'actifs au titre de droits d'utilisation et d'obligations locatives pour les contrats de location à court terme d'une durée de 12 mois ou moins ainsi que pour les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur. La société continue de comptabiliser les paiements de loyers liés à ces contrats de location à titre de charges sur la durée du contrat de location selon le mode linéaire.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, la société a comptabilisé une charge d'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation et des charges d'intérêts sur les obligations locatives de 10,1 \$ et de 3,1 \$, respectivement (14,5 \$ et 3,2 \$ en 2022). Au 31 décembre 2023, une tranche de 10,6 \$ des obligations locatives était classée dans les obligations locatives courantes et comptabilisée dans les « Autres passifs courants » (10,4 \$ en 2022), tandis que les obligations locatives non courantes s'établissaient à 85,1 \$ (87,6 \$ en 2022).

	Actifs au titre de droits d'utilisation
Coût	
Solde au 1 ^{er} janvier 2022	113,0 \$
Entrées	7,0
Modifications de contrats de location	2,9
Solde au 31 décembre 2022	122,9
Entrées	7,7
Modifications de contrats de location	(0,3)
Solde au 31 décembre 2023	130,3 \$
Cumul des amortissements	
Solde au 1 ^{er} janvier 2022	28,7 \$
Charge pour l'exercice	14,5
Solde au 31 décembre 2022	43,2
Charge pour l'exercice	10,1
Solde au 31 décembre 2023	53,3 \$
Valeur comptable nette	
Au 31 décembre 2022	79,7 \$
Au 31 décembre 2023	77,0

La société loue plusieurs locaux. La durée moyenne des contrats de location est de 6 ans.

La société doit également acquitter des charges supplémentaires au titre des taxes et de la maintenance ainsi que d'autres frais directs relativement à ses contrats de location. Ce montant supplémentaire s'est chiffré à 14,1 \$ pour l'exercice 2023 (11,7 \$ en 2022).

Les chiffres ci-dessus ne tiennent pas compte des obligations de la société visant à remettre dans leur état initial certains locaux loués (note 20).

B) ENGAGEMENTS ET REMISES DE DROITS DE LA CDS

Aux termes des ordonnances de reconnaissance de la CDS consenties par la CVMO et l'AMF, les droits exigés pour les services et produits offerts par Compensation CDS seront les mêmes que ceux entrés en vigueur le 1^{er} novembre 2011 (les « droits de base pour 2012 »). Compensation CDS ne peut pas ajuster les droits sans l'approbation de la CVMO, de l'AMF et de la British Columbia Securities Commission (la « BCSC »). De plus, Compensation CDS ne peut demander l'approbation d'une augmentation des droits sur les services de compensation et les autres services de base de Compensation CDS (lesquels sont présentés dans les ordonnances de reconnaissance de la CVMO et de l'AMF) que si les circonstances ont changé de façon notable depuis le 1^{er} août 2012, date d'entrée en vigueur des ordonnances de reconnaissance.

Aux termes des ordonnances de reconnaissance accordées par l'OSC et l'AMF, la CDS partagera toute augmentation des produits annuels tirés des services de compensation et autres services de base de Compensation CDS, par rapport aux produits de l'exercice 2012 pour la période de 12 mois close le 31 octobre 2012, à parts égales avec les adhérents.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, la remise à verser s'est établie à 13,8 \$ (13,7 \$ en 2022).

De plus, la société est dans l'obligation de remettre une somme supplémentaire aux adhérents à l'égard des services de compensation en bourse pour les opérations effectuées sur une bourse ou sur un système de négociation parallèle (« SNP »). Cette remise a augmenté graduellement au fil des ans, jusqu'à atteindre son maximum de 4,0 \$ annuellement en octobre 2016 et elle est demeurée à ce niveau annuel depuis.

Ces remises sont comptabilisées et inscrites à titre de réduction dans les produits financiers de l'exercice auquel elles se rapportent.

C) AUTRES ENGAGEMENTS

La société a d'autres engagements sous forme de contrats à long terme liés à la technologie d'un montant de 56,1 \$, dont une tranche de 39,1 \$ arrive à échéance à moins de un an.

NOTE 22 – AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS

A) AUTRES ACTIFS

Les autres actifs courants et non courants comprennent ce qui suit :

Aux	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Charges payées d'avance	33,9 \$	26,4 \$
Swaps sur rendement total (note 23)	1,5	0,2
Actifs d'impôt exigible	11,9	11,4
Autres actifs courants	47,3 \$	38,0 \$
Participation dans CanDeal, à la JVAÉRG (note 13)	7,1	5,5
Actifs au titre des avantages du personnel (note 24)	27,9	22,3
Locaux et matériel	62,4	60,7
Autres	4,4	1,2
Autres actifs non courants	101,8 \$	89,7 \$

B) AUTRES PASSIFS

Les autres passifs courants et non courants comprennent ce qui suit :

Aux	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits différés (note 19)	23,4 \$	20,5 \$
Provisions (note 20)	1,7	1,1
Obligations locatives courantes (note 21)	10,6	10,4
Swaps sur rendement total (note 23)	—	0,4
Passifs d'impôt exigible	9,3	8,8
Autres	—	0,9
Autres passifs courants	45,0 \$	42,1 \$
Produits différés (note 19)	1,0 \$	1,4 \$
Provisions (note 20)	2,2	3,8
Obligations au titre des régimes incitatifs à long terme et de la rémunération des administrateurs (note 23)	26,5	26,9
Avantages du personnel à payer (note 24)	16,6	15,1
Contrepartie éventuelle (note 3)	1,0	3,8
Autres	0,2	0,1
Autres passifs non courants	47,5 \$	51,1 \$

NOTE 23 – PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Aux termes du régime incitatif à long terme, certains membres du personnel et dirigeants de la société recevront une combinaison d'attributions aux termes du régime incitatif à long terme consistant en des options sur actions, des unités d'actions de négociation restreinte fondées sur l'écoulement du temps et des unités d'actions de négociation restreinte fondées sur le rendement. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, la société a comptabilisé une charge au titre de la rémunération et des avantages aux termes des accords de paiements fondés sur des actions suivants :

- Régime d'options sur actions (régulé en capitaux propres);
- Régime d'unités d'actions de négociation restreinte, régime d'unités d'actions de négociation restreinte fondées sur le rendement et régime d'unités d'actions à versement différé (régulé en trésorerie);
- Régime d'achat d'actions des membres du personnel (régulé en trésorerie).

A) RÉGIME D'OPTIONS SUR ACTIONS

Aux termes du régime d'options sur actions, les options sont acquises trimestriellement sur une durée de 4 ans et ont une échéance maximale de 10 ans. Aux termes du régime d'options sur actions, la juste valeur des options sur actions attribuées a été estimée à la date de l'attribution selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes et compte tenu des hypothèses suivantes : un prix de l'action de 27,070 \$ (26,420 \$ en 2022); un taux de dividende de 2,57 % (2,51 % en 2022); une durée de vie attendue de 2 ans à 5 ans (de 2 ans à 5 ans en 2022); une volatilité attendue de 16,41 % à 16,44 % (de 15,79 % à 15,80 % en 2022); un taux d'intérêt sans risque de 3,73 % à 4,62 % (2,1 % à 2,3 % en 2022); et un taux de renonciation attendu de 9,44 % à 22,08 % (de 8,0 % à 11,9 % en 2022). Les hypothèses sont fondées sur les variations historiques du cours des actions de la société et la politique de dividende historique; la durée de vie attendue est fondée sur l'expérience passée de la société. La juste valeur moyenne pondérée qui en découle, calculée pour les options sur actions attribuées en 2023, s'est élevée à 3,54 \$ (2,69 \$ en 2022).

Les options en circulation au 31 décembre 2023 viendront à échéance en 2025, en 2026, en 2027, en 2028, en 2029, en 2030, en 2031, en 2032 et en 2033.

Les variations du nombre d'options sur actions en circulation se présentent comme suit :

Pour les exercices clos les	31 décembre 2023		31 décembre 2022	
	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré (en dollars)	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré (en dollars)
En circulation, à l'ouverture de la période	4 629 820	20,595 \$	5 669 915	17,942 \$
Attribution	560 595	27,070	892 765	26,420
Renonciation	(139 095)	25,521	(141 670)	23,712
Exercice	(1 016 250)	15,831	(1 791 190)	14,858
En circulation aux 31 décembre	4 035 070	22,524 \$	4 629 820	20,594 \$
Acquises et exerçables aux 31 décembre	2 243 960	19,707 \$	2 183 795	16,728 \$

*Le nombre d'options sur actions et le prix d'exercice moyen pondéré, y compris les chiffres comparatifs, ont été ajustés pour refléter le fractionnement des actions (note 7).

Les fourchettes de prix d'exercice et la durée de vie contractuelle moyenne pondérée restante des options en circulation s'établissent comme suit :

Aux	31 décembre 2023		31 décembre 2022	
	Nombre d'options sur actions	Durée de vie contractuelle moyenne pondérée restante	Nombre d'options sur actions	Durée de vie contractuelle moyenne pondérée restante
Fourchette de prix d'exercice (en dollars)				
8,00 \$ – \$9,99	150 480	1,5	268 635	2,5
10,00 \$ – \$11,99 \$	—	—	168 750	1,9
14,00 \$ – \$15,99 \$	444 130	3,7	702 255	4,8
16,00 \$ – \$19,99 \$	572 385	5,2	855 450	6,2
20,00 \$ – \$23,99 \$	723 015	6,1	856 300	7,1
24,00 \$ – \$25,99 \$	828 600	7,1	923 590	8,1
26,00 \$ – \$27,07 \$	1 316 460	8,5	854 840	9,1
	4 035 070	6,5	4 629 820	4,8

La société comptabilise son régime d'options sur actions à l'intention des membres du personnel admissibles prévoyant un règlement par l'émission d'instruments de capitaux propres selon la méthode de la juste valeur. Selon la méthode de la juste valeur, le coût de rémunération attribuable aux options consenties à des membres du personnel est évalué à la juste valeur à la date de l'attribution au moyen d'un modèle d'évaluation des options reconnu et il est amorti sur le délai d'acquisition des droits. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre d'options dont il est prévu que les droits deviendront acquis. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, la société a comptabilisé des charges de rémunération et des avantages de 2,0 \$ à l'égard de son régime d'options sur actions (2,1 \$ en 2022).

Le nombre d'options sur actions attribuées à une même personne aux termes du régime de la société ou de toute autre convention de rémunération fondée sur des actions ne peut en aucun cas dépasser 5 % du nombre d'actions ordinaires en circulation de la société. Au 31 décembre 2023, 14 196 725 actions ordinaires de la société demeuraient réservées en vue de leur émission au moment de l'exercice des options sur actions attribuées dans le cadre du régime, soit environ 5 % des actions ordinaires en circulation de la société.

B) RÉGIME D'UNITÉS D' ACTIONS DE NÉGOCIATION RESTREINTE, RÉGIME D'UNITÉS D' ACTIONS DE NÉGOCIATION RESTREINTE FONDÉES SUR LE RENDEMENT ET RÉGIME D'UNITÉS D' ACTIONS À VERSEMENT DIFFÉRÉ

Les unités d'actions de négociation restreinte et les unités d'actions de négociation restreinte fondées sur le rendement deviennent généralement acquises au cours d'une période maximale de 35 mois et sont exigibles pourvu que le membre du personnel soit encore à l'emploi de la société à la fin de la deuxième année civile suivant celle où les unités ont été attribuées. En ce qui concerne les unités d'actions de négociation restreinte fondées sur le rendement, le montant de l'attribution à payer à la fin de cette période d'acquisition sera calculé en fonction du rendement total pour les actionnaires par rapport au rendement brut total de l'indice composé S&P/TSX au cours de la période. Le rendement total pour les actionnaires correspond à la plus-value du cours des actions de la société majoré des dividendes versés par action ordinaire de la société, calculée au moment de l'acquisition des droits relatifs aux unités d'actions de négociation restreinte fondées sur le rendement.

La société dispose d'un régime qui permet notamment aux cadres supérieurs qui n'ont pas respecté les exigences en matière d'actionnariat de convertir la totalité ou une partie de leurs attributions aux termes du régime incitatif à court terme en unités d'actions à versement différé. De plus, les membres du conseil d'administration peuvent convertir une partie de leur rémunération annuelle en unités d'actions à versement différé. Les unités d'actions à versement différé sont acquises immédiatement. Le montant de l'attribution à payer est établi selon le nombre d'unités en circulation multiplié par le cours moyen pondéré en fonction du volume sur 30 jours des actions ordinaires de la société à la date du paiement. Les unités d'actions à versement différé seront payées seulement lorsque leur porteur prendra sa retraite ou cessera d'occuper un poste au sein de la société ou de l'une ou l'autre de ses filiales désignées à l'occasion.

La société inscrit son obligation au titre des unités d'actions de négociation restreinte et des unités d'actions de négociation restreinte fondées sur le rendement, le cas échéant, dans la période de service au cours de laquelle les droits à l'attribution sont gagnés. Le passif est évalué à la juste valeur à la date de l'attribution et à chaque date de clôture suivante. Au 31 décembre 2023, le total des charges à payer au titre des unités d'actions de négociation restreinte, des unités d'actions de négociation restreinte fondées sur le rendement et des unités d'actions à versement différé de la société s'établissait à 43,9 \$, dont une tranche de 17,4 \$ est incluse dans les fournisseurs et autres créditeurs et une tranche de 26,5 \$, dans les autres passifs non courants (38,5 \$, 11,6 \$ et 26,9 \$, respectivement, en 2022).

Le montant maximal à payer ne peut être connu qu'au moment où les attributions doivent être payées et est fonction du rendement total pour les actionnaires de l'attribution jusqu'au paiement. La charge à payer est calculée à partir du cours moyen pondéré en fonction du volume sur 30 jours des actions ordinaires de la société à la clôture de la période de présentation de l'information financière.

Le coût de rémunération attribuable aux unités consenties à des membres du personnel qui prévoient un règlement en trésorerie est évalué à la juste valeur à chaque date de clôture. Les variations de la juste valeur entre la date d'attribution et la date d'évaluation sont portées à l'état consolidé du résultat net au cours du délai d'acquisition, avec une variation des passifs courants ou non courants qui en sont la contrepartie, en fonction de la période à laquelle l'attribution devrait être versée. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, la société a comptabilisé une charge au titre de la rémunération et des avantages ainsi que des frais de vente et charges générales et administratives de 16,3 \$ et de 4,3 \$, respectivement (12,5 \$ et 3,9 \$, respectivement, en 2022) à l'égard des unités d'actions de négociation restreinte, des unités d'actions de négociation restreinte fondées sur le rendement et des unités d'actions à versement différé.

La société a conclu une série de swaps sur rendement total qui reproduisent synthétiquement les caractéristiques économiques de l'achat par la société de ses propres actions à titre de couverture économique partielle des droits à la plus-value des unités d'actions de négociation restreinte, des unités d'actions de négociation restreinte fondées sur le rendement et des unités d'actions à versement différé.

La société a classé ses séries de swaps sur rendement total comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et les évalue à la valeur de marché pour déterminer la juste valeur à la date de clôture. Les variations de la juste valeur des swaps sur rendement total sont comptabilisées à l'état du résultat net. La société évalue également simultanément à la valeur de marché l'obligation envers les porteurs d'unités et comptabilise les variations de la juste valeur à l'état du résultat net. La juste valeur est fondée sur le cours des actions ordinaires de la société à la clôture de la période de présentation de l'information financière. La juste valeur des swaps sur rendement total et les obligations envers les porteurs d'unités sont inscrites au bilan consolidé. Les contrats sont réglés en trésorerie à l'échéance.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 des profits latents de 1,7 \$ et des profits réalisés de 2,1 \$ liés aux swaps sur rendement total ont été comptabilisés dans l'état consolidé du résultat net (profits latents de 0,1 \$ et profits latent de 2,4 \$ en 2022).

C) RÉGIME D'ACHAT D' ACTIONS DES MEMBRES DU PERSONNEL

La société dispose d'un régime d'achat d'actions à l'intention de ses membres du personnel admissibles. Aux termes du régime d'achat d'actions des membres du personnel, les cotisations de la société et celles des membres du personnel admissibles seront utilisées par l'administrateur du régime pour acheter des actions ordinaires de la société sur le marché libre. Chaque membre du personnel admissible peut verser jusqu'à 15 % de son salaire au régime d'achat d'actions des membres du personnel. La société versera à l'administrateur du régime les fonds nécessaires à l'achat de une action ordinaire de la société pour chaque tranche de deux actions ordinaires achetée pour le compte du membre du personnel admissible, jusqu'à concurrence d'une cotisation annuelle maximale de 3 500 dollars par année.

La société comptabilise ses cotisations comme une charge au titre de la rémunération et des avantages lorsque les montants sont versés au régime. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, la charge au titre de la rémunération et des avantages relative à ce régime s'est élevée à 3,8 \$ (3,4 \$ en 2022).

NOTE 24 – AVANTAGES FUTURS DU PERSONNEL

La société offre des avantages de retraite à ses membres du personnel par l'entremise de ses régimes de retraite agréés à cotisations définies et à prestations définies, d'autres régimes à cotisations définies gérés par des sociétés tierces, de même que des régimes de revenu complémentaire à l'intention de ses cadres dirigeants. Le coût de ces programmes est capitalisé à l'heure actuelle, à l'exception des régimes de revenu complémentaire de la MX, dont une tranche est garantie par une lettre de garantie. La société offre également d'autres avantages complémentaires de retraite et avantages postérieurs à l'emploi comme des prestations complémentaires pour soins médicaux et dentaires, qui sont financés au fur et à mesure et au moyen de cotisations par des membres du régime dans certaines circonstances.

A) RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

Dans le cas des régimes à cotisations définies, les charges sont inscrites dans les charges au titre de la rémunération et des avantages à l'état consolidé du résultat net à mesure qu'elles sont engagées. La charge totale constatée à l'égard du régime à cotisations définies de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'est élevée à 12,9 \$, ce qui représente les cotisations de l'employeur pour la période (11,5 \$ en 2022).

B) RÉGIME À PRESTATIONS DÉFINIES

La société détermine la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs des régimes aux fins de la comptabilité à la date de clôture de chaque exercice. L'évaluation actuarielle la plus récente du régime de retraite enregistré aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 31 mai 2022, et la prochaine évaluation doit être effectuée en date du 31 mai 2025. Pour le régime de revenu complémentaire de TMX, l'évaluation actuarielle la plus récente aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 31 décembre 2022, et la prochaine évaluation prévue est en date du 31 décembre 2023. Pour les régimes de revenu complémentaire de la CDS et de la MX, les évaluations actuarielles aux fins de la capitalisation sont effectuées annuellement; les évaluations les plus récentes ont été réalisées en date du 1^{er} janvier 2023 et les prochaines évaluations prévues seront effectuées en date du 1^{er} janvier 2024. Finalement, en ce qui concerne le régime d'avantages

complémentaires de retraite, l'évaluation la plus récente a été effectuée en date du 1^{er} août 2021 et la prochaine évaluation prévue sera effectuée en date du 1^{er} août 2024.

Le bilan consolidé de la société aux 31 décembre comprend les actifs au titre des prestations constituées et les obligations au titre des prestations constituées relatifs au régime de retraite à prestations définies et aux régimes d'avantages complémentaires de retraite de la société, comme l'expose le tableau ci-après :

	Régimes de retraite et régimes de revenu complémentaire		Autres régimes d'avantages complémentaires de retraite	
	2023	2022	2023	2022
Actifs au titre des avantages du personnel	27,9 \$	22,3 \$	— \$	— \$
Avantages du personnel à payer	(0,3)	(0,2)	(15,0)	(13,7)
	27,6 \$	22,1 \$	(15,0) \$	(13,7) \$

Les avantages du personnel à payer présentés dans le bilan consolidé comprennent également les obligations en vertu du régime d'avantages postérieurs à l'emploi, qui s'élèvent à 1,3 \$ (1,2 \$ en 2022).

L'obligation nette de la société au titre du régime de retraite et des régimes de revenu complémentaire est calculée séparément pour chacun des régimes, au moyen d'une estimation du montant des avantages futurs que les membres du personnel ont gagnés en contrepartie des services rendus pendant la période en cours et les périodes antérieures; le montant de ces avantages est actualisé en vue de déterminer sa valeur actualisée et la juste valeur des actifs de tout régime est ensuite déduite. Les avantages sont fondés sur la rémunération et les années de service. L'obligation nette de la société au titre des régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi correspond au montant des prestations futures acquises par les membres du personnel en échange de leurs services pour la période en cours et les périodes antérieures, actualisé en vue de déterminer sa valeur actualisée. Aux termes de ces régimes, les taux d'actualisation utilisés sont fondés sur le rendement d'obligations de sociétés canadiennes cotées AA.

Le calcul est effectué annuellement par un actuaire qui se fonde sur les meilleures estimations de la direction et qui utilise la méthode des prestations projetées au prorata des services. Si le calcul donne lieu à un excédent, les normes comptables exigent qu'un montant maximum soit fixé à hauteur duquel cet excédent peut être comptabilisé en tant qu'actif. Le montant total de l'actif au titre des régimes à prestations définies que la société peut constater est limité à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles, soit sous forme de remboursements futurs d'un excédent du régime, soit sous forme de diminution des cotisations futures au régime. Pour déterminer un avantage économique, les exigences de financement minimal découlant des évaluations actuarielles les plus récentes sont également prises en considération. Un avantage économique est disponible si la société peut le réaliser à un moment quelconque pendant la durée de vie des régimes ou au moment du règlement des obligations des régimes.

Le tableau qui suit présente la composition des actifs et des passifs au titre des avantages du personnel.

	Régime de retraite et régimes de revenu complémentaire		Autres régimes d'avantages complémentaires de retraite	
	2023	2022	2023	2022
Obligation au titre des prestations constituées				
Solde à l'ouverture de l'exercice	90,0 \$	114,3 \$	13,7 \$	17,3 \$
(Recouvrement) coût des services rendus	0,6	1,2	0,4	0,6
Coût financier	4,6	3,5	0,7	0,5
Prestations versées	(6,0)	(4,9)	(0,6)	(0,6)
Cotisations des membres du personnel	0,1	0,1	—	—
Pertes (gains) actuariels	4,3	(24,2)	0,9	(4,1)
Solde aux 31 décembre	93,6 \$	90,0 \$	15,1 \$	13,7 \$
Actifs des régimes				
Juste valeur à l'ouverture de l'exercice	112,1 \$	135,6 \$	— \$	— \$
Produits d'intérêts	5,9	4,2	—	—
Cotisations de l'employeur	0,7	0,8	0,6	0,6
Cotisations des membres du personnel	0,1	0,1	—	—
Prestations versées	(6,0)	(4,9)	(0,6)	(0,6)
Frais d'administration des régimes	(0,4)	(0,3)	—	—
(Pertes actuarielles) gains actuariels	8,8	(23,4)	—	—
Juste valeur aux 31 décembre	121,2 \$	112,1 \$	— \$	— \$
Actif (passif) au titre des prestations constituées aux 31 décembre	27,6 \$	22,1 \$	(15,0) \$	(13,7) \$

Au 31 décembre, les actifs des régimes se présentent comme suit :

	Pourcentage des actifs des régimes	
Catégorie d'actifs	2023	2022
Titres de capitaux propres	50,2 %	52,3 %
Titres de créance	38,3 %	35,2 %
Autres	11,5 %	12,5 %
	100,0 %	100,0 %

La MX a fourni une lettre de garantie d'un montant de 0,3 \$ (0,3 \$ en 2022) en faveur du fiduciaire du régime de revenu complémentaire de la MX et elle a utilisé à cet effet une partie de la facilité de crédit de Groupe TMX Limitée (note 11).

Le coût des services, qui représente les avantages s'accumulant pour les membres du personnel, ainsi que le coût financier, sont comptabilisés dans les charges au titre de la rémunération et des avantages à l'état consolidé du résultat net.

Les composantes des coûts au titre des régimes à prestations définies de la société constatés au cours de l'exercice clos le 31 décembre sont présentées ci-dessous :

	Régime de retraite et régimes de revenu complémentaire		Autres régimes d'avantages complémentaires de retraite	
	2023	2022	2023	2022
(Recouvrement) coût des services rendus	0,6 \$	1,2 \$	0,4 \$	0,6 \$
(Produit d'intérêts) coût financier, montant net	(1,2)	(0,7)	0,7	0,5
Frais d'administration des régimes	0,3	0,3	—	—
Charge nette (produit net) au titre des régimes comptabilisée à l'état du résultat net	(0,3) \$	0,8 \$	1,1 \$	1,1 \$

La société comptabilise tous les gains et pertes actuariels découlant de ses régimes à prestations définies et de ses régimes d'avantages complémentaires de retraite immédiatement dans les autres éléments du résultat global, ainsi que le rendement attendu des actifs des régimes. Pour les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, les gains ou les pertes actuariels sont portés au poste « Rémunération et avantages » à l'état consolidé du résultat net. Quand il y a modification des prestations d'un régime, la quote-part des avantages complémentaires au titre des services passés rendus par les membres du personnel ayant fait l'objet de la modification est comptabilisée immédiatement dans les charges au titre de la rémunération et des avantages à l'état consolidé du résultat net.

Le total des gains actuariels et des pertes actuarielles et l'incidence du plafonnement de l'actif comptabilisés dans les autres éléments du résultat global pour les exercices clos les 31 décembre se présentent comme suit :

	Régime de retraite et régimes de revenu complémentaire		Autres régimes d'avantages complémentaires de retraite	
	2023	2022	2023	2022
Incidence des hypothèses financières	4,8	(24,6)	0,9	(4,1)
Incidence des ajustements liés à l'expérience	(0,5)	0,4	—	—
Rendement des actifs des régimes (à l'exclusion des produits d'intérêts)	(8,8)	23,4	—	—
(Gains actuariels) pertes actuarielles dans les autres éléments du résultat global	(4,5) \$	(0,8) \$	0,9 \$	(4,1) \$

Les hypothèses actuarielles importantes adoptées pour évaluer les obligations aux 31 décembre sont les suivantes :

	Régime de retraite et régimes de revenu complémentaire		Autres régimes d'avantages complémentaires de retraite	
	2023	2022	2023	2022
Taux d'actualisation (moyenne pondérée)	4,70 %	5,30 %	4,70 %	5,30 %
Taux d'inflation (indice des prix à la consommation)	Multiple*	Multiple*	s. o.	s. o.
Taux de la valeur de rachat	4,50 %	4,30 %	s. o.	s. o.
Taux de croissance de la rémunération	Multiple**	Multiple**	s. o.	s. o.

*3,5 % pour 2023 et 1,5 % par année par la suite (en 2022, 6,8 % pour 2022, 3,5 % pour 2023 et 2,0 % par année par la suite).

**3,5 % pour 2023 et 3,0 % par année par la suite (en 2022, 4,0 % pour 2022, 3,5 % pour 2023 et 3,0 % par année par la suite).

Les hypothèses relatives aux taux de mortalité sont fondées sur des statistiques publiées et sur des tables de mortalité. Les tables de mortalité utilisées en 2022 et en 2023 pour le régime de retraite, les régimes de revenu complémentaire et les autres régimes complémentaires de retraite sont la table de mortalité 2014 pour le secteur privé du rapport *La mortalité des retraités canadiens* et l'échelle de projection CPM-B ainsi que la table de mortalité 2014 et l'échelle de projection CPM-B pour les paiements

forfaitaires. Le taux tendanciel hypothétique du coût des soins de santé au 31 décembre 2023 s'élevait à 5,41 %, taux qui diminuera sur une période de 18 ans pour s'établir à 4,00 % (en 2022, le taux était de 5,41 % et devait diminuer sur une période de 18 ans pour s'établir à 4,00 %).

Au 31 décembre 2023, la durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies était d'environ 10 ans (10 ans en 2022).

Des changements raisonnablement possibles de l'une des hypothèses actuarielles pertinentes, toutes les autres hypothèses demeurant par ailleurs constantes, auraient les conséquences suivantes sur les obligations au titre des prestations constituées.

(Augmentation) diminution	Régime de retraite et régimes de revenu complémentaire		Autres régimes d'avantages complémentaires de retraites	
	2023	2022	2023	2022
Diminution de 50 points de base du taux d'actualisation	(4,5) \$	(4,3) \$	(0,9) \$	(0,8) \$
Augmentation de 50 points de base du taux d'actualisation	4,0	3,9	0,8	0,7
Augmentation de 1 an des taux de mortalité	(1,8)	(1,6)	(0,5)	(0,4)
Diminution de 100 points de base des taux tendanciel initiaux et finaux	—	—	0,4	(0,3)
Augmentation de 100 points de base des taux tendanciel initiaux et finaux	—	—	(0,4)	0,3

En 2024, la société prévoit verser des cotisations d'environ 1,4 \$ au régime de retraite et aux autres régimes d'avantages complémentaires de retraite. Les montants supplémentaires à verser aux termes des régimes de revenu complémentaire de la société seront déterminés par la direction lorsque les évaluations auront été établies.

NOTE 25 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social autorisé de la société est composé d'un nombre illimité d'actions ordinaires et d'un nombre illimité d'actions privilégiées pouvant être émises en série. Aucune action privilégiée n'a été émise.

Chaque action ordinaire de la société confère à son porteur le droit d'exprimer une voix à toutes les assemblées des actionnaires, sous réserve de certaines restrictions imposées à l'égard des droits de vote et de la cessibilité des actions. Aucune personne ni aucun groupe de personnes, agissant conjointement ou de concert, ne peut détenir en propriété véritable plus de 10 % d'une quelconque catégorie ou série d'actions avec droit de vote de la société, ni exercer le contrôle ou avoir la mainmise sur ces catégories ou séries d'actions à hauteur de ce même pourcentage, sans le consentement préalable de la CVMO et de l'AMF.

Chaque action ordinaire de la société confère également à son porteur le droit de recevoir des dividendes chaque fois que le conseil d'administration de la société en fait la déclaration. Tous les dividendes que le conseil d'administration de la société déclarera et versera seront déclarés et versés en montants égaux par action sur toutes les actions ordinaires, sous réserve des droits des porteurs des actions privilégiées. Les porteurs des actions ordinaires participeront, sur une même base par action, à toute distribution des actifs nets de la société en cas de liquidation ou de dissolution, sous réserve toutefois des droits des porteurs des actions privilégiées.

Il n'existe aucun droit préférentiel de souscription, d'achat, de rachat ou de conversion rattaché aux actions ordinaires, sauf en ce qui a trait à la vente forcée d'actions ou aux dispositions de rachat d'actions dans le contexte de l'application de la restriction relative à la propriété des actions avec droit de vote de la société.

Les transactions suivantes ont été réalisées à l'égard des actions ordinaires de la société au cours de la période.

	Nombre d'actions ordinaires émises et entièrement libérées		Capital social	
	2023	2022	2023	2022
Solde à l'ouverture de la période	278 401 860	279 410 670	2 831,1 \$	2 875,8 \$
Options exercées	1 016 250	1 791 190	17,9	29,6
Actions rachetées dans le cadre d'une offre publique de	(2 795 000)	(2 800 000)	(79,9)	(74,3)
Solde aux 31 décembre	276 623 110	278 401 860	2 769,1 \$	2 831,1 \$

*Les nombres d'actions ordinaires et les chiffres comparatifs ont été ajustés pour refléter le fractionnement des actions (note 7).

Les actions de la société sont négociées à la Bourse de Toronto sous le symbole « X ».

RACHATS D'ACTIONS

Le 19 décembre 2022, la société a cessé son rachat d'actions ordinaires aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« offre publique de rachat ») lancée le 16 mars 2022 (l'« offre publique de rachat de 2022 »), car la société avait atteint le nombre maximal de 560 000 actions (ou 2 800 000 après le fractionnement des actions) pouvant être rachetées.

Le 24 février 2023, la société a annoncé que la Bourse de Toronto (« TSX ») avait accepté sa nouvelle offre publique de rachat (l'« offre publique de rachat de 2023 »), aux termes de laquelle elle peut racheter aux fins d'annulation jusqu'à concurrence de 560 000 (ou 2 800 000 après le fractionnement d'actions) de ses actions ordinaires. Les rachats seront effectués au cours du marché à la date d'acquisition et en conformité avec les règles et les politiques de la TSX. Les rachats effectués aux termes de l'offre publique de rachat de 2023 ont débuté le 6 mars 2023 et prendront fin le 5 mars 2024, ou à la date à laquelle la société aura effectué tous ses rachats, si cette date survient plus tôt.

Les actions ordinaires rachetées aux termes de l'offre publique de rachat au cours de la période s'établissent comme suit :

Pour les exercices clos les	31 décembre 2023*			31 décembre 2022*		
	Nombre d'actions rachetées	Prix moyen	Montant total versé	Nombre d'actions rachetées	Prix moyen	Montant total versé
Offre publique de rachat 2022	—	— \$	— \$	2 800 000	26,553 \$	74,3 \$
Offre publique de rachat 2023	2 795 000	28,576 \$	79,9 \$	—	— \$	— \$
Total	2 795 000		79,9 \$	2 800 000		74,3 \$

*Le nombre et le prix moyen des actions ordinaires, y compris les chiffres comparatifs, ont été ajustés pour refléter le fractionnement des actions (note 7).

Note 26 – PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

BOX

Le 3 janvier 2022, la société a acquis le contrôle de BOX Holdings Group LLC (« BOX »), puisque sa participation financière et ses droits de vote sont passés à 47,89 % et à 51,43 %, respectivement. Par conséquent, le 3 janvier 2022, la société a commencé à consolider l'entité. La transaction a été comptabilisée à titre de regroupement d'entreprises conformément à l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*. Ainsi, la société a réévalué sa participation antérieure dans BOX, ce qui a donné lieu à un profit de 177,9 \$, qui a été comptabilisé au poste « Autres produits » dans les états consolidés du résultat net en 2022.

Le tableau suivant présente un sommaire des informations financières de BOX, avant toute élimination intragroupe :

Au (et pour l'exercice clos le)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actifs courants	124,8 \$	104,2 \$
Actifs non courants	311,9	333,5
Passifs courants	(14,8)	(5,2)
Passifs non courants	(5,4)	(5,6)
Actifs nets (100 %)	416,5 \$	426,9 \$
Actifs nets attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle (52,11 %) \$	217,0	222,5
Produits	113,3 \$	118,5 \$
Bénéfice net	61,8 \$	75,0 \$
Autres éléments du résultat global	(9,6)	24,1
Résultat global total (100 %)	52,2 \$	99,1 \$
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle (52,11 %)	32,2	39,1
Autres éléments du résultat global attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle (52,11 %)	(5,0)	12,6
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	71,5 \$	39,5 \$
Sorties de trésorerie liées aux activités de financement [dividendes aux participations ne donnant pas le contrôle : 33,3 \$ (25,5 \$ en 2022)]	(64,2)	(45,0)
Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement	(1,4)	(4,0)
Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	5,9 \$	(9,5) \$

\$ Un solde de 214,1 \$ au titre de la participation ne donnant pas le contrôle est présenté dans le bilan consolidé au 31 décembre 2023 (220,2 \$ – 2022) étant donné que les dividendes attribués aux participations ne donnant pas le contrôle en 2021, avant la prise de contrôle, ont été calculés en utilisant un pourcentage de participation économique en vigueur différent à ce moment-là.

NOTE 27 – RELATIONS ET TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

A) SOCIÉTÉ MÈRE

Les actions de la société sont détenues par un grand nombre d'actionnaires et, par conséquent, aucune partie n'exerce un contrôle ultime sur la société. En vertu des ordonnances de reconnaissance de la CVMO et de l'AMF, aucune personne ni aucun groupe de personnes, agissant conjointement ou de concert, ne peut détenir en propriété véritable plus de 10 % d'une quelconque catégorie ou série d'actions avec droit de vote de la société, ni exercer le contrôle ou avoir la mainmise sur ces catégories ou séries d'actions à hauteur de ce même pourcentage, sans le consentement préalable de la CVMO et de l'AMF.

B) RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

La rémunération des principaux dirigeants, y compris les membres du conseil d'administration, se présente comme suit :

Pour les exercices clos les	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Salaires et autres avantages du personnel à court terme	10,2 \$	8,0 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	0,6	0,7
Palements fondés sur des actions	11,5	10,6
	22,3 \$	19,3 \$

NOTE 28 – DIVIDENDES

Les dividendes comptabilisés et versés au cours de la période s'établissent comme suit :

Pour les exercices clos les	31 décembre 2023 [†]		31 décembre 2022 [†]	
	Dividende par action	Total des dividendes versés	Dividende par action	Total des dividendes versés
Dividende versé en mars	0,174 \$	48,5 \$	0,166 \$	46,4 \$
Dividende versé en juin	0,174 \$	48,5 \$	0,166 \$	46,3 \$
Dividende versé en août	0,180 \$	50,1 \$	0,166 \$	46,2 \$
Dividende versé en novembre	0,180 \$	49,8 \$	0,166 \$	46,2 \$
Total des dividendes versés		196,9 \$		185,1 \$

[†]Les montants des dividendes par action, y compris les chiffres comparatifs, ont été ajustés pour tenir compte du fractionnement des actions (note 7).

Le 5 février 2024, le conseil d'administration de la société a déclaré un dividende de 18 cents par action. La société versera ce dividende, dont le montant total est estimé à 49,8 \$, le 8 mars 2024 aux actionnaires inscrits en date du 23 février 2024.

NOTE 29 – PRISES DE POSITION FUTURES EN COMPTABILITÉ

Les nouvelles normes ainsi que les modifications et interprétations de normes qui suivent ne s'appliquent pas encore à l'exercice clos le 31 décembre 2023 et n'ont pas été appliquées aux fins de l'établissement des états financiers. Ces normes et interprétations nouvelles et modifiées doivent être mises en œuvre pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024 et ne devraient pas avoir d'incidence significative sur les états financiers de la société.

- Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants (modifications de l'IAS 1, *Présentation des états financiers*);
- Obligation locative découlant d'une cession-bail (modifications de l'IFRS 16, *Contrats de location*);
- Accords de financement de fournisseurs (Modifications de l'IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, et de l'IFRS 7, *Instruments financiers*);
- Absence de convertibilité (modification de l'IAS 21, *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*).

NOTE 30 – ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

ACQUISITION DE VETTAFI

Le 2 janvier 2024, la société a conclu l'acquisition des 77,7 % de parts ordinaires restantes de VettaFi pour une somme de 852,9 \$ US (1,13 milliard de dollars) en trésorerie, sous réserve des ajustements au bilan, ce qui s'ajoute aux 22,3 % de parts déjà détenues (voir la note 17). L'acquisition est un regroupement d'entreprise selon l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, et, par conséquent, la société commencera à consolider 100 % des résultats d'exploitation de VettaFi à partir de la date de l'acquisition.

Au moment de l'obtention du contrôle, la société a réévalué sa participation antérieure dans VettaFi, ce qui a donné lieu à un profit actuellement estimé à environ 57,0 \$, qui sera comptabilisé dans ses résultats du premier trimestre de 2024. La répartition du prix d'achat sera menée à terme dans les douze mois suivant la date d'acquisition. La société estime que la majeure partie du prix d'achat se rapporte au goodwill et aux immobilisations incorporelles.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, la société a engagé des coûts liés à l'acquisition de 5,1 \$.

Le 2 janvier 2024, afin de réaliser l'acquisition, y compris le règlement de la dette externe de VettaFi de 97,5 \$ US (129,1 \$), la société a conclu une convention de crédit avec des prêteurs au Canada et a obtenu des facilités de crédit à terme de 963,0 \$ US (1,27 milliard de dollars), divisées en trois tranches :

	Date d'échéance	Montant de la facilité
Facilité à terme A	2 janvier 2025	600,0 \$ US (794,3 \$)
Facilité à terme B	27 juin 2025	163,0 \$ US (215,8 \$)
Facilité à terme C	30 décembre 2025	200,0 \$ US (264,8 \$)
Total des montants prélevés sur les facilités de crédit		963,0 \$ US (1 274,9 \$)

Le taux moyen pondéré des facilités de crédit à terme est le taux SOFR majoré de 101,5 points de base.

Renseignements à l'intention des investisseurs

T: 1 888 873 8392 (Amérique du Nord)

E: TMXshareholder@tmx.com

Bureau principal et siège social du Groupe TMX

100, rue Adelaide Ouest, bureau 300

Toronto (Ontario) Canada

M5H 1S3

This Report is also available in English.

Information sur le dividende

Le conseil d'administration de Groupe TMX Limitée a déclaré un dividende de 0,18 \$ par action ordinaire en circulation, payable le 8 mars 2024 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 23 février 2024. Par les présentes, le Groupe TMX informe les actionnaires que ce dividende constitue un « dividende déterminé » aux fins de l'impôt sur le revenu canadien. Les actionnaires qui ont des questions concernant le traitement fiscal des dividendes doivent consulter leurs conseillers fiscaux ou communiquer avec le bureau de l'Agence du revenu du Canada de leur région et, au besoin, avec l'autorité fiscale de leur province.

Marques de commerce

Groupe TMX, NEX, Smart Peg, Smart Limit, TMX, le logo de TMX, TMX Datalinx, TMX Group, TMX Quantum XA, Toronto Stock Exchange, TSX, TSX DRK, TSX Venture Exchange, TSXV, TSXV Passport, TSXV Sandbox, « The Future is Yours to See. », et « Voir le futur. Réaliser l'avenir. » sont des marques déposées de TSX Inc.

BAX, Bourse de Montréal, CGB, CGF, CGZ, CRA, LGB, Montréal Exchange, MX, SOLA, SXF et SXM sont les marques de commerce de Bourse de Montréal Inc. et elles sont utilisées sous licence.

Alpha, Alpha-X, Alpha DRK et Alpha Exchange sont des marques de commerce d'Alpha Exchange Inc. et elles sont utilisées sous licence.

BOX est la marque de commerce de BOX Market LLC et elle est utilisée sous licence.

Canadian Derivatives Clearing Corporation, Corporation canadienne de compensation de produits dérivés, CDCC et CCCPD sont les marques de commerce de la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés et elles sont utilisées sous licence.

CDS et CDSX sont les marques de commerce de La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée et elles sont utilisées sous licence.

EQM Indexes est la marque de commerce de EQM Indexes, LLC et elle est utilisée sous licence.

LOGICLY est la marque déposée de SigmaLogic Inc. et elle est utilisée sous licence.

Robo Global est la marque de commerce de Robo Global Index LLC et elle est utilisée sous licence.

Shorcan et Shorcan Brokers sont les marques de commerce de Shorcan Brokers Limited et elles sont utilisées sous licence.

Trayport et Joule sont les marques de commerce de Trayport Limited et elles sont utilisées sous licence.

VettaFi est la marque de commerce de VettaFi LLC et elle est utilisée sous licence.

VisoTech est la marque de commerce de Trayport Austria G.m.b.H et elle est utilisée sous licence.

Wall Street Horizon est la marque de commerce de Wall Street Horizon, Inc. et elle est utilisée sous licence.

Ventriks est la marque de commerce de Ventriks Ltd.

Tous les indices S&P/TSX mentionnés dans la présente sont des produits de S&P Dow Jones Indices LLC ou de ses sociétés affiliées (« SPDJI ») et de TSX Inc. (« TSX »). Standard & Poor's SMD et S&PMD sont des marques de commerce de Standard & Poor's Financial Services LLC (« S&P »); Dow Jones^{MD} est une marque de commerce de Dow Jones Trademark Holdings LLC (« Dow Jones »); et TSX^{MD} est une marque de commerce de TSX. SPDJI, Dow Jones, S&P, leurs sociétés affiliées respectives et la TSX ne cautionnent, n'endossent, ne vendent, ni ne promeuvent aucun produit fondé sur les indices S&P/TSX et ne font aucune déclaration quant au bien-fondé d'un placement dans un tel produit et ne peuvent être tenues responsables d'erreurs, d'omissions ou d'interruptions touchant les indices S&P/TSX ou les données y afférentes.

Toutes les autres marques déposées qui figurent dans la présente appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

Information prospective

Le présent rapport contient des énoncés prospectifs qui, n'étant pas des faits historiques, sont fondés sur des hypothèses et reflètent les attentes actuelles du Groupe TMX. Ces énoncés prospectifs sont assujettis à un certain nombre de risques et d'incertitudes en conséquence desquels les résultats ou les événements réels pourraient différer sensiblement des attentes actuelles. Nous n'avons pas l'intention d'actualiser l'information prospective, à moins que la législation en valeurs mobilières applicable ne nous y oblige.

Il ne faut pas se fier à la présente information prospective comme s'il s'agissait de notre avis à une date postérieure à celle du présent rapport. Veuillez vous reporter à la rubrique « Mise en garde concernant l'information prospective » du rapport de gestion annuel de 2023 pour obtenir la description de certains facteurs de risque susceptibles de faire différer sensiblement les événements ou résultats de ceux qui sont actuellement attendus.

Luc Bertrand (Président du Conseil)

Administrateur de sociétés
Siège au conseil depuis 2011

Moe Kermani

Associé directeur, Vanedge Capital
Comités : ressources humaines,
marché du capital de risque public
(président)
Siège au conseil depuis 2020

Nicolas Darveau-Garneau

Administrateur de sociétés
Comités : gouvernance et
surveillance réglementaire,
ressources humaines
Siège au conseil depuis 2018

William Linton

Administrateur de sociétés
Comités : finances et audit,
gouvernance et surveillance
réglementaire (président)
Siège au conseil depuis 2012

Martine Imran

Administratrice de sociétés
Comités : dérivés (présidente),
ressources humaines
Siège au conseil depuis 2014

Audrey Mascarenhas

Présidente et chef de la direction,
Questor Technology Inc.
Comités : finance et audit,
gouvernance et surveillance
réglementaire, marché du capital
de risque public
Siège au conseil depuis 2021

John McKenzie

Chef de la direction
Groupe TMX Limitée
Siège au conseil depuis 2020

Claude Tessier

Administrateur de sociétés
Comités : dérivés, finances et
audit (président)
Siège au conseil depuis 2020

Monique Mercier

Administratrice de sociétés
Comités : dérivés, gouvernance
et surveillance réglementaire,
ressources humaines
Siège au conseil depuis 2022

Eric Wetlaufer

Associé directeur,
TwinRiver Capital
Administrateur de sociétés
Comités : finances et audit,
ressources humaines (président)
Siège au conseil depuis 2012

Kevin Sullivan

Administrateur de sociétés
Comités : produits dérivés, marché
du capital de risque public
Siège au conseil depuis 2012

Ava Yaskiel

Conseillère stratégique principale
(secteurs public et privé)
Administratrice de sociétés
Comités : dérivés, finances et
audit, marché du capital de
risque public
Siège au conseil depuis 2022

Hauts dirigeants du Groupe TMX

2023



John McKenzie

Chef de la direction



Loui Anastasopoulos

Chef de la direction de la Bourse de Toronto et chef, Activités globales de formation de capital



David Arnold

Chef de la direction financière



Cindy Bush

Chef des ressources humaines



Peter Conroy

Chef de la direction, Trayport



Luc Fortin

Président et chef de la direction de la Bourse de Montréal et chef, Activités globales de négociation



Cheryl Graden

Chef des affaires juridiques et des affaires générales d'entreprise, et secrétaire générale



Jay Rajarathinam

Chef de l'exploitation

Pour plus d'informations

Veillez communiquer avec le Groupe TMX si vous avez d'autres questions ou besoin de plus de précisions.

Renseignements généraux

300-100 Adelaide St. West
Toronto, ON
M5H 1S3

T: 1888 873 8392

E: info@tmx.com

